

28

Benjamin Biard,
Nathalie Schiffino (dir.)

LA DÉMOCRATIE EN MUTATION

Les clivages à l'épreuve
de la polarisation
en Belgique



LA DÉMOCRATIE EN MUTATION

COLLECTION « SCIENCE POLITIQUE »
dirigée par l'Association belge francophone de science politique

1. Corinne GOBIN, Benoît RIHOUX (dir.), *La démocratie dans tous ses états*, 2000.
2. Christian DE VISSCHER, Frédéric VARONE (dir.), *Évaluer les politiques publiques*, 2001.
3. Gisèle DE MEUR, Benoît RIHOUX, *L'analyse qualitative-quantitative comparée*, 2002.
4. Olivier PAYE (dir.), *Que reste-t-il de l'État ?*, 2004.
5. Bérengère MARQUES-PEREIRA, Petra MEIER (dir.), *Genre et politique en Belgique et en francophonie*, 2005.
6. Barbara DELCOURT, Olivier PAYE, Pierre VERCAUTEREN (dir.), *La gouvernance européenne*, 2007.
7. Nathalie PERRIN, Marc JACQUEMAIN (dir.), *Science politique en Belgique francophone*, 2008.
8. Roser CUSSÓ, Anne DUFRESNE, Corinne GOBIN, Geoffroy MATAGNE, Jean-Louis SIROUX (dir.), *Le conflit social éludé*, 2008.
9. Marc JACQUEMAIN, Pascal DELWIT (dir.), *Engagements actuels, actualité des engagements*, 2010.
10. Bérengère MARQUES-PEREIRA, Petra MEIER, David PATERNOTTE (dir.), *Au-delà et en deçà de l'État*, 2010.
11. Régis DANDOY (dir.), *Science politique et actualité : l'actualité de la science politique*, 2010.
12. Julien PERREZ, Min REUCHAMPS (dir.), *Les relations communautaires en Belgique*, 2012.
13. David AUBIN, Fabienne LELOUP, Nathalie SCHIFFINO (dir.), *La reconfiguration de l'action publique en Belgique*, 2012.
14. David PATERNOTTE, Nora NAGELS (dir.), *Imaginer la citoyenneté*, 2013.
15. Régis DANDOY, Geoffroy MATAGNE, Caroline VAN WYNSBERGHE (dir.), *Le fédéralisme belge*, 2013.
16. Corine GOBIN, Geoffroy MATAGNE, Min REUCHAMPS, Virginie VAN INGELGOM (dir.), *Être gouverné au XXI^e siècle*, 2013.
17. Muriel SACCO, Corinne TORREKENS, Ilke ADAM (dir.), *Circulation des idées et des modèles : les transformations de l'action publique en question*, 2016.
18. Petra MEIER, David PATERNOTTE (dir.), *La professionnalisation des luttes pour l'égalité : genre et féminisme*, 2017.
19. Geoffroy MATAGNE, Virginie VAN INGELGOM (dir.), *Politiques de crise, crises du politique*, 2017.
20. Min REUCHAMPS, Emilie VAN HAUTE, Jérémy DODEIGNE, Audrey VANDELEENE, Benjamin BIARD, Jean FANIEL (dir.), *L'ABSP : 20 ans de science politique en Belgique francophone*, 2017.
21. Catherine FALLON, Joël FICET (dir.), *Crise de la démocratie et nouveau management public : Discours, pratiques, instruments*, 2017.
22. Benjamin BIARD (dir.), *L'État face à ses transformations*, 2018.
23. Sophie WINTGENS, Xavier AURÉGAN (dir.), *Les dynamiques de la Chine en Afrique et en Amérique latine*, 2019.
24. Jean FANIEL, Corinne GOBIN, David PATERNOTTE (dir.), *Se mobiliser en Belgique. Raisons, cadres et formes de la contestation sociale contemporaine*, 2020.
25. Catherine XHARDEZ, Maxime COUNET, François RANDOUR, Christophe NIESSEN (dir.), *50 ans de fédéralisation de l'État belge*, 2020.
26. Ludivine DAMAY, Vincent JACQUET (dir.), *Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions*, 2021.
27. Damien PIRON, Zoé EVRARD (dir.), *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique. Cadre macroéconomique, applications sectorielles et formes de résistance*, 2023.

Comité éditorial de la collection « Science politique »
de l'Association belge francophone de science politique (ABSP) :

Présidents :

Benjamin Biard (CRISP) et Ludivine Damay (ULB)

Membres :

Arthur Borriello (UNamur), Florence Delmotte (UCLouvain), Eddie Guipé (Université Peleforo Gon Coulibaly), Damien Piron (ULiège), Benoît Rihoux (UCLouvain), Christophe Wasinsky (ULB)

SOUS LA DIRECTION DE
BENJAMIN BIARD ET NATHALIE SCHIFFINO

La démocratie en mutation

*Les clivages à l'épreuve
de la polarisation en Belgique*



D/2026/4910/36

ISBN : 978-2-8061-4090-6

© **Éditions Academia**
10 rue du Poirier
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tous droits réservés. Reproduction interdite sauf autorisation expresse.

www.editions-academia.be

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

La démocratie, le chêne et le roseau 7

Nathalie Schiffino

CHAPITRE 1

Les clivages : de la théorie classique aux enjeux contemporains de polarisation 21

Olivier Paye, Nathalie Schiffino et Benjamin Biard

CHAPITRE 2

Polarisation et partis politiques 49

Jérémy Dodeigne, David Talukder et Emilie van Haute

CHAPITRE 3

Parlementaires, clivage communautaire et polarisation en Belgique 75

Rémy Lejeune, Christoph Niessen et Min Reuchamps

CHAPITRE 4

La culture aux prises du populisme et du radicalisme 107

Inès Lequeux et Anthony Ricotta

CHAPITRE 5

Vers une résurrection du clivage philosophique ? 131

Caroline Sägerser

CHAPITRE 6

Clivage et conflits autour des enjeux LGBTQIA+ 155

Romain Biesemans

CHAPITRE 7

Des tracteurs dans la rue de la Loi : polarisation et contestation sociale dans le monde agricole wallon 179

Noé Hiernaux et Bruno Frère

CHAPITRE 8

De la repolitisation à la dépolitisation : sociogenèse
de l'estompement du clivage économique en Belgique
(1960-1980) 203

Zoé Evrard et Damien Piron

CHAPITRE 9

La classe plutôt que le peuple : le réinvestissement du clivage
possédants/travailleurs par le Parti du Travail de Belgique 227

Arthur Borriello et Arthur Groz

CHAPITRE 10

La polarisation sur les questions écologiques :
dépolitisation, matérialités et affects 251

Louise Knops

CHAPITRE 11

Partis politiques et réseaux sociaux en Belgique :
une communication polarisante ?
Analyse de la plateforme X 275

Caroline Close, Lucas Kins et Laura Jacobs

CHAPITRE 12

La polarisation des enjeux de la politique de migration
et d'asile 305

Andrea Rea

CHAPITRE 13

L'enquête qualitative en terrains difficiles à l'ère
de la polarisation et des clivages : apports, limites
et enjeux méthodologiques 331

Aurélie Campana et Émilien Colaoux

CONCLUSION

La polarisation comme pilier de la démocratie 351

Vincent Jacquet

LES AUTEURS ET AUTRICES 361

AVANT-PROPOS

LA DÉMOCRATIE, LE CHÊNE ET LE ROSEAU

Nathalie **Schiffino**

(UCLouvain)

L'ouvrage que vous tenez entre les mains est né de la volonté à la fois de comprendre les tensions à l'œuvre en démocratie aujourd'hui et d'offrir des pistes de réflexion pour la soutenir avec les instruments qui sont les nôtres : la recherche scientifique et les résultats qu'elle peut produire. Il en va, selon nous, de l'utilité sociale de nos travaux au sein de nos universités et centres de recherche.

Nous abordons la démocratie en tant que régime politique¹, en tant que socle de valeurs, en tant que défi. Bien que les formes de démocratie – directes ou électives – que nous connaissons en Occident trouvent leurs racines dans l'Athènes antique des V^e et IV^e siècles avant notre ère, et qu'elles aient perduré jusqu'à nos jours sous des configurations variées selon les contextes historiques et géographiques, elles semblent aujourd'hui soumises à des forces liberticides susceptibles d'en compromettre la viabilité. La représentation démocratique est soumise à des critiques radicales. Celles-ci peuvent être autant une opportunité pour améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques qu'une menace sur l'organisation du vivre ensemble. Est-ce davantage le cas aujourd'hui qu'hier ? Sous quelles formes ces critiques se manifestent-elles ? Quelles solutions peuvent être proposées pour demain ?

1 Par régime politique, nous entendons l'ensemble des modes et principes d'organisation et de fonctionnement du pouvoir politique institués à l'échelle d'un État, régissant à la fois les activités de ses institutions publiques et les rapports gouvernants-gouvernés (N. SCHIFFINO, O. PAYE, V. LEGRAND *et al.*, *Fondements de science politique*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2022, p. 289).

Autour du concept de polarisation², l'ouvrage rassemble 14 contributions qui investiguent la manière dont la résurgence de certains clivages³ ou l'affirmation de nouvelles conflictualités éprouve la représentation démocratique et la participation citoyenne. Le livre investigate des phénomènes aux différents endroits du continuum politique, de l'extrême gauche à l'extrême droite. Il aborde des contestations sociales et des mouvements de soutien à des causes (comme le sont, par exemple les gilets jaunes avec le recul historique dont nous disposons à présent, le mouvement des jeunes pour le climat, etc.) dans différents secteurs de politiques publiques (comme la bioéthique, la culture, l'écologie, l'économie, les migrations, etc.).

L'ouvrage complète le livre publié en 2021 par Ludivine Damay et Vincent Jacquet sur la légitimité démocratique⁴. Ce dernier posait déjà les jalons d'une réflexion sur les transformations à l'œuvre en démocratie. Il interrogeait le bien-fondé du pouvoir démocratique. Comme ce livre-ci, il s'inscrivait dans le sillage des réflexions menées au sein du groupe de travail « Démocratie » (GT Démocratie) de l'Association belge francophone de science politique (ABSP). L'ABSP est un lieu de vie institutionnelle mais aussi académique qui, par la qualité de ses interactions et de ses activités, est devenu important pour les politistes de Belgique francophone.

Dans le même esprit, nous avons sollicité les contributions de chercheuses et chercheurs appartenant à différentes institutions, en fonction de leur domaine de spécialisation, relié à l'objet de ce livre. Toutes et tous possèdent une expertise avérée pour traiter des clivages et de la polarisation sous différents angles

.....

2 La polarisation se définit par la diffusion dans le corps social d'une tendance à appréhender les enjeux politiques de manière dichotomique en s'identifiant à un camp et en déconsidérant, parfois avec véhémence, le camp opposé, en y assimilant les positions intermédiaires (voir le chapitre 1).

3 Le clivage se définit comme une division profonde et persistante dans une société due au fait qu'un groupe a fixé des lignes de démarcation fortes et fermées entre lui et au moins un autre groupe qu'il perçoit comme dominant. Les groupes se forment alors une identité et des normes, des visions du monde, se dotent d'associations dont des partis politiques qui activent le clivage (voir le chapitre 1).

4 L. DAMAY et V. JACQUET, *Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2021.

d'approche. Nous avons veillé à ce qu'ils et elles représentent des statuts différents qui reflètent le continuum des carrières, entre séniorité et récent bagage de recherche. Nous avons aussi été attentifs à l'équilibre de genre. Les méthodes des recherches présentées dans les chapitres varient également, des plus quantitatives aux plus qualitatives. À une phase intermédiaire de la préparation du livre, nous avons réuni les autrices et auteurs en séminaire scientifique, avec le soutien de l'ABSP. Cela a permis une discussion croisée des textes qui étaient en cours de rédaction et a contribué à la cohérence de l'ouvrage qui possède par ailleurs une trame commune.

En effet, le premier chapitre du livre présente le schéma d'analyse qui articule les notions de clivages et polarisation pour garantir une transversalité entre les chapitres suivants. La réflexion d'ensemble de l'ouvrage s'enracine dans la théorie des clivages de Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan⁵. La trame de tout l'ouvrage repose sur le schéma classique de ces deux auteurs-fondateurs, avec un double objectif analytique. Premièrement, nous visons à prolonger la théorie des clivages en recourant aux actualisations qui en ont été réalisées par l'ajout de nouveaux clivages. Deuxièmement, dépassant ce stade, nous voulons questionner la pertinence de la théorie actualisée des clivages pour rendre compte des polarisations à l'œuvre au XXI^e siècle. Au fil de l'ouvrage, les chapitres développent donc le concept de polarisation et en exposent des spécificités et des enjeux dans la période actuelle.

Cette trame commune qui accentue la cohérence entre les différentes contributions respecte l'autonomie des auteurs et autrices. Ces derniers et dernières ont choisi les grilles de lectures, les labellisations, les concepts qu'ils et elles ont souhaités. Les autrices et auteurs portent donc un propos qui leur est propre. L'ouvrage assume qu'il puisse y avoir des paradoxes, voire des contradictions, à la lecture d'un chapitre puis d'un autre, par exemple sur la manière de qualifier un acteur et son activité. Cela sert à alimenter le sens critique sur la polarisation dans le cadre du fil rouge qu'offre la revisite du concept de clivage. Toutes les contributions permettent ainsi de lever le voile sur ce qui se joue aujourd'hui en Belgique en termes de conflictualité.

.....

5 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, New York et Londres, The Free Press et Collier-MacMillan Limited, 1967.

Pour comprendre et expliquer les conflits à l'œuvre, nous avons demandé aux autrices et auteurs de poser des constats, donc de produire des données empiriques, que celles-ci soient issues d'une enquête originale menée par les auteurs et autrices, ou que les données relèvent d'exemples issus de sources secondaires. Ce faisant, nous voulons montrer la réactivation des polarisations historiques sous de nouvelles formes, la montée des populismes et des extrémismes, les mobilisations citoyennes en action. Au-delà des constats, notre ouvrage vise aussi à discuter dans quelle mesure les mandataires publics se saisissent – ou non – des critiques et des contestations pour mettre en œuvre des innovations démocratiques, des ingénieries institutionnelles, des décisions publiques originales. Une perspective historique, une distance critique, un travail heuristique sur les clivages et sur la polarisation – visible à travers, par exemple, la libération de la parole populiste, l'accès au pouvoir de partis extrémistes, la mobilisation de gilets jaunes, celle de jeunes pour le climat... – mettent à jour ce qui peut consolider la démocratie. Cet ouvrage cherche à soutenir la capacité de la démocratie à affronter les turbulences contemporaines.

Par excellence, la démocratie est ce régime politique qui s'adapte aux critiques qui sont émises sur son fonctionnement. De ce fait, des démocraties peuvent durer longtemps car elles innovent en réaction aux contestations, aux mobilisations, aux revendications. Les démocraties sont parfois présentées comme étant en crise. Nous préférons dire qu'elles mutent au gré des évolutions des sociétés qu'elles animent. Elles peuvent sortir grandes de phases critiques si elles s'en sont saisies pour améliorer le fonctionnement des institutions et la vie des citoyens et citoyennes. Cependant, elles ne sont jamais acquises une fois pour toutes. Elles vivent sur une ligne de crête et peuvent basculer vers des régimes autoritaires.

Parler de la démocratie en ces termes pourrait apparaître comme une forme de réification. Pourtant, nous avons la forte conviction que la démocratie, en tant que régime politique, est soumise au jeu des acteurs individuels et collectifs. C'est pourquoi cet ouvrage analyse principalement le rôle de partis politiques, de personnalités, d'associations au sein de la société civile, de mouvements sociaux, de gouvernements, de médias et de réseaux sociaux, de citoyens et citoyennes, etc. Si les clivages offrent une grille de lecture institutionnaliste, fonctionnaliste, axée sur les

structures, il est important d'adopter aussi une approche par les acteurs pour comprendre et expliquer les mutations de la démocratie.

Le premier chapitre offre une explication de la théorie de S.-M. Lipset et S. Rokkan, de l'extension de la théorie classique à de nouveaux clivages au XX^e siècle, de lignes de polarisation qui pourraient échapper à la théorie classique au XXI^e siècle. Il explicite les définitions classiques des concepts de clivages et de polarisation. Il montre que si une série d'enjeux qui revêtent une portée structurelle peuvent continuer à être lus comme l'expression de clivages, d'autres expriment des lignes de polarisation qui ne découlent pas (encore ?) de clivages. Il s'agit, par exemple, des enjeux liés aux inégalités entre les femmes et les hommes, replacés au cœur de l'actualité par les mouvements #Balance ton porc et #MeToo et par le contre-mouvement masculiniste, des enjeux liés à l'orientation sexuelle et au genre qui ont donné lieu à des mobilisations de groupes et organisations de la communauté LGBTQIA+, ou encore des enjeux antiracistes et décoloniaux qui ont été réactivés par le mouvement transnational *Black Lives Matter* (BLM).

Le deuxième chapitre poursuit la réflexion transversale : ainsi que l'ont démontré S.-M. Lipset et S. Rokkan, les partis politiques sont le produit des clivages. Jérémy Dodeigne, David Talukder et Emilie Van Haute définissent la polarisation politique partisane selon qu'elle est idéologique ou affective. Ils présentent l'évolution de la polarisation entre partis et au sein de l'électorat en Belgique, comparée à d'autres pays. Leurs données ont le mérite de rompre avec le sens commun : les auteurs démontrent que la polarisation idéologique n'est pas plus élevée à l'époque actuelle le long du clivage socioéconomique. En revanche, les enjeux socio-culturels prennent le pas. La polarisation affective dénote des positions partisans et des sentiments des électeurs plus clivants. Or la polarisation affective porte à conséquence, certes moins pour les comportements avérés des citoyens entre eux, que pour le fonctionnement du système politique belge dont le caractère consociatif peut être mis à mal. Dès lors, les auteurs et l'autrice suggèrent que les citoyens et citoyennes réinvestissent le politique, par exemple via des dispositifs délibératifs, si les partis politiques ne jouent plus le rôle pacificateur que leur attribue classiquement la théorie des clivages.

Après ces deux chapitres de contextualisation, la suite de l'ouvrage est organisée en fonction de la théorie classique des (quatre) clivages, élaborée par S.-M. Lipset et S. Rokkan, avant d'aborder des enjeux de polarisation qui échappent potentiellement aux plus traditionnelles divisions.

S.-M. Lipset et S. Rokkan ont défini un axe qu'ils ont dénommé « culture dominante *versus* culture minoritaire ». Cet axe a souvent servi à comprendre et à expliquer les tensions communautaires au sein d'un État. Il a aussi permis d'aborder les enjeux culturels. Les étudiants en science politique le connaissent bien sous la dénomination « clivage centre/périphérie ». Nous l'abordons grâce aux chapitres 3 et 4.

Dans le troisième chapitre, Rémy Lejeune, Christoph Niessen et Min Reuchamps posent le cadre des complexes relations intercommunautaires en Belgique. Les auteurs partent d'une définition du clivage communautaire et de l'évolution institutionnelle de l'État belge, de sa forme unitaire à sa progressive fédéralisation. Les auteurs exposent ensuite une enquête qu'ils ont menée et ses résultats statistiques sur les liens que des mandataires politiques belges entretiennent (ou non) avec une autre communauté que la leur. Leurs données confirment une certaine polarisation communautaire concernant les questions identitaires et institutionnelles, bien que décroissante depuis la sixième réforme de l'État, mais ne permettent pas d'établir un lien clair avec les relations intercommunautaires. Concernant ces dernières, un contraste intéressant apparaît cependant : les parlementaires francophones indiquent avoir plus de liens avec l'autre communauté que leurs homologues néerlandophones. Alors qu'il s'agit d'une mesure subjective et pas objective, le constat reste intéressant et amène les auteurs à se demander si une communauté peut être polarisée seule.

Dans le chapitre 4, Inès Lequeux et Anthony Ricotta décodent la manière dont la culture peut être aux prises du populisme et du radicalisme. L'autrice et l'auteur analysent la communication du Vlaams Belang (VB) et du Parti du Travail de Belgique (PTB) sur des enjeux culturels. Ils soulignent les positionnements sur la place des minorités dans la culture et sur des choix de politique culturelle. L'antagonisme entre les deux partis s'en trouve éclairé. Pour consolider le fonctionnement des institutions démocratiques, I. Lequeux et A. Ricotta proposent de valoriser l'éduca-

tion à la citoyenneté et les dispositifs participatifs, au-delà même du secteur de la culture.

S.-M. Lipset et S. Rokkan ont défini un clivage qu'ils ont dénommé « Église *versus* gouvernement ». Cet axe a souvent servi à comprendre et à expliquer les tensions liées aux religions et à la laïcité au sein d'un État. Il permet aussi d'éclairer des enjeux contemporains comme le positionnement des partis politiques sur les droits de la communauté LGBTQIA+.

Le cinquième chapitre par Caroline Sägerser retrace l'évolution que le clivage « Église *versus* gouvernement » a connue, de la naissance de la Belgique à nos jours. L'autrice montre comment la primauté de l'Église catholique a progressivement cédé la place à un pluralisme autour des autres confessions religieuses et de la laïcité. Elle explique aussi comment l'islam a organisé son culte avec le soutien des différents partis politiques (à l'exception de l'extrême droite flamande) et animé le débat public autour d'enjeux comme le port de signes convictionnels ou l'abattage rituel. Au fil du chapitre, C. Sägerser rend visible une polarisation philosophico-religieuse aussi intense aujourd'hui qu'autrefois, tout en soulignant que la recomposition des acteurs ne fait pas disparaître le clivage classique au profit d'un « nouveau » clivage. L'ancrage durable de partis politiques et le maintien d'un pilier restent des facteurs déterminants pour passer de la polarisation au clivage, grâce à leur force intégratrice. Une solution pour renforcer la cohésion sociale est la recherche démocratique de compromis respectant les valeurs et intérêts des différents acteurs. Il est d'autant plus réalisable que l'entrecroisement du clivage philosophique avec les clivages économique et communautaire dilue les divisions.

Dans le chapitre 6, Romain Biesemans éclaire la manière dont les enjeux liés aux droits et aux personnes LGBTQIA+ font l'objet de positionnements différenciés, dans le temps et sur le continuum politique, au sein du système partisan belge. En combinant analyse des évolutions législatives et examen du contenu des programmes politiques entre 2007 et 2024, il montre comment les partis se sont positionnés autour des enjeux LGBTQIA+, notamment, le mariage et l'adoption par les personnes de même genre, ou encore l'établissement d'un cadre juridique progres-siste concernant les personnes trans*. Si la Belgique a été pionnière dans la régulation de ces enjeux, ce chapitre révèle que rien n'est définitivement acquis : les prises de position explicites ou

implicites visant à délégitimer un groupe social, le silence et l'absence de mise à l'agenda, de même que les cadrages anti-genre et anti-*woke*, peuvent constituer des stratégies partisans que la démocratie doit déjouer pour favoriser l'inclusion et l'égalité, le respect et la diversité, entre autres.

S.-M. Lipset et S. Rokkan dénommaient « économie primaire *versus* économie secondaire » un clivage qui a souvent été rebaptisé clivage urbain/rural. Il oppose les défenseurs des intérêts des villes, des zones urbaines industrielles à ceux qui promeuvent les intérêts des campagnes, des régions rurales agricoles. Contrairement aux autres clivages, il n'a pas donné naissance à des partis politiques qui se seraient fortement ancrés dans le système de partis. Pourtant, il peut activer des divisions au sein de la société.

Le septième chapitre par Noé Hiernaux et Bruno Frère permet d'aborder le clivage urbain/rural en s'emparant véritablement des enjeux économiques reliés aux mobilisations sociales des agriculteurs, particulièrement en Wallonie. Ils rappellent comment le clivage urbain/rural s'est historiquement structuré en Belgique, avant de cartographier les syndicats agricoles, de décoder leur identité et leurs interactions. Grâce à leur enquête de terrain, ils montrent comment la fonction intégrative du clivage peine à résorber les conflictualités polarisantes entre les acteurs. Des pistes de dialogue semblent toutefois se dessiner entre des paysans attentifs aux enjeux écologiques et des familles d'agriculteurs intégrées dans le corporatisme traditionnel, autour d'un attachement à une agriculture sensible et à une juste rémunération du travail.

S.-M. Lipset et S. Rokkan ont développé un quatrième clivage dénommé « travailleurs ou locataires contre employeurs ou propriétaires ». Celui-ci crée des divisions profondes en matière d'emploi, de travail, d'économie. Il relève d'enjeux liés aux classes sociales, aux intérêts économiques, à la répartition des ressources.

Dans le chapitre 8, Zoé Evrard et Damien Piron définissent le cadre général de la néolibéralisation dans lequel se jouent les divisions socioéconomiques au gré de la régulation publique. Pour que nous comprenions la dynamique du clivage possédants/travailleurs tel qu'il s'exprime sur le territoire belge, l'autrice et l'auteur expliquent l'importance de la négociation des politiques économiques. Selon les périodes, ces dernières sont dépolitisées avec l'argument qu'elles seraient techniques avant d'être politiques, ou au contraire repolitisées lorsque les membres de la société civile s'emparent des enjeux socioéconomiques et, sou-

vent, injectent de la polarisation dans le jeu des acteurs. Z. Evrard et D. Piron retracent cette histoire et nous invitent à réenchanter l'économie comme la démocratie.

Le neuvième chapitre, par Arthur Borriello et Arthur Groz, aborde le clivage possédants/travailleurs à partir d'une analyse du Parti du Travail de Belgique (PTB). Les deux auteurs montrent que ce parti réinvestit le clivage classique au lieu d'essayer de le dépasser, se différenciant ainsi d'autres partis européens situés aussi au pôle gauche du continuum politique. Leur démonstration procède par une analyse de l'électorat du PTB, de son idéologie notamment à travers les discours du parti, de sa structuration interne et de ses interactions avec les syndicats de travailleurs. Le chapitre nous invite à ne pas appliquer trop rapidement la catégorie de populisme aux acteurs. En l'occurrence, les données fournies par les deux auteurs suggèrent que le PTB est un parti de classe, ancré dans le clivage classique, davantage qu'un parti populiste.

L'ouvrage poursuit la réflexion en abordant les lignes de division potentiellement nouvelles. Après avoir abordé les quatre clivages selon la théorie classique, il est important – outre la place faite dans chaque contribution à l'actualisation de la théorie et aux enjeux de polarisation actuelle – de cerner des formes de conflictualité que S.-M. Lipset et S. Rokkan ne pouvaient pas repérer au moment de leurs travaux.

Dans le chapitre 10, Louise Knops se penche sur les enjeux environnementaux dont la conflictualité n'était pas formalisée par S.-M. Lipset et S. Rokkan. L'autrice montre comment l'écologie (considérée souvent comme un enjeu post-matérialiste) et l'économie (classiquement représentée le long du clivage travailleurs/employeurs) sont dissociées, conduisant à une technicisation et à une dématérialisation, donc à une dépolitisation, des questions environnementales. L. Knops épaissit également la compréhension des réactions hostiles contre les politiques publiques environnementales en se penchant sur les affects (sentiment d'injustice, exclusion, privation, peur, anxiété) qui s'expriment sur ces terrains de polarisation. Elle propose de re-matérialiser les enjeux environnementaux à travers une attention accrue portée aux classes sociales et à nos attachements terrestres.

Dans le onzième chapitre, Caroline Close, Lucas Kins et Laura Jacobs examinent la manière dont les partis politiques belges s'adressent à différents groupes dans leur communication sur X.

Leur analyse révèle une polarisation verticale (élites-peuple), et une polarisation horizontale (entre différentes communautés), et propose une lecture partisane des lignes de polarisation entre groupes au sein de la société belge en contexte électoral. Leur message est clair : le constat de sens commun selon lequel les réseaux sociaux seraient vecteurs de forte polarisation est à nuancer, l'utilisation d'une communication polarisante étant surtout le fait d'un nombre limité de partis. Leur chapitre souligne la permanence des clivages historiques, et leur entrelacement avec des lignes de divisions plus contemporaines, et fournit ainsi une clé importante pour cerner la polarisation entre groupes sociaux. En cela, ils nous aident à responsabiliser les mandataires politiques sur la portée de leur communication politique sur les réseaux sociaux.

Le chapitre 12 par Andrea Rea aborde la polarisation autour de l'asile et de la migration, enjeux dont S.-M. Lipset et S. Rokkan ne s'étaient pas saisis, et que l'auteur rattache à deux clivages : gauche/droite et communautaire. À travers un déroulé historique, grâce aux discours des acteurs et aux débats parlementaires notamment, A. Rea montre comment les mandataires politiques et/ou leurs partis se positionnent sur l'immigration. Si la posture de l'extrême droite est largement connue, il est intéressant de comprendre l'évolution des autres formations politiques. A. Rea montre que la politique d'immigration et celle d'intégration sont dissociées au fil du temps. Alors que les citoyens et citoyennes de part et d'autre de la frontière linguistique belge semblent partager les mêmes opinions, le champ politique apparaît plus divisé au sujet de la politique d'immigration : par exemple entre néerlandophones et francophones, ou au sein de la famille socialiste. La famille écologiste unie soutient une politique d'ouverture alors que la famille libérale promeut une politique plus restrictive, tout comme du côté flamand, les sociaux-chrétiens et la N-VA. Des associations soutiennent les droits des demandeurs d'asile et les syndicats demandent une plus claire régularisation des travailleurs sans-papiers. Une atténuation de la polarisation sur ces questions viendrait-elle, en démocratie, de la société civile ?

La partie conclusive du livre s'articule autour de deux chapitres qui permettent de prendre du recul réflexif et critique en favorisant une lecture transversale des contenus, des enjeux et des modalités des chapitres précédents.

Le treizième chapitre par Aurélie Campana et Émilien Colaux convoque les enquêtes de terrain exposées dans les chapitres précédents à travers leurs propres retours d'expériences, leurs explications sur les protocoles éthiques de recherche, des constats de la littérature scientifique sur les asymétries de pouvoir (y compris par la littérature féministe), des recommandations pour surmonter les difficultés qui surgissent quand les chercheuses et chercheurs interviewent des individus ou groupes polarisés, des élites qui se positionnent en surplomb. Leur chapitre ouvre la boîte à outils des chercheuses et chercheurs en sciences politiques et sociales et, au-delà d'une perspective instrumentale, laisse à voir les défis de la recherche sur des terrains difficiles. Les deux autrice et auteur terminent par une série de propositions concrètes, depuis la formation éthique des chercheurs et chercheuses, jusqu'à la création d'espaces de confrontation raisonnée entre acteurs de la recherche et acteurs de terrain. Ce sont autant de voies vers le maintien d'un dialogue constructif, nécessaire en démocratie.

Enfin, Vincent Jacquet a accepté de réaliser une lecture transversale des treize chapitres, le long de la trame générale du livre. Sa conclusion montre que l'antinomie supposée entre polarisation et démocratie peut être largement questionnée. L'approche par les clivages qui irrigue l'ensemble des contributions est fondée sur le fait que les sociétés modernes sont structurées par des conflits profonds entre groupes sociaux porteurs d'intérêts et de valeurs en tension. L'auteur soutient que c'est à partir de ces conflits, et non contre ceux-ci, qu'il s'agit de penser la démocratie.

Au fil du livre, autant que possible, nous avons privilégié une écriture inclusive par les mots, en parlant par exemple des présidentes et présidents de partis, des agriculteurs et agricultrices, etc. Nous n'avons pas opté pour l'écriture inclusive par la ponctuation en rédigeant nos textes, car elle peut parfois complexifier la lecture. Selon une formule certes un peu datée, précisons néanmoins que, dans tout le livre, les mots masculins sont entendus dans leur sens épïcène.

Le chêne un jour dit au roseau :
 Vous avez bien sujet d'accuser la nature ;
 Un roitelet pour vous est un pesant fardeau :
 Le moindre vent qui, d'aventure,
 Fait rider la face de l'eau,
 Vous oblige à baisser la tête
 Cependant que mon front, au Caucase pareil,
 Non content d'arrêter les rayons du soleil,
 Brave l'effort de la tempête.
 Tout vous est aquilon, tout me semble zéphir
 Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
 Dont je couvre le voisinage,
 Vous n'auriez pas tant à souffrir
 Je vous défendrais de l'orage ;
 Mais vous naissez le plus souvent
 Sur les humides bords des royaumes du vent,
 La nature envers vous me semble bien injuste.
 Votre compassion, lui répondit l'arbuste,
 Part d'un bon naturel ; mais quittez ce souci :
 Les vents me sont moins qu'à vous redoutables ;
 Je plie, et ne romps pas. Vous avez, jusqu'ici,
 Contre leurs coups épouvantables
 Résisté sans courber le dos ;
 Mais attendons la fin. Comme il disait ces mots,
 Du bout de l'horizon accourt avec furie
 Le plus terrible des enfants
 Que le nord eût porté jusque-là dans ses flancs.
 L'arbre tient bon ; le roseau plie.
 Le vent redouble ses efforts,
 Et fait si bien qu'il déracine
 Celui de qui la tête au ciel était voisine,
 Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts⁶.

.....

6 s.a., *Fables de La Fontaine, Illustrées par B. Rabier*, Paris, Éditions Tallandier, 1982, p. 24.

Une métaphore consiste à montrer la ressemblance qui peut exister entre deux réalités différentes sans les comparer de manière systématique. Dans la fable intitulée le chêne et le roseau, le premier met en avant les risques que court le second. Le conflit est inhérent à la démocratie. Le clivage possède une fonction intégratrice des conflits. Certes, le roseau plie, mais il ne rompt pas, à l'instar de la démocratie qui peut, sous les vents des critiques radicales, se relever voire s'améliorer.

LES CLIVAGES : DE LA THÉORIE CLASSIQUE AUX ENJEUX CONTEMPORAINS DE POLARISATION

Olivier **Paye**
(UCLouvain)

Nathalie **Schiffino**
(UCLouvain)

Benjamin **Biard**
(CRISP)

INTRODUCTION

« Comment la polarisation met à mal notre système démocratique » titrait *Le Soir*¹ le 19 février 2024. L'article faisait écho à une récente étude démontrant une polarisation accrue des électeurs en Belgique, comme dans les autres démocraties occidentales². La polarisation se définit par la diffusion dans le corps social d'une tendance à appréhender les enjeux politiques de manière dichotomique en s'identifiant à un camp et en déconsidérant, parfois avec véhémence, le camp opposé, en y assimilant les positions intermédiaires. Elle se trouve attisée par les réseaux sociaux³, notamment du fait des effets de « bulles de filtre » induits par les algorithmes qui sont utilisés par les plateformes en ligne,

1 M. BUISSON, « Comment la polarisation met à mal notre système démocratique », *Le Soir*, 19 février 2024.

2 L. BETTARELLI, A. REILJAN et E. VAN HAUTE, « A regional perspective to the study of polarization », *European Journal of Political Research*, vol. 62, n° 2, 2022, p. 645-659.

3 B. COOLS et X. DEGRAUX, « De l'information à la politique : regards sur les réseaux sociaux en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2639-2640, 2025.

lesquels réduisent les probabilités d'exposition à « d'autres discours »⁴. La polarisation produit des effets désintégrateurs à la fois sur le vivre ensemble et sur le système de représentation voire de participation politique qui sont établis dans nos sociétés occidentales. Il en résulte une mise sous tension, et une mise en danger, de la démocratie entendue comme un mode de gouvernement qui repose fondamentalement sur la participation citoyenne et la représentation⁵, et ce dans le respect de l'État de droit, de l'équilibre des pouvoirs et des libertés fondamentales.

En science politique, depuis les années 1960, la notion de polarisation est classiquement associée à la théorie des clivages. Celle-ci entend rendre compte des sources profondes des oppositions qui poussent les sociétés occidentales modernes à se diviser en des camps sociaux qui s'opposent entre eux à la manière des pôles d'un clivage, en fonction de critères fondamentaux de distinction comme la langue, la classe sociale, l'origine ethnique, la croyance, etc. Ces sources de division alimentent des identités collectives rivales dont les intérêts particuliers sont relayés et retraduits dans l'espace politique par des groupes d'intérêt (syndicats, organisations de jeunesse, médias...) et, le cas échéant, par des partis politiques s'érigeant en défenseurs privilégiés d'un (même) camp : par exemple catholique, ouvrier, paysan, québécois, etc. En fonction des circonstances (une récession économique, une réforme institutionnelle, un flux migratoire, etc.), ces structures d'oppositions s'activent, se réactivent et se transforment, orientant l'agenda politique plutôt vers telle ou telle source de polarisation, liée à tel ou tel clivage. Ce peut être la source de mobilisations collectives (par exemple, des manifestations de rue, des boycotts, des actes de désobéissance civile coordonnés, etc.).

Dans une démocratie, il est légitime que les personnes et groupes qui s'identifient à un ou des pôles de différents clivages s'expriment voire s'opposent, dans le respect des libertés et droits

.....
4 S. MALCORPS, A. CLAES, T. PHILIPPETTE et M. DUFRASNE, « Littératie algorithmique et pratiques médiatiques des jeunes à Bruxelles », *Brussels Studies*, n° 182, 2023, p. 1-18.

5 Cf. la théorisation de Claude Lefort, notamment : C. LEFORT, *Le Temps présent. Écrits 1945-2005*, Paris, Belin, 2007 ; C. LEFORT, *Essais sur le politique. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1986, p. 251 à 300 ; C. LEFORT, « Démocratie et représentation », *Métamorphoses de la représentation politique au Brésil et en Europe*, D. Pecaut et B. Sorj (dir.), Paris, CNRS, 1991, p. 223-232.

fondamentaux des personnes, et qu'ils soient entendus. Un enjeu majeur consiste alors à réussir à ce que la polarisation qui découle de la dynamique des clivages n'entrave pas le vivre ensemble, ne désintègre pas le système politique. La perpétuation de ce dernier repose sur la possible pacification des conflits entre les intérêts et les visions qui s'opposent du fait de l'existence de clivages dans les sociétés occidentales. Dans la perspective fonctionnaliste dont est issue la théorie des clivages, c'est à travers la portée duale – tout à la fois conflictuelle *et* intégratrice – de l'action des partis politiques et des groupes d'intérêt issus des pôles des clivages que l'on explique que les effets premiers déstabilisants sur le système politique de la polarisation engendrée par les clivages peuvent s'atténuer. En effet, les partis et les groupes d'intérêt, s'ils respectent les valeurs démocratiques, veillent à ce que les aspirations et les revendications des individus et des groupes découlant de leurs appartenances identitaires rivales s'inscrivent dans le fonctionnement du régime démocratique et évitent ainsi l'implosion de ce dernier.

Aujourd'hui, on peut être amené à se demander si les clivages, tels qu'ils ont évolué dans nos sociétés occidentales depuis les années 1960, conservent ce caractère structurant sur la représentation politique, sur les identités sociales et partisans des citoyens, et s'ils induisent encore des effets (aussi) intégrateurs sur le système politique. La théorie des clivages est-elle dépassée par de nouvelles sources de divisions, sociales et politiques, qui seraient d'une autre nature que les clivages tout en étant dotées d'un potentiel de conflictualité produisant des effets désintégrateurs plus élevés ? En d'autres termes, les effets de la polarisation contemporaine sont-ils plus intenses ?

Pour répondre à ces questions, le présent chapitre est structuré autour de quatre sections. La première résume la théorie classique des clivages : à partir des travaux de ses deux pères fondateurs à la fin des années 1960, elle présente le modèle d'analyse, le contenu des quatre clivages mis originellement en évidence, leur lien avec les partis politiques. La deuxième section expose les principales évolutions du modèle depuis les années 1980 : elle relate les critiques énoncées à l'égard du modèle originel, et expose les « nouveaux clivages » qui, selon certains auteurs, auraient émergé à côté des quatre premiers. Ensuite, la notion de polarisation est mise en lien avec celle de clivages. Pour lancer la réflexion, le chapitre se termine en évoquant certains enjeux politiques

contemporains et la polarisation qui les affecte, en se demandant dans quelle mesure les sources de divisions sociales et politiques qui s’y expriment correspondent à des clivages ou bien s’en distinguent.

1. LA THÉORIE CLASSIQUE DES CLIVAGES SELON SEYMOUR MARTIN LIPSET ET STEIN ROKKAN

En 1967, S. M. Lipset et S. Rokkan proposent un modèle pour comprendre la formation et l’évolution des systèmes de partis dans les démocraties occidentales⁶. La théorie des clivages qu’ils formulent entend fournir un cadre d’analyse pour comprendre et expliquer pour quelles raisons des partis réussissent à s’établir durablement dans les institutions représentatives d’un État. À partir d’une démarche comparée et sur la base de données historiques, de nature socioéconomique, socio-culturelle et politique, ils mettent en lumière l’importance des divisions sociales profondes – des clivages – dans la structuration du paysage politique. Ils offrent ainsi un cadre théorique utile pour comprendre les dynamiques politiques à long terme.

Selon S.-M. Lipset et S. Rokkan, deux révolutions seraient à la source, chacune, de deux clivages qui se situent au cœur de la vie politique des pays d’Europe occidentale : la révolution nationale et la révolution industrielle. Ils précisent : « Deux (...) clivages sont le résultat direct de ce que nous pourrions appeler la révolution nationale : le conflit entre la culture centrale de construction nationale et la résistance croissante des populations dominées des provinces et des périphéries qui se distinguent ethniquement, sur les plans linguistique ou religieux ; le conflit entre l’État-nation centralisateur, normalisateur et mobilisateur, et les privilèges corporatistes de l’Église établie historiquement. Deux (...) clivages

6 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, New York et Londres, The Free Press et Collier-MacMillan Limited, 1967. Pour une traduction en français : S.-M. LIPSET, S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l’Université de Bruxelles, 2008. Pour une introduction plus approfondie, N. SCHIFFINO, O. PAYE, V. LEGRAND *et al.*, *Fondements de science politique*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2022, p. 198-220.

sont le résultat de la révolution industrielle : le conflit entre les intérêts agraires et la classe montante des entrepreneurs industriels; le conflit entre possédants et employeurs, d'un côté, et locataires, ouvriers agricoles et travailleurs, de l'autre »⁷. Quatre clivages émergent ainsi de leur modèle. Bien que S.-M. Lipset et S. Rokkan ne formalisent pas véritablement la dénomination de ceux-ci dans leur texte fondateur (les appellations varient et l'ordre des termes n'est elle-même pas stabilisée), les clivages suivants peuvent être distingués : « Église/État », « possédants/travailleurs », « centre/périphérie » et « urbain/rural ». Tandis que les deux premiers relèvent d'un axe fonctionnel (basé sur la manière dont le pouvoir s'organise dans une société), les suivants relèvent plutôt d'un axe territorial (basé sur la localisation géographique des individus dans une société).

Le clivage Église/État oppose celles et ceux qui défendent la prééminence de l'Église dans tous les aspects de la société à celles et ceux qui défendent une séparation stricte entre l'Église et l'État et qui promeuvent un État neutre et laïc. Il s'agit du clivage qui a donné naissance aux premiers partis politiques belges. Ainsi, c'est en réaction au poids et à l'influence politique des catholiques que le Parti libéral voit le jour en 1846⁸. Il est alors considéré comme l'un des premiers partis politiques d'Europe. Le Parti catholique sera créé en 1884. Le clivage possédants/travailleurs réfère quant à lui aux divisions liées aux classes sociales, aux intérêts économiques et à la répartition des ressources. En Belgique, il a notamment donné lieu à de premières formations socialistes dès 1877 et, surtout, à la naissance du Parti ouvrier belge (POB) en 1885. Notons, cela sera utile pour la suite du texte, que S.-M. Lipset et S. Rokkan distinguent aussi dans leur théorie un sous-clivage propre au versant « travail » du clivage opposant les possédants aux travailleurs : le sous-clivage entre socialistes (porteurs de dynamiques politiques réformistes, respectueuses des urnes et de l'ordre démocratique libéral) et communistes (porteurs de dynamiques politiques révolutionnaires, pouvant impliquer une prise de pouvoir sans passer par les urnes). En Belgique, ce sous-clivage

7 S.-M. LIPSET, S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 33

8 B. BIARD, « Les partis frères en Belgique : les relations entre le MR et l'Open VLD », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2536-2537, 2022, p. 7-8.

a donné naissance en 1921 au Parti communiste de Belgique (PCB). Le clivage centre/périphérie oppose celles et ceux qui sont favorables à un État centralisé à celles et ceux qui exigent davantage d'autonomie régionale ou communautaire, voulant protéger les caractéristiques particulières (comme la langue) de la population présente dans certaines parties du territoire d'un État. Nombreux sont les partis à être nés le long de cette ligne de clivage. En Belgique, par exemple, le Frontpartij, fondé en 1919, est exclusivement flamand et ouvertement fédéraliste. De son côté, le Front démocratique des francophones (FDF, renommé ensuite Défi) créé en 1964 entend dès ses origines défendre les francophones de Bruxelles et de la périphérie bruxelloise. Le clivage urbain/rural, enfin, oppose celles et ceux qui défendent les intérêts des zones urbaines industrielles à celles et ceux qui défendent les intérêts des régions rurales agricoles. Comme l'expliquent S.-M. Lipset et S. Rokkan, « ce type de conflits ne fut pas toujours propice à la création de partis »⁹. D'après eux, ce clivage n'a débouché nulle part sur la naissance de partis urbains, seulement parfois sur celle de partis agrariens, comme en Europe du Nord ou en Suisse. En Belgique, ce clivage n'a pas donné lieu à la création de partis. Si le clivage urbain/rural y existe par l'action organisée de citoyens, Paul Wynants repère qu'il « n'a pas atteint une forme achevée, sur le plan politique, faute d'avoir donné naissance à un parti agrarien ou à une formation apparentée »¹⁰.

En bref, et ainsi que le souligne Daniel-Louis Seiler, ces quatre clivages traditionnels engendrent huit familles de partis¹¹, susceptibles d'être durablement présentes dans les institutions représentatives, avec certaines variations selon les contextes nationaux.

De façon étonnante, si S.-M. Lipset et S. Rokkan élaborent une importante réflexion pour l'analyse des systèmes partisans en Europe occidentale, ils ne définissent pas la notion de clivage.

.....
 9 S.-M. LIPSET, S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 44-45.

10 P. WYNANTS, « L'influence du clivage villes/campagnes sur le système des partis. Deux études de cas (1884-1888) », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, disponible sur www.crisp.be, 23 janvier 2018.

11 D.-L. SEILER, *Partis et familles politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980.

Néanmoins, plusieurs tentatives de définition ont vu le jour¹², en particulier celle de Stefano Bartolini dont la conceptualisation fait autorité¹³. En suivant celle-ci, nous pouvons définir le clivage comme une division persistante dans une société due au fait qu'un groupe a fixé des lignes de démarcation fortes et fermées entre lui et au moins un autre groupe qu'il perçoit comme dominant. Les groupes défendent alors leurs intérêts, se forment une identité et des normes, des visions du monde, et se dotent d'organisations collectives pour relayer leurs intérêts : associations et, le cas échéant, partis. C'est ainsi que le clivage est activé, y compris politiquement via les partis.

Pionnier avec des partenaires universitaires dans l'application du modèle séminal à la Belgique¹⁴, le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) a insisté sur le rôle de la société civile dans la structuration des clivages, et partant dans la création des partis politiques, en mettant en évidence que les cli-

.....

12 A. ZUCKERMAN, « Political Cleavages : A Conceptual and Theoretical Analysis », *British Journal of Political Science*, vol. 5, n° 2, 1975, p. 231-248; ZUCKERMAN A., « New Approaches to Political Cleavages », *Comparative Political Studies*, vol. 15, n° 2, 1982, p. 131 à 144. L'auteur distingue, d'une part, le clivage politique qui serait animé par les élites politiques dont le rôle serait déterminant et, d'autre part, le conflit politique qui renverrait à une division des classes sociales. L'auteur mentionne déjà qu'une littérature traite du concept de clivage politique.

13 S. BARTOLINI et P. MAIR, *Identity, Competition, and Electoral Availability : The Stabilization of European Electorates 1885-1985*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1990. Dans cette publication, il est expliqué que les clivages sont des divisions profondes qui conduisent des partis et des groupes à défendre des intérêts fondamentaux, générant des tensions persistantes. Pour sa conceptualisation dont nous nous inspirons ici : S. BARTOLINI, « La formation des clivages », *Revue internationale de politique comparée*, 2005, vol. 12, n° 1, p. 9 à 34.

14 V.-R. LORWIN, « Conflits et compromis dans la politique belge », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 323, 1966. Si Val Lorwin n'aborde pas la notion de clivage dans ce texte, il apparaît comme un précurseur de la conceptualisation qui est développée à partir des travaux de Lipset et Rokkan; A.-P. FROGNIER, D.-L. SEILER, « Les clivages en Wallonie, une application de l'analyse factorielle », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 583, 1972; X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1986 (1^{re} édition); V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2000, 2008; X. MABILLE, *Nouvelle histoire de la Belgique*, CRISP, Bruxelles, 2011; V. DE COOREBYTER, « Cinq thèses sur les clivages », *Questions d'histoire politique de Belgique. Liber amicorum Paul Wynants, C. Istasse et al. (dir.)*, Bruxelles/Namur, CRISP/UNamur, 2022, p. 169-180.

vages ont des ramifications dans quasi tous les aspects de la vie quotidienne. Des *piliers* sous-tendent aussi bien la vie politique (partis politiques) que l'enseignement (écoles, universités), la santé (mutuelles), le travail (syndicats; patronat), les loisirs (mouvements de jeunesse), les médias (presse écrite et médias audiovisuels), etc. Les citoyens sont ainsi encadrés par des groupes et associations qui soutiennent les différentes dimensions de leur vie, du berceau à la tombe. Dans les sociétés dites *pilarisées* comme la Belgique, les piliers constituent d'importants vecteurs par lesquels les clivages se maintiennent, se perpétuent ou s'accroissent¹⁵.

Depuis les travaux fondateurs de S.-M. Lipset et S. Rokkan, de nombreuses réflexions se sont succédé afin de questionner le maintien dans le temps (qu'ils dénomment « le gel ») des clivages d'origine, l'apparition de nouveaux clivages ou encore la structuration d'une nouvelle offre politique au-delà de la logique de clivages (*cf. infra*). L'exercice consistant à isoler et à nommer d'éventuels nouveaux clivages alimente de nombreux et récents travaux en science politique. Si l'on peut retenir quelques « grandes directions » communes, il n'y a cependant pas de consensus¹⁶.

2. L'ACTUALISATION DE LA THÉORIE CLASSIQUE PAR L'AJOUT DE NOUVEAUX CLIVAGES

Deux évolutions principales ont conduit certains auteurs à compléter la théorie des clivages initiale par S.-M. Lipset et S. Rokkan et à poser l'hypothèse d'un « dégel » des clivages originaux : d'une part, l'émergence puis la stabilisation de l'écologie politique, d'autre part la résurgence et le succès électoral des partis d'extrême droite. Situés hors des quatre clivages initiaux, les deux phénomènes se sont surtout manifestés à partir des années 1980. Les mouvements sociaux écologistes puis les groupes d'intérêt et les partis écologistes se sont développés à partir des années 1970 en Europe occidentale. Ils ont réussi à s'ancrer dans

15 L. BRUYERE, A.-S. CROSETTI, J. FANIEL et C. SÄGESSER C., *Piliers, dépillarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019.

16 Pour une introduction plus approfondie aux débats sur l'actualisation de la théorie classique des clivages, *cf.* N. SCHIFFINO, O. PAYE, V. LEGRAND *et al.*, *Fondements de science politique*, *op. cit.*, p. 220-238.

les systèmes de partis politiques occidentaux aux côtés des familles dites traditionnelles issues des clivages originels. Le clivage urbain/rural ne suffit pas à rendre compte de la polarisation environnementale à l'œuvre en Europe occidentale. Les groupes et partis écologistes sont soutenus par une population plus urbaine que rurale dont les revendications ne sont pas celles d'une majorité du monde agricole¹⁷. Face au mode « productiviste » de développement des sociétés occidentales, la protection de l'environnement, en ce inclus d'autres manières de produire et de consommer, est devenue un enjeu social et politique saillant. Au XXI^e siècle, elle correspond à un clivage structurant que Pierre Martin dénomme « Homme/Nature »¹⁸, qu'André-Paul Frogner appelle « productivisme/écologie »¹⁹ ou que Vincent de Coorebyter qualifie de « productivisme/antiproduktivisme »²⁰. La diversité de ces appellations témoigne des débats en cours.

Les partis d'extrême droite ont été minorisés après la Deuxième Guerre mondiale puis se sont progressivement réaffirmés en Europe à partir des années 1980. Dès le début du XXI^e siècle, ils ont par ailleurs réussi à atteindre le pouvoir dans de nombreux États²¹, confirmant leur ancrage dans les paysages partisans nationaux. Les partis d'extrême gauche ou de gauche radicale, quant à eux, ont été nettement moins performants durant les dernières décennies du XX^e siècle, avant d'obtenir pour certains des scores leur permettant d'accroître leur influence dans plusieurs pays dans les années 2010. En Belgique, créé en 1979, le Parti du Travail de Belgique (PTB) d'origine maoïste a ainsi obtenu ses premiers

17 Y. DEMOLI et R. LLORED, « Chapitre 5. L'environnement, entre mouvements sociaux et partis politiques », *Sociologie de l'environnement*, 2024, Paris, Armand Colin, p. 267.

18 P. MARTIN, *Crise mondiale et systèmes partisans*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

19 A.-P. FROGNIER, « Partis et clivages en Belgique : l'héritage de S.M. Lipset et S. Rokkan », *Les partis politiques en Belgique*, P. Delwit et J.-M. De Waele (dir.), 1997, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 257-265 ; A.-P. FROGNIER, « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », *Revue internationale de politique comparée*, 2007, vol. 14, n° 2, p. 281-302.

20 V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *op. cit.*

21 B. BIARD, « L'extrême droite en Europe occidentale (2004-2019) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2420-2421, 2019 ; B. BIARD, « L'extrême droite en Europe centrale et orientale (2004-2019) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2440-2441, 2019.

sièges parlementaires à partir de 2014²². Malgré des idéologies fondamentalement différentes et parfois évolutives, les partis issus de l'extrémisme ou du radicalisme politique (de droite ou de gauche) ont en commun leurs discours « anti-système »²³, parfois qualifiés aussi de « populistes »²⁴. Ils agissent comme des aiguilleurs des clivages qui les ont vu naître, sans en être en même temps aussi des atténuateurs comme le sont les partis démocratiques dans la théorie de S.-M. Lipset et S. Rokkan. Ces deux derniers qualifiaient déjà ces partis d'autoritaires ou d'anti-démocratiques : ils avaient repéré leur rôle dans l'activation de conflits structurants et la désintégration du système politique qui pourrait en résulter. Cela justifierait-il d'étendre le schéma classique pour intégrer un clivage « (pro-)système/anti-système » ? On peut en douter et ce pour deux raisons. D'une part, au motif que l'attitude d'un parti pouvant nous conduire à le qualifier d'anti-système peut se greffer à une identité idéologique principale prenant racine dans un pôle d'un clivage, comme pour le PTB sur le versant « travailleurs » du clivage possédants/travailleurs. De l'autre, parce qu'il n'est pas sûr, ni démontré, que les critères de formation d'un camp social précisés par S. Bartolini soient remplis dans le chef de tous les partis anti-système. L'identité partisane anti-système est loin d'être homogène et elle n'a pas systématiquement donné lieu au tissu d'organisations intermédiaires-relais qui est requis dans la théorie des clivages pour acter l'existence d'un clivage.

L'émergence des partis verts et la résurgence des partis d'extrême droite correspondent, selon Ronald Inglehart, à une véritable révolution même si, contrairement à celles connues dans le passé, celle-ci est silencieuse car elle touche aux valeurs²⁵. Dans

.....

22 En 2014, le PTB entre dans l'arène parlementaire. Il obtient 2 sièges sur 150 au sein de la Chambre des représentants, 2 sièges sur 75 au parlement wallon et 4 sièges sur 89 au parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (dans le groupe linguistique français).

23 Sur le concept d'anti-système, cf. N. SCHIFFINO, O. PAYE, V. LEGRAND *et al.*, *Fondements de science politique*, op. cit., p. 227.

24 B. BIARD, J. BOTTIN et F. DEBRAS, « Les partis populistes en quête de légitimité : Analyse des discours du Parti du travail de Belgique et du Parti populaire », L. Damay et V. Jacquet (dir.), *Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions*. Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2021, p. 137-165.

25 R. INGLEHART, « The Silent Revolution in Europe : Intergenerational Change in Post-Industrial Societies », *The American Political Science Review*, vol. 65, n° 4, 1971, p. 991-1017.

les années 1980, les enquêtes internationales par questionnaires menées à partir des travaux de R. Inglehart étayaient l'hypothèse de l'existence d'un clivage matérialisme/post-matérialisme. Les deux pôles de cette division profonde mettent aux prises, d'un côté, ceux qui défendent (à l'instar des partis d'extrême droite) des mobiles matériels comme la sécurité, qu'elle soit physique (défense nationale, lutte contre la criminalité...) ou socioéconomique (croissance économique, protection sociale...), et, de l'autre, les défenseurs de l'environnement, de la participation citoyenne, de la liberté d'expression, d'une société moins impersonnelle ; soit ce que Herbert Kitschelt dénomme la « nouvelle gauche »²⁶, les partis de gauche non issus de la tradition ouvriériste auxquels on rattache les partis écologistes.

D'autres auteurs ont mis en avant l'existence d'un clivage distinct permettant de mieux saisir le développement des partis d'extrême droite²⁷ : le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme²⁸ ou identitarisme/cosmopolitisme²⁹. Ce clivage « oppose ceux qui obéissent à un mode de pensée refermé sur les modes de vie traditionnels et opposé à tout bouleversement à cet égard et ceux qui témoignent d'une ouverture mentale aux autres cultures, même éloignées de celle qui leur est propre. Il est clair que ce clivage s'applique surtout aux attitudes vis-à-vis des immigrés : rejet plus ou moins brutal selon l'origine dans le premier cas, volonté d'intégration dans le second »³⁰. Le territoire apparaît comme un marqueur de la polarisation : entre les acteurs qui défendent sa fermeture et les acteurs qui acceptent sa perméabilité voire qui prônent son ouverture. Au travers de la défense d'un nationalisme ou, à l'inverse, d'un transnationalisme, les acteurs se positionnent

.....
26 H. KITSCHOLT, « La gauche libertaire et les écologistes français », *Revue française de science politique*, vol. 40, n° 3, 1990, p. 339-365.

27 A.-P. FROGNIER, « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », *op. cit.* ; D.-L. SEILER, *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011 ; P. MARTIN, « Comment analyser les changements dans les systèmes partisans d'Europe occidentale depuis 1945 ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, n° 2, 2007, p. 266-267.

28 A.-P. FROGNIER, « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », *op. cit.*

29 P. MARTIN, « Comment analyser les changements dans les systèmes partisans d'Europe occidentale depuis 1945 ? », *op. cit.*

30 A.-P. FROGNIER, « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », *op. cit.*, p. 299.

sur des enjeux de mondialisation entendue comme un processus d'interdépendance (économique, culturelle, communicationnelle...) de plus en plus poussée à l'échelle planétaire (cf. les effets multi-territoriaux du réchauffement climatique). Posant qu'une nouvelle révolution mondialiste serait en cours depuis les années 1980, certains auteurs conçoivent en effet celle-ci comme engendrant un clivage (ethno-)nationalisme/transnationalisme³¹ qui opposerait les promoteurs, voire les bénéficiaires, d'une régulation multilatérale des principaux enjeux politiques contemporains – les « gagnants de la mondialisation » – aux « souverainistes », rebelles au processus d'intégration des États (eurosceptiques à l'échelle du processus d'intégration de l'Union européenne), voire « perdants de la mondialisation »³². Ici encore, il y aurait lieu de vérifier si les critères d'identité (se reconnaître comme membre d'un groupe social spécifique) et de création d'organisations intermédiaires requis par S. Bartolini sont effectivement remplis.

3. CLIVAGES, POLARISATION, CONFLICTUALITÉ : QUELS EFFETS (DÉS)INTÉGRATEURS SUR LE SYSTÈME POLITIQUE ?

Jusqu'à présent, pour faciliter la compréhension de la théorie initiée par S.-M. Lipset et S. Rokkan, nous avons présenté les clivages, anciens ou nouveaux, indépendamment les uns des

31 L. HOOGHE et G. MARKS, « Cleavage Theory Meets Europe's Crises : Lipset, Rokkan, and the Transnational Cleavage », *Journal of European Public Policy*, 2018, vol. 25, n° 1, p. 109-135. Ces derniers auteurs vont jusqu'à soutenir qu'il n'y aurait lieu d'ajouter à la théorie classique des clivages qu'un seul nouveau « clivage » qui agrégerait dans ses différentes dimensions à la fois le clivage Homme/Nature, le clivage (ethno-)nationalisme/transnationalisme et l'éventuel clivage relatif au genre (incluant les enjeux LGBTQIA+). Ce nouveau « clivage-coupole » opposerait le camp GAL (*green-alternative-libertarian*) au camp TAN (*traditional-authoritarian-nationalist*). Si le premier peut être incarné par des partis relevant de familles différentes selon les dimensions du clivage prises en considération (partis sociaux-démocrates, écologistes ou de gauche radicale), le second le serait de façon constante par les partis ethno-nationalistes anti-système (cf. *infra*).

32 H. KRIESI, E. GRANDE, R. LACHAT, M. DOLEZAL, S. BORNSCHIER et T. FREY, « Globalization and the transformation of the national political space : Six European countries compared », *European Journal of Political Research*, vol. 45, n° 6, 2006, p. 921-956.

autres et sans égard à leur évolution. On soulignera donc ici le caractère dynamique que S.-M. Lipset et S. Rokkan ont donné au cadre d'analyse des clivages. À côté d'un positionnement identitaire principal établi sur un pôle d'un clivage, il est entendu que tout parti est amené à se positionner sur les autres clivages qui sont actifs dans le système politique dans le cadre duquel il est compétiteur. Il pourra aussi, au cours de son histoire, opter pour un repositionnement identitaire, comme le Parti libéral l'a fait au début des années 1960, troquant son identité principale établie sur le pôle « État » (identité laïque) du clivage Église/État pour une identité principale établie sur le pôle « possédants » du clivage possédants/travailleurs³³. La théorie des clivages montre ainsi son potentiel : un parti n'est pas, une fois pour toutes, « à gauche » ou « à droite ». En effet, en fonction du clivage qu'on considère, le parti peut se situer à un pôle du clivage (« progres-siste », par exemple lorsque le parti libéral flamand soutient le mariage pour les personnes de même sexe) ou l'autre pôle (« conservateur », par exemple lorsque le même parti exprime des réticences quant à l'impôt sur les grandes fortunes). Par ailleurs, la saillance d'un clivage, à l'échelle de la société et/ou d'un système politique, peut décroître selon les circonstances du moment (les enjeux médiatiques ou bien de campagne électorale), mais aussi structurellement, par exemple du fait du processus de sécularisation des sociétés occidentales pour ce qui concerne le clivage Église/État. Un clivage peut être absorbé par un autre plus politiquement structurant, comme pour le pôle du centre ou de la périphérie lorsqu'il est incarné par des forces ethnonationalistes qui se situent sur le pôle (ethno-)nationaliste du clivage qui l'oppose au pôle transnationaliste. Enfin, les clivages auront des effets d'autant plus déstabilisateurs, voire déflagrateurs, sur un système politique et le vivre ensemble d'une société, qu'ils se superposent entre eux. Il en résulte alors une polarisation extrême divisant cette société en deux camps opposés vécus comme ennemis, avec une potentialité accrue de conflit ouvert, comme l'illustrent la guerre civile espagnole dans les années 1930 ou, plus récemment, l'assaut du Capitole aux États-Unis, en 2021. En

.....

33 Les 7 et 8 octobre 1961, le Parti libéral change d'appellation et devient le Parti de la liberté et du progrès (PLP). Il décide alors de s'ouvrir à des personnalités catholiques puis à un électorat catholique. En parallèle, il s'affirme davantage le long du pôle « possédants » du clivage socio-économique et se pose en défenseur de l'unité de la Belgique.

Belgique, en revanche, les clivages s'entrecroisent sans se superposer, ce qui constitue un élément pacificateur pour sortir des crises politiques³⁴.

Si l'idée de polarisation figure au cœur de la théorie des clivages, la notion de polarisation a, pour sa part, été historiquement conceptualisée dans les recherches consacrées à la classification des systèmes de partis. Dans son ouvrage emblématique « Partis et systèmes de partis » publié en 1976³⁵, Giovanni Sartori distingue parmi les « systèmes multipartites fragmentés », d'un côté, les systèmes multipartites « segmentés », comme l'était la Belgique avant l'éclatement des partis nationaux sur une base communautaire dès la fin des années 1960 et, de l'autre côté, les systèmes multipartites « polarisés », marqués par une « polarisation idéologique » (comme les partis en France).

Comment G. Sartori définit-il la polarisation ? Le terme de polarisation idéologique est utilisé, écrit-il, « d'abord pour dénoter une *distance idéologique*, c'est-à-dire la dispersion générale du spectre idéologique d'une organisation politique donnée, et ensuite pour dénoter l'*intensité idéologique*, la température ou l'affect d'un arrangement idéologique donné »³⁶. Autrement dit, G. Sartori invite à ne pas confondre dans la notion de polarisation, d'un côté, l'étendue de la distance entre les points de vue pris en considération sur un enjeu politique donné et, de l'autre, l'intensité confrontationnelle que peut impliquer une distance (plus grande) entre les idées, groupes, organisations, partis, soit le potentiel d'affrontement qui peut y être associé, sa probabilité à engendrer des « *conflits* » ouverts, violents, en parole ou en acte. C'est précisément sur ce second aspect de la notion de polarisation que portent les travaux en science politique, initiés aux États-Unis, consacrés à la « polarisation affective ». Ceux-ci se focalisent sur la « distance sociale » et pas simplement sur la « distance idéologique »³⁷. En

.....
34 N. SCHIFFINO, *Crises politiques et démocratie en Belgique*, Paris, L'Harmattan, 2003.

35 G. SARTORI, *Partis et systèmes de partis. Un cadre conceptuel*, trad., Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011 [éd. or. 1976].

36 G. SARTORI, *Partis et systèmes de partis. Un cadre conceptuel*, *ibidem*, p. 188-189.

37 S. IYENGAR, G. SOOD et Y. LELKES, « Affect, Not Ideology : A Social Identity Perspective on Polarization », *Public Opinion Quarterly*, 2012, vol. 76, n° 3, p. 405-431. Cf. aussi le numéro spécial que la revue *Politics of the Low Countries* a consacré à la polarisation affective en 2024 (vol. 6, n° 3).

effet, la polarisation affective a été originellement définie comme le fait de voir négativement ses opposants et positivement ses partisans³⁸.

Pour en revenir à G. Sartori, celui-ci indique qu'à l'échelle d'un système de partis, la polarisation sera d'autant plus prononcée qu'y sont présents des partis anti-système de type protestataire (ne véhiculant pas de visions alternatives du monde) ou de type révolutionnaire (ou contre-révolutionnaire), ces derniers tendant à « renverser le système » le plus souvent en faveur d'un système à parti unique³⁹. Rendant la polarisation plus intense, les partis anti-système – qui ne sont donc pas « hors système », précise G. Sartori –, mettent particulièrement en tension le système politique, donc la démocratie libérale. Comme ces partis anti-système « *représentent une idéologie en situation d'extranéité* » par rapport au système, il en résulte « *une organisation politique dotée d'un maximum de distance idéologique* », donc fortement polarisée. Cette polarisation se trouvera renforcée du fait que les partis anti-système engendrent par leurs discours et activités « *un impact délégitimant* » sur le système, à rebours de la fonction intégratrice, pacificatrice jouée, selon S.-M. Lipset et S. Rokkan, par les partis légitimistes qui ont réussi à s'établir dans les institutions représentatives à partir d'une identité principale correspondant à un pôle d'un clivage.

Clivages et polarisation sont donc unis par un commun potentiel de conflictualité sociale qui, selon la présence de certains paramètres (superposition entre eux des clivages, présence de partis anti-système dans les institutions représentatives...), est susceptible d'engendrer des effets désintégrateurs sur le système politique et le vivre ensemble d'une société, dans une mesure pouvant mener à des affrontements violents. S'il est inhérent aux clivages qu'ils se situent sur des lignes de polarisation comportant des positionnements idéologiques et affectifs susceptibles de

38 S. IYENGAR et S.-J. WESTWOOD, « Fear and loathing across party lines : new evidence on group polarization », *American Journal of Political Science*, vol. 59, n° 3, 2015, p. 691 (pour la définition); p. 690-707.

39 G. SARTORI, *Partis et systèmes de partis. Un cadre conceptuel*, *op. cit.*, p. 188-189. Sur les spécificités de la conceptualisation de la notion de polarisation par G. Sartori au regard de celle, antérieure, de Maurice Duverger, cf. M. NOVÁK, « Systèmes partisans compétitifs. Quelle divergence entre Duverger et Sartori? », *Revue française de science politique*, vol. 65, n° 3, 2015, p. 447-467.

se situer aux extrêmes du continuum et de donner ainsi lieu à une polarisation sociale et politique, cette polarisation ne suffit pas à acter l'existence d'un clivage. Il faut, rappelons-le, que les trois critères établis par S. Bartolini (*cf. supra*) pour démarquer un camp soient remplis : le partage des intérêts propres à un groupe social particulier ; l'identification à ce groupe et à ses valeurs et vision du monde ; et, surtout, la prise en charge de ces intérêts et conceptions du monde par des organisations collectives se revendiquant de ce groupe social et, le cas échéant, par un ou des partis-relais, condition *sine qua non* pour considérer qu'un clivage est « politiquement actif ». Autrement dit, des dynamiques de polarisation peuvent se développer à partir de sources de division sociale et partisane qui ne sont nullement assimilables à un clivage.

4. LES CLIVAGES À L'ÉPREUVE DE LA POLARISATION AUJOURD'HUI

Interrogeons-nous d'abord sur des enjeux de polarisation récents qui pourraient renvoyer à des clivages, en commençant par évoquer les quatre anciens clivages.

Le clivage urbain/rural, moins présent de nos jours du fait d'une urbanisation accrue et de la marginalisation du secteur agricole dans la production économique dans les pays occidentaux, a récemment connu une réactivation dans certains pays. On peut y rattacher des enjeux de polarisation comme les « plans azote » ou la régulation de l'usage d'intrants chimiques qui portent sur la contribution du secteur agricole à la transition écologique. Le clivage urbain/rural semble avoir donné naissance à de nouveaux partis comme le BoerBurgerBeweging (BBB, Mouvement agriculteur citoyen) aux Pays-Bas ou, sur le modèle de celui-ci, le BoerBurgerBelangen (BBB, Intérêts agricoles citoyens) en Flandre. La résurgence du clivage urbain/rural peut aussi être mise en lien avec des résistances locales à la désertification des campagnes qui connaissent une réduction des services publics (par exemple la fermeture de guichets dans certaines gares) et de l'offre de biens et de services privés (telle la fermeture de guichets automatiques de banques pour la délivrance d'argent liquide). En lien avec le clivage (ethno-)nationalisme/transnationalisme, on notera

aussi que les territoires péri-urbains sont davantage considérés comme abritant les « perdants de la mondialisation », hostiles au transnationalisme.

Le clivage Église/État semble lui aussi moins présent du fait, on l'a dit, d'une sécularisation accrue des sociétés occidentales. Il est d'ailleurs symptomatique que dans le système de partis propre à l'espace politique belge francophone, il n'y ait plus de parti établi se revendiquant du catholicisme ou du christianisme. En effet, le parti descendant du Parti catholique s'est mué en Parti Social-Chrétien (PSC) puis en Centre démocrate humaniste (CDH) et, plus récemment, a été rebaptisé Les Engagés⁴⁰. Néanmoins, le clivage a pu se réactiver autour d'enjeux classiques, comme celui relatif au financement des établissements scolaires – ce qui n'est pas sans rappeler la deuxième guerre scolaire⁴¹. Parmi les enjeux classiques du clivage Église/État, figurent aussi les divisions autour de la moralité, du respect ou non de normes considérées comme de bienséance, comme autour d'œuvres artistiques (sculptures en plein air, œuvres cinématographiques...) considérées, ou non, comme attentatoires aux bonnes mœurs voire blasphématoires, ou bien à propos des cours d'introduction à la sexualité dans l'enseignement obligatoire (« Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle », EVRAS). En lien avec ce dernier enjeu, un renouvellement majeur du clivage pourrait être lié au fait que le pôle Église ne se traduit plus seulement à l'échelle du christianisme mais englobe désormais d'autres religions, au premier rang desquelles l'islam, avec notamment la création de partis qui s'identifient à cette religion (comme le parti Islam en 2012 ou la Team Fouad Ahidar en 2024, en Belgique) mais qui n'ont pas (encore) réussi à s'implanter dans le paysage partisan. Dans ce contexte, les débats portant sur l'autorisation du port du voile à l'école ou dans l'administration publique ou bien sur l'abattage rituel, sans étourdissement, pourraient constituer des exemples de réactivation du clivage classique autour de nouveaux enjeux. Par rapport à la dynamique historique du clivage Église/État telle qu'elle s'est développée dans des pays comme la

40 T. LEGEN et S. RANGONI, « Between Decline and Distress Innovations : The Transformation of the Belgian French-Speaking Christian-Democratic Party (CDH) », *Political Studies*, vol. 73, n° 3, 2024, p. 1233-1253 ; B. BIARD, « Les mutations de la famille sociale-chrétienne en Belgique francophone », *La Revue Nouvelle*, n° 2, 2024, p. 102-108.

41 N. SCHIFFINO, *Crises politiques et démocratie en Belgique*, op. cit.

Belgique, on notera toutefois que si l'on considère pertinent aujourd'hui d'évoquer un camp musulman pour incarner le pôle Église, ce camp est en situation de minorité sociale, ce qui n'était pas le cas du camp catholique d'autrefois.

Le clivage capital/travail ou possédants/travailleurs – autour de la répartition des moyens financiers générés par l'activité économique, par les conditions de la transmission patrimoniale privée ou par l'ampleur de la redistribution de prestations sociales par les pouvoirs publics – semble demeurer omniprésent dans la vie politique des États occidentaux au XXI^e siècle. Il reste un marqueur de division sociale et politique. En attestent, pour la première, les nombreuses manifestations et grèves qui continuent d'être organisées par les organisations syndicales et, pour la seconde, l'affichage identitaire explicite des partis qui, sur le plan socioéconomique, se veulent plus à droite (les partis libéraux) ou plus à gauche (les partis sociaux-démocrates) ou au centre (par exemple Les Engagés, en Belgique, ou En Marche devenu Renaissance, en France). Plus à gauche que les partis sociaux-démocrates, de nouvelles formations qui ont réussi à s'établir dans les institutions représentatives ont une identité principale clairement établie sur le versant « travailleurs » du clivage possédants/travailleurs, comme Die Linke en Allemagne, Podemos en Espagne, La France Insoumise (LFI) en France ou Syriza en Grèce. D'anciens partis créés sur ce versant « travail » ont pu trouver une assise électorale qui était absente par le passé (par exemple, comme déjà évoqué, le PTB en Belgique).

Le clivage centre/périphérie a tendance lui aussi à se perpétuer, voire à s'intensifier dans les pays où il était actif depuis de nombreuses décennies. Il réactive des divisions sociales anciennes sur le fait d'accorder, ou non, une plus grande autonomie (voire une indépendance pleine) à certaines portions d'un territoire d'un État où prédomine une population particulière : la Catalogne, l'Écosse, la Flandre, l'Italie du Nord, la Nouvelle-Calédonie, le Québec, etc. Toutes ont débouché sur la création de partis régionalistes bien établis dans les parlements. Sur l'autre pôle du clivage, des partis soit se sont créés et établis récemment (tel Vox, en Espagne), soit ont obtenu des succès électoraux bien plus significatifs qu'auparavant (comme le Rassemblement national (RN) en France). La plupart du temps, il s'agit en même temps de partis que l'on peut identifier au pôle (ethno-)nationaliste du cli-

vage (ethno-)nationaliste/transnationalisme, étant entendu que certains partis de la « périphérie » peuvent aussi incarner ce pôle (ethno-)nationaliste, comme le Vlaams Belang (VB) en Belgique ou la Lega en Italie.

Penchons-nous à présent sur les nouveaux clivages, avant d'aborder des lignes de polarisation *a priori* dissociées des clivages.

Du côté des clivages plus récents, le clivage productivisme/écologie continue de s'activer autour d'enjeux classiques qui lui sont liés. Par exemple, il s'agit de la question d'une pause à faire, ou non, en termes de mesures publiques dirigistes pour accélérer la transition écologique et pour accroître l'efficacité des mesures de lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Le clivage oppose les acteurs sur un continuum dont les deux extrêmes sont le climato-scepticisme (par exemple l'Association des climato-réalistes) et l'activisme écologiste radical (par exemple le mouvement de désobéissance civile Extinction Rebellion). Le pôle « écologie » du clivage semble désormais s'élargir à la cause animale donnant naissance, dans de nombreux pays, à des partis animalistes (par exemple, DierAnimal dont une représentante a été élue en 2019 au parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, en Belgique, avant de se déclarer indépendante). Certains partis animalistes parviennent même à s'établir durablement au sein d'assemblées parlementaires, comme le Partij voor de Dieren (Parti pour les animaux) aux Pays-Bas.

Quant à la « révolution mondialiste », il semble qu'elle ait fortement polarisé les citoyens, organisations et partis autour de questions comme l'élargissement de zones de « grands marchés » régulées par une logique de libre-échange (par exemple, l'Accord économique et commercial global (CETA) ou l'Accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne), les conditions d'accès au territoire, au séjour, à l'établissement ou à la nationalité pour les personnes étrangères non résidentes, ou encore les mesures à prendre (ou non) à l'égard des « sans-papiers ». Autant d'enjeux qui semblent en effet se relier au clivage (ethno-)nationalisme/transnationalisme, si ce n'est qu'ils interrogent l'idée de son unicité : en effet, le camp des « transnationalistes cosmopolites », favorables à l'ouverture des frontières, à l'accueil/l'intégration des populations étrangères, ne recoupe pas nécessairement le camp des « transnationalistes libre-échangistes »,

favorables à l'ouverture des frontières aux agents et flux économiques⁴².

La mondialisation a aussi pu contribuer à l'importation dans l'espace politique national d'enjeux internationaux, liés à des conflits à l'étranger, constituant à leur tour une source importante de polarisation. Ainsi, le conflit israélo-palestinien a-t-il pu donner lieu à de nombreuses mobilisations sociales et a-t-il constitué un mobile de vote pour certains partis prenant fait et cause pour l'une des parties au conflit. Par exemple, en 2024, le soutien au camp palestinien paraît avoir constitué une motivation significative de vote en faveur de candidats dissidents du Labour lors des élections générales au Royaume-Uni. Il paraît toutefois difficile d'assimiler cette ligne de division sociale et politique interne issue du conflit israélo-palestinien à une traduction du nouveau clivage autour de la mondialisation opposant nationalistes et transnationalistes. Et y voir la source d'un nouveau clivage paraît tout aussi délicat, tant le caractère durable de la source de polarisation que son potentiel à produire des partis qui parviendraient à s'établir durablement dans les institutions représentatives restent à prouver.

En nous rappelant les écrits de G. Sartori, notons que les dynamiques de polarisation contemporaine que nous évoquons, qu'elles soient ou non en lien avec des clivages (anciens ou nouveaux), ont pu être attisées par les succès électoraux rapides, significatifs et apparemment durables de nouveaux partis anti-système : l'Alternative für Deutschland (AfD, Alternative pour l'Allemagne) en Allemagne, Vox en Espagne, Perussuomalaiset (PS, Vrais Finlandais) en Finlande, le Movimento Cinque Stelle (M5S, Mouvement 5 étoiles) en Italie, le Partij voor de Vrijheid (PVV, Parti pour la liberté) aux Pays-Bas, Chega (Ça suffit) au Portugal... en n'omettant pas d'évoquer le repositionnement anti-système d'anciens partis comme le Freiheitliche Partei Österreichs (FPÖ, Parti de la liberté d'Autriche) ou l'Union Démocratique du Centre (UDC) en Suisse. Ces partis anti-système se situent le plus souvent à l'extrême droite (quoique certains partis d'extrême gauche ont aussi rencontré des succès significatifs à travers l'Europe ces dernières années) et la continuité de

42 M. CRULLI et V. EMANUELE, « Bringing Rokkan into the twenty-first century : the cleavage structure of Western Europe », *Journal of European Public Policy*, 2025, *online first*.

leurs succès électoraux pose la question de l'évolution de leur identité, de leur « rapport au système », puisque certains de ces partis accèdent au gouvernement et intègrent ainsi le système (en Autriche, en Finlande, en Italie, aux Pays-Bas...). Leur participation gouvernementale favoriserait-elle leur intégration au système, apaisant les sources de division qu'ils aiguisent pour exister ? Ou bien contribuerait-elle, au contraire, avec encore plus d'efficacité, à l'implosion du système ? La question est ouverte.

En même temps qu'ils adoptent un positionnement anti-système, la plupart de ces partis peuvent aussi être considérés comme fondant leur identité sur le pôle ethno-nationaliste du clivage (ethno-)nationalisme/transnationalisme. Ils se présentent en effet tout autant comme des dénonciateurs du système (et du rôle soi-disant délétère qu'y jouent les partis traditionnels, de gouvernement, assimilés à une « caste » homogène) que comme des défenseurs des intérêts et modes de vie des « populations de souche ». Ces dernières sont présentées comme menacées aussi bien par la présence (accrue) de certaines populations considérées comme (trop) étrangères sur le territoire national que par l'intégration (accrue) de leur État dans certaines institutions internationales, à commencer par l'Union européenne sur le continent européen.

Comme nous l'avons déjà évoqué, toutes les sources de polarisation contemporaine ne portent pas nécessairement sur des enjeux qui pourraient être rapportés aux anciens clivages ou être assimilés à de nouveaux clivages. Du fait, d'abord, d'une portée *a priori* non durable. Pensons au mouvement blanc dans les années 1990 pour une justice plus attentive aux droits des victimes⁴³. Plus récemment, renvoyons à l'opposition qui a pu être vive entre les défenseurs de mesures limitatives des libertés individuelles (vaccination généralisée, confinement imposé...) pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et ceux qui y étaient opposés⁴⁴. *A priori*, cette polarisation des opinions semble difficilement transposable à d'autres enjeux, hormis ceux liés à de nouvelles épidémies ou pandémies.

.....

43 B. RIHOUX et S. WALGRAVE, « Disparitions d'enfants et Justice : émergence de nouveaux acteurs », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 1590-1591, 1998.

44 L. BETTARELLI et E. VAN HAUTE, « Affective polarization and coalition preferences in times of pandemic », *Frontiers in Political Science*, vol. 4, 2022, p. 1-13.

Le constat semble valoir aussi en ce qui concerne les enjeux relatifs à la digitalisation. C'est à partir de cet enjeu – qui peut être source d'inégalités (*cf.* la problématique de la fracture numérique qui touche au clivage socioéconomique), d'accès à des données personnelles ou de non-protection d'œuvres culturelles – que s'est développé le Parti Pirate, en Suède, en 2006. Il a réussi à y décrocher un siège au parlement européen en 2009. Sur ce modèle, d'autres partis portant la même appellation ont vu le jour à travers le monde, et notamment en Belgique – sans succès équivalent⁴⁵.

D'autres enjeux qui revêtent à n'en point douter une portée structurelle ne s'assimilent pas pour autant à des clivages au sens classique, ne se révélant pas « politiquement actifs » au sens de S.-M. Lipset et S. Rokkan, faute de donner naissance à une nouvelle famille de partis politiques appelés à s'établir dans les institutions représentatives. Ainsi en est-il des enjeux liés aux inégalités entre les femmes et les hommes, récemment replacés au cœur de l'agenda politico-médiatique à la suite des mouvements #Balance ton porc et #MeToo qui se sont massivement développés dès 2017. Alors que, en Belgique, on compte depuis longtemps un dense tissu d'organisations féministes, parfois plus ou moins directement reliées à des partis dans le cadre des piliers que nous avons mentionnés plus haut (par exemple Vie féminine au sein du Mouvement ouvrier chrétien ou Soralia au sein de l'Action commune socialiste), aucun parti féministe n'est parvenu jusqu'à présent à s'établir au sein des parlements. Certaines tentatives ont vu le jour, comme celle du Parti féministe unifié (PFU) fondé en Belgique en 1972⁴⁶ ou celle de *Feminist Initiative* (F!), un parti féministe suédois qui a décroché un siège au parlement européen en 2014 et a essaimé au Danemark. Mais ces formations ne se sont pas ancrées de manière durable dans le système de partis.

Dans le même ordre d'idées, une série d'enjeux liés à l'orientation sexuelle et au genre ont donné lieu à des mobilisations de groupes et organisations liés à la communauté LGBTQIA+. Par exemple, on peut citer le droit au mariage des personnes de même

45 J. DOHET, S. GOVAERT, J. FANIEL, C. ISTASSE, J.-P. NASSAUX et P. WYNANTS, « Les partis sans représentation parlementaire fédérale », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n^{os} 2206-2207, p. 104-105.

46 CRISP, « Les associations féminines en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n^{os} 621-622, 1973, p. 15-16.

sexe⁴⁷, leur droit à l'adoption⁴⁸, le choix d'opter officiellement pour un genre autre que celui assigné à la naissance⁴⁹. Portés par la communauté LGBTQIA+, des associations et des partis déjà stabilisés dans le système représentatif, ces enjeux ne constituent pas un clivage au sens classique du terme. S'ils sont souvent rattachés au clivage Église/État, ils dépassent néanmoins de façon évidente la division profonde autour de la prééminence de l'Église et de la laïcité de l'État.

Le même constat vaut pour l'enjeu antiraciste et décolonial. Il a été réactivé en 2020 par le mouvement transnational *Black Lives Matter* (BLM). Aux États-Unis, la mort d'un homme noir asphyxié par un policier blanc a engendré des émeutes qui ont pris une résonance mondiale. Dans beaucoup de pays dont la Belgique, des manifestations ont dénoncé entre autres la violence policière, le racisme au sein de l'institution policière, le sentiment d'insécurité de communautés ethniques face à la police. La mobilisation autour de cet enjeu a englobé par exemple des questions relatives à la toponymie des rues ou à la place de certaines statues dans l'espace public. Des contre-manifestations ont aussi vu le jour; ainsi, en Belgique, des mouvements d'extrême droite ont organisé, à l'automne 2020, des actions de défense des statues de Léopold II. Ainsi que l'illustre cet exemple, cet enjeu est souvent rattaché au clivage identitarisme/cosmopolitisme ou (ethno-)nationalisme/transnationalisme; il dépasse néanmoins la division profonde autour de l'ouverture à d'autres cultures et au territoire.

La polarisation autour des enjeux féministes, de genre et de race est d'autant plus vive que des organisations sociales et des partis politiques ont choisi d'adopter une attitude de (relative) fermeture à l'égard des revendications de ces groupes (socialement) minoritaires, assimilées sous les étiquettes de « wokisme »

.....
47 Loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe et modifiant certaines dispositions du Code civil (*Moniteur belge*, 28 février 2003).

48 Loi du 18 mai 2006 modifiant certaines dispositions du Code civil en vue de permettre l'adoption par des personnes de même sexe (*Moniteur belge*, 20 juin 2006).

49 Loi du 25 juin 2017 réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets (*Moniteur belge*, 10 juillet 2017).

(qui prône la mobilisation pour plus de justice sociale et d'égalité raciale) et de « cancel culture » (qui vise à boycotter des productions culturelles, folkloriques, artistiques jugée dégradantes pour les minorités en question dans l'espace public). Comme nous l'avons mentionné, les enjeux de minorisation/reconnaissance de catégories de personnes dans une société ne sont pas sans lien avec le clivage identitarisme/cosmopolitisme qui porte sur la question de l'ouverture à la diversité et de l'égalité de traitement entre citoyens compte tenu de cette diversité. Pour vive que soit la polarisation que ces enjeux engendrent, ils n'ont pas eu d'effets directs sur le système de partis. Ils ont toutefois pu avoir des effets indirects du fait du nécessaire (re-)positionnement des partis établis à leur égard. Ainsi sur la base d'une étude empirique comparée (n'incluant toutefois pas la Belgique), des auteurs ont démontré que les électeurs qui jugent saillants les enjeux en lien avec la minorité LGBTQIA+ accordent davantage leurs votes aux partis sociaux-démocrates⁵⁰.

CONCLUSION

.....

Au début du chapitre, nous posions la question de savoir si la théorie des clivages est dépassée par de nouvelles sources de divisions, sociales et politiques, qui seraient d'une autre nature que les clivages tout en étant dotées d'un potentiel de conflictualité produisant des effets désintégrateurs plus élevés. La théorie de S.-M. Lipset et S. Rokkan continue d'être féconde pour comprendre des divisions persistantes au sein de la société belge. C'est le cas, par exemple, si on veut expliquer, aussi dans une perspective historique, le conflit qui oppose les Flamands et les francophones en Belgique. Grâce à l'extension qui a été faite de la théorie classique par l'ajout de nouveaux clivages, par exemple le clivage identitarisme/cosmopolitisme, on peut aussi expliquer des problématiques plus récentes (comme la gestion de l'immigration) et l'ancrage de nouvelles formations dans les paysages partisans.

Le chapitre rappelle toutefois que, d'une part, l'enchevêtrement des clivages est complexe, comme le sont les problèmes

.....

50 M. CRULLI et V. EMANUELE, « Bringing Rokkan into the twenty-first century : the cleavage structure of Western Europe », *Journal of European Public Policy*, 2025, *online first*.

FIGURE 1 – CLIVAGES ET POLARISATION : ENJEUX ORIGINELS ET RÉCENTS

Clivages originaux (Lipset et Rokkan, 1967)	Révolution nationale (et culturelle)	Révolution (post-)industrielle	Révolution mondialiste
	(unification territoriale des États occidentaux : centralisation et laïcisation du pouvoir) Église/État Centre/Périphérie	(Mécanisation, nouvelles énergies, manufactures de grande taille, production de masse, capitalisme) Possédants/Travailleurs Urbain/Rural	
Clivages récents	(Sensibilité à la satisfaction des besoins secondaires : esthétique des lieux, participation à la décision, qualité de vie...) Matérialisme/post-matérialisme	(Externalités négatives liées à la croissance économique : matériaux polluants, destruction de la biodiversité, augmentation des déchets...) Productivisme/Écologie	(Extension planétaire des flux transnationaux de personnes, de biens et services, de capitaux, d'information et de communication) Ethnocentrisme/Cosmopolitisme
Polarisation (Sartori, 1976) récente hors clivages Inégalités hommes femmes ; pluralisme de genre (Droits LGBTQIA+) ; décolonisation (antiracisme)...			

publics auxquels la démocratie doit faire face à l'époque contemporaine et que, d'autre part, toutes les divisions actuelles ne sont pas des déclinaisons pures et simples des clivages classiques. La relecture de la théorie des clivages et l'extension des quatre clivages initiaux à de nouveaux clivages ainsi que l'apparition d'enjeux nouveaux de polarisation méritent d'être davantage approfondies pour saisir les dynamiques politiques d'aujourd'hui. La Figure 1 schématise le propos du texte. Comme toute représentation graphique, elle a prétention à la clarté davantage qu'à l'exhaustivité.

Ce chapitre nous permet déjà de montrer comment certains groupes s'opposent entre eux sur des enjeux spécifiques (polarisation horizontale, par exemple le mouvement dit *antivax* au moment de la pandémie liée à la COVID-19 en 2020, *versus* les personnes dites *provax*), voire comment des groupes s'opposent au système politique (polarisation verticale, par exemple les mouvements populistes qui développent un discours contre les institutions politiques, *versus* des défenseurs de la démocratie représentative). Le chapitre montre aussi que cette double polarisation s'effectue en partie le long des clivages classiques (par exemple pour les enjeux qui opposent les travailleurs aux employeurs). Elle s'effectue en partie seulement parce que certains enjeux échappent à la portée intégratrice des clivages et parce qu'ils ne produisent pas de partis qui s'ancrent durablement dans les systèmes partisans (par exemple à ce stade pour les enjeux antiracistes et décoloniaux ou liés à la transidentité).

Au début du chapitre, nous posons aussi la question de savoir si les effets de la polarisation contemporaine sont plus intenses que ceux des clivages classiques. Parmi les chercheurs et chercheuses qui travaillent sur la polarisation, il n'y a pas d'accord sur le fait que l'amplitude de la polarisation actuelle serait plus forte, qu'elle grossirait les extrêmes par rapport au centre, qu'elle toucherait de plus en plus de citoyens et non seulement des leaders d'opinion⁵¹. La théorie des clivages montre que le potentiel désintégrateur de divisions sociales profondes peut être tempéré jusqu'à générer des effets intégrateurs dans le système politique. Les recherches contemporaines sur la polarisation mettent cette

.....
 51 H. MAES, A. VERWEE, L. SMETS, V. VAN INGELGOM et L. KNOPS, « Affective polarisation in citizens' own words : Understanding group construction beyond party lines », *Politics of the Low Countries*, vol. 6, n° 3, 2024, p. 166-193.

vision fonctionnaliste à l'épreuve du poids des émotions qui doivent, à l'avenir, enrichir les travaux en science politique.

La mise en dialogue de la théorie classique des clivages avec les travaux sur la polarisation doit être poursuivie. Ils partagent plusieurs points communs. Les travaux sur la polarisation (affective) mettent en avant des *in-groups* et *out-groups* qui font référence aux pôles d'un clivage. Les notions d'hostilité envers « l'autre » groupe et d'identité à « son » groupe se retrouvent dans la logique d'opposition mise en avant par la théorie des clivages. Les résultats des enquêtes sur la polarisation (affective) reflètent la vision binaire qu'ont des citoyens et citoyennes du système politique, ce qui se reflète, dans une certaine mesure, dans la théorie classique des clivages. De plus, tant la théorie des clivages que les travaux sur la polarisation montrent que, dans des systèmes multi-partisans comme la Belgique, le rapport des citoyens et citoyennes au système politique est plus complexe que dans des systèmes bipartisans comme les États-Unis⁵².

Parmi les différences entre la théorie classique et les travaux sur la polarisation (affective), soulignons que ces derniers enquêtent en particulier sur les mouvements des citoyens et citoyennes qui s'écartent du centre politique pour aller vers les extrêmes⁵³. La théorie des clivages inciterait à voir dans la création de partis associés à de tels mouvements la possibilité de garder le système politique intégré. Or certains travaux sur la polarisation affective montrent que les mouvements polarisés se définissent en dehors des lignes partisans classiques⁵⁴.

Au-delà de la comparaison d'une théorie de science politique devenue classique par rapport à d'autres travaux plus récents, au-delà de la comparaison entre des grilles de lecture distinctes

52 L. RUSSO, « Affective polarization in the low countries », *Politics of the Low Countries*, vol. 6, n° 3, 2024, p. 93-95 ; V. JOCHEM, « Appraising measurements of affective polarisation in multiparty systems : comparative insights from the low countries », *Politics of the Low Countries*, vol. 6, n° 3, 2024, p. 96-116.

53 M.-P. FIORINA et S.-J. ABRAMS, « Political polarization in the American public », *Annual Review of Political Science*, vol. 11, n° 1, 2008, p. 563-588.

54 Pour le positionnement des citoyens au-delà des lignes partisans et une courte revue de la littérature sur la polarisation et la polarisation affective : H. MAES, A. VERWEE, L. SMETS, V. VAN INGELGOM et L. KNOPS, « Affective polarisation in citizens' own words : Understanding group construction beyond party lines », *op. cit.*, p. 166-193.

de la réalité sociale et des dynamiques politiques, le présent texte pose la question de la viabilité de la démocratie entendue, non comme un système représentatif, mais comme un régime politique qui privilégie l'égalité et la liberté des êtres. Par rapport à la polarisation historique liée aux clivages classiques, le risque pour la démocratie de l'actuelle polarisation est que cette dernière soit dépourvue de force intégratrice, empêche une résolution non violente des conflits, accentue le potentiel d'implosion du système politique. Faire imploser un système patriarcal ou écocide, par exemple, est porté par des aspirations démocratiques. Le défi à relever est que les enjeux qui animent les lignes de polarisation contemporaines soient relevés dans le respect, entre autres, de la diversité, la transparence, l'échange argumenté pour sauvegarder le vivre ensemble. La démocratie n'a pas vocation à se figer dans un mode de fonctionnement institutionnel particulier. En cela, des critiques même radicales peuvent l'aider à s'améliorer.

POLARISATION ET PARTIS POLITIQUES

Jérémy Dodeigne

(UNamur)

David Talukder

(VUB)

Emilie van Haute

(ULB)

INTRODUCTION

Alors que le Chapitre 1 relie clivages et polarisation, ce chapitre place la focale sur les acteurs centraux qui incarnent les clivages : les partis politiques. Selon la théorie de S. M. Lipset et S. Rokkan¹, les partis politiques émergent de tensions structurelles liées aux clivages politiques. Ils opposent des projets politiques incarnant un versant spécifique du clivage sur lequel ils ont émergé, médiatisent les intérêts de groupes sociaux liés à ce versant et canalisent leurs griefs vers les instances décisionnelles. Dans la perspective des clivages de S.-M. Lipset et S. Rokkan, la polarisation est donc inhérente aux systèmes de partis, puisque les systèmes partisans sont structurés autour de partis qui incarnent des pôles opposés sur un même clivage.

La polarisation politique partisane se décline en polarisation *idéologique* ou *affective*, et peut s'exprimer au niveau de l'offre électorale (les représentants politiques issus des partis) ou de la demande (les électeurs). La polarisation *idéologique* désigne la distance idéologique entre partis ou électeurs de ces partis². La

1 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, New York et Londres, The Free Press et Collier-MacMillan Limited, 1967.

2 F. CASAL BÉRTOA et J. RAMA, « Polarization : What Do We Know and What Can We Do about It? », *Frontiers in Political Science*, 3 :

polarisation *affective* désigne la distance affective entre partis ou partisans d'un parti et les partisans des autres partis³. Cette distance affective peut prendre la forme d'un sentiment d'antipathie, de méfiance, d'hostilité ou d'intolérance⁴. Cette distance idéologique ou affective oppose des pôles. Lorsqu'elle s'exprime sur des axes de division structurants de la société et met en tension des groupes constitués autour de partis, elle peut être le marqueur de clivages.

Ce chapitre a pour objectif de dresser un aperçu de la polarisation politique partisane en Belgique et de son évolution depuis la seconde moitié du XX^e siècle (1946-2024). Il s'intéresse dans un premier temps à la polarisation idéologique au niveau de l'offre partisane, en replaçant la discussion dans le contexte des mutations des clivages et systèmes de partis en Belgique, tout en discutant les singularités de la Belgique dans un contexte comparé européen plus large. Dans un second temps, nous analysons la polarisation idéologique et affective au niveau de la demande électorale, c'est-à-dire des électeurs. En contrastant les évolutions de la polarisation à ces deux niveaux, nous discutons des dynamiques à l'œuvre en nous concentrant plus particulièrement sur la période contemporaine – les dynamiques historiques ayant été traitées de manière extensive dans le Chapitre 1. Dans un troisième temps, nous relierons l'offre et la demande électorale en discutant comment la polarisation au sein du système de partis interagit avec la polarisation au sein de l'électorat. En définitive, ce chapitre contribue à la question de la reconfiguration des clivages en Belgique en identifiant à la fois des tensions structurelles relativement constantes au cours des décennies (polarisation socioéconomique), mais aussi des restructurations plus récentes (polarisation socio-culturelle).

.....
687695, 2021 ; G. SANI et G. SARTORI, « Polarization, Fragmentation and Competition in Western Democracies », *Western European Party Systems : Continuity and Change*, H. Daalder et P. Mair (dir.), 1983, Londres, Sage, p. 307-340.

3 S. IYENGAR, Y. LELKES, M. LEVENDUSKY, N. MALHOTRA et S.-J. WESTWOOD, « The Origins and Consequences of Affective Polarization in the United States », *Annual Review of Political Science*, vol. 22, n° 1, 2019, p. 129 à 146 ; J. GASTEV, « Electoral Volatility and Party System Polarization in Latin America, 1992-2018 », *Political Studies*, 00323217251367642, 2025.

4 J. DODEIGNE, « Hostility and Democratic Erosion : Introducing the Political Hostility Scale (PHOS) », *Democratization*, 2025, *online first* <https://doi.org/10.1080/13510347.2025.2581840>

1. POLARISATION AU SEIN DE L'OFFRE PARTISANE

Cette section s'intéresse à la polarisation au sein de l'offre partisane, en se concentrant sur la polarisation idéologique, et vise à répondre à plusieurs questions. Le système partisan est-il particulièrement polarisé idéologiquement en Belgique ? La polarisation idéologique a-t-elle augmenté ou s'est-elle transformée à travers le temps ? Quels sont les particularismes et les similitudes de la polarisation belge avec ses voisins européens ? Pour répondre à ces questions, il est possible d'analyser l'évolution du positionnement idéologique des partis politiques en Belgique sur base de leurs programmes électoraux avec des données sur plusieurs décennies (1945-2020). Le *Manifesto Project* (MARPOR)⁵ code les programmes électoraux avec des indicateurs sur le clivage socioéconomique gauche-droite, ainsi que sur une série de grandes thématiques liées aux principaux enjeux socio-culturels des XX^e et XXI^e siècles (immigration, égalité hommes-femmes, européanisation, environnement...). Nous utilisons ces données pour calculer un indice de polarisation du système partisan, qui tient compte du positionnement idéologique des partis, et de la distance entre ces positions, pondérée par le poids électoral des partis⁶.

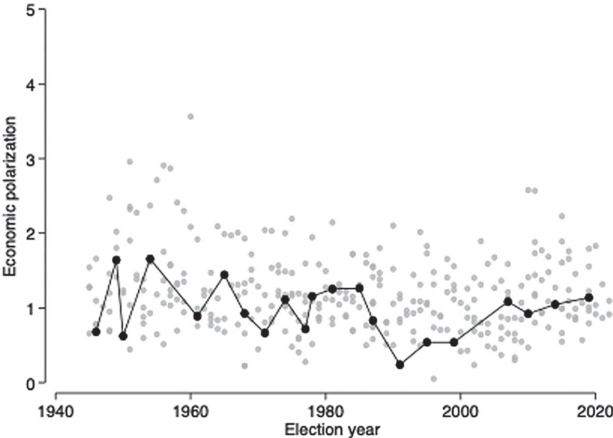
La Figure 1 présente les indices de polarisation idéologique sur deux clivages centraux : le clivage socioéconomique et le clivage socio-culturel (ou post-matérialiste, voir chapitre 1), sur le temps long (1945-2020). Elle place la Belgique dans un contexte comparé plus large. Les points noirs indiquent, pour chaque élection fédérale, le niveau de polarisation idéologique du système partisan en Belgique et la ligne noire trace l'évolution dans le temps. Les points grisés représentent les indices de polarisation dans 21 autres démocraties occidentales pour chacune de leurs élections nationales. Tout d'abord, l'analyse de la Figure 1 met en évidence que le système partisan en Belgique n'est pas plus polarisé que dans d'autres démocraties occidentales. Au contraire, nous constatons même que les années 1990 se caractérisent par

.....
5 Consulté en ligne le 17 novembre 2025 : <https://manifestoproject.wzb.eu>

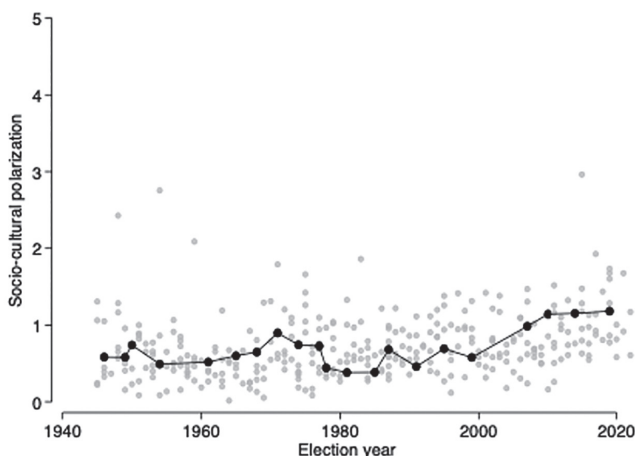
6 R.-J. DALTON, « The Quantity and the Quality of Party Systems : Party System Polarization, Its Measurement, and Its Consequences », *Comparative Political Studies*, vol. 41, n° 7, 2008, p. 899-920.

un indice de polarisation comparativement très faible, puisqu'il n'y a presque aucun point grisé sous le point noir désignant la Belgique. Sur le plan socioéconomique, les niveaux de polarisation sont relativement stables depuis le milieu des années 2000, et se situent à des niveaux comparables à ceux des décennies 1960-1970, et dans la moyenne des autres pays considérés. Nous ne pouvons dès lors pas parler d'une augmentation de la polarisation socioéconomique en Belgique au cours du temps⁷. En revanche, la polarisation socio-culturelle, historiquement plus basse que la polarisation socioéconomique, présente une augmentation depuis le début des années 2000. Plus qu'une simple intensification de la polarisation, nous observons une reconfiguration de la polarisation idéologique au sein du système partisan belge, avec une montée en puissance de la polarisation autour des questions socio-culturelles. Il s'agit d'essayer d'en éclairer les ressorts, à l'aide de la théorie des clivages.

FIGURE 1. INDICE DE POLARISATION
SOCIOÉCONOMIQUE ET SOCIO-CULTURELLE EN BELGIQUE
PAR ANNÉE (1945-2020)



.....
7 Voir aussi R. DASSONNEVILLE, « Polarization in Belgium », *Oxford Handbook of Belgian Politics*, M. Reuchamps *et al.* (dir.), Oxford, Oxford University Press, 2026.



Source : adapté de Dassonneville 2026, basé sur les données MARPOR : <https://manifestoproject.wzb.eu>

Note : Les cercles noirs indiquent les niveaux de polarisation idéologique socioéconomique (à gauche) et socio-culturelle (à droite). Les cercles grisés indiquent les niveaux de polarisation idéologiques dans les autres démocraties occidentales (Australie, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse).

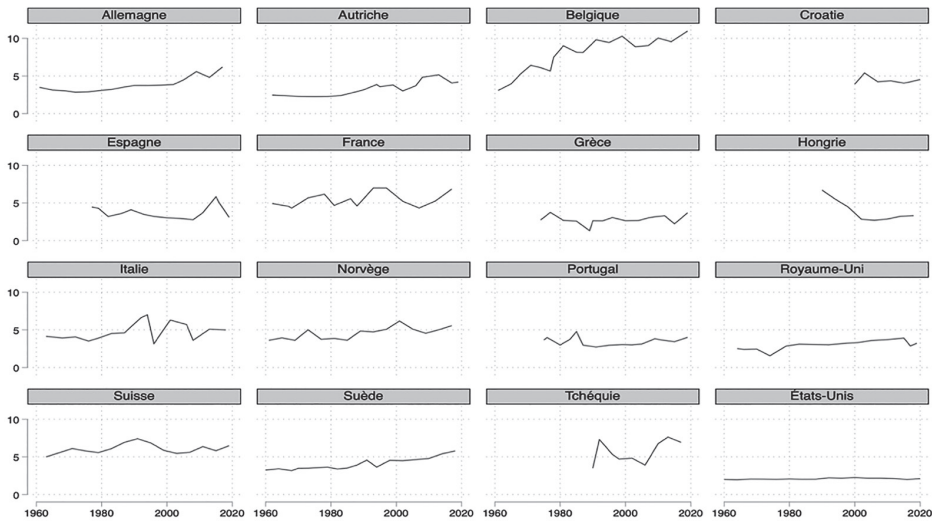
Nous analysons pour cela la fragmentation du système partisan en Belgique. Le degré de fragmentation des systèmes partisans peut être calculé à partir d'un indice de fragmentation. Dans ce chapitre, nous analysons cette fragmentation à l'aide de l'indice du nombre effectif de partis électoraux (NEPE). Cet indice mesure le degré d'éparpillement ou de concentration des choix de vote (% des voix). Cet indice reflète la diversité des préférences des électeurs. À l'inverse de l'indice de fragmentation mesuré à l'aide du nombre effectif de partis au parlement (NEPP), il est moins soumis à la distorsion produite par les règles électorales⁸. Plus l'indice est élevé, plus le système de partis est fragmenté. La Figure 2 présente l'évolution de l'indice de fragmentation en Belgique, en comparaison de 16 autres démocraties occidentales, depuis 1960. Il est évident que la Belgique a connu une forte aug-

.....

8 M. LAAKSO et R. TAAGEPERA, « 'Effective' Number of Parties : A Measure with Application to West Europe : A Measure with Application to West Europe », *Comparative Political Studies*, vol. 12, n° 1, 1979, p. 3-27.

mentation de cet indice de fragmentation (passant de 2,71 NEPE en 1950 à 10,25 NEPE en 2024, le pic belge ayant été atteint en 2019 avec 10,9 ENPE). Ce niveau de fragmentation figure parmi les plus élevés des démocraties occidentales. Il indique que le système partisan en Belgique se caractérise par une très forte dispersion des voix, dénotant la présence de nombreux partis politiques, mais aussi une érosion du poids des partis dominants⁹.

FIGURE 2. INDICE DE FRAGMENTATION
DES SYSTÈMES PARTISANS, 1960-2024



Source : Compilation des auteurs sur la base des chiffres de F. CASAL BÉRTOA, *Database on WHO GOVERNS in Europe and beyond*, PSGo, 2025¹⁰.

La Figure 3 confirme cette érosion progressive du poids des familles politiques traditionnelles à travers le temps. Le système partisan de l'après-Deuxième Guerre mondiale est caractérisé par une structuration autour des clivages religieux et socio-économique, et articulé autour des trois familles politiques tradi-

9 Voir également P. DELWIT, *Politics in Belgium from 1830 until 2025*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2025.

10 Consulté en ligne le 17 novembre 2025 : <https://whogoverns.eu/party-systems/effective-number-of-parties/>

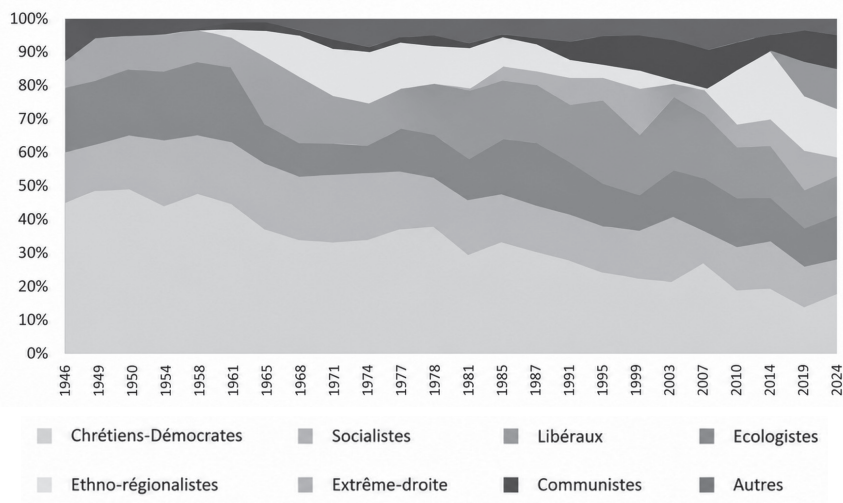
tionnelles (libérale, sociale-chrétienne et socialiste). Cependant, on voit émerger le clivage centre/périphérie incarné par les partis ethno-régionalistes dans les années 1960-1970. Le clivage centre/périphérie polarise l'espace partisan. Les nouveaux partis ethno-régionalistes incarnent le versant périphérie et polarisent le système, alimentant sa fragmentation. Leur poids se resserre néanmoins après l'adaptation du système partisan au clivage centre/périphérie, la scission des familles politiques traditionnelles, et la fédéralisation de l'État belge. Les années 1980 voient l'émergence des partis écologistes prônant des valeurs post-matérialistes d'ouverture culturelle, mais aussi de l'extrême droite qui incarne le *Cultural Backlash*, c'est-à-dire le versant fermeture d'un nouveau clivage autour des questions socio-culturelles (voir Chapitre 1 pour une discussion approfondie).

Les partis ethno-régionalistes (incarnés par la Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA) et le Vlaams Belang (VB) et, dans une moindre mesure, DéFI – ex-Front Démocratique des Francophones (FDF) – reviennent sur le devant de la scène à la fin des années 2000, à l'occasion des discussions autour de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde (BHV) et de la sixième réforme de l'État¹¹. La crise économique et financière de la fin des années 2000 favorise la réactivation de la polarisation sur le clivage socioéconomique, et l'émergence d'un parti incarnant le versant travailleurs : le Parti du Travail de Belgique (PTB-PVDA). Depuis la fin des années 2010, la fragmentation est liée à la réactivation du clivage post-matérialiste à la faveur d'un contexte de polarisation autour des flux migratoires, comme l'ont connu d'autres démocraties occidentales. On observe en effet dans de nombreuses démocraties occidentales une polarisation forte autour de l'axe socio-culturel, incarnée par des partis de droite radicale ou d'extrême droite comme, par exemple en Allemagne, en Espagne, en France, en Grèce ou encore au Royaume-Uni.

.....

11 K. DESCHOUWER, M. REUCHAMPS, D. CALUWAERTS, P. MEIER, D. SINARDET et E. VAN HAUTE, *The Politics of Belgium. Governing a Divided Society*, Londres, Palgrave, 2026.

FIGURE 3. ÉROSION DU POIDS ÉLECTORAL
DES FAMILLES POLITIQUES TRADITIONNELLES, 1946-2024



Note : Distribution en pourcentage des sièges au sein de la Chambre, par famille politique

Source : Calculs propres des auteurs sur base des données de Dodeigne et Renard (1946-2024)¹².

À chaque émergence ou réactivation d'un clivage correspond l'émergence ou le succès électoral de partis incarnant les pôles de ce clivage, contribuant à la fragmentation du système partisan (nombre de partis), mais aussi à sa polarisation (distance entre les partis). La fragmentation extrême observée en Belgique en comparaison d'autres démocraties occidentales est évidemment liée à la présence du clivage centre/périphérie, qui contribue au dédoublement du système partisan. C'est la fin des partis « nationaux » en 1968 (famille sociale-chrétienne), en 1972 (famille libérale), et en 1978 (famille socialiste). Mais ce n'est pas la seule force de polarisation. L'entrecroisement de plusieurs clivages permet de mieux comprendre la fragmentation extrême, qui incarne la polarisation politique et traduit la reconfiguration

.....
12 J. DODEIGNE et H. RENARD, « Annexe 3 – Les résultats électoraux depuis 1847 », *Les systèmes électoraux de la Belgique*, F. Bouhon et M. Reuchamps (dir.), Bruxelles, Bruylant, 2024, p. 739-775.

des systèmes partisans¹³. Par ailleurs, le système électoral proportionnel utilisé en Belgique favorise la fragmentation partisane, tant au niveau électoral qu'au niveau de la représentation dans les parlements¹⁴. La fragmentation est également liée à un vote protestataire qui s'exprime différemment dans le système de partis du côté francophone et néerlandophone en raison de la position différente de l'électeur médian (centre-gauche *versus* centre-droit) et des partis de gouvernement¹⁵. Alors que la protestation pousse à un choix plus radical à droite (N-VA depuis 2008) ou à l'extrême droite en Flandre (VB depuis les années 1990, avec un retour depuis 2019), elle se matérialise par un choix plus radical à gauche en faveur du PTB (à partir de 2014), et une droitisation conservatrice du parti libéral Mouvement Réformateur (MR, à partir de 2019). Cela contribue à la fragmentation partisane, mais aussi à une polarisation, et lui donne une dimension communautaire.

2. POLARISATION AU SEIN DE L'ÉLECTORAT

Dans cette section, nous examinons la polarisation au sein de l'électorat – adoptant le point de vue de la demande électorale. Afin d'opérer l'analyse en miroir de l'analyse de l'offre, nous allons dans un premier temps étudier la polarisation idéologique parmi les électeurs. Nous analysons ensuite la polarisation affective, et ce en mobilisant différentes données d'enquêtes disponibles en Belgique.

.....

13 P. DELWIT, « Cleavages and Party Systems in Belgium », *Oxford Handbook of Belgian Politics*, M. Reuchamps *et al.* (dir.), Oxford, Oxford University Press, 2026 ; K. DESCHOUWER, M. REUCHAMPS, D. CALUWAERTS, P. MEIER, D. SINARDET et E. VAN HAUTE, *op. cit.*

14 A.-E. BOURGAUX et J.-B. PILET, « Electoral System and Elections », *Oxford Handbook of Belgian Politics*, M. Reuchamps *et al.* (dir.), Oxford, Oxford University Press, 2026.

15 I. GOOVAERTS, A. KERN, E. VAN HAUTE et S. MARIEN, « Vote protestataire ou idéologique ? », *Les Belges haussent leur voix. Une analyse des comportements électoraux du 26 mai 2019*, J.-B. Pilet *et al.* (dir.), Louvain-la-Neuve, PUL, 2020, p. 59-76.

2.1. La polarisation idéologique au sein de l'électorat en Belgique

Afin de mesurer la polarisation idéologique entre les électeurs en Belgique, nous mobilisons les données du *European Social Survey* (ESS) qui comporte 10 vagues d'enquêtes en Belgique et en Europe entre 2002 et 2022. Ces données offrent à la fois une perspective longitudinale et une perspective comparée. Nous mobilisons la formule développée par Russell J. Dalton¹⁶, permettant de calculer la polarisation idéologique entre différents partis, appliquée à l'électorat. Plus précisément, à l'instar de nombreux auteurs¹⁷, nous calculons, pour chaque pays et chaque vague, la moyenne de l'auto-positionnement des citoyens sur l'échelle générale gauche-droite allant de 0 (position la plus à gauche) à 10 (position la plus à droite). La polarisation idéologique est ensuite calculée à partir des écarts par rapport à cet auto-positionnement moyen, en concordance avec l'idée que la polarisation mesure une distance idéologique.

La Figure 4 présente l'évolution de la mesure de polarisation idéologique entre 2002 et 2023. Les résultats pour la Belgique montrent que la polarisation idéologique au sein de l'électorat belge n'a pas fluctué de manière importante au cours de la période considérée. L'écart à la moyenne se situe autour de 2 (sur une échelle 0-10) à travers les 11 vagues de l'enquête *European Social Survey*. La polarisation idéologique n'est donc pas très élevée en Belgique et tend à varier faiblement à travers le temps.

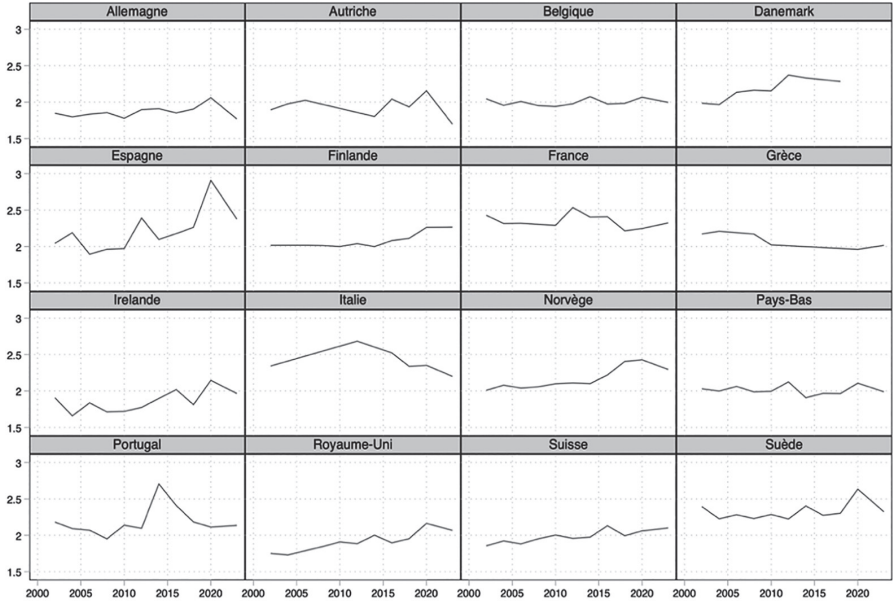
Afin de mettre ces résultats en perspective, nous avons également établi l'indice de polarisation de l'électorat dans quinze autres pays européens. Lorsque nous comparons les résultats pour la Belgique avec ceux d'autres pays européens, nous constatons que la polarisation idéologique n'est pas plus élevée en Belgique qu'ailleurs en Europe. Au contraire, elle est même plutôt modérée par rapport à d'autres pays comme l'Espagne, la France, l'Italie ou encore la Suède. En outre, la stabilité du niveau de polarisation

.....
16 R.-J. DALTON, « The Quantity and the Quality of Party Systems : Party System Polarization, Its Measurement, and Its Consequences », *op. cit.*, p. 899-920.

17 M. MORAL et R.-E. BEST, « On the Relationship between Party Polarization and Citizen Polarization », *Party Politics*, vol. 29, n° 2, 2023, p. 229-247 ; R. DASSONNEVILLE, « Polarization in Belgium », *Oxford Handbook of Belgian Politics*, *op. cit.*

idéologique en Belgique est plutôt une exception. Seul un petit nombre de pays (Pays-Bas, Suisse, Grèce) font état de niveaux de polarisation idéologique caractérisés par une telle stabilité. Il est intéressant de noter qu'à l'exception de la Grèce, ces pays partagent plusieurs des caractéristiques de démocraties consociatives¹⁸, ce qui pourrait être lié à une plus faible polarisation idéologique entre électeurs et de plus faibles variations à travers le temps¹⁹.

FIGURE 4. POLARISATION IDÉOLOGIQUE
DANS LES DÉMOCRATIES OCCIDENTALES, 2002-2023



Note : Les données présentées sont non pondérées. Source : Calculs propres des auteurs sur la base des données du *European Social Survey* (ESS, 2002-2023)²⁰.

.....
18 A. LIJPHART, « Consociational Democracy », *World Politics*, vol. 21, n° 2, 1969, p. 207-225.

19 M. BOGAARDS, « Consociationalism in Belgium », *Oxford Handbook of Belgian Politics*, M. Reuchamps et al. (dir.), Oxford, Oxford University Press, 2026.

20 Consulté en ligne le 17 novembre : <https://www.europeansocial-survey.org>.

2.2. La polarisation affective au sein de l'électorat en Belgique

La polarisation affective désigne la tendance, pour les électeurs proches d'un parti politique, à nourrir de l'hostilité pour les autres partis et/ou leurs électeurs. Plus qu'une simple polarisation fondée sur une forte opposition d'idées politiques, la polarisation affective active des ressorts identitaires qui transforment la nature des conflits en une « polarisation pernicieuse »²¹. Les groupes sociaux s'opposent alors non pas tant en raison de divergences programmatiques, mais en raison de ce qu'ils *sont* du point de vue de leurs identités (croyances religieuses, orientations sexuelles, statut nativiste...). En d'autres termes, la polarisation affective est un processus qui alimente une hiérarchie morale entre groupes et qui convertit les adversaires politiques en « autres » immoraux, nourrissant l'animosité et érodant les capacités du vivre-ensemble dans différents domaines de la vie politique et sociale. Plusieurs études ont mis en évidence la présence, voire la montée, de cette forme de polarisation aux États-Unis, mais aussi en Europe.

Afin de mesurer la polarisation affective au sein de l'électorat en Belgique, nous mobilisons des données de l'enquête électorale par panel du consortium interuniversitaire « *NotLikeUs* »²². La mesure la plus commune, que nous mobilisons ici, est celle du thermomètre de polarisation affective²³. Elle mesure la polarisation affective par une question qui demande aux électeurs d'évaluer différents partis politiques (polarisation affective *verticale*) et leurs électeurs (polarisation affective *horizontale*).

Concrètement, pour mesurer la polarisation affective *verticale*, les répondants devaient répondre à la question suivante : « Nous souhaitons savoir ce que vous pensez des *partis politiques* »

21 J. MCCOY et M. SOMER, « Toward a Theory of Pernicious Polarization and How It Harms Democracies : Comparative Evidence and Possible Remedies », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 681, n° 1, 2019, p. 234-271.

22 B. ECK *et al.* « NotLikeUs Panel Survey Dataset Belgian 2024 Elections », *Social Sciences and Digital Humanities Archive - SODHA*, 2025. <https://doi.org/10.34934/DVN/KYWPSO>.

23 S. IYENGAR, Y. LELKES, M. LEVENDUSKY, N. MALHOTRA et S.-J. WESTWOOD, « The Origins and Consequences of Affective Polarization in the United States », *op. cit.*, p. 129-146.

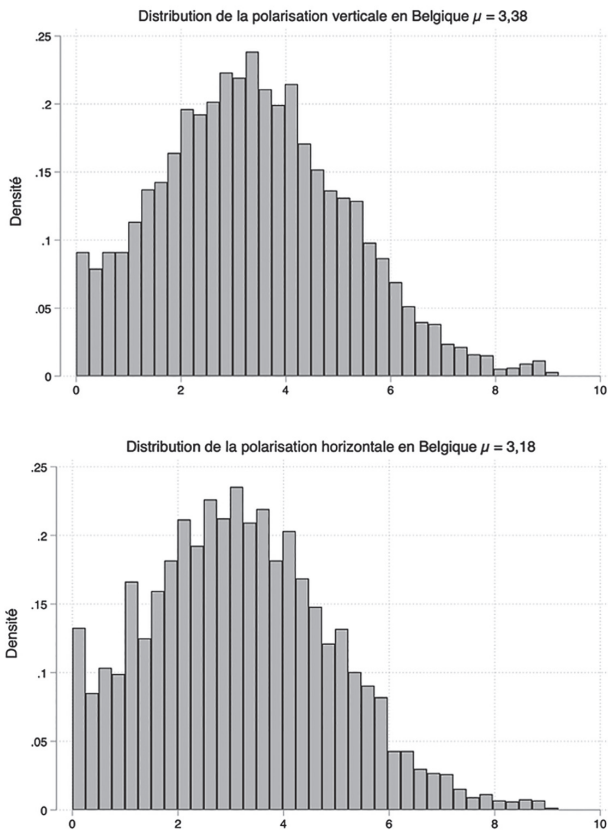
suivants. Dans quelle mesure trouvez-vous les partis politiques ci-dessous sympathiques ? Pour ce faire, vous pouvez donner une réponse entre 0 et 10 pour chaque parti en déplaçant le cercle. 0 signifie que vous trouvez le parti très antipathique, 5 signifie que vous trouvez le parti ni antipathique ni sympathique, et 10 signifie que vous trouvez le parti très sympathique ». Afin de mesurer la polarisation affective *horizontale*, les répondants devaient répondre à la question suivante « Nous aimerions également savoir ce que vous pensez *des électeurs de ces partis*, ainsi que des membres de quelques autres groupes de la société. Quels sentiments les membres de ces groupes suscitent-ils en vous ? Pour ce faire, vous pouvez donner une réponse entre 0 et 10 pour chaque groupe en déplaçant le cercle. 0 signifie que vous avez des sentiments froids et négatifs, 5 signifie que vous n'avez pas de sentiments froids et négatifs ni de sentiments chauds et positifs, et 10 signifie que vous avez des sentiments chauds et positifs. Je trouve les électeurs ou groupes suivants... ».

Nous mesurons la polarisation affective verticale et horizontale selon l'approche de Markus Wagner²⁴ qui est, à ce jour, l'une des plus mobilisées dans la littérature scientifique. La formule est similaire à l'indice de polarisation idéologique. Pour chaque électeur, il est possible de calculer un score de polarisation affective. Celui-ci tient compte de l'ensemble des scores de sympathie donnés aux autres partis/électeurs, pondéré par le poids électoral de chacun des partis. On calcule ensuite la distance entre le score attribué au parti auquel le répondant s'identifie et ce score de sympathie moyen envers les autres partis.

La Figure 5 présente la polarisation politique des citoyens belges à l'égard des partis politiques et de leurs sympathisants. La polarisation affective *verticale* parmi les citoyens est relativement faible, avec une moyenne (u) située à 3,38. La polarisation affective *horizontale* à l'égard des électeurs d'autres partis politique est légèrement plus faible à la polarisation verticale, ce qui signifie que les citoyens tendent à développer davantage d'antipathie pour des partis en tant qu'institutions politiques, et un peu moins envers leurs sympathisants.

.....
 24 M. WAGNER, « Affective Polarization in Multiparty Systems », *Electoral Studies*, vol. 69, 2021.

FIGURE 5. POLARISATION VERTICALE ET HORIZONTALE
EN BELGIQUE, SCRUTIN LÉGISLATIF 2024



Source : Enquête électorale par panel du consortium interuniversitaire « NotLikeUs 2024 ».

Ces scores de polarisation affective sont sensiblement plus élevés que ceux observés pour la polarisation idéologique. Cela indique que, malgré de faibles différences sur le plan idéologique, l'identification à un parti et l'évaluation des autres partis génèrent des sentiments plus clivants. Il convient toutefois de souligner que le contexte de la collecte de données (campagne électorale de 2024) pourrait avoir stimulé la polarisation affective. Il conviendra donc de répliquer à l'avenir la collecte de telles données à échéance régulière afin de consolider ces tendances.

3. QUAND OFFRE ET DEMANDE SONT LIÉES

3.1. Une polarisation affective au sein de l'électorat nourrie par le discours des élites

Les recherches ont montré que le discours des élites politiques joue un rôle important dans l'alimentation de la polarisation affective des électeurs. Une rhétorique hostile basée sur les attaques envers les opposants politiques peut légitimer le rejet des électeurs dont les préférences partisans diffèrent²⁵. Le discours des élites politiques en Belgique se caractérise-t-il par la négativité et les attaques ?

Nous mobilisons pour cela les données du *Social Media Lab* du Cevipol (ULB), qui a collecté toutes les publications des 13 partis politiques représentés à la Chambre des représentants et de leurs présidentes ou présidents sur le réseau social ex-Twitter/X (comptes officiels des partis et présidentes ou présidents) entre janvier 2022 et mars 2024 (Les *tweets* de la formation « Chez Nous » (parti francophone d'extrême droite) étant collectés à partir de novembre 2023). Ces données permettent d'analyser le discours des partis et de leurs leaders. Nous nous intéressons particulièrement aux *tweets* aux contenus et ton agressifs, qui peuvent alimenter le rejet et l'intolérance, et donc la polarisation²⁶. Pour mesurer un tel discours hostile, chaque publication a été codée 0 (absence) ou (1) présence d'attaque envers un opposant politique, qu'il s'agisse d'un parti ou de mandataires politiques, que l'attaque se trouve dans le texte et/ou dans une image et qu'elle soit personnelle ou porte sur un enjeu.

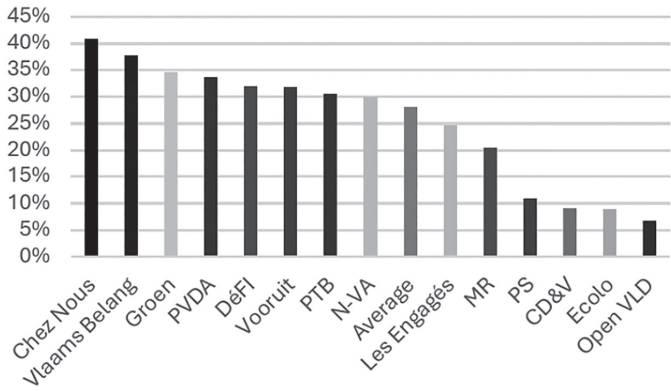
.....

25 S. IYENGAR, Y. LELKES, M. LEVENDUSKY, N. MALHOTRA et S.-J. WESTWOOD, « The Origins and Consequences of Affective Polarization in the United States », *op. cit.*, p. 129-146 ; M. LEVENDUSKY, « Partisan Media Exposure and Attitudes Toward the Opposition », *Political Communication*, vol. 30, n° 4, 2013, p. 565-581 ; G. SOOD et S. IYENGAR, « Coming to Dislike Your Opponents : The Polarizing Impact of Political Campaigns », *SSRN Electronic Journal*, 2016 ; R.-K. GARRETT, S.-D. GVIRSMAN, B.-K. JOHNSON, Y. TSFATI, R.-L. NEO et A. DAL, « Implications of Pro- and Counterattitudinal Information Exposure for Affective Polarization », *Human Communication Research*, vol. 40, n° 3, 2014, p. 309-332 ; Y. LELKES, G. SOOD et S. IYENGAR, « The Hostile Audience : The Effect of Access to Broadband Internet on Partisan Affect », *American Journal of Political Science*, vol. 61, n° 1, 2017, p. 5-20.

26 J. DODEIGNE, « Hostility and Democratic Erosion : Introducing the Political Hostility Scale (PHOS) », *op. cit.*

La Figure 6 présente la proportion de publications sur ex-Twitter/X contenant une attaque, par parti (en ce compris leur présidente ou président), pour l'ensemble de la période. Il ressort que les partis d'extrême droite sont ceux qui ont le plus recours aux attaques. Ces dernières représentent 35 à 40 % de leur communication sur ex-Twitter/X. Ils sont suivis par les écologistes flamands de Groen (34 %), ce qui contraste avec leur parti frère francophone Écolo (10 %). La gauche radicale (PTB-PVDA) et les partis ethno-régionalistes (N-VA et DéFI) attaquent également plus que la moyenne. Les partis traditionnels, dont la plupart étaient membres du gouvernement De Croo (PS/MR/Écolo/CD&V/Open VLD/Vooruit/Groen) (2020-2025), tendent en moyenne à moins mobiliser cette rhétorique hostile – à l'exception des socialistes flamands (Vooruit). Il faut cependant noter que Vooruit n'était pas très actif sur ex-Twitter/X durant cette période de la campagne électorale, car son président sortant, Conner Rousseau, avait décidé de quitter la plateforme suite à un scandale politique (propos xénophobes qu'il a tenus en état d'ébriété lors d'une fête en septembre 2023).

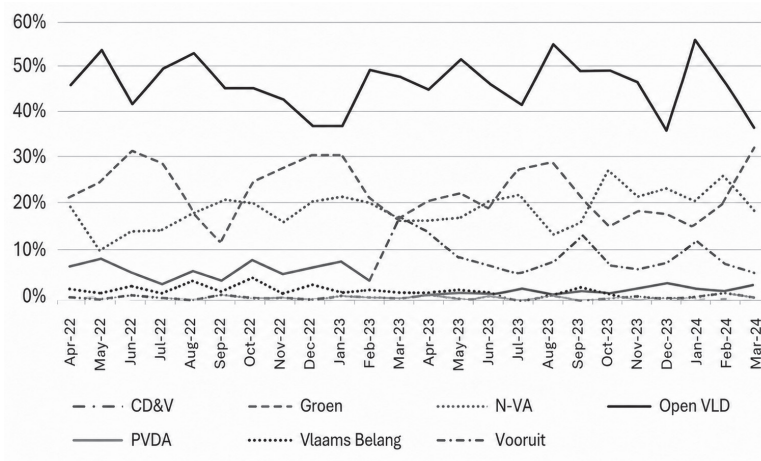
FIGURE 6. PROPORTION DE PUBLICATIONS
SOUS FORME D'ATTAQUE PAR PARTI (EN %),
JANVIER 2022-MARS 2024



Source : Social Media Lab (ULB)

Les figures 7 et 8 présentent l'évolution des attaques sur X en Belgique sur les deux années avant le triple scrutin de juin 2024. Chaque ligne représente la part des attaques d'un parti parmi l'ensemble des attaques émises durant le mois par tous les partis. Nous distinguons les espaces francophones et néerlandophones, qui sont relativement distincts et interagissent peu. On constate qu'en Flandre, trois partis dominent en termes d'activité sur la plateforme : le VB, la N-VA, et Groen. À lui seul, le VB représente 40 à 60 % des attaques publiées par l'ensemble des partis flamands sur la période, alors que Groen oscille entre 10 et 30 %. Les partis traditionnels représentent une part très petite des attaques en ligne.

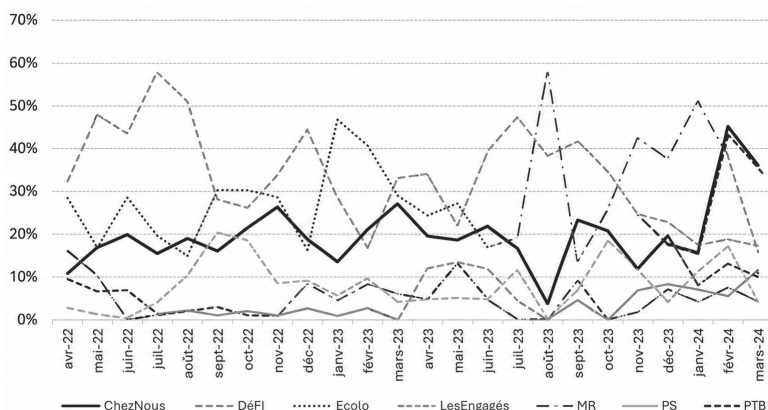
FIGURE 7. ÉVOLUTION DES ATTAQUES PAR PARTI,
AVRIL 2022-MARS 2024, FLANDRE



Note : les données sont présentées à partir d'avril 2022 en raison de données manquantes pour les 3 premiers mois de 2022 pour certains partis flamands. Source : *Social Media Lab* (ULB)

Dans l'espace francophone, c'est le parti ethno-régionaliste DéFi et les libéraux du MR (et leurs présidents) qui dominent durant cette période, suivis du PTB (et son président Raoul Hedebouw), jusqu'à l'arrivée du parti d'extrême droite « Chez Nous » qui adopte une communication similaire à celle du VB sur le plan des attaques.

FIGURE 8. ÉVOLUTION DES ATTAQUES PAR PARTI, JANVIER 2022-MARS 2024, ESPACE FRANCOPHONE



Source : Social Media Lab (ULB)

Nous constatons que la rhétorique des élites politiques est polarisée, avec des partis d'extrême droite qui mobilisent régulièrement les attaques politiques dans leur communication en ligne. Nous constatons également que les attaques sont essentiellement le fait de partis incarnant les pôles opposés du clivage socio-culturel, en particulier en Flandre, ce qui est concordant avec l'analyse de la récente hausse de la polarisation socio-culturelle observée dans la reconfiguration des systèmes partisans en Belgique. Dans l'espace francophone, nous observons également une telle hausse, mais la forte présence communicationnelle du PTB maintient une forte dimension socioéconomique et anti-establishement. Cette communication peut contribuer à générer de la polarisation affective envers et auprès des électeurs de ces partis²⁷. L'analyse de ex-Twitter/X comme source d'observation de la polarisation doit toutefois être considérée avec toutes les précautions méthodologiques nécessaires. D'une part, l'usage de ex-Twitter/X reste limité par le fait que seule une minorité de citoyens y est active ; d'autre part, son algorithme et les codes d'usage de cette plateforme amplifient les contenus les plus clivants. Ces données demeurent néanmoins l'un des rares proxys disponibles pour

27 L. KINS, L. JACOBS et C. CLOSE, « Favoring Ingroups, Derogating from Outgroups : How Populist Parties in Belgium Polarize on Social Media », *Acta Politica*, 2024, *online first*.

suivre l'évolution de la polarisation en Belgique, même si des dynamiques comparables sont plausibles sur d'autres plateformes sociales.

3.2. Une polarisation affective guidée par des « camps »

L'analyse des résultats de l'enquête électorale par panel du consortium « *NotLikeUs* » menée à l'occasion des élections de juin 2024 montre que la polarisation affective *horizontale*, c'est-à-dire la désaffection des électeurs d'un parti envers les électeurs des autres partis, est fortement structurée par l'offre politique. Les tableaux 1 et 2 présentent les scores moyens de sympathie donnés par les électeurs d'un parti aux électeurs des autres partis, sur une échelle allant de 0 (aucune sympathie) à 10 (sympathie maximale). Assez logiquement, les partisans d'un parti donnent systématiquement le score de sympathie le plus élevé à leur

TABLEAU 1. SCORES DE SYMPATHIE EXPRIMÉS PAR LES PARTISANS DES DIFFÉRENTS PARTIS FLAMANDS, FLANDRE 2024

Partisans du...	Scores de sympathie à l'égard des électeurs des différents partis						
	PTB/ PVDA	Groen	Vooruit	Open VLD	CD&V	N-VA	VB
PTB/PVDA (n=335)	7,5 (1,7)	5,7 (2,3)	5,2 (2,1)	3,4 (2,0)	4,6 (1,8)	2,3 (2,0)	1,3 (2,0)
Groen (n=453)	5,6 (1,9)	7,8 (1,4)	5,9 (1,6)	4,6 (1,7)	5,3 (1,5)	3,0 (1,8)	1,1 (1,6)
Vooruit (n=424)	5,1 (2,2)	5,8 (2,1)	7,6 (1,4)	4,4 (1,9)	5,2 (1,7)	3,1 (2,0)	1,1 (1,7)
OpenVLD (n=173)	3,4 (2,2)	5,2 (2,3)	5,2 (2,0)	7,1 (1,6)	5,4 (1,6)	4,0 (1,8)	1,4 (1,8)
CD&V (n=294)	3,5 (2,3)	5,5 (2,0)	5,0 (2,0)	4,9 (1,9)	7,3 (1,3)	4,1 (2,0)	1,6 (2,0)
NVA (n=623)	2,9 (2,3)	3,6 (2,2)	4,0 (2,1)	4,7 (2,0)	5,2 (1,7)	7,0 (1,7)	3,5 (2,5)
VB (n=486)	3,3 (2,5)	2,4 (2,3)	3,0 (2,4)	3,2 (2,3)	4,3 (2,0)	5,2 (2,3)	7,2 (2,1)
Électorat général	4,4 (2,6)	5,0 (2,6)	5,0 (2,3)	4,4 (2,1)	5,2 (1,8)	4,3 (2,4)	2,6 (2,9)

Source : Enquête électorale par panel du consortium « *NotLikeUs* » de 2024, vague 1 (afin de maximiser le nombre de répondants)

Note : les cellules affichent les scores de sympathie moyen (avec l'écart type entre parenthèses) par électeur sur une échelle de 0 (attitude froide et négative) à 10 (attitude chaleureuse et positive). Les cellules en gris foncé dénotent des scores en dessous de 4, les cellules en gris clair dénotent des scores entre 4 et 6, et les cellules laissées en blanc dénotent des scores au-dessus de 6.

propre parti. La polarisation idéologique socioéconomique, mais aussi celle plus forte sur l’axe socio-culturel, se reflètent dans la structure des scores de sympathie des électeurs, avec une opposition entre partisans de gauche *versus* partisans de droite, et entre partisans des partis radicaux de gauche et surtout de droite *versus* les autres. Dans le Tableau 1, nous observons en Flandre la position singulière du VB, qui recueille des scores de sympathie très bas et qui octroie également des scores de sympathie peu élevés envers les autres partis, mais aussi de la N-VA qui se voit octroyer des scores très faibles par les électeurs des partis ancrés à gauche.

Le Tableau 2 présente les scores de sympathie pour les partis dans l’espace wallon. Les mêmes dynamiques s’observent. En l’absence d’un parti d’extrême droite crédible, et avec le repositionnement conservateur du MR, c’est ce dernier qui obtient les scores de sympathie les plus faibles de la part des partisans de gauche.

TABLEAU 2. SCORES DE SYMPATHIE EXPRIMÉS
PAR LES PARTISANS DES DIFFÉRENTS PARTIS FRANCOPHONES,
WALLONIE 2024

Partisans du...	Scores de sympathie à l’égard des électeurs des différents partis					
	PTB/ PVDA	PS	Écolo	DéFI	Les Engagés	MR
PTB/PVDA (n=433)	7,3 (1,9)	4,1 (2,6)	4,0 (2,6)	4,3 (2,0)	4,2 (2,2)	3,0 (2,5)
PS (n=467)	4,4 (2,6)	7,4 (1,7)	4,8 (2,3)	4,8 (1,9)	4,7 (2,1)	3,2 (2,4)
Écolo (n=323)	4,6 (2,6)	5,3 (2,1)	7,5 (1,8)	5,0 (2,0)	5,4 (2,1)	4,0 (2,6)
DéFI (n=101)	3,1 (2,9)	4,4 (2,4)	4,9 (2,6)	6,9 (1,4)	5,1 (2,1)	4,5 (2,4)
Les Engagés (n=435)	2,9 (2,5)	4,3 (2,3)	4,7 (2,3)	5,0 (1,8)	7,1 (1,6)	4,6 (2,3)
MR (n=697)	2,5 (2,5)	3,5 (2,4)	3,6 (2,4)	5,0 (1,7)	5,1 (1,9)	7,2 (1,7)
Électorat général	4,0 (2,9)	4,5 (2,7)	4,4 (2,6)	4,7 (2,0)	5,0 (2,2)	4,5 (2,7)

Source : Enquête électorale par panel du consortium « *NotLikeUs* » de 2024, vague 1 (afin de maximiser le nombre de répondants) Note : les cellules affichent les scores de sympathie moyen (avec l’écart type entre parenthèses) par électeur sur une échelle de 0 (attitude froide et négative) à 10 (attitude chaleureuse et positive). Les cellules foncées dénotent un score plus bas.

La polarisation affective horizontale, mesurée à travers ces scores de sympathie, est aussi liée aux messages envoyés par les partis eux-mêmes quant à l’acceptabilité des autres partis : le score de rejet du VB en est une illustration claire.

3.3. Une polarisation affective qui mine l'acceptation du compromis politique, mais pas (encore ?) la tolérance

Cette polarisation affective n'est pas sans conséquences. Celles-ci peuvent être politiques ou sociales. Il a été démontré que la polarisation affective crée des biais dans la perception de la compétition entre les partis²⁸. Elle diminue la satisfaction démocratique et influence la manière dont les électeurs évaluent les politiques et perçoivent l'économie²⁹; elle diminue la confiance politique des électeurs, en particulier lorsque le parti d'opposition est au pouvoir³⁰. Enfin, cela a des répercussions hors du champ politique, sur les choix de vie, en stimulant des comportements discriminatoires en fonction de l'appartenance à différents groupes partisans³¹.

En Belgique, la polarisation affective a des conséquences politiques. Par exemple, Bettarelli et Van Haute³² ont relié le niveau de polarisation affective des électeurs à leurs préférences en termes de coalitions gouvernementales, sur la base des données de l'enquête électorale du consortium « RepResent » menée en Belgique lors des élections de juin 2019³³. Les résultats soulignent que les électeurs avec un niveau de polarisation affective plus

28 R.-J. DALTON, « The Quantity and the Quality of Party Systems : Party System Polarization, Its Measurement, and Its Consequences », *op. cit.*, p. 899-920; D. WARD et M. TAVITS, « How Partisan Affect Shapes Citizens' Perception of the Political World », *Electoral Studies*, vol. 60, 2019.

29 H. OSCARSSON et S. HOLMBERG, *Research Handbook on Political Partisanship*, London, Edward Elgar Publishing, 2020.

30 M.-J. HETHERINGTON et T.-J. RUDOLPH, *Why Washington Won't Work : Polarization, Political Trust, and the Governing Crisis*, Chicago, University of Chicago Press, 2015.

31 S. IYENGAR et S.-J. WESTWOOD, « Fear and Loathing across Party Lines : New Evidence on Group Polarization », *American Journal of Political Science*, vol. 59, n° 3, 2015, p. 690-707; S. IYENGAR, Y. LELKES, M. LEVENDUSKY, N. MALHOTRA et S.-J. WESTWOOD, « The Origins and Consequences of Affective Polarization in the United States », *op. cit.*, p. 129-146; C. MCCONNELL, Y. MARGALIT, N. MALHOTRA et M. LEVENDUSKY, « The Economic Consequences of Partisanship in a Polarized Era », *American Journal of Political Science*, vol. 62, n° 1, 2018, p. 5-18.

32 L. BETTARELLI et E. VAN HAUTE, « Affective Polarization and Coalition Preferences in Times of Pandemic », *Frontiers in Political Science* 4, 2022.

33 S. WALGRAVE, K. CELIS, K. DESCHOUWER *et al.*, « RepResent Longitudinal Survey 2019-2021. Version V2 », *Data Station Social Sciences and Humanities*, 2022.

élevé sont moins enclins à soutenir l'idée de gouvernements de coalition en général, et ce peu importe le type de coalition en termes de nombre et nature des partis impliqués, et même si le parti préféré des électeurs en fait partie. La polarisation affective réduit donc les incitations à la coopération et au compromis et accroît les risques de blocage, notamment dans les systèmes multipartisans comme la Belgique où les gouvernements de coalition sont la norme.

Une autre conséquence potentielle de la polarisation affective est la distance sociale. En effet, un haut degré d'antipathie envers les électeurs de certains partis pourrait conduire au rejet d'interactions sociales avec ces personnes. Est-ce le cas en Belgique ?

L'enquête du consortium « *NotLikeUs* » de 2024 permet de mesurer la distance sociale à travers une question qui demande aux électeurs d'indiquer s'ils hésiteraient à être un ami proche avec un électeur du parti envers lequel ils ont exprimé le moins de sympathie (tableaux 3 et 4). Les résultats montrent que les électeurs sont relativement tolérants et sont disposés à être un ami proche même avec un électeur du parti envers lequel ils expriment le moins de sympathie, et ce tant en Flandre qu'en Wallonie. Un parti semble néanmoins générer davantage d'hésitation : le VB pour lequel 1 répondant sur 2 exprime une forte hésitation. Le parti de gauche radicale (PTB-PVDA) génère également une distance sociale un peu plus marquée que les autres, avec une hésitation qui approche 1 répondant sur 3.

Ces résultats mettent en évidence que la polarisation affective, et en particulier un faible degré de sympathie envers les électeurs d'un parti, ne génère pas automatiquement de comportements de rejet de ces électeurs dans les rapports sociaux. Le pas entre attitudes (faible sympathie) et comportement (absence de rapport social) n'est pas clairement franchi, contrairement à d'autres démocraties (par exemple, les États-Unis).

TABLEAU 3. NIVEAU D'HÉSITATION À ÊTRE UN AMI PROCHE
D'UN ÉLECTEUR DU PARTI ENVERS LEQUEL ON A LE MOINS
DE SYMPATHIE, QUAND CE PARTI EST... (FLANDRE)

	Faible hésitation	Neutre	Forte hésitation
CD&V	60,0	18,7	21,3
Groen	57,8	16,3	25,9
N-VA	53,6	17,7	28,7
OpenVLD	61,4	19,1	19,5
PVDA	50,2	15,2	34,5
Vlaams Belang	32,6	16,6	50,8
Vooruit	59,3	20,3	20,3

Source : *NotLikeUs panel voter survey 2024*

TABLEAU 4. NIVEAU D'HÉSITATION À ÊTRE UN AMI PROCHE
D'UN ÉLECTEUR DU PARTI ENVERS LEQUEL ON A LE MOINS
DE SYMPATHIE, QUAND CE PARTI EST... (WALLONIE)

	Faible hésitation	Neutre	Forte hésitation
DéFI	58,4	19,6	22,0
Écolo	57,4	18,2	24,4
Les Engagés	59,5	19,6	20,8
MR	58,1	15,7	26,3
PS	57,1	16,8	26,0
PTB	48,9	20,1	31,0

Source : *NotLikeUs panel voter survey 2024*

CONCLUSION

Ce chapitre avait pour objectif de dresser un aperçu de la polarisation politique partisane en Belgique et de son évolution depuis la seconde moitié du XX^e siècle (1946-2024).

Notre analyse de l'offre partisane montre une reconfiguration marquée sous l'effet des crises et des clivages qui ont traversé la vie politique belge : débats communautaires difficiles durant près de six décennies de refonte institutionnelle de la Belgique, émergence des mouvements écologistes et premiers succès de l'extrême droite au début des années 1990, crises financières et

économiques en 2008-2012, crise des flux migratoires en Europe de 2015, puis réaction culturelle conservatrice depuis les années 2020. Ces événements sont liés à l'émergence de nouvelles formations politiques, contribuant à l'augmentation du nombre effectif de partis et à la fragmentation du système partisan. Cette croissance de la fragmentation va de pair avec une restructuration de la polarisation idéologique en Belgique. Cette restructuration apparaît incontestable : sur le plan socioéconomique, on observe un retour à la normale plus qu'une nouvelle accélération, tandis que sur le plan socio-culturel, la dynamique croissante constitue une véritable rupture.

Sur le plan de la demande, nos analyses montrent que les électeurs sont faiblement polarisés sur le plan idéologique, et que cette faible polarisation est stable dans le temps. Nos analyses mettent également en évidence que la polarisation affective est un peu plus élevée que la polarisation idéologique, indiquant que l'identification à un parti et l'évaluation des autres partis génèrent des sentiments plus clivants. Cette polarisation affective suit une logique gauche-droite socioéconomique, mais s'exprime aussi et surtout depuis et envers les partis incarnant l'axe socio-culturel, et ce tant en Flandre qu'en Wallonie.

Cette polarisation affective au niveau des électeurs est nourrie par la communication des partis. Ces derniers activent les clivages de façon très marquée dans leur communication politique, signalant par là à leurs électeurs quels acteurs sont acceptables, et quels acteurs ne sont pas légitimes. Ceci concorde avec la théorie des clivages : lorsqu'un clivage est pleinement médiatisé par les partis politiques, les tensions qu'il génère sont prises en charge et incarnées par ces partis et leurs représentants. En transférant les conflits potentiels des groupes sociaux vers la sphère politique institutionnalisée, les partis jouent donc un rôle de courroie de transmission, mais également un rôle d'amortisseur : ils canalisent les tensions et empêchent qu'ils n'évoluent en affrontements ouverts. C'est en ce sens que S.-M. Lipset et S. Rokkan définissent la fonction médiatrice des partis, qui absorbent et structurent les tensions sociales. À l'inverse, lorsqu'un clivage n'est pas entièrement médiatisé et intégré, comme cela semble être le cas pour le clivage socio-culturel en croissance, les tensions sociales peuvent mener à des sentiments d'injustices sociétales qui empêchent le fonctionnement démocratique de nos sociétés – les

conflits évoluent alors vers l'affrontement ouvert, avec risque d'instabilité sociétale forte.

En Belgique, les tensions autour du clivage socio-culturel ne semblent pas (encore?) amener à de telles conséquences. Néanmoins, nos analyses révèlent que la démocratie est mise à l'épreuve par la polarisation, car la polarisation affective au sein de l'électorat mine l'acceptation du compromis politique, mettant à mal la capacité à nouer des alliances et à faire fonctionner un système basé sur les gouvernements de coalition. En revanche, la polarisation affective au sein des électeurs ne génère pas d'intolérances sociales fortes.

Avec une polarisation idéologique faible au sein de l'électorat et une polarisation affective nourrie par les élites, la solution pourrait dès lors se trouver parmi les citoyens et citoyennes, par exemple dans des exercices de démocratie participative ou délibérative, si ces derniers intègrent pleinement les citoyens et citoyennes à la marge du système.

PARLEMENTAIRES, CLIVAGE COMMUNAUTAIRE ET POLARISATION EN BELGIQUE

Rémy Lejeune
(UCLouvain)

Christoph Niessen
(UAntwerpen et UCLouvain)

Min Reuchamps
(UCLouvain)

INTRODUCTION

La polarisation est un phénomène résultant d'une opposition marquée entre deux groupes ou communautés distincts. En Belgique, cette opposition est un élément particulièrement étudié du fait des relations intercommunautaires complexes¹. À cette fin, la théorie des clivages formulée par S. M. Lipset et S. Rokkan² permet d'éclairer la polarisation belge grâce au clivage communautaire ou centre/périphérie. Dans ce chapitre, nous allons étudier cette question au regard des relations intercommunautaires des parlementaires belges.

Dans cette perspective, nous dresserons tout d'abord un bref aperçu théorique de ce que S.-M. Lipset et S. Rokkan définissent

1 J. PERREZ et M. REUCHAMPS, *Les relations communautaires en Belgique : Approches politiques et linguistiques*, Academia-L'Harmattan, 2012.

2 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, New York et Londres, The Free Press et Collier-MacMillan Limited, 1967 ; S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008.

comme étant un clivage centre/périphérie. Nous mettrons ensuite en évidence l'évolution du clivage communautaire par plusieurs événements historiques lors desquels il a été activé. Nous analyserons ensuite les données que nous avons récoltées qui ont pour objet les relations intercommunautaires de parlementaires belges siégeant dans les différentes assemblées législatives pour les années 2010³, 2014⁴ et 2019⁵. Cette analyse empirique nous permettra tout d'abord de quantifier la fréquence des interactions intercommunautaires chez les parlementaires et d'identifier leur nature. Nous croiserons ensuite nos données avec d'autres variables pour mettre en lumière des relations de corrélation. Nous mettrons en relation d'une part, les relations intercommunautaires et la question identitaire et, d'autre part, les relations intercommunautaires et les préférences institutionnelles des élus. Nos résultats seront également comparés en fonction des différents groupes linguistiques, francophone et néerlandophone. Nous répondrons aux questions suivantes. Dans quelle mesure les liens qu'entretiennent les parlementaires francophones et néerlandophones avec les autres communautés sont-ils polarisés ? Et, plus largement, comment le régime démocratique belge est-il

.....

3 J. DODEIGNE, M. REUCHAMPS et D. SINARDET, « L'avenir du fédéralisme en Belgique. Visions des parlementaires fédéraux et régionaux avant l'accord sur la sixième réforme de l'État », *La Revue nouvelle*, n° 6, 2013, p. 40-55 ; J. DODEIGNE, M. REUCHAMPS et D. SINARDET, « Parlementsleden over het Belgische federalisme », *Samenleving en Politiek*, n° 20(6), 2013, p. 4-20.

4 J. DODEIGNE, M. REUCHAMPS et D. SINARDET, « Identités, préférences et attitudes des parlementaires envers le fédéralisme belge après la sixième réforme de l'État », *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, n° 2278, 2015 ; J. DODEIGNE, M. REUCHAMPS et D. SINARDET, « Een Belgiëbocht ? Parlementsleden over de bevoegdheidsverdeling », *Samenleving en Politiek*, n° 23(2), 2016, p. 74-85 ; J. DODEIGNE, M. REUCHAMPS et D. SINARDET, « Belg, Vlaming, Waal... identiteiten van parlementsleden », *Samenleving en Politiek*, n° 23(1), 2016, p. 4-15.

5 J. DODEIGNE, C. NIESSEN, M. REUCHAMPS et D. SINARDET, « De identiteitskloof in onze parlementen verdiept. Een onderzoek naar (sub)nationale identiteitsgevoelens bij onze parlementsleden », *Samenleving & Politiek*, n° 30(6), 2023, p. 53-65 ; J. DODEIGNE, C. NIESSEN, M. REUCHAMPS et D. SINARD, « Identités et préférences des parlementaires envers le fédéralisme belge à l'aube d'une septième réforme de l'État », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2532-2533, 2022 ; J. DODEIGNE, C. NIESSEN, M. REUCHAMPS et D. SINARDET, « Kering richting herfederalisering zet zich door. Onderzoek naar de institutionele voorkeuren van de Belgische parlementsleden », *Samenleving & Politiek*, n° 29(10), 2022, p. 4-17.

mis à l'épreuve par la polarisation communautaire ? Quels leviers et solutions est-il possible d'exploiter afin de contrecarrer cette mise sous tension ?

1. CLIVAGE CENTRE/PÉRIPHÉRIE : UNE POLARISATION DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES ?

Au sens de S.-M. Lipset et S. Rokkan⁶, un clivage résulte d'une opposition durable entre deux segments de la population, caractérisée par des différences notables dans un domaine spécifique. Par définition, de la présence d'un clivage au sein d'un État peut découler un conflit occasionnant une division structurelle et parfois antagonique entre deux pans distincts de la société.

Parmi les différents clivages formulés par S. M. Lipset et S. Rokkan, le clivage centre/périphérie est défini comme étant « le conflit entre la culture centrale de construction nationale et la résistance croissante des populations dominées, distinctes ethniquement, linguistiquement ou religieusement, dans les provinces et les périphéries ». Dans leur ouvrage, les auteurs présentent ce clivage comme étant le fruit de la « dimension territoriale » de la « révolution nationale ». En Belgique, le clivage communautaire est le résultat de l'unification de l'État en 1830. Selon S. M. Lipset et S. Rokkan, « les oppositions territoriales limitent le processus de construction nationale ; poussées à l'extrême, elles peuvent mener à la guerre, à la sécession, voire à des transferts de population ». Ils soulignent également que, dans le cas belge, « les vagues de mobilisation n'ont peut-être pas encore ébranlé le système territorial au bord de la rupture mais ont laissé un héritage insoluble de conflit territorial-culturel : [...] le conflit entre Flamands et Wallons en Belgique »⁷.

La Belgique étant un État fédéral composé de trois communautés linguistiques distinctes – francophone, néerlandophone et germanophone, elle connaît une diversité culturelle et linguistique concomitante avec une polarisation des relations entre les différentes communautés. En d'autres termes, le clivage centre/périphérie en Belgique se traduit sous la forme d'un clivage

6 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, op. cit.

7 *Ibidem*, p. 13 à 14.

communautaire. Arendt Lijphart⁸ met d'ailleurs en évidence dans l'une de ces analyses la saillance significative de plusieurs clivages au sein de l'État belge. Parmi ceux-ci, le clivage centre/périphérie est considéré comme étant fortement activé, particulièrement entre 1945 et 1996.

L'État belge étant créé par le centre en 1830, l'élite bourgeoise impose dès le XIX^e siècle sa culture francophone, marquant le commencement d'un phénomène de centralisation culturelle. *De facto*, la Belgique naît sur un fond d'opposition entre le centre qui impose sa culture et la périphérie qui tente de lutter contre cette imposition. Par la suite, des revendications linguistiques issues du mouvement flamand commencent à voir le jour, marquant déjà la mise en évidence d'une opposition linguistique. L'idée d'un fédéralisme belge émerge alors déjà du côté francophone dans les années 1910. Ainsi, la question linguistique qui oppose le centre francophone face à la périphérie néerlandophone évolue dès lors pour y inclure les questions identitaires et institutionnelles⁹. Le clivage communautaire s'active davantage via le mouvement flamand avec la création du Frontpartij en 1919 et puis du Vlaams Nationaal Verbond (VNV) en 1933. Mais c'est dans les années 1960 que le clivage centre/périphérie connaît un tournant décisif. Effectivement, les partis traditionnels décident de mettre à l'agenda des réformes de l'État qui aboutissent en 1970 à la première de celle-ci, enclenchant dès lors un processus de fédéralisation belge.

À la suite de la première réforme de l'État, la Belgique se heurte à ce que les théories du fédéralisme qualifient de « paradoxe du fédéralisme ». L'octroi d'une plus grande autonomie aux régions alimente par conséquent les nouvelles demandes¹⁰. D'une part, le processus de fédéralisation tend à pacifier les relations inter-groupes dans une société clivée en évitant qu'une minorité soit marginalisée. D'autre part *a contrario*, le fédéralisme tend à « institutionnaliser et essentialiser » les identités « sous-nationales », renforçant de ce fait la demande accrue pour un plus haut

.....
8 A. LIJPHART, *Patterns of Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1999.

9 V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2000, 2008.

10 M. REUCHAMPS et D. CALUWAERTS, « Le fédéralisme belge creuse-t-il sa propre tombe ? », *Outre-Terre*, n° 40(3), 2014, p. 45-58.

degré d'autonomie¹¹. En d'autres termes, « l'autonomie régionale a le potentiel à la fois de modérer et de renforcer les tensions », ce qui occasionne une diminution des contacts intercommunautaires et une modification des identités belges¹². Dans ce contexte de fédéralisation croissante, la Belgique voit d'ailleurs naître en 1979 le parti autonomiste flamand Vlaams Blok (VB), se plaçant sur le pôle périphérique du clivage centre/périphérie.

Plus récemment, au XXI^e siècle, le clivage communautaire belge sous-tend toujours bel et bien les questions identitaires et préférences institutionnelles. La question identitaire façonne, en partie, les volontés de re-/dé-fédéralisation de la structure étatique belge. En effet, la question de l'identité joue un rôle significatif sur les longues tentatives de formation gouvernementale. À la suite des élections fédérales de 2007, il aura fallu à la Belgique 194 jours pour former un gouvernement fédéral et 541 jours après les élections fédérales anticipées de 2010, battant *de facto* son record de formation¹³. Ces deux événements de crise politique mettent en exergue l'incapacité des différents groupes linguistiques d'atteindre des compromis tels qu'il devrait constituer principe fondamental dans une société régie par un système consociatif tel que la Belgique¹⁴. Ces longs processus de formation gouvernementale sont le résultat et l'illustration d'un phénomène de polarisation notable des relations intercommunautaires, toujours présent en Belgique au XXI^e siècle.

.....

11 D. SINARDET, « Chapitre 11. Futur(s) de la fédération belge : Paradoxes fédéraux et paradoxes belges », *Le fédéralisme en Belgique et au Canada*, De Boeck Supérieur, p. 207-230.

12 M. REUCHAMPS, L. DE WINTER, J. DODEIGNE, D. SINARDET et P. THIJSEN, « Comportement électoral, identité, autonomie, solidarité et contact interrégional », J.-B. Pilet, P. Baudewyns, K. Deschouwer, A. Kern et J. Lefevère (dir.), *Les Belges haussent leur voix. Une analyse des comportements électoraux du 26 mai 2019*, Presses Universitaires de Louvain, p. 206.

13 S. GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n^{os} 2144-2145, 2012.

14 D. CALUWAERTS et M. REUCHAMPS, « Le fédéralisme belge creuse-t-il sa propre tombe ? », *op. cit.*, p. 45-58.

2. MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, nous explorons la polarisation des relations communautaires au prisme des parlementaires francophones et néerlandophones. Ce faisant, nous tentons d'élucider leur vision de trois points de vue : (i) les relations qu'ils entretiennent avec les partis de l'autre communauté, (ii) le rapport qu'ils ont aux médias de l'autre communauté et (iii), peu étudié à ce jour, le temps privé qu'ils passent de l'autre côté de la frontière linguistique.

Pour ce faire, nous avons mené au lendemain des élections fédérales de 2010 (n = 255), 2014 (n = 277) et 2019 (n = 278) une enquête auprès de tous les parlementaires en Belgique¹⁵. Dans cette enquête, nous avons demandé aux parlementaires leur avis sur le fédéralisme belge, sur la répartition des compétences, leur identité et, entre autres, aussi sur leurs rapports à l'autre communauté linguistique. Alors que l'enquête a été menée auprès de tous les parlementaires du pays – néerlandophones, francophones et germanophones – nous nous focalisons dans ce chapitre sur les réponses des parlementaires des deux grandes communautés – néerlandophone et francophone – puisque ce sont elles que la question de la polarisation communautaire concerne en premier lieu en Belgique.

Dans cette optique, nous exploiterons dans ce chapitre les réponses à cinq questions de cette enquête :

- 1) 'Entretenez-vous des liens formels ou informels avec des membres du parti [flamand/francophone] de la même famille politique que la vôtre ?' [Oui = 1, Non = 0]
- 2) 'Entretenez-vous des liens formels ou informels avec des membres d'autres partis [flamands/francophones] ?' [Oui = 1, Non = 0]
- 3a) 'Au cours des six derniers mois, combien d'interviews avez-vous accordées à des médias [néerlandophones/francophones] (journaux, radio, télévision) ?' [0, 1, 2-3, 4-5, 6 et plus – linéarisés de 0 à 4]
- 3b) Aux parlementaires n'ayant accordé aucun entretien, nous avons demandé s'ils et elles n'avaient pas été

15 DODEIGNE J., REUCHAMPS M. et SINARDET D., « Identités, préférences et attitudes des parlementaires envers le fédéralisme belge après la sixième réforme de l'État », *op. cit.*

contactées ou s'ils et elles avaient décliné. Sur cette base, nous avons construit une autre variable indiquant si des parlementaires avaient refusé des entretiens. [Oui = 1, Non = 0]

- 4) 'Combien de fois consultez-vous les médias [néerlandophones/francophones] (journaux, radio, télévision...)' ? [Une ou plusieurs fois par semaine, par mois, par an, moins d'une fois par an, ou jamais – linéarisés de 4 à 0]
- 5) 'Combien de fois allez-vous en [Flandre/Wallonie] pour rendre visite à des amis néerlandophones?' [Une ou plusieurs fois par semaine, par mois, par an, moins d'une fois par an, ou jamais – linéarisés de 4 à 0]
- 6) 'Combien de fois allez-vous en Flandre pour y passer vos vacances ou du temps libre?' [Une ou plusieurs fois par semaine, par mois, par an, moins d'une fois par an, ou jamais – linéarisés de 4 à 0]

Dans un premier temps, nous mettrons les réponses à ces questions en rapport avec la langue des parlementaires au moyen de régressions (linéaires pour les variables continues ci-dessus, logistiques pour les variables binaires), dans le but d'établir s'il y a des différences dans les rapports à l'autre communauté dans les deux groupes linguistiques. Ce faisant, au-delà d'un modèle reposant sur l'ensemble des répondants aux enquêtes dans les trois années, nous avons également fait des analyses séparées pour chaque enquête pour nous assurer de la cohérence des résultats à travers le temps. À noter que les questions 4, 5 et 6 ne furent posées qu'à partir de l'enquête 2014.

Dans un second temps, nous mettrons les réponses à ces questions en rapport avec l'identité politique des parlementaires, ainsi qu'avec l'opinion qu'ils et elles ont de la répartition des compétences dans l'État fédéral belge. Pour ce faire, nous avons mesuré l'identité des parlementaires avec la question dite de 'Linz-Moreno' en leur demandant s'ils et elles se sentent 'uniquement [flamand/francophone]', 'plus [flamand/francophone] que belge', 'aussi [flamand/francophone] que belge', 'plus belge que [flamand/francophone]' ou 'uniquement belge' (linéarisés de 1 à 5). Quant à l'opinion sur la répartition des compétences, nous avons demandé aux parlementaires de se situer sur une échelle de 0 à 10 où '0 signifie que les Régions et Communautés devraient avoir

toutes les compétences', '10 signifie que toutes les compétences devraient être attribuées à l'État fédéral', et où '5 signifie [qu'ils et elles sont] satisfaites de la situation telle qu'elle est'. Cette mise en rapport se fait encore au moyen de régressions linéaires, dans lesquelles nous avons interagi les variables de rapport des parlementaires à l'autre communauté à leur langue, pour pouvoir identifier d'éventuelles différences entre les deux groupes linguistiques. Comme précédemment, nous avons distingué un modèle avec tous les répondants de modèles séparés par année pour identifier d'éventuelles différences à travers le temps.

3. RÉSULTATS

Les résultats des régressions sont résumés dans les tableaux 1 et 2. Notre analyse met tout d'abord en lumière différentes facettes du comportement des parlementaires francophones et néerlandophones vis-à-vis de la communauté à laquelle ils n'appartiennent pas. En ce qui concerne les relations que les élus affirment entretenir avec leur parti frère, nous pouvons mettre en évidence que les parlementaires francophones indiquent en entretenir plus que leurs homologues néerlandophones sur l'ensemble de la période observée. De plus, bien que cette tendance soit moins prononcée pour certaines années, on observe qu'il en va de même pour les liens que les parlementaires tissent avec les partis de l'autre communauté de manière générale. *A contrario*, nos résultats ne rapportent pas de différences majeures dans la manière dont les élus des deux groupes linguistiques interagissent avec les médias de l'autre communauté. Les parlementaires francophones quant à eux indiquent réaliser plus fréquemment des activités récréatives que les élus néerlandophones telles que rendre visite à des amis et passer du temps libre au sein de l'autre communauté.

Dans un second temps, nous avons examiné le lien de corrélation entre l'identité des parlementaires et leur comportement vis-à-vis de l'autre communauté. Il résulte de notre analyse empirique que les parlementaires qui se considèrent davantage comme *belges* indiquent entretenir des rapports plus fréquents avec leur parti frère et passer plus de temps libre dans l'autre communauté. Cependant, l'intensité de ces rapports fluctue en

fonction des années et est davantage prononcée chez les parlementaires francophones que néerlandophones. En outre, cet effet est similaire en ce qui concerne la consultation des médias de l'autre communauté, tant chez les parlementaires néerlandophones que francophones.

Nous avons finalement mis en lien nos données relatives aux comportements des parlementaires avec celles concernant leurs préférences institutionnelles, c'est-à-dire le fait d'être en faveur ou en défaveur de la refédéralisation de l'État belge. Toutefois, nos données montrent qu'il y a peu d'associations entre ces deux variables. Le seul élément notable que nos résultats mettent en exergue est que les parlementaires passant plus de temps libre dans l'autre communauté ont une plus grande préférence envers la refédéralisation, particulièrement chez les parlementaires néerlandophones.

TABLEAU 1. RÉGRESSIONS –
RAPPORTS DES PARLEMENTAIRES À L'AUTRE COMMUNAUTÉ
PAR GROUPE LINGUISTIQUE

	2010	2014	2019	Toutes
Liens avec membres du parti frère				
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)	-0.266***	-0.151**	-0.126*	-0.179***
Constante	0.883***	0.884***	0.837***	0.868***
N	188	200	188	576
AIC	206.190	195.875	205.902	602.174
Liens avec membres d'autres partis de l'autre communauté				
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)	-0.036	-0.082	-0.132*	-0.084*
Constante	0.743***	0.705***	0.691***	0.712***
N	214	258	241	713
AIC	268.198	351.128	335.366	950.260
Nombre d'entretiens aux médias de l'autre communauté				
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)	0.238	0.149	-0.015	0.126
Constante	1.128***	0.939***	0.790***	0.945***
N	221	262	244	727
R ² ajusté	0.003	-0.001	-0.004	0.001

	Avoir refusé des entretiens à des médias de l'autre communauté			
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)	0.018	-0.002	0.033*	0.016*
Constante	-0.000	0.009	-0.000	0.003
N	221	262	244	727
AIC	-410.620	-529.816	-312.883	-1,221.369
	Consulter les médias de l'autre communauté			
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)		0.104	-0.067	0.021
Constante		2.896***	2.992***	2.945***
N		262	243	505
R ² ajusté		-0.002	-0.003	-0.002
	Visiter des amis dans l'autre communauté			
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)		-0.387**	-0.652***	-0.513***
Constante		1.339***	1.444***	1.393***
N		262	244	506
R ² ajusté		0.032	0.091	0.059
	Passer du temps libre dans l'autre communauté			
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)		-0.171	-0.484***	-0.329***
Constante		1.974***	2.218***	2.100***
N		262	244	506
R ² ajusté		0.010	0.106	0.048

Note : * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$

TABLEAU 2. RÉGRESSIONS –
LIENS ENTRE LES RAPPORTS DES PARLEMENTAIRES À L'AUTRE COMMUNAUTÉ ET LEUR IDENTITÉ
AINSI QUE LEURS PRÉFÉRENCES DE FÉDÉRALISATION

	Identité (1 = régionale, 5 = belge)				Préférences de fédéralisation (0 = tout défédéralisé, 10 = tout refédéralisé)			
	2010	2014	2019	Toutes	2010	2014	2019	Toutes
Liens avec membres du parti frère	0.367	0.096	0.544 [*]	0.350 [*]	-1.442 [*]	0.892	0.544	0.892
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)	-1.500 ^{***}	-0.701 [*]	-0.674 [*]	-1.000 ^{***}	-4.649 ^{***}	-0.584	-3.343 ^{***}	-3.042 ^{***}
Liens avec membres du parti frère × Néerl.	1.130 ^{***}	0.595 [*]	0.608	0.832 ^{***}	4.706 ^{***}	0.303	2.806 ^{***}	2.852 ^{***}
Constante	2.900 ^{***}	3.273 ^{***}	2.867 ^{***}	3.000 ^{***}	5.455 ^{***}	4.727 ^{***}	5.687 ^{***}	5.342 ^{***}
N	178	199	183	560	188	200	188	576
R ² ajusté	0.448	0.083	0.181	0.232	0.375	0.067	0.240	0.202
Liens avec membres d'autres partis de l'autre communauté	-0.076	-0.189	0.306	0.020	-0.519	-0.006	0.547	-0.044
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)	-0.898 ^{**}	-1.121 ^{***}	-0.887 ^{***}	-0.974 ^{***}	-1.675 ^{**}	-2.158 ^{***}	-3.206 ^{***}	-2.397 ^{***}
Liens avec membres d'autres partis de l'autre communauté × Néerl.	0.056	0.633 [*]	0.432	0.362 [*]	0.441	0.819	1.773 ^{**}	0.985 [*]
Constante	3.273 ^{***}	3.455 ^{***}	3.194 ^{***}	3.308 ^{***}	4.519 ^{***}	5.576 ^{***}	6.053 ^{***}	5.469 ^{***}
N	201	256	236	693	214	258	241	713
R ² ajusté	0.166	0.127	0.156	0.137	0.092	0.132	0.231	0.131
Entretiens accordés à l'autre communauté (réf. : Quelques (2-3))								
Peu (1)	-0.095	-0.401	-0.225	-0.240	0.300	-0.071	-0.442	-0.115
Beaucoup (4-5)	0.218	-0.615	-0.425	-0.223	-0.642	-1.000	0.825	-0.907
Enormément (6 ou plus)	-0.167	-0.199	0.375	-0.056	0.193	-0.333	0.225	-0.032
Aucun, car pas sollicité	0.102	-0.328	-0.321	-0.183	0.446	-0.603	0.065	0.077
Aucun, car refusé	0.274	0.385	-1.421 ^{**}	0.527	0.500	-1.000	-1.855	-0.448
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)	-0.941 ^{***}	-0.855 [*]	-0.204	-0.766 ^{***}	-0.950	-2.000 ^{**}	-1.270	-1.593 ^{***}
Peu (1) × Néerl.	0.441	0.579	-0.663	0.222	0.343	-0.241	-0.726	0.021
Beaucoup (4-5) × Néerl.	0.756	0.555	0.804	0.616	2.242	1.800	-0.730	1.901 [*]

PARLEMENTAIRES, CLIVAGE COMMUNAUTAIRE ET POLARISATION EN BELGIQUE

	Identité (1 = régionale, 5 = belge)				Préférences de fédéralisation (0 = tout défédéralisé, 10 = tout refédéralisé)			
	2010	2014	2019	Toutes	2010	2014	2019	Toutes
Énormément (6 ou plus) × Néerl.	0.864*	0.751	-0.629	0.492	0.740	1.833	1.170	1.203
Aucun, car pas sollicité × Néerl.	-0.211	-0.095	-0.608	-0.180	-1.696*	0.033	-1.499	-0.798*
Aucun, car refusé × Néerl.				-1.067		5.000		0.593
Constante	3.167***	3.615***	3.625***	3.473**	3.950***	6.000***	6.375***	5.448**
N	201	256	236	693	221	262	244	727
R ² ajusté	0.199	0.142	0.161	0.153	0.177	0.156	0.163	0.142
Consulter les médias de l'autre communauté								
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)		0.095	0.193*	0.141*		0.194	0.207	0.215*
Visiter les médias de l'autre communauté × Néerl.		-0.564	-0.854*	-0.740**		-1.759*	-4.022***	-2.872***
Constante		-0.052	0.062	0.010		0.035	0.591*	0.294
N		3.045***	2.827***	2.949***		4.977***	5.813***	5.368***
R ² ajusté		0.107	0.149	0.127		0.262	0.243	0.505
Visiter des amis dans l'autre communauté						0.126	0.205	0.169
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)		0.006	0.157	0.087		0.146	0.483*	0.342*
Visiter des amis dans l'autre communauté × Néerl.		-0.941***	-0.811***	-0.873**		-2.031***	-2.383**	-2.191***
Constante		0.245*	0.294*	0.243*		0.476	0.530	0.435*
N		3.313***	3.176***	3.242**		5.343***	5.706***	5.510***
R ² ajusté		0.129	0.176	0.151		0.262	0.244	0.506
Passer du temps libre dans l'autre communauté						0.153	0.215	0.189
Groupe linguistique (réf. : néerlandophone)		0.069	0.294*	0.185*		0.271	0.494	0.467*
Passer du temps libre dans l'autre communauté × Néerl.		-1.085**	-1.270**	-1.104***		-2.230**	-4.215***	-2.862***
Constant		0.215	0.425*	0.262*		0.356	1.255**	0.583*
N		3.185***	2.746***	2.973***		5.003***	5.309***	5.006***
R ² ajusté		0.123	0.199	0.154		0.262	0.227	0.506
						0.140	0.227	0.186

Note : * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$.

4. DISCUSSION

De manière générale, nos données nous conduisent à conclure que les relations politiques et privées des parlementaires francophones avec l'autre communauté semblent être plus significatives que celles de leurs homologues néerlandophones. *De facto*, ils affirment entretenir des liens plus étroits avec les autres partis néerlandophones et avec leur parti frère. *A contrario*, cette différence de comportement n'est pas observée en ce qui concerne les interactions que les parlementaires rapportent entretenir avec les médias de l'autre communauté. Il apparaît en outre que ces relations sont indiquées être plus fortes chez les parlementaires ayant une identité belge forte, surtout chez les francophones alors qu'il n'existe pas d'association claire entre ces relations et les préférences institutionnelles.

La polarisation communautaire concernant les questions identitaires et institutionnelles demeure donc bel et bien un phénomène présent en Belgique au vu de nos données empiriques. Tant certaines études antérieures que les résultats de notre propre étude le confirment puisque les parlementaires néerlandophones indiquent toujours avoir une identité plus régionale et vouloir une plus forte décentralisation que les francophones. Cependant, malgré la perception de parlementaires francophones d'entretenir des rapports politiques et privés plus importants avec l'autre communauté, nos résultats ne permettent pas d'établir de lien clair entre le rapport à l'autre communauté et les préférences de décentralisation. En d'autres termes, la polarisation sur la question institutionnelle en Belgique n'est pas liée d'après nos résultats aux nombres de relations intercommunautaires des parlementaires francophones et néerlandophones.

Une autre interrogation – quelque peu paradoxale – que les résultats de nos analyses suscitent est celle de savoir si une communauté peut être polarisée seule ? En effet, en voyant que les parlementaires néerlandophones indiquent entretenir moins de rapports avec l'autre communauté que les francophones, on pourrait être amené à croire qu'un sentiment de polarisation, sinon de distance sociale, est plus fort chez les premiers que les seconds. Avant de pouvoir tirer cette conclusion, cependant, il faut garder à l'esprit que les résultats de notre enquête mesurent des perceptions subjectives et non des comportements objectifs. Il se peut

donc également que les parlementaires francophones ont tendance à surévaluer leurs rapports avec l'autre communauté et/ou que les néerlandophones ont tendance à les sous-évaluer. Alors que seulement une mesure objective permettrait de le confirmer, cette perception – même si elle est uniquement subjective – est intéressante en elle-même.

Enfin, d'un point de vue plus global et partiellement méthodologique, on peut encore se demander si les interactions entre les deux grandes communautés en Belgique ne sont pas trop faibles dans l'ensemble que pour observer des différences non seulement statistiquement mais aussi substantiellement significatives.

CONCLUSION

En Belgique, s'il est un exemple de polarisation, le clivage communautaire est généralement mobilisé comme un épouvantail. La transformation du pays d'un État unitaire en un État fédéral a en effet été largement animée par une dynamique bipolaire entre les deux grandes communautés et en particulier par leurs élites politiques respectives. Dans ce chapitre, pour appréhender – indirectement – l'interaction entre clivage communautaire et polarisation, nous avons exploré les relations intercommunautaires des députés fédéraux mais aussi régionaux et communautaires, à partir de leurs réponses à une enquête menée à trois reprises, depuis 2010, soit avant la sixième réforme de l'État. Il ressort des analyses un contraste intéressant en matière de polarisation : les parlementaires néerlandophones ont une identité régionale plus marquée et un souhait d'autonomie plus fort, ce qui n'est guère surprenant, alors que les parlementaires francophones indiquent avoir davantage de contacts intercommunautaires. Cependant, d'après nos analyses, ces relations intercommunautaires ne semblent pas influencer sur les préférences institutionnelles et plus fondamentalement sur le clivage communautaire dont l'intensité, à nouveau d'après nos analyses, a décliné à la suite de la sixième réforme de l'État. Mais il est possible qu'à l'approche, ou à l'attente, c'est selon, d'une éventuelle septième réforme de l'État, le clivage communautaire s'intensifie à nouveau. Une quatrième enquête permettra d'apporter des éléments de réponse.

ANNEXES

ANNEXE 1. TAUX DE RÉPONSE PAR ANNÉE, PAR GROUPE LINGUISTIQUE ET PAR PARTI

Enquête 2010

	Partis francophones		
	Nombre de parlementaires	Nombre de répondants	Taux de réponse
CDH	35	22	62,9 %
Écolo	41	33	80,5 %
FDF	11	5	45,5 %
MR	55	28	50,9 %
MLD	1	1	100,0 %
PS	85	31	36,5 %
Indépendant	3	1	33,3 %
Total	231	121	58,5 %

	Partis néerlandophones		
	Nombre de parlementaires	Nombre de répondants	Taux de réponse
CD&V	56	20	35,7 %
Groen!	15	10	66,7 %
LDD	8	2	25,0 %
N-VA	56	26	46,4 %
Open VLD	44	29	65,9 %
SP. A	41	21	51,2 %
UF*	1	0	0,0 %
VB	36	14	38,9 %
Total	257	122	41,2 %

* Parti francophone se présentant en région de langue néerlandaise.

Enquête 2014

	Partis francophones		
	Nombre de parlementaires	Nombre de répondants	Taux de réponse
CDH	32	20	62,5 %
Écolo	19	16	84,2 %
FDF	14	10	71,4 %
MR	64	37	57,8 %
PS	75	38	50,7 %
PP	2	1	50,0 %
PTB	8	4	50,0 %
Total	214	126	58,9 %

	Partis néerlandophones		
	Nombre de parlementaires	Nombre de répondants	Taux de réponse
CD&V	48	38	79,2 %
Groen	20	17	85,0 %
N-VA	81	36	44,4 %
Open VLD	39	27	69,2 %
SP. A	35	25	71,4 %
UF*	1	1	100,0 %
VB	10	7	70,0 %
Total	234	151	64,5 %

* Parti francophone se présentant en région de langue néerlandaise.

Enquête 2019

	Partis francophones		
	Nombre de parlementaires	Nombre de répondants	Taux de réponse
CDH	15	20	75,0 %
Défi	9	12	75,0 %
Écolo	30	42	71,4 %
MR	31	49	63,3 %
PS	30	59	50,9 %
PTB	19	29	65,5 %
Indépendants	0	3	0,0 %
Total	134	214	62,6 %

	Partis néerlandophones		
	Nombre de parlementaires	Nombre de répondants	Taux de réponse
Agora	1	1	100,0 %
CD&V	20	33	60,6 %
Groen	19	26	73,1 %
N-VA	17	63	27,0 %
Open VLD	22	32	68,8 %
PVDA	6	9	66,7 %
SP. A	20	26	76,9 %
VB	23	43	53,5 %
Indépendant	0	1	0,0 %
Total	128	234	54,7 %

ANNEXE 2. INTERVIEWS ACCORDÉES AUX MÉDIAS DE L'AUTRE COMMUNAUTÉ

Enquête 2010

Partis néerlandophones							
	1	2-3	4-5	6+	Non contacté	Refusé	Nombre de répondants
CD&V	21,05 %	52,63 %	5,26 %	5,26 %	15,79 %	0,00 %	19
Groen!	40,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	0,00 %	0,00 %	10
N-VA	8,33 %	37,50 %	0,00 %	8,33 %	41,67 %	4,17 %	24
OpenVLD	0,00 %	24,14 %	3,45 %	17,24 %	37,93 %	17,24 %	29
sp.a	0,00 %	22,22 %	5,56 %	27,78 %	38,89 %	5,56 %	18
Vlaams Belang	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %	11
Lijst Dedecker	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Onafhankelijk	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Total	8,85 %	28,32 %	4,42 %	13,27 %	38,94 %	6,19 %	113

Partis francophones							
	1	2-3	4-5	6+	Non contacté	Refusé	Nombre de répondants
cdH	35,29 %	41,18 %	5,88 %	5,88 %	11,76 %	0,00 %	17
Écolo	10,34 %	17,24 %	6,90 %	0,00 %	65,52 %	0,00 %	29
FDF	40,00 %	20,00 %	20,00 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %	5
MR	12,50 %	12,50 %	33,33 %	8,33 %	33,33 %	0,00 %	24
PS	8,00 %	8,00 %	4,00 %	16,00 %	64,00 %	0,00 %	25
MLD	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	1
Total	15,84 %	18,81 %	12,87 %	6,93 %	45,54 %	0,00 %	101

Enquête 2014

Partis néerlandophones							
	1	2-3	4-5	6+	Non contacté	Refusé	Nombre de répondants
CD&V	8,11 %	13,51 %	8,11 %	5,41 %	64,86 %	0,00 %	38
Groen	17,65 %	11,76 %	11,76 %	17,65 %	41,18 %	0,00 %	17
N-VA	11,76 %	17,65 %	5,88 %	2,94 %	61,76 %	0,00 %	36
Open VLD	14,81 %	22,22 %	3,70 %	18,52 %	40,74 %	0,00 %	27
sp.a	8,33 %	25,00 %	8,33 %	16,67 %	37,50 %	4,17 %	25
UF	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	1
Vlaams Belang	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %	7
Total	10,88 %	17,01 %	6,80 %	10,88 %	53,74 %	0,68 %	151
Partis francophones							
	1	2-3	4-5	6+	Non contacté	Refusé	Nombre de répondants
CDH	5,56 %	11,11 %	0,00 %	5,56 %	77,78 %	0,00 %	2
Écolo	12,50 %	18,75 %	12,50 %	6,25 %	50,00 %	0,00 %	18
FDF	12,50 %	25,00 %	12,50 %	12,50 %	37,50 %	0,00 %	10
MR	14,71 %	14,71 %	5,88 %	11,76 %	52,94 %	0,00 %	37
PS	11,43 %	2,86 %	2,86 %	8,57 %	71,43 %	2,86 %	38
PTB - PVDA	25,00 %	25,00 %	0,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	4
Total	12,17 %	12,17 %	5,22 %	10,43 %	59,13 %	0,87 %	109

Enquête 2019

Partis néerlandophones							
	1	2-3	4-5	6+	Non contacté	Refusé	Nombre de répondants
CD&V	10,00 %	5,00 %	15,00 %	5,00 %	55,00 %	10,00 %	20
Groen	5,26 %	26,32 %	0,00 %	5,26 %	63,16 %	0,00 %	19
N-VA	10,00 %	5,00 %	0,00 %	0,00 %	40,00 %	45,00 %	20
OpenVLD	13,64 %	18,18 %	4,55 %	18,18 %	45,45 %	0,00 %	22
PVDA- PTB	0,00 %	16,67 %	0,00 %	0,00 %	83,33 %	0,00 %	6
sp.a	27,78 %	27,78 %	5,56 %	0,00 %	33,33 %	5,56 %	18
Vlaams Belang	13,04 %	4,35 %	0,00 %	0,00 %	78,26 %	4,35 %	23
Total	12,50 %	14,06 %	3,91 %	4,69 %	54,69 %	10,16 %	128
Partis francophones							
	1	2-3	4-5	6+	Non contacté	Refusé	Nombre de répondants
CDH	0,00 %	23,08 %	15,38 %	0,00 %	61,54 %	0,00 %	13
Écolo	17,86 %	10,71 %	0,00 %	0,00 %	71,43 %	0,00 %	28
DeFI	25,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	75,00 %	0,00 %	8
MR	6,45 %	32,26 %	9,68 %	3,23 %	48,39 %	0,00 %	31
PS	11,11 %	18,52 %	0,00 %	3,70 %	66,67 %	0,00 %	27
PTB - PVDA	17,65 %	17,65 %	0,00 %	17,65 %	47,06 %	0,00 %	17
Agora	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	1
Total	12,00 %	20,00 %	4,00 %	4,00 %	60,00 %	0,00 %	125

ANNEXE 3. VACANCES OU TEMPS LIBRE DANS L'AUTRE COMMUNAUTÉ

Enquête 2014

Partis néerlandophones						
	1 ou + par semaine	1 ou + par mois	1 ou + par an	Moins 1 par an	Jamais	Nombre de répondants
CD&V	0,00 %	5,41 %	72,97 %	18,92 %	2,70 %	38
Groen	0,00 %	5,88 %	70,59 %	23,53 %	0,00 %	17
N-VA	5,88 %	8,82 %	52,94 %	26,47 %	5,88 %	36
OpenVLD	3,70 %	14,81 %	51,85 %	25,93 %	3,70 %	27
sp.a	0,00 %	0,00 %	91,67 %	8,33 %	0,00 %	25
UF	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Vlaams Belang	0,00 %	0,00 %	0,00 %	71,43 %	28,57 %	7
Total	2,04 %	7,48 %	63,27 %	23,13 %	4,08 %	151
Partis francophones						
	1 ou + par semaine	1 ou + par mois	1 ou + par an	Moins 1 par an	Jamais	Nombre de répondants
CDH	0,00 %	11,11 %	61,11 %	22,22 %	5,56 %	2
Écolo	0,00 %	25,00 %	62,50 %	12,50 %	0,00 %	18
FDF	0,00 %	0,00 %	75,00 %	25,00 %	0,00 %	10
MR	5,88 %	20,59 %	55,88 %	14,71 %	2,94 %	37
PS	2,86 %	11,43 %	65,71 %	17,14 %	2,86 %	38
PTB - PVDA	0,00 %	25,00 %	50,00 %	0,00 %	25,00 %	4
Total	2,61 %	15,65 %	61,74 %	16,52 %	3,48 %	109

Enquête 2019

Partis néerlandophones						
	1 ou + par semaine	1 ou + par mois	1 ou + par an	Moins 1 par an	Jamais	Nombre de répondants
CD&V	0,00 %	0,00 %	60,00 %	30,00 %	10,00 %	20
Groen	0,00 %	5,26 %	84,21 %	10,53 %	0,00 %	19
N-VA	0,00 %	0,00 %	54,55 %	45,45 %	0,00 %	11
OpenVLD	4,55 %	13,64 %	54,55 %	27,27 %	0,00 %	22
PVDA-PTB	0,00 %	16,67 %	83,33 %	0,00 %	0,00 %	6
sp.a	0,00 %	0,00 %	94,44 %	5,56 %	0,00 %	18
Vlaams Belang	0,00 %	0,00 %	43,48 %	47,83 %	8,70 %	23
Total	0,84 %	4,20 %	65,55 %	26,05 %	3,36 %	119

Partis francophones						
	1 ou + par semaine	1 ou + par mois	1 ou + par an	Moins 1 par an	Jamais	Nombre de répondants
CDH	0,00 %	30,77 %	53,85 %	7,69 %	7,69 %	13
Écolo	3,57 %	17,86 %	64,29 %	14,29 %	0,00 %	28
DeFI	0,00 %	25,00 %	75,00 %	0,00 %	0,00 %	8
MR	6,45 %	29,03 %	58,06 %	0,00 %	6,45 %	31
PS	0,00 %	14,81 %	77,78 %	3,70 %	3,70 %	27
PTB - PVDA	15,00 %	25,00 %	45,00 %	15,00 %	0,00 %	20
Agora	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Total	4,69 %	22,66 %	62,50 %	7,03 %	3,13 %	128

ANNEXE 4. VISITE À DES AMIS DE L'AUTRE COMMUNAUTÉ

Enquête 2014

Partis néerlandophones						
	1 ou + par semaine	1 ou + par mois	1 ou + par an	Moins 1 par an	Jamais	Nombre de répondants
CD&V	27,03 %	48,65 %	18,92 %	5,41 %	0,00 %	38
Groen	29,41 %	35,29 %	35,29 %	0,00 %	0,00 %	17
N-VA	29,41 %	50,00 %	17,65 %	0,00 %	2,94 %	36
OpenVLD	44,44 %	25,93 %	18,52 %	7,41 %	3,70 %	27
sp.a	37,50 %	16,67 %	45,83 %	0,00 %	0,00 %	25
UF	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Vlaams Belang	14,29 %	85,71 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	7
Total	1,36 %	3,40 %	23,81 %	31,97 %	39,46 %	151
Partis francophones						
	1 ou + par semaine	1 ou + par mois	1 ou + par an	Moins 1 par an	Jamais	Nombre de répondants
CDH	38,89 %	38,89 %	11,11 %	11,11 %	0,00 %	2
Écolo	37,50 %	18,75 %	31,25 %	12,50 %	0,00 %	18
FDF	0,00 %	37,50 %	62,50 %	0,00 %	0,00 %	10
MR	17,65 %	17,65 %	52,94 %	8,82 %	2,94 %	37
PS	11,43 %	42,86 %	31,43 %	11,43 %	2,86 %	38
PTB - PVDA	25,00 %	0,00 %	50,00 %	25,00 %	0,00 %	4
Total	1,74 %	10,43 %	37,39 %	20,87 %	29,57 %	109

Enquête 2019

Partis néerlandophones						
	1 ou + par semaine	1 ou + par mois	1 ou + par an	Moins 1 par an	Jamais	Nombre de répondants
CD&V	25,00 %	50,00 %	25,00 %	0,00 %	0,00 %	20
Groen	31,58 %	47,37 %	15,79 %	5,26 %	0,00 %	19
N-VA	27,27 %	63,64 %	9,09 %	0,00 %	0,00 %	11
OpenVLD	9,09 %	40,91 %	36,36 %	13,64 %	0,00 %	22
PVDA-PTB	33,33 %	16,67 %	33,33 %	16,67 %	0,00 %	6
sp.a	44,44 %	38,89 %	16,67 %	0,00 %	0,00 %	18
Vlaams Belang	8,70 %	78,26 %	13,04 %	0,00 %	0,00 %	23
Total	23,53 %	51,26 %	21,01 %	4,20 %	0,00 %	119
Partis francophones						
	1 ou + par semaine	1 ou + par mois	1 ou + par an	Moins 1 par an	Jamais	Nombre de répondants
CDH	15,38 %	30,77 %	53,85 %	0,00 %	0,00 %	13
Écolo	28,57 %	39,29 %	25,00 %	3,57 %	3,57 %	28
DeFI	12,50 %	12,50 %	75,00 %	0,00 %	0,00 %	8
MR	12,90 %	25,81 %	41,94 %	16,13 %	3,23 %	31
PS	18,52 %	37,04 %	44,44 %	0,00 %	0,00 %	27
PTB - PVDA	0,00 %	0,00 %	58,82 %	29,41 %	11,76 %	17
Agora	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Total	16,00 %	27,20 %	44,80 %	8,80 %	3,20 %	125

ANNEXE 5. SHOPPING DANS L'AUTRE COMMUNAUTÉ

Enquête 2014

Partis néerlandophones						
	Moins 1 par an	Jamais	1 ou + par an	1 ou + par mois	1 ou + par semaine	Nombre de répondants
CD&V	51,35 %	35,14 %	13,51 %	0,00 %	0,00 %	38
Groen	35,29 %	47,06 %	17,65 %	0,00 %	0,00 %	17
N-VA	20,59 %	50,00 %	17,65 %	8,82 %	2,94 %	36
OpenVLD	25,93 %	29,63 %	37,04 %	3,70 %	3,70 %	27
sp.a	29,17 %	12,50 %	58,33 %	0,00 %	0,00 %	25
UF	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Vlaams Belang	14,29 %	85,71 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	7
Total	31,97 %	37,41 %	26,53 %	2,72 %	1,36 %	151
Partis francophones						
	Moins 1 par an	Jamais	1 ou + par an	1 ou + par mois	1 ou + par semaine	Nombre de répondants
CDH	5,56 %	38,89 %	44,44 %	11,11 %	0,00 %	2
Écolo	31,25 %	18,75 %	43,75 %	6,25 %	0,00 %	18
FDF	25,00 %	25,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	10
MR	32,35 %	5,88 %	47,06 %	11,76 %	2,94 %	37
PS	31,43 %	25,71 %	37,14 %	5,71 %	0,00 %	38
PTB - PVDA	0,00 %	75,00 %	25,00 %	0,00 %	0,00 %	4
Total	26,09 %	22,61 %	42,61 %	7,83 %	0,87 %	109

Enquête 2019

Partis néerlandophones						
	Moins 1 par an	Jamais	1 ou + par an	1 ou + par mois	1 ou + par semaine	Nombre de répondants
CD&V	30,00 %	40,00 %	30,00 %	0,00 %	0,00 %	20
Groen	31,58 %	57,89 %	10,53 %	0,00 %	0,00 %	19
N-VA	9,09 %	72,73 %	18,18 %	0,00 %	0,00 %	11
OpenVLD	13,64 %	45,45 %	31,82 %	9,09 %	0,00 %	22
PVDA-PTB	0,00 %	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	6
sp.a	22,22 %	44,44 %	33,33 %	0,00 %	0,00 %	18
Vlaams Belang	26,09 %	73,91 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	23
Total	21,85 %	54,62 %	21,85 %	1,68 %	0,00 %	119
Partis francophones						
	Moins 1 par an	Jamais	1 ou + par an	1 ou + par mois	1 ou + par semaine	Nombre de répondants
CDH	38,46 %	15,38 %	38,46 %	7,69 %	0,00 %	13
Écolo	21,43 %	50,00 %	21,43 %	7,14 %	0,00 %	28
DeFI	37,50 %	12,50 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	8
MR	13,33 %	20,00 %	56,67 %	6,67 %	3,33 %	30
PS	22,22 %	18,52 %	51,85 %	7,41 %	0,00 %	27
PTB - PVDA	29,41 %	23,53 %	41,18 %	0,00 %	5,88 %	17
Agora	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Total	24,19 %	25,81 %	42,74 %	5,65 %	1,61 %	124

ANNEXE 6. CONSULTATION DES MÉDIAS DE L'AUTRE COMMUNAUTÉ

Enquête 2014

Partis néerlandophones						
	Moins 1 par an	Jamais	1 ou + par an	1 ou + par mois	1 ou + par semaine	Nombre de répondants
CD&V	2,70 %	5,41 %	29,73 %	32,43 %	29,73 %	38
Groen	5,88 %	0,00 %	17,65 %	23,53 %	52,94 %	17
N-VA	0,00 %	8,82 %	23,53 %	38,24 %	29,41 %	36
OpenVLD	3,70 %	3,70 %	7,41 %	37,04 %	48,15 %	27
sp.a	4,17 %	4,17 %	16,67 %	29,17 %	45,83 %	25
UF	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	Anony- misé	1
Vlaams Belang	0,00 %	0,00 %	14,29 %	42,86 %	42,86 %	7
Total	2,72 %	4,76 %	19,73 %	33,33 %	39,46 %	151

Partis francophones						
	Moins 1 par an	Jamais	1 ou + par an	1 ou + par mois	1 ou + par semaine	Nombre de répondants
CDH	11,11 %	16,67 %	27,78 %	16,67 %	27,78 %	2
Écolo	0,00 %	0,00 %	12,50 %	31,25 %	56,25 %	18
FDF	0,00 %	0,00 %	12,50 %	37,50 %	50,00 %	10
MR	2,94 %	11,76 %	14,71 %	23,53 %	47,06 %	37
PS	5,71 %	8,57 %	25,71 %	20,00 %	40,00 %	38
PTB - PVDA	0,00 %	0,00 %	25,00 %	0,00 %	75,00 %	4
Total	4,35 %	8,70 %	22,61 %	44,35 %	20,00 %	109

Enquête 2019

Partis néerlandophones						
	Moins 1 par an	Jamais	1 ou + par an	1 ou + par mois	1 ou + par semaine	Nombre de répondants
CD&V	10,00 %	10,00 %	10,00 %	25,00 %	45,00 %	20
Groen	5,26 %	10,53 %	21,05 %	10,53 %	52,63 %	19
N-VA	0,00 %	9,09 %	27,27 %	36,36 %	27,27 %	11
OpenVLD	9,09 %	0,00 %	9,09 %	36,36 %	45,45 %	22
PVDA-PTB	0,00 %	0,00 %	16,67 %	16,67 %	66,67 %	6
sp.a	5,56 %	0,00 %	22,22 %	16,67 %	55,56 %	18
Vlaams Belang	13,04 %	4,35 %	34,78 %	30,43 %	17,39 %	23
Total	7,56 %	5,04 %	20,17 %	25,21 %	42,02 %	119

Partis francophones						
	Moins 1 par an	Jamais	1 ou + par an	1 ou + par mois	1 ou + par semaine	Nombre de répondants
CDH	7,69 %	0,00 %	7,69 %	15,38 %	69,23 %	13
Écolo	3,57 %	3,57 %	10,71 %	50,00 %	32,14 %	28
DeFI	12,50 %	12,50 %	25,00 %	12,50 %	37,50 %	8
MR	6,67 %	6,67 %	16,67 %	26,67 %	43,33 %	30
PS	7,41 %	7,41 %	33,33 %	29,63 %	22,22 %	27
PTB - PVDA	0,00 %	0,00 %	11,76 %	11,76 %	76,47 %	17
Agora	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Total	5,65 %	4,84 %	17,74 %	28,23 %	43,55 %	124

ANNEXE 7. LIENS AVEC DES MEMBRES DU PARTI FRÈRE DE L'AUTRE COMMUNAUTÉ

Enquête 2010

Partis néerlandophones				
	Oui	Aucun	Non applicable	Nombre de répondants
CD&V	78,95 %	0,00 %	21,05 %	19
Groen!*	100,00 %	0,00 %	0,00 %	10
N-VA**	8,33 %	91,67 %	0,00 %	24
OpenVLD	68,00 %	4,00 %	28,00 %	25
sp.a	82,35 %	5,88 %	11,76 %	17
Vlaams Belang	0,00 %	81,82 %	18,18 %	11
Lijst Dedecker	0,00 %	100,00 %	0,00 %	2
Onafhankelijk	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Total	53,21 %	33,03 %	13,76 %	109

* Siégeant avec Ecolo dans le même groupe à la Chambre.

** La définition a été laissée à l'appréciation des parlementaires, sans demander lequel était considéré comme parti frère.

Partis francophones				
	Oui	Aucun	Non applicable	Nombre de répondants
CDH	82,35 %	17,65 %	0,00 %	17
Écolo*	89,29 %	3,57 %	7,14 %	28
FDF	50,00 %	0,00 %	50,00 %	4
MR	82,61 %	13,04 %	4,35 %	23
PS	75,00 %	16,67 %	8,33 %	24
MLD	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Total	80,41 %	11,34 %	8,25 %	97

* Siégeant avec Groen! dans le même groupe à la Chambre.

Enquête 2014

Partis néerlandophones				
	Oui	Aucun	Non applicable	Nombre de répondants
CD&V	51,35 %	40,54 %	8,11 %	38
Groen!*	100,00 %	0,00 %	0,00 %	17
N-VA**	0,00 %	9,09 %	90,91 %	36
OpenVLD	74,07 %	25,93 %	0,00 %	27
sp.a	87,50 %	8,33 %	4,17 %	25
UF	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
Vlaams Belang	0,00 %	14,29 %	85,71 %	7
Total	52,74 %	19,18 %	28,08 %	151

* Siégeant avec Ecolo dans le même groupe à la Chambre.

** La définition a été laissée à l'appréciation des parlementaires, sans demander lequel était considéré comme parti frère.

Partis francophones				
	Oui	Aucun	Non applicable	Nombre de répondants
CDH	81,25 %	6,25 %	12,50 %	2
Écolo*	100,00 %	0,00 %	0,00 %	18
FDF	0,00 %	0,00 %	100,00 %	10
MR	82,35 %	8,82 %	8,82 %	37
PS	73,53 %	20,59 %	5,88 %	38
PTB - PVDA**	50,00 %	0,00 %	50,00 %	4
Total	75,00 %	9,82 %	15,18 %	109

* Siégeant avec Groen! dans le même groupe à la Chambre.

** Parti national, siégeant ensemble à la Chambre.

Enquête 2019

Partis néerlandophones				
	Oui	Aucun	Non applicable	Nombre de répondants
CD&V	47,62 %	47,62 %	4,76 %	21
Groen*	94,74 %	5,26 %	0,00 %	19
N-VA**	18,18 %	36,36 %	45,45 %	11
OpenVLD	72,73 %	22,73 %	4,55 %	22
PVDA-PTB***	33,33 %	0,00 %	66,67 %	6
sp.a	88,24 %	0,00 %	11,76 %	17
Vlaams Belang	4,55 %	27,27 %	68,18 %	22
Total	54,24 %	22,03 %	23,73 %	118

* Siégeant avec Ecolo dans le même groupe à la Chambre.

** La définition a été laissée à l'appréciation des parlementaires, sans demander lequel était considéré comme parti frère.

*** Parti national, siégeant ensemble à la Chambre.

Partis francophones				
	Oui	Aucun	Non applicable	Nombre de répondants
Agora	Anonymisé	Anonymisé	Anonymisé	1
CDH	61,54 %	23,08 %	15,38 %	13
Écolo*	85,71 %	10,71 %	3,57 %	28
DeFI	0,00 %	0,00 %	100,00 %	8
MR	83,33 %	13,33 %	3,33 %	30
PS	74,07 %	22,22 %	3,70 %	27
PTB - PVDA**	29,41 %	0,00 %	70,59 %	17
Total	66,13 %	12,90 %	20,97 %	124

* Siégeant avec Groen ! dans le même groupe à la Chambre.

** Parti national, siégeant ensemble à la Chambre.

ANNEXE 8. LIENS AVEC DES MEMBRES D'AUTRES PARTIS DE L'AUTRE COMMUNAUTÉ

Enquête 2010

Partis néerlandophones			
	Oui	Aucun	Nombre de répondants
CD&V	73,68 %	26,32 %	19
Groen!	90,00 %	10,00 %	10
N-VA	87,50 %	12,50 %	24
OpenVLD	64,00 %	36,00 %	25
sp.a	64,71 %	35,29 %	17
Vlaams Belang	45,45 %	54,55 %	11
Lijst Dedecker	50,00 %	50,00 %	2
Onafhankelijk	Anonymisé	Anonymisé	1
Total	70,64 %	29,36 %	109

Partis francophones			
	Oui	Aucun	Nombre de répondants
CDH	82,35 %	17,65 %	17
Écolo	71,43 %	28,57 %	28
FDF	100,00 %	0,00 %	4
MR	73,91 %	26,09 %	23
PS	70,83 %	29,17 %	24
MLD	Anonymisé	Anonymisé	1
Total	75,26 %	24,74 %	97

Enquête 2014

Partis néerlandophones			
	Oui	Aucun	Nombre de répondants
CD&V	54,05 %	45,95 %	37
Groen!	82,35 %	17,65 %	17
N-VA	63,64 %	36,36 %	33
OpenVLD	70,37 %	29,63 %	27
sp.a	62,50 %	37,50 %	24
UF	Anonymisé	Anonymisé	1
Vlaams Belang	14,29 %	85,71 %	7
Total	62,3 %	37,7 %	146

Partis francophones			
	Oui	Aucun	Nombre de répondants
CDH	68,75 %	31,25 %	16
Écolo	75,00 %	25,00 %	16
FDF	87,50 %	12,50 %	8
MR	73,53 %	26,47 %	34
PS	61,76 %	38,24 %	34
PTB - PVDA	75,00 %	25,00 %	4
Total	70,54 %	29,46 %	112

Enquête 2019

Partis néerlandophones			
	Oui	Aucun	Nombre de répondants
CD&V	65,00 %	35,00 %	20
Groen	57,89 %	42,11 %	19
N-VA	54,55 %	45,45 %	11
OpenVLD	68,18 %	31,82 %	22
PVDA-PTB	83,33 %	16,67 %	6
sp.a	64,71 %	35,29 %	17
Vlaams Belang	18,18 %	81,82 %	22
Total	55,56 %	44,44 %	117

Partis francophones			
	Oui	Aucun	Nombre de répondants
Agora	100,00 %	0,00 %	1
CDH	46,15 %	53,85 %	13
Écolo	71,43 %	28,57 %	28
DeFI	100,00 %	0,00 %	8
MR	70,00 %	30,00 %	30
PS	59,26 %	40,74 %	27
PTB - PVDA	82,35 %	17,65 %	17
Total	69,35 %	30,65 %	124

LA CULTURE AUX PRISES DU POPULISME ET DU RADICALISME

Entre multiculturalisme et culte
de l'identité nationale : regards croisés
sur les discours du Parti du Travail
de Belgique et du Vlaams Belang

Inès **Lequeux**

(ULiège et UCLouvain)

Anthony **Ricotta**

(UCLouvain)

INTRODUCTION

« Le Vlaams Belang entre au CA du KVS » titre le journal *Le Soir* le 26 juin 2023¹. Filip Brusselmans, député flamand (VB), accède en effet au conseil d'administration (CA) du *Koninklijke Vlaams Schouwburg* (KVS), un théâtre flamand à Bruxelles, à l'été 2023. Loin d'être une première, le VB étant notamment représenté au sein du CA de la *Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie* (VRT)², la représentation d'une force politique populiste de droite radicale au sein d'une instance décisionnelle d'une institution qui se veut ouverte « à l'interculturalité dans [ses] salles et sur [ses] scènes »³ pose particulièrement question. Cette nouvelle a rapidement suscité de vives réactions dans le

1 A. LALLEMAND, « Le Vlaams Belang entre au CA du KVS », *Le Soir*, 26 juin 2023.

2 B. BIARD, « La lutte contre l'extrême droite en Belgique : I. Moyens légaux et cordon sanitaire politique », *Courrier hebdomadaire, CRISP*, n^{os} 2522-2523, 2021, p. 38.

3 KONINKLIJKE VLAAMSE SCHOUWBURG, *Notre mission*.

monde artistique : le KVS et ses artistes ont souligné le fossé idéologique qui les sépare du VB, lequel a répliqué en accusant le PTB d'être le principal moteur de cette lettre ouverte⁴. Cet événement illustre à la fois l'accès de mouvements populistes de droite radicale aux instances décisionnelles d'institutions culturelles et le potentiel de polarisation idéologique entre deux des principales forces politiques belges sur le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme.

Cela reflète le contexte européen et international, marqué par la montée des forces populistes et radicales, surtout à droite, dont l'influence croît dans de nombreux États. La Belgique, comme ses voisins, connaît elle aussi une progression électorale de ces partis. Si on se focalise sur le scrutin fédéral du 9 juin 2024, le VB a progressé de +1,8 % par rapport à 2019, remportant 20 sièges (+2), tandis que le PTB a gagné +1,2 % et conservé ses 15 sièges à la Chambre des représentants.

Le poids électoral de ces deux partis est interpellant. Par les idées qu'ils défendent et leurs discours, ils pourraient en effet nourrir une dynamique de polarisation du système politique belge⁵. La polarisation politique renvoie à « une situation dans laquelle les opinions politiques de certains individus [ou partis] sont très éloignées de celles d'autres individus »⁶. Lorsqu'il s'agit du VB et du PTB, elle pourrait notamment se cristalliser autour du clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme, qui touche aux valeurs culturelles promues.

Historiquement centrés sur les enjeux socioéconomiques, les partis de gauche radicale accordent désormais davantage d'attention au multiculturalisme⁷ et aux droits des femmes et de la communauté LGBTQIA+⁸, tandis que la droite radicale s'y oppose

.....
4 VB – Communiqué du 26 juin 2023, trad.

5 K. ABTS, T. KOCHUYT et S. VAN KESSEL, « Populism in Belgium : The Mobilization of the Body Anti-Politic », *The Ideational Approach to Populism : Concept, Theory, and Analysis*, A. Hawkins et al. (dir.), Londres, Routledge, 2018, p. 330-349.

6 R. MAGNI-BERTON, « Actions gouvernementales, popularité et polarisation politique : une étude comparée », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 6, 2003, p. 947.

7 M. DAMIANI, *Populist Radical Left Parties in Western Europe*, Londres, Routledge, 2020.

8 A. FAGERHOLM, « What Is Left for the Radical Left ? A Comparative Examination of the Policies of Radical Left Parties in Western Europe Before and After 1989 », *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 25, n° 1, 2017, p. 16-40.

et défend le nativisme⁹. C'est dans ce contexte qu'une question centrale émerge : peut-on parler de polarisation sur le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme entre le PTB et le VB ? Le cas échéant, comment cette polarisation se matérialise-t-elle ?

Loin d'être anecdotique, la polarisation idéologique du système de partis belge peut contribuer à éroder la démocratie en alimentant une polarisation affective aiguë au sein de la population¹⁰. Une polarisation affective significative, c'est-à-dire une antipathie majeure entre individus aux opinions politiques divergentes, peut « éroder la volonté des citoyens d'interagir avec des opinions politiques opposées et d'accepter les revendications démocratiques d'autrui »¹¹. Elle nuit aussi à la stabilité et à la performance des gouvernements et favorise une tolérance accrue, y compris des partis *mainstream*, envers les politiques illibérales des partis populistes et radicaux. *In fine*, la polarisation idéologique du système de partis nourrit la polarisation sociétale et menace la stabilité démocratique¹².

En Belgique, la consolidation des positions du PTB et du VB après les scrutins de 2024 pourrait accentuer la polarisation idéologique du système de partis. Comme le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme les divise profondément¹³, il est essentiel d'examiner leurs positionnements concrets sur les questions culturelles, d'autant que cette polarisation est susceptible de renforcer la polarisation affective dans la population¹⁴. Il faut pouvoir dépasser l'intuition que de tels partis vont immanquablement s'opposer. Pour ce faire, le chapitre examine, d'une part, les posi-

9 C. MUDDE, *Populist Radical Right Parties in Europe*, New York, Cambridge University Press, 2007.

10 C. ALGARA et R. ZUR, « The Downsian Roots of Affective Polarization », *Electoral Studies*, vol. 82, 2023, p. 1-13; E. ARBATLI et D. ROSENBERG « United We Stand, Divided We Rule : How Political Polarization Erodes Democracy », *Democratization*, vol. 28, n° 2, 2021, p. 285-307.

11 E. HARTEVELD, « Fragmented Foes : Affective Polarization in the Multiparty Context of the Netherlands », *Electoral Studies*, vol. 71, 2021, p. 1, trad.

12 F. CASAL BÉRTOA et J. RAMA, « Polarization : What Do We Know and What Can We Do About It ? », *Frontiers in Political Science*, vol. 3, 2021, p. 1-11.

13 A. FAGERHOLM, « The Radical Right and the Radical Left in Contemporary Europe : Two Min-Max Definitions », *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 26, n° 4, 2018, p. 411-424.

14 E. HARTEVELD, « Fragmented Foes : Affective Polarization in the Multiparty Context of the Netherlands », *op. cit.*, p. 2, trad.

tionnements du PTB et du VB sur les valeurs culturelles à promouvoir et, d'autre part, la manière dont ces idées se traduisent dans leurs positionnements en termes de politiques publiques.

Étant donné les récents événements, les politiques culturelles portées par ces forces politiques sont au centre de l'attention, en ce qu'elles touchent directement à leur vision des valeurs qui doivent être promues dans la société. L'analyse des communiqués de presse de ces partis, qui exposent leurs positions officielles, permet de mettre en lumière les implications démocratiques de la polarisation qu'ils nourrissent autour du clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme. Les singularités du populisme de gauche et de droite radicale, ainsi que leurs positionnements respectifs sur ce clivage, sont succinctement présentés. Après la présentation de la démarche méthodologique, une analyse thématique des positions du PTB et du VB est conduite, suivie d'une discussion sur leurs implications démocratiques.

1. LE POPULISME RADICAL ET LE CLIVAGE ETHNOCENTRISME/COSMOPOLITISME EN BELGIQUE

Force est de constater que les quatre clivages proposés par S. M. Lipset et S. Rokkan¹⁵, qui ont forgé les systèmes de partis occidentaux, doivent être mis en perspective avec les lignes de fracture qui structurent les paysages politiques contemporains. À l'ère du succès de forces politiques qualifiées par les uns de radicales et par les autres d'extrêmes, nombreux sont ceux qui se sont penchés sur les origines de ces victoires électorales¹⁶. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut pointer l'aspiration stratégique de

15 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, New York et Londres, The Free Press et Collier-MacMillan Limited, 1967. À ce propos, cf. le chapitre 1 dans le présent volume.

16 D. HALIKIOPOULOU et T. VLANDAS, « When Economic and Cultural Interests Align : The Anti-Immigration Voter Coalitions Driving Far Right Party Success in Europe », *European Political Science Review*, vol. 12, n° 4, 2020, p. 427-448 ; I.-P. MCMANUS, « Socio-Economic and Socio-Cultural Foundations of Voter Support for Far-Left and Far-Right Parties », *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 31, n° 1, 2023, p. 214-231.

ces partis à défendre les plus désavantagés et à s'opposer aux élites¹⁷, mais leur succès repose également sur des enjeux qui les opposent, notamment les questions culturelles.

Le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme¹⁸ s'enracine dans la polarisation des visions issues de la « révolution silencieuse »¹⁹ amorcée à la fin des années 1970, marquant le passage des valeurs traditionnelles aux valeurs postmatérialistes dans les sociétés occidentales. Ce basculement, des références à l'identité nationale vers le multiculturalisme et de la famille traditionnelle vers la reconnaissance des minorités sexuelles, a profondément transformé les systèmes politiques. En réaction, les partis populistes de droite radicale se sont érigés en défenseurs des valeurs traditionnelles perçues comme menacées, donnant ainsi naissance à une « contre-révolution silencieuse »²⁰.

Dans le cas belge²¹, l'analyse de cette polarisation ne saurait se limiter au traditionnel antagonisme entre la droite populiste et radicale et les partis verts, souvent étudié à travers le prisme du clivage GAL-TAN (*Green Alternative Libertarian vs. Traditional Authoritarian Nationalist*)²². La présence concomitante de forces populistes de gauche et de droite radicale fortes sur une même scène électorale invite à décentrer l'attention sur l'opposition entre ces partis politiques. Les partis populistes de gauche radicale ont, en effet, dû élargir leurs positionnements initialement centrés sur les enjeux économiques et inclure des thématiques telles que l'environnement, la diversité et la migration, qui sont

17 M. ROODUIJN, B. BURGOON, J.-E. VAN ELSAS et G.-H., VAN DE WERFHORST, « Radical Distinction : Support for Radical Left and Radical Right Parties in Europe », *European Union Politics*, vol. 18, n° 4, 2017, p. 536-559.

18 A.-P. FROGNIER, « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, n° 2, 2007, p. 281-302.

19 N. SCHIFFINO, O. PAYE, V. LEGRAND, J. JAMIN, P. BAUDEWYNS et T. BALZACQ, *Fondements de science politique*, De Boeck Supérieur, 2022 ; cf. le chapitre 1 dans le présent volume.

20 P. IGNAZI, « The Silent Counter-Revolution. Hypotheses on the Emergence of Extreme Right-Wing Parties in Europe », *European Journal of Political Research*, vol. 22, 1992, p. 6, trad.

21 A.-P. FROGNIER, « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », *op. cit.*

22 L. HOOGHE et G. MARKS, « Cleavage Theory Meets Europe's Crises : Lipset, Rokkan, and the Transnational Cleavage », *Journal of European Public Policy*, vol. 25, n° 1, 2018, p. 109-135.

généralement l'apanage des partis verts, afin d'attirer un électorat plus large²³.

Andreas Fagerholm souligne ainsi que la polarisation entre les populistes de gauche et de droite radicale s'articule essentiellement autour des questions culturelles²⁴. En effet, au-delà de ces enjeux, ces partis se rejoignent, d'abord, en ce que tous sont radicaux : ils défendent un changement structurel du système politique²⁵. Tous sont également populistes. « Tantôt considéré comme un style politique²⁶, tantôt comme une idéologie fine²⁷ »²⁸, le populisme oppose les élites sociétales, vivement critiquées, au peuple souverain. Aussi, ces forces politiques, à gauche comme à droite, sont anti-systèmes en ce qu'elles questionnent les fondements même des démocraties libérales préférant, en substitut, une démocratie plus participative, directe : le peuple devrait tenir les rênes du pouvoir²⁹. Pourtant, leurs projets restent diamétralement opposés, notamment sur les enjeux culturels, axe majeur de polarisation.

Les partis populistes de gauche radicale se réclament d'un populisme inclusif, incarnant un peuple « d'en bas »³⁰ face à l'élite privilégiée, indépendamment des divisions de classes. Distincts des communistes historiques – figures de proue du combat du prolétariat contre le capital –, ils défendent les démunis – travail-

23 A. FAGERHOLM, « What Is Left for the Radical Left ? », *op. cit.*

24 A. FAGERHOLM, « The Radical Right and the Radical Left in Contemporary Europe », *op. cit.*

25 H.-G. BETZ et C. JOHNSON, « Against the Current-Stemming the Tide : The Nostalgic Ideology of the Contemporary Radical Populist Right », *Journal of Political Ideologies*, vol. 9, n° 3, 2004, p. 311-327 ; Y. KATSOURIDES, *Radical Left Parties in Government*, Londres, Palgrave Macmillan, 2016.

26 B. BIARD et R. DANDOY, « Les préférences démocratiques au sein des partis populistes en Belgique », *L'État face à ses transformations*, B. Biard (dir.), Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2018, p. 231-257.

27 C. MUDDE, « The Populist Zeitgeist », *Government and Opposition*, vol. 39, n° 4, 2004, p. 541-563.

28 A. RICOTTA, « Les partis populistes de droite radicale et la démocratie face à la pandémie de COVID-19 : Analyse comparée de la communication du Rassemblement national et du Vlaams Belang », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 30, n°s 3-4, 2023, p. 269.

29 C. MUDDE et C.-R. KALTWASSER, *Populism : A Very Short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

30 M. DAMIANI, *Populist Radical Left Parties in Western Europe*, *op. cit.*, p. 30, trad.

leurs, femmes, minorités sexuelles et migrants – et promeuvent le cosmopolitisme contre les valeurs traditionnelles³¹.

En effet, les partis populistes de gauche radicale défendent par exemple farouchement le multiculturalisme tenant d'« [une] volonté d'instaurer une plus grande égalité entre les différents groupes culturels »³². L'hétérogénéité culturelle du peuple doit y être reconnue et l'inclusion poursuivie : ces partis soutiennent le droit des minorités à vivre librement leur culture³³. Aussi, le populisme de gauche radicale est parfois associé au mouvement *woke*³⁴. L'essence du *wokisme* tient d'une profonde volonté de défendre les droits des minorités. À l'origine, il désigne le fait d'être et de « rester éveillé » ou « vigilant » ; être conscient et activement attentif aux questions importantes, notamment en termes de justice raciale et sociale »³⁵. De nos jours, il est fréquemment employé de manière péjorative par les partis de droite et de droite radicale pour discréditer les interventions des actrices et acteurs de gauche, les accusant par exemple d'extrémisme et de paresse intellectuelle³⁶.

Par ailleurs, les partis populistes de gauche radicale défendent une démocratisation du secteur culturel, qui doit notamment passer par une autonomisation des logiques de marché. La culture devrait être un bien commun, accessible sans frais, gouverné par les masses, en vue de contribuer au changement social³⁷. Aussi, le populisme de gauche radicale défend une démocratie culturelle, qui valorise les initiatives émanant des populations marginalisées³⁸.

.....
31 A. FAGERHOLM, « The Radical Right and the Radical Left in Contemporary Europe », *op. cit.*

32 S. GUIMOND, M. STREITH et E. ROEBROECK, « Les représentations du multiculturalisme en France : Décalage singulier entre l'individuel et le collectif », *Social Science Information*, vol. 54, n° 1, 2015, p. 58.

33 J.-A. RUBIO-AROSTEGUI et J. RIUS-ULLDEMOLINS, « Left Cultural Populism and Podemos : Is It Possible to Newly Orient Cultural Policy in Spain ? », *Cultural Trends*, vol. 31, n° 2, 2022, p. 133-151.

34 P. VALENTIN, « The Woke Phenomenon : Its Impact and Different Responses », *The Palgrave Handbook of Left-Wing Extremism*, J.-P. Zuquete (dir.), vol. 2, Palgrave Macmillan, 2023, p. 313-326.

35 J. ROBER, « Le wokisme, la nouvelle panique morale à la mode », *La Revue Nouvelle*, n° 8, 2022, p. 5.

36 J. ROBER, « Le wokisme, la nouvelle panique morale à la mode », *La Revue Nouvelle*, n° 8, 2022, p. 5.

37 J.-A. RUBIO-AROSTEGUI et J. RIUS-ULLDEMOLINS, « Left Cultural Populism and Podemos », *op. cit.*

38 M.-M. ZAMORANO et L. BONET, « A Conceptual Framework on Right and Left-Wing Populist Cultural Policies : Similitudes and Differences

Toutefois, la gauche radicale instrumentalise certaines œuvres et artistes, supposés représenter le peuple et porter les valeurs multiculturalistes qu'elle promeut³⁹. Par exemple, pour l'Espagne, Rubio-Arostegui et Rius-Ulldemolins défendent que les élus de Podemos et de En Comú Podem tentent de développer des réseaux d'artistes destinés à la gestion du secteur culturel. Les auteurs rappellent toutefois que cela pourrait constituer une instrumentalisation de ces actrices et acteurs au service de l'exercice, par ces partis, du pouvoir. La gauche radicale populiste tente ainsi de se rapprocher d'une culture populaire et de s'en servir comme instrument politique⁴⁰.

Dans cette lignée, en Belgique, Marco Martiniello note la proximité du PTB de Liège avec le rap et le groupe de supporters Ultras Inferno 96⁴¹. Sur le plan culturel, le PTB se présente comme défenseur des artistes, conformément à l'égalitarisme social qu'il défend, promouvant l'extension de leurs droits sociaux, notamment par la création d'un statut formel contre la rémunération à la prestation⁴².

Aux antipodes, les partis populistes de droite radicale défendent, au-delà de leur conservatisme, une vision ethnocentrée ou identitaire, fondée sur l'opposition entre un « nous » national et un « eux » étranger. « La vraie démocratie repose sur une communauté culturellement, sinon ethniquement, homogène [...] »⁴³. La culture nationale y occupe une place centrale : le Rassemblement national (RN) dénonce l'altération de l'identité française, tandis que le Vlaams Belang (VB) revendique la défense de l'identité fla-

.....
from the Argentina Case », *Cultural Policy Yearbook 2017-18. Cultural Policy and Populism : The Rise of Populism and the Crisis of Political Pragmatism*, M. Dragicevic Sesic et J. Vickery (dir.), Istanbul, İletişim Yayıncılık, 2018, p. 75-87.

39 M.-M. ZAMORANO et L. BONET, « A Conceptual Framework on Right and Left-Wing Populist Cultural Policies », *op. cit.*

40 J.-A. RUBIO-AROSTEGUI et J. RIUS-ULLDEMOLINS, « Left Cultural Populism and Podemos », *op. cit.*

41 M. MARTINIELLO, « Rap, antiracisme et identités locales en région liégeoise », *Hommes & Migrations*, n^{os} 1317-1318, 2017, p. 158-164.

42 S. BOTTACIN et J.-G. LOWIES, « Le statut social de l'artiste en Belgique : III. Les évolutions et positionnements récents », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n^o 2498, 2021.

43 H.-G. BETZ, « Contre la mondialisation : Xénophobie, politiques identitaires et populisme d'exclusion en Europe occidentale », *Politique et Sociétés*, vol. 21, n^o 2, 2003, p. 12.

mande contre l'élite francophone et l'« envahisseur » étranger⁴⁴. Ces partis s'appuient sur la rhétorique du « grand remplacement »⁴⁵, accusant les populations immigrées, avec l'appui des élites, d'un « projet de conquête et de domination »⁴⁶ menaçant la culture judéo-chrétienne. Aussi, ils s'en prennent également au mouvement *woke*, qu'ils dépeignent comme « déviant, fou et dangereux »⁴⁷, occultant la défense des droits civiques qui le fonde.

Concrètement, les partis populistes de droite radicale ciblent certaines parties du secteur culturel et ses acteurs, qu'ils considèrent comme une menace pour l'identité nationale⁴⁸, conduisant à des politiques restrictives intentant aux libertés des artistes. En Pologne, le parti *Prawo i Sprawiedliwość* (PiS) a par exemple été à l'origine de la poursuite d'artistes dont les œuvres ont été jugées incompatibles avec les valeurs locales⁴⁹ et, en Hongrie, des pièces de théâtre considérées comme porte-drapeaux du mouvement LGBTQIA+ ont été interdites⁵⁰.

Pour ces forces politiques, les œuvres culturelles doivent promouvoir l'identité nationale et ses symboles. Ce faisant, elles se rapprochent d'une partie de la culture populaire et de ses artistes, qu'elles rejoignent dans la reconnaissance d'un antagonisme entre le peuple et l'élite. Néanmoins, elles les instrumentalisent

44 B. DE CLEEN et N. CARPENTIER, « Contesting the Populist Claim on "the People" through Popular Culture : The 0110 Concerts versus the Vlaams Belang », *Social Semiotics*, vol. 20, n° 2, 2010, p. 175-196.

45 M. EKMAN, « The Great Replacement : Strategic Mainstreaming of Far-Right Conspiracy Claims », *Convergence*, vol. 28, n° 4, 2022, p. 1127-1143 ; P.-A. TAGUIEFF, « Archéologie d'une représentation polémique : Le "Grand Remplacement" », *Cités*, vol. 89, n°1, 2022, p. 177-195.

46 P.-A. TAGUIEFF, « Archéologie d'une représentation polémique », *op. cit.*, p. 180.

47 B. CAMMAERTS, « The Abnormalisation of Social Justice : The 'Anti-Woke Culture War' Discourse in the UK », *Discourse & Society*, vol. 33, n° 6, 2022, p. 736, trad.

48 B. DE CLEEN, « The Party of the People Versus the Cultural Elite : Populism and Nationalism in Flemish Radical Right Rhetoric about Artists », *JOMEC Journal*, n° 9, 2016, p. 70-83.

49 L. BONET et M. ZAMORANO, « Cultural Policies in Illiberal Democracies : A Conceptual Framework Based on the Polish and Hungarian Governing Experiences », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 27, n° 5, 2021, p. 559-573.

50 M.-A. ASAVEI et J. KOCIAN, « Include Me Out : Theatre as Sites of Resistance to Right-Wing Populism in Estonia, the Czech Republic and Hungary », *Studies in Theatre and Performance*, vol. 42, n° 2, 2022, p. 196-212.

pour défendre la nation contre le multiculturalisme⁵¹, comme le VB l'a fait en invitant le groupe anversois *De Strangers* en 1992 à l'un de ses sommets⁵². À l'inverse, les artistes ou institutions contrevenant à l'identité flamande, comme certains théâtres promouvant la diversité, sont critiqués et assimilés à une élite multiculturaliste déconnectée du peuple⁵³.

La scène politique belge se singularise par le poids électoral concomitant d'un parti populiste de droite radicale, le VB, et d'un parti populiste de gauche radicale, le PTB. Si les partis verts incarnent historiquement la défense des valeurs postmatérialistes⁵⁴, leur discours plus modéré les place dans une position *a priori* moins polarisante que celle d'un parti comme le PTB. Historiquement centré sur les enjeux économiques, ce dernier consacre une attention aux questions culturelles, en témoigne son programme (2025), qui reprend des sections entières consacrées à l'égalité de droits, à la migration, à la culture et à l'environnement. Le dynamisme de la section étudiante du PTB – Changement, Optimisme, Marxisme, Activisme, Créativité (COMAC) – sur les campus a également été présenté comme l'un des moteurs expliquant son attention à ces nouveaux enjeux⁵⁵. À l'instar des récents événements au KVS, la configuration de la scène politique belge pourrait-elle favoriser une polarisation du système de partis sur le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme ? Le cas échéant, cela pourrait-il déstabiliser le système politique conduisant à une polarisation affective nuisible au débat public ? Ces questions sont abordées en vue de poser un diagnostic sur la situation.

.....
51 A. BOZOKI, « Mainstreaming the Far Right : Cultural Politics in Hungary », *Perspective Politice*, vol. 10, n° 1, 2017, p. 83-89.

52 B. DE CLEEN et N. CARPENTIER, « Contesting the Populist Claim on “the People” through Popular Culture », *op. cit.*

53 B. DE CLEEN, « The Stage as an Arena of Political Struggle : The Struggle between the Vlaams Blok/Belang and the Flemish City Theatres », *Right-Wing Populism in Europe*, R. Wodak, M. KhosraviNik et B. Mral (dir.), Londres, Bloomsbury Academic, 2013, p. 209-219.

54 L. HOOGHE et G. MARKS, « Cleavage Theory Meets Europe's Crises : Lipset, Rokkan, and the Transnational Cleavage », *op. cit.*

55 E. VAN HAUTE, « Populist Radical Parties in Belgium and the 2024 European Elections », *2024 EP Elections under the Shadow of Rising Populism*, G. Ivaldi et E. Zankina (dir.), European Center for Populism Studies (ECPS), 2024, p. 57-69.

2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE : ANALYSE COMPARÉE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU VB ET DU PTB

La présente étude s'appuie sur les communiqués de presse du VB et du PTB pour procéder à une analyse comparée. Ces communiqués, à l'instar de prises de position dans les arènes institutionnelles⁵⁶, offrent une argumentation dense et structurée, ce qui constitue un matériau particulièrement pertinent pour appréhender de manière complète et précise leurs positionnements sur ces enjeux. À l'inverse, les discours diffusés sur les réseaux sociaux se caractérisent par une forme plus brève et moins développée, en raison même de la vocation de ces canaux à s'adresser directement au grand public⁵⁷.

Les communiqués de presse du VB et du PTB traitant de ces enjeux, publiés entre le 1er mars 2020 et le 31 décembre 2023, ont été recensés. Le choix de cette période s'explique d'une part par le début de la pandémie de COVID-19, qui a bouleversé les stratégies politiques et communicationnelles, notamment en matière culturelle, offrant un terrain d'analyse riche, et d'autre part par la durée de plus de trois ans, permettant d'observer les tendances au-delà de la seule « crise COVID ».

Pour la sélection des communiqués (voir Tableau 1), une équation de recherche identique, construite à partir des mêmes termes et mots-clés⁵⁸, a été appliquée à chaque force politique. Les équations de recherche ont produit un total de 371 résultats pour le VB et 263 pour le PTB. Les doublons ayant été écartés, l'ensemble des communiqués a été parcouru en profondeur pour ne sélectionner que ceux qui abordaient les enjeux culturels. *In fine*, 109 communiqués ont été sélectionnés pour le VB, tandis

56 A. RICOTTA, « Les partis populistes de droite radicale et la démocratie face à la pandémie de COVID-19 », *op. cit.*, p. 267-301.

57 B. CASTANHO SILVA et S.-O. PROKSCH, « Politicians Unleashed? Political Communication on Twitter and in Parliament in Western Europe », *Political Science Research and Methods*, vol. 10, n° 4, 2022, p. 776-792.

58 Les mots-clés suivants ont été utilisés pour les deux partis, puis rigoureusement traduits afin de conduire les recherches sur leurs interfaces néerlandophones respectives : culture*, art*, minorité*, multicultural*, diversité, stigma*, racisme*, discrimina*, nationalis*, musi*, littéra*, dessin*, théâtre*, spectacle*, tradition*, wok*, sculpture*, cinéma, photographi*, opéra, cirque, folklor*, design et mode*

que 61 se sont révélés pertinents pour le PTB. Une sélection aléatoire de 50 communiqués par parti a été opérée grâce à la mobilisation d’une méthode systématique d’échantillonnage. Cet échantillon couvre ainsi une part significative des communiqués identifiés, assurant une représentativité satisfaisante. Par ailleurs, le fait de retenir un nombre identique de communiqués pour chaque force politique garantit la comparabilité et l’équité de l’analyse, tout en limitant le risque de biais de sélection.

TABLEAU 1 : CONSTITUTION DU CORPUS
DE DONNÉES PAR PARTI

	Vlaams Belang	Parti du Travail de Belgique
Communiqués initialement identifiés	371	263
Communiqués retenus après filtrage thématique	109	61
Échantillon final après sélection systématique	50	50

L’analyse thématique s’est révélée particulièrement adaptée pour la finalité que poursuit cette recherche. Elle procède d’une logique de réduction des données permettant de véhiculer leur substance par la construction de thèmes qui en rendent compte. Une thématisation continue a été menée : codage initial descriptif, révision des codes (suppression, regroupement, scission), aboutissant à des thèmes reflétant les positionnements du VB et du PTB sur le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme⁵⁹.

L’analyse a été conduite séparément pour chaque parti, leurs positions *a priori* antagonistes empêchant une analyse unique du *corpus*. La section suivante présente les thèmes identifiés selon trois axes symptomatiques de la polarisation idéologique entre VB et PTB sur les enjeux culturels.

.....

59 P. PAILLÉ et A. MUCCHIELLI, *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2021.

3. LA RHÉTORIQUE DES PARTIS POPULISTES RADICAUX SUR LA CULTURE : UN TERRAIN FERTILE POUR LA POLARISATION

Les discours du PTB et du VB rendent compte du risque de polarisation idéologique du système de partis belge sur le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme. S'agissant de ces deux partis, les résultats révèlent trois axes de polarisation distincts mais interconnectés : la polarisation culturelle autour des minorités et de la protection de leurs droits ; la polarisation culturelle autour des droits des actrices et acteurs culturels ; la polarisation culturelle autour de la vision de la culture populaire (voir Tableau 2).

TABLEAU 2 : AXES DE POLARISATION CULTURELLE VB-PTB

	Vlaams Belang	Parti du Travail de Belgique
Premier axe : minorités et protection de leurs droits	Les minorités sont vues comme une menace à la culture, l'identité et les productions flamandes	Les minorités sont au centre du discours, notamment à travers la promotion de leurs droits et de leur culture
Deuxième axe : droits des artistes	Soutien aux artistes et aux productions conformes à l'idéal identitaire flamand	Soutien à l'ensemble du secteur culturel, notamment aux acteurs précaires
Troisième axe : la culture populaire	Promotion d'une culture populaire ancrée dans l'identité flamande, opposée au multiculturalisme	Promotion d'une culture populaire diversifiée, fondée sur le multiculturalisme et l'inclusion

3.1. *Premier axe : La polarisation culturelle autour des minorités et de la protection de leurs droits*

Là où le VB considère la reconnaissance croissante des minorités comme une menace pour la culture et l'identité flamandes, le PTB adopte une posture inverse. Défendant les minorités ethniques, religieuses, de genre, issues de l'immigration ou encore socioéconomiques, le PTB promeut une société inclusive où chacun peut vivre pleinement sa culture et affirmer son identité. Cette opposition idéologique structure leurs discours respectifs sur les enjeux culturels, révélant deux conceptions contrastées de la diversité et de l'évolution sociétale.

En premier lieu, les deux partis s'opposent radicalement sur la place des minorités dans la culture. Le VB accuse les populations musulmanes, soutenues selon lui par des puissances

étrangères comme le régime turc de Recep Tayyip Erdoğan, de mener un projet d'islamisation menaçant la culture flamande, les libertés fondamentales et le secteur culturel. Il plaide, dès lors, pour la fin de tout soutien financier à l'Islam et de sa reconnaissance publique.

Dans cette lignée, les partis politiques traditionnels et les institutions publiques sont accusés de collaborer à « l'islamisation » de la société. Les « attaques envers le Père fouettard⁶⁰ » sont par exemple décriées et moquées par une mise en perspective avec le manque d'actions pour combattre la discrimination à l'égard des femmes, qui serait inhérente à la religion islamique. Les institutions culturelles bruxelloises sont également pointées du doigt pour leur manque de neutralité à ce sujet.

« [...] Le *Kaaithheater* de Bruxelles a créé une étiquette “ramadan-friendly” qui a déjà été adoptée par une vingtaine d'institutions bruxelloises, notamment le *Theaterfestival* et le *Beurschouwburg*. [...]. L'objectif est d'informer les musulmans dans le public de la présence éventuelle de nudité, de sexe, de violence verbale ou physique, voire de musique dans la production. Selon l'Islam, la musique témoigne non seulement de la débauche, mais aussi de la décadence morale, et elle est même diabolique. [...]. Mettre en place un espace réservé aux adeptes d'une religion spécifique est non seulement une violation du caractère public du *Kaaithheater*, mais c'est aussi organiser la ségrégation aux frais du contribuable flamand. [...] »⁶¹

À l'autre bout du spectre politique, on trouve les positionnements du PTB en faveur de la protection des minorités. En pratique, ces positions se matérialisent dans l'organisation et la participation à des événements visant à lutter contre le racisme et la discrimination, comme la journée internationale de lutte contre le racisme, qui a lieu chaque année le 21 mars.

« Pour le PTB, la lutte antiraciste est une priorité, et le combat contre les racismes anti-juif, antimusulman, anti-noirs, anti-roms, etc. doivent se mener ensemble »⁶².

.....

60 Personnage folklorique associé à Saint Nicolas et chargé de distribuer du charbon et des réprimandes aux enfants désobéissants. Cette figure suscite aujourd'hui de vifs débats en raison de son visage grimpé de noir, constituant une forme de *blackface* et véhiculant un stéréotype dénigrant et humiliant à l'égard des personnes racisées.

61 VB – Communiqué du 5 avril 2023, trad.

62 PTB – Communiqué du 7 décembre 2023.

À l'instar du VB, le PTB exprime un fort antagonisme envers ses adversaires politiques, qu'il accuse de restreindre la liberté culturelle des minorités. Il a notamment dénoncé la potentielle interdiction de l'abattage sans étourdissement, perçue comme une mesure stigmatisante envers les communautés juive et musulmane plutôt qu'un réel progrès pour le bien-être animal. Pour le parti, l'objectif réel de cette mesure semble être de stigmatiser la communauté juive et la communauté musulmane « en les faisant passer pour des barbares envers les animaux alors que le bien-être animal est mis à mal massivement ailleurs »⁶³.

Cette polarisation idéologique entre le VB et le PTB autour des minorités culturelles se prolonge dans leurs positions respectives vis-à-vis des mouvements défenseurs de leurs droits. Là où le PTB se distingue comme un réel promoteur des idéologies portant ces mouvements, le VB se positionne, lui, comme véritable détracteur de ces dernières.

Le VB décrie ouvertement ces mouvements qu'il qualifie de *woke*. Il les décrit comme étant issus d'une mouvance de gauche radicale qui cherche à anéantir la culture, l'identité et les valeurs européennes et, plus précisément, flamandes : « l'activisme *woke* [...] : une idéologie de haine encore plus radicale qui veut détruire tout ce qui fait notre identité »⁶⁴. Selon le VB, le *wokisme* diaboliserait les populations blanches en les accusant systématiquement de colonialisme, de racisme et de sexisme. Le mouvement *Black Lives Matter* (BLM) a par exemple été particulièrement ciblé par le parti à la suite de la dégradation d'une série de statues de figures coloniales controversées. Le VB demande ainsi la protection du patrimoine culturel contre « l'hystérie anti-occidentale »⁶⁵. Le parti se positionne notamment contre le déboulonnement de statues ou encore la mise en place de pancartes de conscientisation à l'histoire coloniale.

Dans ce contexte, le VB accuse également les institutions publiques et les autorités politiques d'incarner la mouvance *woke* et de servir une politique multiculturaliste d'effacement (*cancel culture*) de gauche radicale. Il accuse également les autorités de poursuivre une politique de subventionnement culturel de copinage servant le multiculturalisme, au détriment des « Flamands

63 PTB – Communiqué du 8 juin 2022.

64 VB – Communiqué du 18 avril 2022, trad.

65 VB – Communiqué du 23 octobre 2020, trad.

de souche ». En substitut, le VB promet un soutien accru « aux arts amateurs, une réévaluation du travail socio-culturel et une participation générale accrue [à la culture] ». Il tente ainsi de s'asseoir comme un promoteur de la culture, de ses actrices et de ses acteurs « trop souvent une affaire des heureux élus de la gauche »⁶⁶.

Les œuvres culturelles flamandes, considérées comme supérieures, méritent, selon le parti, d'être protégées et promues. Le VB plaide ainsi pour la préservation des collections et pour la création de musées dédiés. Il décrie aussi les tentatives d'altération des œuvres culturelles comme les bandes dessinées – par exemple *Gil et Jo* – qualifiées de sexistes ou encore les séries télévisées – par exemple *FC De Kampioenen* – accusées de racisme et d'homophobie. Les « attaques contre Saint-Nicolas et le Père fouettard » sont également au cœur de la rhétorique du parti sur ces questions. Les actions de l'institution flamande du patrimoine culturel (*Faro*) et de *Literatuur Vlaanderen* sont ainsi critiquées :

« [...] Dans les *newsletters* les plus récentes de ces institutions publiques flamandes, il a été clairement plaidé en faveur de la censure des livres et de l'utilisation de listes de lecture politiquement correctes. [...] Les deux institutions se révèlent être des disciples inconditionnels du discours “woke” d'une minorité très bruyante mais extrêmement petite qui veut faire disparaître notre patrimoine, nos traditions, notre histoire et donc notre identité »⁶⁷.

Aux antipodes, au sein de ses communiqués, le PTB aborde régulièrement les revendications sociétales relatives à la défense des droits des minorités. Contrairement à son concurrent de droite radicale, l'impératif de déboulonner les statues colonialistes est ainsi, par exemple, au cœur même de sa rhétorique.

« Remplaçons ces monuments par des œuvres d'art anticoloniales, qui promeuvent l'égalité et l'émancipation, ou qui illustrent les crimes de Léopold II et consorts. Plaçons les statues de Léopold II dans des musées, où elles pourront servir à des fins éducatives. Ainsi, nous pourrions combattre les crimes coloniaux et la persistance du racisme qui en découle avec une vision d'espoir, d'égalité et de solidarité »⁶⁸.

Dans cette optique, le PTB publie également un nombre important de communiqués visant à marquer une opposition

66 VB – Communiqué du 7 février 2021, trad.

67 VB – Communiqué du 26 décembre 2022, trad.

68 PTB – Communiqué du 12 juin 2020.

ferme aux mouvances qui contestent les droits des minorités. Par exemple, le parti a exprimé son désaccord catégorique au sujet du festival *Frontnacht*, initialement prévu en août 2022, avant d'être annulé en raison de sa proximité avec des groupes néonazis et néofascistes, notamment présents à l'affiche⁶⁹. Après l'annulation du festival, le PTB n'a pas manqué de se réjouir de la situation : « Le *Frontnacht* était incompréhensible et inacceptable »⁷⁰.

Ainsi, la polarisation idéologique opposant le VB et le PTB sur les enjeux culturels se cristallise de manière particulièrement marquée autour des minorités et de la défense de leurs droits. Le VB dépeint ainsi les minorités comme des menaces à la culture, à l'identité et aux œuvres flamandes, soutenant ainsi la thèse du « grand remplacement », qui s'exprimerait notamment dans le secteur culturel. Dans une position tout à fait antagoniste, le PTB fait de la défense des minorités un point d'orgue de son identité politique. Il se veut antiraciste et promeut le droit des minorités à vivre leur culture, contre ce qu'il identifie comme des tentatives des autorités politiques de taire leurs coutumes et traditions.

3.2. Deuxième axe : La polarisation culturelle autour des droits des artistes

La rhétorique des deux partis aborde également, plus ou moins régulièrement, la protection des artistes et les droits sociaux. La conception qu'ils en ont diverge toutefois sensiblement. Pour le PTB, ce thème est absolument central dans sa communication et il en a une conception inclusive, tandis que le VB n'en fait pas une priorité et en a une conception restrictive.

Le PTB se positionne comme un fervent défenseur des droits sociaux des travailleurs et travailleuses du secteur culturel et critique vivement la gestion gouvernementale de la culture durant et après la pandémie. Il critique en effet régulièrement les décisions gouvernementales qui auraient fragilisé le secteur culturel ainsi que ses travailleuses et travailleurs, dénonçant un « manque de volonté politique »⁷¹ et des décisions souvent irréflechies, inutiles et disproportionnées. Le parti déplore également l'insuffisance des

69 B. BIARD et S. GOVAERT, « Schild & Vrienden », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2566-2567, 2023, p. 57-58.

70 PTB – Communiqué du 16 août 2022.

71 PTB – Communiqué du 19 juillet 2023.

solutions proposées pour soutenir le secteur culturel, soulignant le manque constant de moyens alloués par le gouvernement.

« Le secteur culturel, qui a déjà été violemment touché par la crise de la COVID et par la crise énergétique, continue d'être laissé de côté. Il manque 48 millions d'euros uniquement pour les arts vivants. Si on tient compte de l'ensemble des arts de la scène, le montant grimpe à 80 millions! »⁷².

En réponse, le parti de gauche radicale tente de se positionner comme une force de propositions pour soutenir le secteur culturel, en s'engageant particulièrement pour les actrices et acteurs les plus vulnérables. Le parti ne manque ainsi pas de se dépeindre comme une véritable caisse de résonance du secteur, relayant les volontés des actrices et acteurs culturels.

À l'inverse, le VB se limite à des déclarations relatives à la liberté d'expression des créatrices et créateurs accusés de racisme, de sexisme ou de colonialisme. Le parti se positionne en défenseur des artistes qui, selon lui, contribuent à la promotion de la culture et de l'identité flamande. Il défend les créatrices et créateurs de bandes dessinées ou les réalisatrices et réalisateurs de séries télévisées qui seraient attaqués par le mouvement *woke*. Il s'offusque également de la destruction d'œuvres culturelles diabolisées par le *wokisme* et lutte pour la protection de créations vandalisées, comme les peintures ciblées par les activistes climatiques ou des œuvres populaires telles que Fifi Brindacier⁷³. Sans remettre en cause de manière systématique l'accès aux droits sociaux, le VB en restreint néanmoins l'exercice « légitime » à certaines catégories de la population.

De plus, les initiatives culturelles et les artistes que le VB considère comme appartenant à la mouvance *woke* sont particulièrement critiqués. Pour le VB, ce n'est pas à la gauche multiculturaliste et élitiste de définir la culture flamande, mais bien au peuple flamand.

« [...] ce n'est vraiment pas à ce petit groupe de mécontents de gauche bruyants [...] de décider à quoi notre culture devrait ressembler. Nous, les Flamands, le ferons nous-mêmes »⁷⁴.

.....

72 PTB - Communiqué du 19 juillet 2023.

73 Personnage fictif, fillette rousse aux longues couettes, au centre d'une série de romans, de dessins animés et d'adaptations cinématographiques. Elle est une figure emblématique de la littérature jeunesse depuis 1945.

74 VB - Communiqué du 2 décembre 2020, trad.

Le VB initie également des actions, telles que la signature de pétitions, pour préserver les traditions flamandes menacées par les cultures allochtones. Il œuvre pour la protection des fêtes comme la Saint-Nicolas, Pâques ou Noël, et ce pour éviter une altération durable de l'identité flamande.

Si les deux partis affirment défendre les acteurs et œuvres culturels, leurs conceptions se révèlent antagonistes : le PTB soutient l'ensemble du secteur, surtout les plus précaires, et critique la gestion publique de la culture, tandis que le VB défend les artistes et productions conformes à son idéal identitaire flamand, opposé aux influences extérieures et progressistes.

3.3. *Troisième axe : La polarisation culturelle autour de la vision de la culture populaire*

Bien que les discours des deux partis sur les enjeux culturels divergent en de nombreux points, le VB et le PTB se rejoignent dans la promotion d'une culture populaire et accessible, s'opposant ainsi à l'élitisme culturel.

Le PTB considère les lieux culturels comme essentiels à la société et vitaux pour le bien-être de la population. Cette vision a d'ailleurs particulièrement été mise en avant durant la pandémie de COVID-19. Pour le parti, l'accessibilité des lieux culturels est de ce fait une revendication centrale.

Le PTB milite pour un secteur culturel plus accessible à l'ensemble de la population. Il prône une participation accrue des travailleuses et travailleurs ainsi que des écolières et écoliers à la vie culturelle, en augmentant les moyens alloués à diverses infrastructures :

« Nous voulons que l'art et la culture soient entre les mains du plus grand nombre et que chacun puisse y participer activement. C'est un droit fondamental qui n'est, à l'heure actuelle, pas garanti pour tous. Le PTB a pour ambition de construire, avec les associations de terrain, des projets concrets et positifs qui vont dans le sens d'une culture gratuite, populaire, au plus proche des gens et dans leur quartier »⁷⁵.

Dans cette optique, le parti propose notamment la création d'un réseau de développement de l'art urbain. Plus concrètement,

75 PTB – Communiqué du 27 février 2023.

le PTB s'efforce de rendre la culture plus visible et accessible lors de ses événements internes, notamment le festival annuel *ManiFiesta*, qui propose des représentations théâtrales, musicales et cinématographiques variées. Pour le PTB, l'importance de la culture et la nécessité d'un accès généralisé à celle-ci touchent également à la multiculturalité. Selon le parti, la participation à la culture est un gage de diversité et de richesse de la vie culturelle.

À l'inverse, le VB oppose culture populaire et multiculturalisme dans sa rhétorique. Il considère le multiculturalisme comme élitiste et menaçant pour la culture flamande, qui selon sa vision devrait être enracinée dans un héritage judéo-chrétien et profondément opposée aux cultures minoritaires. Le parti promeut ainsi des œuvres culturelles historiques liées à l'identité flamande, plaidant par exemple pour la restitution des « œuvres d'art volées par la France dans les Pays-Bas méridionaux »⁷⁶. Le parti accorde, en effet, une attention particulière à la conservation des œuvres d'art flamandes. Il défend, par ailleurs, la protection et la promotion du patrimoine flamand par la préservation d'initiatives culturelles existantes, comme le musée Bob et Bobette de Kalmthout, et la création de nouveaux dispositifs tels que l'établissement d'un musée de l'Histoire et de l'identité flamande.

La culture populaire que le VB défend est, par ailleurs, mise en opposition avec une vision élitiste du secteur culturel, notamment liée à sa professionnalisation. Le parti préfère une participation large des amateurs à la culture. Les institutions culturelles sont ainsi perçues comme alignées avec la gauche multiculturaliste et *woke*. Par conséquent, elles sont peu soutenues par le parti. À ce titre, le VB demande la fin d'une politique de subventions culturelles jugée trop généreuse et qui bénéficierait principalement aux populations allochtones.

La culture populaire portée par le VB demande ainsi une profonde réforme de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques (dite loi du Pacte culturel). Le parti dénonce en effet un déséquilibre au sein des conseils d'administration des institutions culturelles en faveur des partis traditionnels, qui serait contraire à la représentation démocratique des forces politiques.

Ainsi, bien que les deux partis communiquent sur leur volonté d'œuvrer pour une culture plus populaire et accessible à

.....

⁷⁶ VB – Communiqué du 13 février 2023, trad.

l'ensemble de la population, leurs approches sont opposées. Là où le PTB promeut la diversité culturelle et l'inclusion, le VB favorise une culture profondément ancrée dans l'identité flamande, s'opposant au multiculturalisme qu'il voit comme une menace.

CONCLUSION : LA POLARISATION AUTOUR DES ENJEUX CULTURELS, LE SYMPTÔME D'UN DANGER PLUS PROFOND POUR LES DÉMOCRATIES LIBÉRALES

Loin d'être anecdotiques, l'émergence puis la consolidation de forces radicales et populistes sur la scène électorale belge sont à la fois symptômes⁷⁷ et vecteurs d'une polarisation du système politique⁷⁸. Cette dynamique n'est pas propre à la Belgique, mais elle y est particulièrement visible en raison de la présence marquée et simultanée des partis de gauche et de droite radicales⁷⁹. Si ces partis s'accordent pour opposer un « peuple souverain » – qu'ils définissent selon des prismes distincts⁸⁰ – à des élites jugées illégitimes⁸¹, leurs divisions idéologiques restent profondes.

L'analyse des discours du PTB et du VB révèle leurs positions diamétralement antagonistes sur le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme, particulièrement saillant dans les sociétés occidentales⁸². Leurs visions des politiques culturelles, de la protection des droits des artistes et de la culture « populaire » diffèrent profondément. Cette polarisation se cristallise particulièrement

.....

77 I.-P. MCMANUS, « Socio-Economic and Socio-Cultural Foundations of Voter Support for Far-Left and Far-Right Parties », *op. cit.*

78 J. PÉREZ-RAJÓ, « Does Populism Fuel Affective Polarization ? An Individual-Level Panel Data Analysis », *Political Studies*, vol. 73, n° 1, 2025, p. 29-54.

79 R. MAGNI-BERTON, « Actions gouvernementales, popularité et polarisation politique », *op. cit.*, p. 947-948.

80 B. BIARD, J. BOTTIN et F. DEBRAS, « Les partis populistes en quête de légitimité : analyse des discours du Parti du travail de Belgique et du Parti populaire », *Les transformations de la légitimité démocratique : Idéaux, revendications et perceptions*, L. Damay et V. Jacquet (dir.), Academia, Louvain-la-Neuve, 2021.

81 B. DE CLEEN et N. CARPENTIER, « Contesting the Populist Claim on “the People” through Popular Culture », *op. cit.*

82 R.-F. INGLEHART et N. PIPPA, « Trump, Brexit, and the Rise of Populism », *op. cit.*, p. 1-52.

autour de la place des minorités dans le secteur culturel : le PTB adopte une perspective cosmopolite, défendant leur protection et participation, tandis que le VB, dans une logique ethnocentrée, les perçoit comme une menace à l'identité culturelle flamande.

Ces enjeux alimentent également la polarisation du système politique belge par un processus de diabolisation mutuelle. Le PTB qualifie régulièrement le VB de « bloc nationaliste haineux »⁸³ et appelle à ne pas « se laisser diviser par des discours du style “Nos gens d'abord”, comme le promeut le Vlaams Belang »⁸⁴. Le VB, lui, évite de nommer directement le PTB, ciblant plus largement la gauche radicale et dénonçant la culture *woke*⁸⁵. Dans les deux cas, l'adversaire est présenté comme menaçant et indigne de compromis⁸⁶, renforçant une vision dichotomique de la société, opposant un groupe « nous » à un groupe adversaire « eux »⁸⁷.

Les partis d'extrême droite, singulièrement, renforcent la polarisation affective, fragilisant la démocratie⁸⁸, simplifiant les enjeux, réduisant les individus à un pôle du clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme, comprimant l'espace public et fragilisant le débat⁸⁹, au point de favoriser l'émergence de violences politiques⁹⁰. En attestent, par exemple, les violences commises en mai 2025 par des supporters du FC Bruges affiliés à des groupes d'extrême droite à l'encontre de résidents de Molenbeek, Jette et Laeken⁹¹, la Belgique n'est pas exempte de violences justifiées

83 PTB - Communiqué du 24 septembre 2020

84 PTB - Communiqué du 18 mars 2021

85 VB - Communiqué du 16 mars 2021, trad

86 P.-A. TAGUIEFF, *Du diable en politique : Réflexions sur l'antilepénisme ordinaire*, Paris, Éditions du CNRS, 2014.

87 J. MCCOY, T. RAHMAN et M. SOMER, « Polarization and the Global Crisis of Democracy : Common Patterns, Dynamics, and Pernicious Consequences for Democratic Polities », *American Behavioral Scientist*, vol. 62, n° 1, 2018, p. 16, trad.

88 J. PÉREZ-RAJÓ, « Does Populism Fuel Affective Polarization ? », *op. cit.*

89 J. MCCOY et M. SOMER, « Overcoming Polarization », *Journal of Democracy*, vol. 32, n° 1, 2021, p. 6-21 ; J. PÉREZ-RAJÓ, « Does Populism Fuel Affective Polarization ? », *op. cit.*

90 E. HARTEVELD, « Fragmented Foes », *op. cit.*, p. 1-16 ; J. A. PIAZZA, « Political Polarization and Political Violence », *Security Studies*, vol. 32, n° 3, 2023, p. 476-504.

91 J.-P. STROOBANTS, « Des groupes d'extrême droite ultraviolents impliqués dans des affrontements en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football », *Le Monde*, 6 mai 2025.

par des considérations culturelles telles que, dans ce cas, les origines de ces habitants. Un tel fait illustre les effets délétères de la polarisation lorsqu'elle est alimentée par les discours des partis d'extrême droite et souligne la nécessité de dispositifs pour en limiter les conséquences sur la démocratie.

Les assemblées citoyennes, conçues comme des dispositifs favorisant le dialogue trans-idéologique, sont considérées par certains comme une voie prometteuse, bien que leurs effets concrets demeurent discutés et alimentent des débats dans la littérature⁹². Ces dispositifs permettent non seulement de renforcer le lien entre les citoyennes, les citoyens et les institutions démocratiques, mais ils permettent également de débattre de sujets délicats dans toute leur complexité. En effet, en offrant à la population la possibilité de s'exprimer sur des questions potentiellement polarisantes, de telles initiatives permettent de dépasser les logiques de simplification et de se dégager des rhétoriques populistes⁹³. Plus fondamentalement, l'éducation civique et politique dès le plus jeune âge apparaît comme un levier essentiel. Pour favoriser le dialogue au sein d'une société démocratique, il est crucial de former ses membres à débattre à propos de leurs désaccords de manière constructive et respectueuse⁹⁴. *In fine*, indépendamment du canal utilisé, l'éducation à la démocratie est un levier indispensable à des débats plus informés, plus nuancés et moins polarisés autour des enjeux les plus clivants.

.....

92 M. FATIN-ROUGE STEFANINI, « Assemblées citoyennes et mécanismes de démocratie directe : outils complémentaires ou concurrents ? », *Les assemblées citoyennes : nouvelle utopie démocratique?*, M. FATIN-ROUGE STEFANINI M et X. MAGNON (dir.), DICE Éditions, 2022, p. 165-190.

93 A. JAIN et H-L. DIENEL, « Deliberative Democracy in Times of Crisis : The Capability of Citizens' Assemblies to Overcome Societal Polarization », *Innovation : The European Journal of Social Science Research*, vol. 37, n° 3, 2024, p. 681-686 ; E. PAULIS et P. POSPIESZNA, « Deliberative Mini-Publics as Learning Schools for Democracy? Examining Deliberation Impact on Dissatisfied and Radical Participants of a Citizens' Assembly in Poland », *Democratization*, vol. 32, n° 4, 2025, p. 888-911.

94 B. LEVY, A. BABB-GUERRA, L.-M. BATT et W. OWCZAREK, « Can Education Reduce Political Polarization? Fostering Open-Minded Political Engagement during the Legislative Semester », *Teachers College Record*, vol. 121, n° 5, 2019, p. 1.

VERS UNE RÉSURRECTION DU CLIVAGE PHILOSOPHIQUE ?

Caroline Sägesser

(CRISP)

INTRODUCTION

À sa naissance, en 1830, la Belgique se dote d'un régime d'organisation des relations entre l'Église et l'État résolument novateur. Rompant avec le système concordataire instauré par la France, la Constitution du jeune État émancipe l'Église catholique de la tutelle des pouvoirs publics, tout en lui conservant le bénéfice d'un financement public important¹. Dotée de ces moyens et profitant de cette liberté, l'Église va renforcer son influence sur la société et développer progressivement un vaste réseau d'organisations catholiques, au premier rang desquelles des écoles, ce qui aboutira à la constitution d'un véritable « pilier ». Face à cela, une puissante réaction anticléricale, soutenue par la Franc-maçonnerie, va se développer et s'incarner dans le parti libéral, fondé en 1846 avec un programme de laïcisation de la société. C'est ainsi que le premier clivage structurant de la vie politique belge sera le clivage philosophique, séparant une droite catholique d'une gauche libérale et anticléricale. De très nombreux États-nations en construction durant le XIX^e siècle, confrontés à la nécessité de réorganiser les relations avec les Églises et de composer avec l'ultramontanisme de la papauté, sont alors traversés par le même clivage.

1 De façon encore plus originale et audacieuse, le jeune État étendra le bénéfice du financement public à la religion de l'ennemi hollandais (le protestantisme), à un culte professé quasi exclusivement par des étrangers (l'anglicanisme) et à une religion non-chrétienne (le judaïsme).

Le cas belge se caractérise par l'intensité et la longueur de cette querelle philosophique, qui éclipse longtemps la question sociale, ainsi que par la défaite des libéraux. Contrairement à la France de la III^e République, qui verra les lois de Jules Ferry et d'Emile Combes laïciser l'enseignement et la loi de 1905 mettre fin au financement public des cultes, la Belgique ne reviendra jamais sur le compromis fondateur de 1831. Principalement pour deux raisons : la réticence à modifier la Constitution, regardée comme une œuvre parfaite pendant tout le XIX^e siècle, et l'absence d'une majorité politique durable pour procéder à des réformes. Après l'avènement du suffrage universel masculin, ses effets combinés à ceux de la représentation proportionnelle imposeront des gouvernements de coalition, dont le pivot sera constitué par le parti catholique, plus tard social-chrétien, puis, après la scission sur base linguistique, par les partis sociaux-chrétiens. Cette situation aura pour conséquence de maintenir un mouvement laïque extrêmement mobilisé, déterminé à faire reculer l'importance de l'Église dans la société et à mettre l'État à l'abri de son influence, ce qui, selon lui, devait nécessairement passer par une réforme du régime des cultes et l'abolition du financement public. Au XX^e siècle, un dernier conflit politique très dur se déroulera autour de la Question scolaire, qui mobilisera très largement l'ensemble du pilier catholique, après quoi le compromis du Pacte scolaire pacifiera durablement le conflit², alors que d'autres lignes de fracture s'imposeront progressivement et viendront diviser profondément la société belge³. Tandis que le clivage économique garde toute sa force (songeons aux grèves de 1960-61), la question linguistique semble menacer parfois jusqu'à l'existence même du pays et le plonge, à partir de 1970, dans un long processus de transformation de l'État, inachevé à ce jour, qui mobilise une grande partie des énergies et va devenir l'élément structurant principal de la vie politique, avec la scission des partis traditionnels et la création de nouveaux partis sur une base linguistique⁴.

.....

2 J. TYSENS, *Guerre et paix scolaires 1950-1958*, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.

3 X. MABILLE, *La Belgique depuis la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, CRISP, 2003.

4 Aujourd'hui, seule l'extrême gauche (le Parti du Travail de Belgique, PTB-PVDA) est un parti unitaire représenté au parlement.

Dans le dernier quart du XX^e siècle, les conflits autour des questions mettant en œuvre une composante religieuse se font plus rares, et le clivage philosophique paraît définitivement s'estomper. La libéralisation partielle de l'interruption volontaire de grossesse en 1990 marque la fin de la domination des partis sociaux-chrétiens sur l'échiquier politique et illustre l'émergence du pluralisme au sein des différentes formations politiques⁵. Ces tendances sont confirmées par l'éviction des partis sociaux-chrétiens de la coalition gouvernementale en 1999. Sous le gouvernement dit « arc-en-ciel », présidé par le libéral flamand Guy Verhofstadt⁶, des lois ouvrant le mariage à tous⁷ ou dépénalisant l'euthanasie⁸ sont adoptées sans se heurter frontalement à l'opposition de l'Église catholique. De pays regardé comme catholique et conservateur dix ans plus tôt, au moment de la difficile et tardive dépénalisation partielle de l'avortement, la Belgique est désormais regardée comme un pays très progressiste sur les questions éthiques. La religion semble avoir déserté le débat politique.

En revanche, durant le premier quart du XXI^e siècle, une nouvelle ère paraît s'ouvrir, avec la résurgence dans le débat public d'une série d'éléments en lien avec le fait religieux, comme la question du port de signes convictionnels dans les administrations ou les écoles, ou encore l'interdiction ou non de l'abattage rituel. Ces débats récurrents peuvent-ils dessiner à terme une nouvelle forme de clivage philosophique ?

.....

5 La loi fut en effet adoptée malgré le rejet quasi unanime des députés du Christelijke Volkspartij (CVP) et du Parti Social-Chrétien (PSC ; seul un député et quatre sénateurs du PSC s'abstinrent) ; X. MABILLE, « Le débat politique d'avril 1990 sur la sanction et la promulgation de la loi », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1275, 1990.

6 Hexapartite associant les partis libéraux, socialistes et écologistes (1999-2003).

7 D. PATERNOTTE, « Quinze ans de débats sur la reconnaissance légale des couples de même sexe », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 1860-1861, 2004.

8 M.-L. DELFOSSE, « Vers la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie (II). Une approche des débats parlementaires et de leurs prolongements », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2427-2428 et 2429-2430, 2019.

1. UN PAYSAGE CONVICTIONNEL BOULEVERSE

Depuis la fin des années 1960, l'Église catholique voit le nombre de ses fidèles diminuer. La publication de l'encyclique *Humanae Vitae* en 1968, par laquelle le pape réaffirme l'opposition de l'Église à toute forme de contraception artificielle, sonne le début de l'éloignement des fidèles⁹. En l'espace de deux générations, de 1977 à 2022, la proportion de nouveau-nés baptisés va passer de 85 % à 38 % des naissances, et la participation à l'eucharistie dominicale va chuter de 30 % à moins de 2,5 %¹⁰. Par ailleurs, l'Église sera bientôt confrontée à une crise des vocations sans précédent. Les organisations du monde catholique, toutefois, ne disparaissent pas : syndicats chrétiens, mutualité chrétienne, mouvements de jeunesse, Mouvement ouvrier chrétien (MOC), etc. sont solidement en place, ainsi que, et peut-être surtout, les établissements scolaires ; les écoles catholiques continuent à scolariser une majorité des enfants¹¹. Le clivage philosophique avait en effet construit un solide pilier chrétien, au sein duquel, selon l'expression consacrée, il était possible de vivre sa vie « du berceau jusqu'à la tombe ». Alors même que la foi et la pratique catholiques reculent, les organisations composant le pilier demeurent solides : « En dépit du passage à une société où le divin ne relève plus de l'évidence et où l'appartenance à une Église relève d'un choix individuel, et malgré une volatilité électorale croissante qui affecte notamment les partis traditionnels, l'appartenance à un des piliers ne relève pas encore entièrement du choix, mais tient plutôt de la tradition et de l'enracinement sociétal de ceux-ci »¹².

9 A. HARRIS, *The Schism of '68. Catholicism, Contraception and Humanae Vitae in Europe, 1945-1975*, Londres, Palgrave Macmillan Cham, 2018.

10 C. SÄGESSER, « Les catholiques de Belgique, nouvelle minorité ? », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, disponible sur www.crisp.be, 12 décembre 2022.

11 C'est ainsi qu'en 2024, 46 % des élèves au niveau primaire et 71 % au niveau secondaire fréquentaient une école catholique en Communautés française et germanophone. Ces proportions s'établissaient à 59,8 % et 70,3 % en Communauté flamande. (*L'Église catholique en Belgique. Rapport annuel 2025*, p. 96-97, disponible sur www.cathobel.be)

12 L. BRUYÈRE, A.-S. CROSETTI, J. FANIEL et C. SÄGESSER, « Sécularisation, déconfectionnalisation et pluralisme : les piliers résistent », *Piliers, dépillarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019, p. 20.

Des changements sont toutefois visibles. Parmi eux, la déconfessionnalisation des partis sociaux-chrétiens et l'ouverture des formations politiques autrefois anticléricales aux croyants pratiquants. Dès 1961, le Parti libéral s'est ouvert aux chrétiens et est devenu le Parti de la Liberté et du Progrès (PLP). En 1969, le président du Parti Socialiste Belge (PSB), Léo Collard, lance un appel au rassemblement des progressistes, indépendamment de leurs convictions philosophiques. Le Parti Social-Chrétien (PSC), qui avait déjà coupé les liens avec l'Église après la Deuxième Guerre mondiale, termine sa déchristianisation en se muant en 2002 en Centre démocrate Humaniste (CDH), devenu 20 ans plus tard Les Engagés¹³. Si, du côté néerlandophone, le parti frère s'appelle toujours les Chrétiens démocrates flamands (CD&V), l'ancrage confessionnel s'est singulièrement atténué, tant et si bien que son président à partir de 2022, Sammy Mahdi, diplômé de la Vlaams Universiteit Brussel (VUB), peut se déclarer agnostique¹⁴ et refuser de se joindre à la réception du pape François au château de Laeken le 27 septembre 2024¹⁵.

Si la sécularisation touche de plein fouet la société belge catholique, elle n'atteint pas de la même façon les segments de cette société issus de l'immigration et appartenant à une autre tradition religieuse. La Belgique ne pratique pas la recension des convictions de la population, aussi n'est-il pas possible de fournir des chiffres précis quant à la répartition des différentes religions au sein de la population, et encore moins à propos de la pratique religieuse en leur sein. Un sondage commandité par le *Pew Research Center* fait état de 51 % de chrétiens, 39 % de sans-religion, 7 % de musulmans, 0,3 % de Juifs, 0,2 % d'hindouistes et 0,2 % de bouddhistes dans le pays en 2020¹⁶. L'immigration de main-d'œuvre en provenance du Maroc et de la Turquie, en application de conventions conclues avec ces États en 1964, a installé durablement l'islam en Belgique. La branche évangélique du protestan-

13 B. BIARD, « Les partis frères en Belgique : les relations entre le CDH et le CD&V », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2467-2468, 2020.

14 « Les Racines élémentaires de Sammy Mahdi : "Je pense être la preuve que le melting-pot est possible", *Le Soir*, 3 avril 2021.

15 « La visite du pape François divise le CD&V », *La Libre Belgique*, 27 septembre 2024.

16 C. HACKETT, M. STONAWSKI, Y. TONG, S. KRAMER, A. FENGYAN SHI et N. ZANETTI, *Religious Composition by Country, 2010-2020*, Pew Research Center, 2025.

tisme comprend de plus en plus de fidèles, largement par suite de l'immigration en provenance de l'Afrique subsaharienne, et les églises orthodoxes se font plus nombreuses avec l'arrivée de croyants venus d'Europe orientale. Ceci se constate notamment à travers l'évolution des statistiques de fréquentation des différents cours de religion dans les écoles de l'enseignement officiel : alors que le nombre d'élèves suivant le cours de religion catholique diminue, tout comme les effectifs du cours de morale, les cours de religion islamique, protestante et orthodoxe sont suivis par un nombre croissant d'élèves, particulièrement dans les grandes villes¹⁷. Le cours de religion israélite est le seul cours de religion minoritaire à perdre des effectifs, probablement sous l'action conjointe de la sécularisation et des craintes liées à la persistance de l'antisémitisme.

La diversification du paysage convictionnel de la société belge, apparent dans le dernier quart du XX^e siècle, n'a alors affecté la vie politique que de façon marginale. Reconnu et englobé dans notre système de financement public en 1974 dans une belle unanimité, le culte islamique a ensuite rencontré une certaine frilosité du monde politique, incertain de la mesure et de la façon dont il convenait de soutenir les mosquées, et des représentants sur lesquels il fallait s'appuyer¹⁸. Mais surtout, à partir de 1989, le port d'un foulard par de nombreuses femmes musulmanes a engendré le développement d'une question politique autour de la régulation du port de signes convictionnels dans l'enseignement¹⁹. Cette question, et d'autres posées par la présence de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens de confession musulmane, allaient connaître un large développement durant les décennies suivantes et marquer le premier quart du XXI^e siècle.

.....
17 C. SÄGESSER, « L'évolution de la fréquentation des cours philosophiques pousse-t-elle au changement ? », *Les @nalyseS du CRISP en ligne*, disponible sur www.crisp.be, 4 décembre 2025.

18 C. TORREKENS, *Islams de Belgique. Enjeux et perspectives*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2020 (spécialement le chapitre IV, « La lente et difficile institutionnalisation du culte musulman »); C. SÄGESSER, « À la recherche des représentants du culte islamique », *Administration publique. Revue du droit public et des sciences administratives*, T1, 2025, p. 21-36.

19 P. BLAISE et V. DE COOREBYTER, « L'islam et l'école. Anatomie d'une polémique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n^{os} 1270-1271, 1990.

2. LA LAÏCITÉ, NOUVEL ACTEUR DU PLURALISME ACTIF

À la fin du XX^e siècle, la Belgique avait admis six cultes au financement public, via l'adoption d'une loi au parlement, ce que l'on appelle communément la reconnaissance. En effet, le paysage convictionnel belge s'étant fortement diversifié, essentiellement par suite de l'immigration, l'islam en 1974 et le christianisme orthodoxe en 1985 avaient rejoint le catholicisme, le protestantisme, l'anglicanisme et le judaïsme²⁰. Le système allait encore connaître un élargissement, au moins aussi significatif. En 2002, une loi vint organiser le financement des organisations du Conseil central laïque; désormais, la laïcité organisée serait financée selon des mécanismes analogues à ceux qui sont de rigueur pour les cultes reconnus. C'était le fruit d'une lente évolution du mouvement laïque, qui, à partir des années 1960, a progressivement évolué, pour en venir à revendiquer en tant qu'organisation philosophique non confessionnelle un financement public au même titre que les religions. Cette revendication fut rencontrée en deux temps, avec tout d'abord une modification constitutionnelle qui, en 1993, mit à la charge de l'État le paiement des traitements et pensions des délégués des organisations reconnues par la loi qui offrent une assistance morale selon la conception philosophique non confessionnelle (art. 181, paragraphe 2) et ensuite avec l'adoption de la loi du 26 juin 2002 sous le gouvernement Verhofstadt²¹. Désormais, les délégués qui fournissent une assistance morale non-confessionnelle seront payés par le Service Public Fédéral (SPF) Justice (comme les ministres des cultes), et les établissements d'assistance morale laïque seront financés par les provinces et par la région de Bruxelles-capitale, à l'instar des établissements publics des cultes islamique et orthodoxe et des fabriques cathédrales du culte catholique²².

.....

20 À propos du financement public des cultes, voir S. WATTIER, *Le financement public des cultes et des organisations philosophiques non confessionnelles : analyse de constitutionnalité et de conventionnalité*, Bruxelles, Bruylant, 2016; C. SÄGESSER et J.-P. SCHREIBER, *Le financement public des religions et de la laïcité en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2010.

21 J.-F. HUSSON et C. SÄGESSER, « La reconnaissance et le financement de la laïcité », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1756 et n° 1760, 2002.

22 Les fabriques d'église paroissiales ainsi que les établissements publics des cultes protestant, anglican et israélite demeurent financés

Cette mutation d'un mouvement laïque, passé d'une force réformiste souhaitant faire évoluer le régime belge des cultes vers une laïcité « à la française », à une organisation structurée, reconnue et financée selon des mécanismes analogues à ceux en vigueur pour les cultes, n'a pas été sans susciter un vigoureux débat au sein du monde laïque. Par ailleurs, elle a eu pour conséquence d'affaiblir la revendication d'un changement de système, et de conduire le mouvement laïque à se déployer dans d'autres directions, et en particulier à se concentrer davantage sur l'assistance morale²³.

3. LA CENTRALITÉ DE L'ISLAM DANS LE DÉBAT

Bien que l'organisation du culte islamique et des questions soulevées par d'éventuelles restrictions au port du foulard par les femmes musulmanes aient déjà été débattues à la fin du siècle précédent, c'est véritablement dans les années 2000 que la présence de l'islam en Belgique est devenue l'objet d'une attention soutenue tant de la part des médias que des pouvoirs publics. Et cela, dans un contexte international où, depuis le 11 septembre 2001, le radicalisme islamiste violent suscite des craintes.

En Belgique, la question de l'organisation du culte islamique est désormais l'objet d'une attention soutenue de la part des pouvoirs publics. Le 13 décembre 1998, une élection générale est organisée au sein des communautés musulmanes du pays, afin de désigner les membres d'une Assemblée générale des Musulmans de Belgique dont sera issu l'Exécutif des Musulmans de Belgique, organe représentatif qui assurera les missions dévolues aux évêques pour le culte catholique (et à d'autres instances pour les autres cultes). La Belgique innove à nouveau : c'est une première en Europe, et c'est aussi une innovation pour la désignation de l'autorité représentative d'un culte : aucune autre n'est désignée via un tel procédé électif. De nombreux obstacles vont toutefois

.....
au niveau communal, sauf, depuis le 1^{er} janvier 2023, dans la Région de Bruxelles-capitale où leur financement dépend désormais également de la Région.

23 D. KOUSSENS, *La laïcité organisée en Belgique francophone. Un culte pas comme les autres*, Bruxelles, éd. de l'Université de Bruxelles, 2025, p. 53.

se dresser sur la route du nouvel Exécutif, et l'organe représentatif du culte islamique connaîtra de nombreuses vicissitudes durant les décennies suivantes.

Parallèlement, se développera progressivement une vision utilitariste et sécuritaire de l'organisation du culte islamique : les pouvoirs publics vont souscrire à une vision qui n'est pas sans rappeler le gallicanisme napoléonien²⁴ : il est de l'intérêt global de la société de promouvoir et de contrôler le développement d'un islam démocratique et européen, pour faire contrepied au radicalisme. Et ceci même si l'implication active des pouvoirs publics est peu compatible avec le prescrit constitutionnel qui enjoint à l'État de respecter l'indépendance des cultes²⁵. Ce projet deviendra encore plus manifeste après les attentats de Paris et de Bruxelles en 2015-2016, et sera soutenu par les conclusions de la commission d'enquête parlementaire consacrée aux attentats du 22 mars 2016²⁶.

Il apparaît alors que cette volonté de développer le financement public de l'islam, en assortissant la croissance des moyens financiers de mesures de contrôle strict, et en particulier en développant la formation des imams, est largement partagée dans tout le spectre des partis démocratiques. En Fédération Wallonie Bruxelles, la commission dite Marcourt, du nom de son initiateur, le ministre socialiste Jean-Claude Marcourt, débouche sur la mise en place de l'Institut de Promotion des Formations sur l'Islam (IPFI)²⁷. Au niveau fédéral, la ministre de la Justice en charge des cultes, la libérale flamande Annemie Turtelboom, encadre un processus de renouvellement de l'Exécutif des Musulmans initié

.....

24 L'historien Jean-Philippe Schreiber est sans doute le premier à avoir utilisé ce concept dès 2015. Voir J.-P. SCHREIBER, « Gestion de l'islam : un néo-gallicanisme ? », *Analyses Orelia*, 23 mars 2015.

25 C. SÄGESSER, « À la recherche d'une laïcité qui ne dit pas son nom : résoudre la tension entre les articles 21 et 181 de la Constitution, hier et aujourd'hui », *Quand les juges disent la laïcité. Perspectives belges et françaises*, X. Delgrange et al (dir.), Larcier Intersentia, 2025, p. 197-228.

26 Chambre des Représentants, *Enquête parlementaire chargée d'examiner les circonstances qui ont conduit aux attentats terroristes du 22 mars 2016 dans l'aéroport de Bruxelles-National et dans la station de métro Maelbeek à Bruxelles, y compris l'évolution et la gestion de la lutte contre le radicalisme et la menace terroriste. Quatrième rapport intermédiaire sur le volet radicalisme*, n° 1752/9, 23 octobre 2017.

27 Décret de la Communauté française du 14 décembre 2016 portant sur la création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam (*Moniteur Belge*, 25 janvier 2017).

par les mosquées, et non plus les fidèles. Son successeur, le social-chrétien flamand Koen Geens, augmente considérablement le budget alloué au culte islamique et met au point un projet de formation des imams avec la collaboration de l'Exécutif : l'Académie de formations et de recherches en études islamiques (AFOR) sera abritée par la grande mosquée, dont le bail emphytéotique avec l'Arabie saoudite a été rompu, et organisera le volet théologique de la formation des imams qui suivront également un cursus à la KU Leuven ou à l'UCLouvain. Cette dernière initiative va toutefois tourner court, largement en raison d'initiatives prises par le ministre de la Justice du gouvernement Alexander De Croo, le libéral flamand Vincent Van Quickenborne. S'appuyant sur un rapport de la Sûreté de l'État mettant en lumière des liens trop étroit du leadership de l'Exécutif avec l'État du Maroc, il lui retirera sa reconnaissance, mettant un frein à cette politique de déploiement d'un islam proche des autorités²⁸. Il est ici permis de s'interroger sur la motivation du ministre, dont l'opposition au système de financement public des cultes était connu, ainsi que sur l'orientation de l'Open VLD ; ce parti serait-il le dernier bastion politique laïque ? Du côté flamand, c'est en tout cas de ses rangs que sont venues les propositions les plus insistantes d'inscription de la laïcité dans la Constitution, sous l'impulsion de Patrick Dewael.

Il faut encore mentionner ici que, s'inscrivant dans cette politique de soutien mais aussi de contrôle du culte islamique, les trois Régions ont adopté des instruments qui mettent en place des critères plus stricts pour la reconnaissance des nouveaux lieux de culte, et en particulier des exigences d'engagement des responsables à respecter la Convention européenne des Droits de l'homme, la Constitution et les lois, ainsi qu'à écarter tout individu – et toute activité – qui ne s'inscriraient pas dans cette démarche²⁹.

.....

28 Sur la formation des imams, voir L. FRANKEN, « Een Belgische imamopleiding : mission impossible ? », *Religie & Samenleving*, Jrg. 18, n° 2, september 2023, p. 80-103.

29 Région wallonne : décret du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus (*Moniteur belge*, 16 juin 2017). Région flamande : Décret du 22 octobre 2021 réglementant la reconnaissance des communautés religieuses locales, les obligations des administrations du culte et le contrôle de ces obligations, et modifiant le décret du 7 mai 2004 relatif à l'organisation matérielle et au fonctionnement des cultes reconnus (*Moniteur Belge*, 16 novembre 2021). Région de Bruxelles-Capitale :

Alors que les questions relatives au financement des cultes avaient traditionnellement suscité des conflits politiques, de l'adoption de la loi du 4 mars 1870 à l'admission de la laïcité au financement public, la gestion du culte islamique paraît abolir les clivages, et en faisant abstraction du positionnement du Vlaams Belang (VB) opposé à toute forme de subventionnement de l'islam, on peine à tracer une ligne de démarcation nette entre les différents partis. Tous ont contribué, avec des projets différents, à la structuration et au soutien du culte islamique.

Si l'organisation du culte islamique a occupé les différents gouvernements, elle n'a pas suscité énormément d'attention au sein du public général. Ce sont d'autres questions en rapport avec l'islam qui ont occupé l'espace médiatique, au premier rang desquelles le port du voile islamique : les débats autour du port de signes convictionnels, à l'école, dans la fonction publique et même dans les entreprises privées ont été nombreux, et ont donné lieu à une abondante jurisprudence, parfois en apparence contradictoire. En dépit de la volonté précocement affichée par la majorité des partis politiques, aucune nouvelle législation fédérale n'est venue réglementer le port de signes convictionnels, si l'on excepte l'adoption précoce d'une loi interdisant de dissimuler son visage dans l'espace public le 1^{er} juin 2011³⁰. En dépit de l'adoption d'une résolution du parlement wallon dès 2014, ou encore de l'annonce, la même année, du ministre de la Fonction publique au sein du gouvernement Michel, Steven Vandeput, du dépôt d'un projet de loi interdisant le port de signes convictionnels aux fonctionnaires, le dossier n'a guère évolué sur le plan de la législation. Ce sont les tribunaux qui orientent l'attitude des pouvoirs publics ; leurs décisions sont généralement l'objet de débats publics houleux.

Il en a été ainsi de la condamnation de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) par le tribunal du travail de Bruxelles, le 3 mai 2021. Devant le refus de l'entre-

.....
Ordonnance du 10 décembre 2021 organique de la gestion des intérêts matériels des communautés culturelles locales reconnues (*Moniteur Belge*, 23 décembre 2021). La Communauté germanophone, qui ne reconnaît à ce jour aucune mosquée sur son territoire, n'a pas modifié les conditions de leur reconnaissance.

30 La loi du 1er juin 2011 visant à interdire le port de tout vêtement cachant totalement ou de manière principale le visage (*Moniteur belge*, 13 juillet 2011) emboîte le pas à la France qui a adopté une telle législation l'année précédente. Plusieurs pays européens ont ensuite adopté une disposition similaire.

prise d'engager une femme musulmane portant un foulard, le tribunal l'a condamnée pour discrimination directe sur la base de la conviction religieuse et discrimination indirecte fondée sur le genre. L'affaire a suscité l'émotion, notamment parce que la STIB est une entreprise bruxelloise dont la politique de l'emploi était regardée comme très favorable à la diversité. L'opportunité de se pourvoir en appel a été longuement débattue au sein du gouvernement bruxellois ; finalement il a été décidé de laisser les choses en l'état, en dépit de la volonté de la direction de la STIB de se pourvoir en appel. Devant cette décision, le Centre d'action laïque (CAL) a décidé de se pourvoir en tierce opposition au nom de la défense de la neutralité des services publics. Il a été débouté tant en première instance qu'en appel, la Cour du Travail estimant que la décision de justice contestée ne portait pas préjudice aux droits du CAL³¹. Notons que dans une autre affaire, en décembre 2022, le tribunal a validé le régime de neutralité exclusive adopté par la Ville de Bruxelles, sur la base duquel elle avait refusé un emploi à une femme musulmane portant le foulard, étant donné que l'emploi proposé impliquait manifestement des contacts avec les administrés³².

Un second exemple de débat intense nourri par une décision de Justice est fourni par l'affaire de la Haute École Francisco Ferrer. Cette dernière avait adopté un règlement interdisant le port de signes convictionnels par tous les étudiants ou toutes les étudiantes. En 2017, une plainte a été déposée par des étudiantes contre le pouvoir organisateur de l'école, la Ville de Bruxelles. Le tribunal a posé une question préjudicielle à la Cour Constitutionnelle, qui a jugé le règlement de l'école compatible avec le décret neutralité de la Communauté française et ne violant pas la liberté de religion. Toutefois, le 24 novembre 2021, le tribunal a condamné la Ville, estimant que l'interdiction devait être prévue par un décret et non un simple règlement d'ordre intérieur. Ce dernier a donc été modifié. Refusant cette décision, un collectif de professeurs et le CAL se sont pourvus en tierce opposition. Le tribunal s'est à nouveau tourné vers la Cour Constitutionnelle qui, le 21 novembre 2024, a invalidé la procédure des requérants, jugeant que ni une Association Sans Buts Lucratifs (ASBL), ni des

31 Cour du Travail de Bruxelles, arrêt du 16 juillet 2024, ref. 2023/AB/58 et 2023/AB/126.

32 Tribunal du travail Bruxelles, ordonnance du 5 décembre 2022.

personnes individuelles invoquant un intérêt personnel sans être la victime ou l'auteur de la discrimination ne pouvaient agir³³.

Les deux dossiers brièvement rappelés ci-dessus ont été l'objet de beaucoup d'attention médiatique, et ont agité la société civile bien au-delà du cercle des requérantes et des appelés. Dans les deux dossiers, le CAL a entamé une action en Justice pour défendre le principe de la neutralité des services publics et de l'école officielle. Le second dossier a suscité une forte mobilisation tant au sein de la communauté musulmane que parmi le milieu enseignant de la Ville de Bruxelles attaché à la laïcité. Tandis qu'un « collectif des 100 diplômées » était créé pour défendre le droit des jeunes filles musulmanes à porter le foulard, plusieurs enseignants ou enseignantes témoignaient de problèmes rencontrés en raison du prosélytisme religieux dans le livre « Allah n'a rien à faire dans ma classe » qui allait connaître un grand retentissement³⁴.

En ce qui concerne l'enseignement obligatoire, la ministre Valérie Glatigny (Mouvement réformateur, MR) a proposé le baromètre du respect, une enquête auprès des enseignants à laquelle il était répondu volontairement, notamment pour documenter des problèmes liés à des revendications à caractère religieux ou motivées par les convictions religieuses. Dans la foulée de la publication des résultats, V. Glatigny a déposé un projet de décret destiné à renforcer la neutralité dans les écoles officielles. Le texte, qui interdit notamment le port de tout signe convictionnel à l'ensemble du personnel, enseignant ou non, des écoles officielles, a été adopté le 2 avril 2026³⁵. Bien que la plupart des écoles de l'enseignement obligatoire des réseaux officiels ne les tolèrent pas, aucune interdiction générale des signes convictionnels pour les élèves n'a été adoptée en Communauté française. En Communauté flamande, en revanche, une circulaire de 2009 interdit leur port dans les écoles du réseau Go! (Organisées par la Communauté). Ayant fait l'objet de plusieurs contestations en justice, cette interdiction a finalement été validée par la Cour

.....

33 Cour Constitutionnelle, arrêt n° 130/2024 du 21 novembre 2024.

34 L. DHONDT et J.-P. MARTIN, *Allah n'a rien à faire dans ma classe*, Bruxelles, Racine, 2024.

35 Décret du 2 avril 2026 relatif à la neutralité de l'enseignement fondamental, secondaire et secondaire artistique à horaire réduit, dans les centres psycho-médico-sociaux et les internats (*Moniteur Belge*, 22 avril 2026).

européenne des droits de l'homme qui a rejeté l'accusation d'infraction au principe de la liberté de religion³⁶.

D'autres questions liées directement ou principalement à la religion musulmane ont également fait surface dans le débat public, tels l'abattage rituel. L'abattage sans étourdissement a été interdit en Région flamande et en Région wallonne, en dépit des protestations des communautés juive et musulmane³⁷. Ces dernières se sont pourvues en Justice, mais ont été déboutées par la Cour de Justice de l'Union européenne à laquelle ils réclamaient d'interpréter le règlement européen comme contraignant les États à maintenir la possibilité d'un abattage conforme aux prescrits religieux. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, ce dossier a été l'un des plus compliqués auxquels le gouvernement Rudi Vervoort III (2019-2026) a été confronté. Afin de préserver une majorité qui comprenait des partis favorables et hostiles à l'interdiction, le sujet a été laissé à l'appréciation des parlementaires. L'hémicycle bruxellois a été le théâtre de discussions d'une intensité rarement atteinte à propos d'un sujet en rapport avec le religieux. *In fine*, le parlement a rejeté l'interdiction par une courte majorité (42 voix contre pour 38 en faveur et 8 abstentions) : la répartition des votes est intéressante. Les députés du MR se sont prononcés en faveur de l'interdiction (sauf une abstention), alors que les députés du PS se sont prononcés largement contre (7 voix contre et 2 pour) et que tous les députés PTB-PVDA ont voté contre. Les députés des Engagés ont voté contre ou se sont abstenus. Les voix des députés d'Écolo et de Défi se sont partagées³⁸.

Suivant une dynamique parallèle mais distincte, la question de l'organisation des cours de religion dans les écoles a égale-

.....

36 Cour européenne des droits de l'homme, Mikyas et autres c. Belgique, n° 50681/20, 16 mai 2024/

37 C. SÄGESSER, « Les débats autour de l'interdiction de l'abattage rituel », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2385, 2018.

38 Parlement bruxellois, Compte-rendu intégral, 17 juin 2022 (après-midi), session 2019-2024, n° 36. Le parti Écolo était écartelé entre la volonté de respecter le bien-être animal et la liberté religieuse. S'agissant des députés du parti Défi, les votes contre semblent avoir été suscités par une prise de position d'Olivier Maingain, dont le parti Défi était pourtant à l'origine de la proposition d'ordonnance; constatant que le texte risquait d'être approuvé grâce à l'apport des votes de la N-VA et du VB, il préférait qu'il ne soit pas adopté. (« Olivier Maingain sur l'abattage rituel à Bruxelles : "Ne donnons pas satisfaction au Belang et à la N-VA d'avoir pu stigmatiser deux communautés" », *rtbf.be*, 16 juin 2022.

ment refait surface, s'inscrivant désormais plutôt dans une volonté de lutter efficacement contre le radicalisme religieux et de favoriser le vivre ensemble, même si des acteurs désireux de supprimer purement et simplement ces cours continuaient également à se faire entendre. En Fédération Wallonie-Bruxelles³⁹, dans la foulée des attentats de 2015-2016, et alors qu'un arrêt de la Cour Constitutionnelle venait imposer la possibilité d'une dispense de tout cours de religion ou de morale pour les élèves dont les parents en feraient la demande⁴⁰, un cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) a été mis sur pied. Obligatoire à raison d'une heure par semaine pendant toute la durée de l'enseignement obligatoire, il peut également être suivi pour une deuxième heure par celles et ceux qui ne veulent pas suivre de cours de religion ou de morale. L'opportunité de généraliser les deux heures de CPC et de rejeter les cours de religion et de morale en dehors de la grille horaire a été longuement débattue au sein d'un groupe de travail organisé au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la session 2019-2024. Bien qu'une résolution en ce sens ait été adoptée, majorité (PS, MR et Écolo, auxquels s'était joint Défi) contre opposition (PTB et CDH)⁴¹, le gouvernement Jeholet a renoncé à mettre en œuvre cette réforme, qui ne semble pas non plus au programme du gouvernement Élisabeth Degryse.

Le premier quart du XXI^e siècle semble caractérisé par un retour du fait religieux dans le débat public et médiatique belges. Le débat se fait sans doute d'autant plus intense et fréquent qu'il ne débouche guère sur des modifications législatives significatives, comme l'illustre la question des restrictions à apporter au port de signes convictionnels. Pourtant, dans le but de pacifier ces questions le plus souvent pudiquement qualifiées d'interculturelles, plusieurs processus ont été mis en place : du côté francophone, on peut notamment retenir la commission du

.....
 39 En mai 2012, le parlement et le gouvernement de la Communauté française ont décidé de modifier l'appellation Communauté française de Belgique (qui figure toujours dans la Constitution belge) par l'appellation Fédération Wallonie-Bruxelles pour renforcer symboliquement les liens entre la partie francophone du pays et la capitale fédérale.

40 Cour Constitutionnelle, arrêt n° 34/2015, 12 mars 2015.

41 Parlement de la Communauté française, Proposition de résolution relative aux travaux du groupe de travail chargé d'examiner l'extension à deux heures de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire. Texte adopté en séance plénière, n° 319/2, 1er décembre 2021.

Dialogue interculturel (2005-2006) et les Assises de l'interculturalité (2009-2010) « en vue de renforcer la réussite d'une société basée sur la diversité, le respect des diversités culturelles, la non-discrimination, l'insertion et le partage des valeurs communes »⁴². Les recommandations issues de ces processus n'ont généralement pas pu être mises en œuvre, faute de consensus politique. En vérité, les questions liées au fait religieux divisent aujourd'hui les partis (et la société) autant qu'autrefois.

4. LA RECOMPOSITION DES ACTEURS POLITIQUES AUTOUR DU (NOUVEAU) CLIVAGE PHILOSOPHIQUE

Historiquement, le clivage philosophique s'est construit autour de l'Église catholique, que l'on souhaite la soutenir, ou au contraire, la combattre. Des positions opposées à propos de la relation Église/État ont alimenté le débat politique pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, et au-delà. Il en subsiste aujourd'hui des traces, dont témoignent par exemple les réactions à la visite du pape François en septembre 2024. Les oppositions se cristallisaient autrefois à propos du rôle d'une institution, l'Église catholique. Aujourd'hui, la religion qui occupe le plus l'espace médiatique est l'islam. Bien que des débats aient eu lieu à propos de son organisation, et de la forme à donner à son organe représentatif, ils sont restés relativement discrets. L'essentiel des débats à propos de la religion musulmane concernent le comportement de ses adeptes, et non pas ses institutions.

Certains diront que la religion musulmane présente un défi pour l'organisation laïque de l'État, principalement en raison de conflits entre la liberté religieuse des musulmanes et des musulmans, et d'autres normes. Qu'il s'agisse de la neutralité de l'État (dans le cas du port du voile) ou du bien-être des animaux (dans le cas de l'abattage rituel). Toutefois, la majorité des croyants réclament précisément que la loi civile leur permette de continuer à observer la loi religieuse; ils ne remettent pas en cause sa légitimité. En outre, par le passé, des conflits de même nature ont existé avec la religion catholique. La neutralité de l'État pouvait-

42 M.-C. FOLETS et J.-P. SCHREIBER, *Les assises de l'interculturalité/ De Rondetafels van de Interculturaliteit / The Round Tables on Interculturalism*, Bruxelles, Larcier, 2013.

elle s'accommoder de la célébration d'un *Te Deum* pour la fête nationale ? Un État laïque devait-il accepter que l'évolution de sa législation (notamment en matière d'interruption volontaire de grossesse) soit entravée par l'action de l'Église appuyée par celle de partis politiques se réclamant de la même matrice religieuse ?

Le facteur central de division n'est aujourd'hui plus *la religion* ; c'est désormais *la laïcité*, ce qui ne facilite pas l'organisation du débat, eu égard à la polysémie du mot⁴³. Un nouveau clivage sépare désormais les défenseurs d'un approfondissement de la laïcité (parfois qualifiée de laïcité *exclusive*) et les partisans d'une liberté religieuse très large (en faveur d'une laïcité dite *inclusive*). Ce nouveau clivage philosophique parcourt toutefois le monde politique selon une ligne différente d'autrefois : si au XIX^e siècle, l'anticléricalisme était l'apanage de la gauche (c'est-à-dire du parti libéral rejoint ensuite par le Parti Ouvrier Belge (POB)) et la défense des intérêts et de la place de la religion dans la société celui de la droite (incarnée par le parti catholique), aujourd'hui les partisans du renforcement de la laïcité se trouvent plutôt à droite du spectre politique et les acteurs favorables à des accommodements raisonnables au profit des religions se retrouvent plutôt à gauche, et même à l'extrême gauche ; l'évolution du positionnement de cette dernière par rapport au fait religieux est un élément remarquable.

Il convient naturellement d'apporter une série de nuances à ce constat. Premièrement, le parti Défi, qui se trouve plutôt au centre-droit de l'échiquier politique, est celui qui réserve au renforcement de la laïcité de l'État la place la plus importante dans son programme ; la laïcité tend même à remplacer la défense des francophones comme marqueur identitaire spécifique du parti. Deuxièmement, à la droite de l'échiquier politique sont développées des thématiques qui combinent le rejet de l'islam avec la défense de valeurs dites traditionnelles et l'attachement à la culture chrétienne, davantage qu'à la laïcité qui est ici instrumentalisée

.....

43 Dérivant du mot laïc, désignant ce qui relève du monde profane par rapport au monde sacré, la laïcité s'affirme progressivement en français à partir du XVIII^e siècle comme une conception de la société fondée sur la séparation de l'Église et de l'État et la non-ingérence de la religion dans l'exercice du pouvoir civil. En Belgique, la laïcité désigne également une conception philosophique humaniste fondée sur le rejet de toute transcendance et l'émancipation de l'humain. Le mot se traduit malaisément dans des langues comme l'anglais, l'allemand ou le néerlandais.

pour justifier un rejet de l'islam. Troisièmement, les partis abritent en leur sein différentes tendances, et leurs représentants ne défendent pas tous avec la même intensité la ligne du parti. Ce constat vaut particulièrement pour le parti socialiste francophone au sein duquel se côtoient et parfois s'affrontent les partisans de la laïcité exclusive et ceux de la laïcité inclusive. On observe également des différences entre les positionnements des partis selon les Régions. Quatrièmement, ce renouveau du clivage philosophique s'observe avec plus de netteté du côté francophone, car le débat politique y est influencé par la France.

Par ailleurs, ce repositionnement qui voit les partis de droite défendre davantage la laïcité trouve ses limites dans certains dossiers qui mettent en œuvre d'autres positionnements idéologiques, et en particulier une forme de conservatisme des valeurs. C'est ainsi que dans le dossier de l'EVRAS, c'est-à-dire la controverse suscitée par la généralisation de l'organisation de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle obligatoires dans les écoles⁴⁴, l'opposition de groupes traditionnalistes chrétiens et musulmans qui revendiquaient le droit des familles à éduquer elles-mêmes, selon leurs propres principes, leurs enfants a rencontré plus de compréhension à droite du spectre politique. Autre exemple, en décembre 2025, le remplacement de la représentation traditionnelle de la nativité sur la Grand-Place de Bruxelles par une crèche contemporaine et plus abstraite, approuvée par les autorités de l'Église catholique, a contrarié une partie de l'opinion publique. Ses critiques ont été relayées par des élus de droite, et le MR a lancé une pétition pour réclamer le retour de l'ancienne crèche⁴⁵. Que l'héritier du parti libéral, fondé sur un programme de laïcisation des institutions, réclame le retour d'une crèche traditionnelle, par ailleurs financée et mise en place par les autorités publiques, constitue un paradoxe illustratif d'une forme de confusion régnant à propos de la laïcité dans la Belgique contemporaine.

.....

44 Décret du 7 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (*Moniteur Belge*, 20 décembre 2023).

45 « Pétition MR – Rendez-nous notre crèche et notre marché de Noël! » [https://action.mr.be/petition_-_rendez_nous_notre_creche_et_notre_marche_de_noel], 2025.

5. QUELLE EST LA PORTÉE DE CETTE RECOMPOSITION DU CLIVAGE PHILOSOPHIQUE ?

Les raisons de la recomposition du clivage philosophique sont sans doute à rechercher principalement dans le croisement avec le clivage socioéconomique. C'est parce que les citoyens musulmans se retrouvaient en proportion importante en bas de l'échelle sociale que les partis de gauche ont été amenés à développer une attention pour les revendications religieuses des minorités. C'est également préférablement au sein des partis de gauche que les citoyens issus de l'immigration ont milité puis développé des carrières politiques. Portée par un idéal de solidarité avec les populations issues de l'immigration et socialement défavorisées, la gauche belge a largement abandonné le projet d'approfondissement de la laïcisation des institutions.

Cette recomposition du clivage philosophique répond-elle à de nouvelles formes d'identités collectives, issues en particulier de l'immigration, ou est-elle davantage « hors sol », le produit d'une instrumentalisation de préoccupations et d'inquiétudes contemporaines par les partis ? Et en ce cas, peut-on vraiment qualifier de « clivage » la polarisation autour de la laïcité ? Un élément plaide contre la durabilité de cette recomposition : contrairement à son prédécesseur, ce nouveau clivage philosophique n'est pas soutenu par des piliers. Il n'y a pas de « pilier musulman », existant ou en formation⁴⁶. Tout au plus existe-t-il un tissu associatif qui soutient les revendications de type « accommodements raisonnables » issues des communautés musulmanes. La grande diversité de ces dernières constitue en outre un élément qui s'oppose à la construction d'un pilier comparable au pilier chrétien. En face, il existe un réseau d'associations militant en faveur de la laïcité. Et si le tissu associatif est globalement proche de la gauche, le monde laïque, en revanche, n'est pas plus proche de la droite que de la gauche. Un autre élément réside dans la genèse même de ce nouveau clivage. Porté par les revendications d'un groupe social issu de l'immigration, il est possible qu'il s'affaiblisse au fur et à mesure que ce groupe se fondera davantage dans l'ensemble

46 C. TORREKENS, « La constitution d'un pilier musulman ? Entre essai de structuration et éclatement des communautés musulmanes belges », *Piliers, dépillarisation et clivage philosophique en Belgique*, L. Bruyère et al. (dir.), Bruxelles, CRISP, 2019, p. 101-112.

de la société belge, expérimentant simultanément un processus de sécularisation ou du moins de distanciation par rapport au religieux. Toutefois, la forte polarisation constatée autour des questions de laïcité est probablement de nature à maintenir une mobilisation autour de ces thématiques, tant pour une raison liée à leur importance intrinsèque pour les porteurs de revendications que par un refus d'un compromis qui pourrait s'apparenter à une capitulation.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, l'importance croissante des thématiques liées à la laïcité dans le débat public ainsi que lors des campagnes électorales indique que ce nouveau clivage est susceptible d'orienter le choix des électeurs en faveur de tel ou tel parti. À cet égard, le succès de la Team Fouad Ahidar lors des scrutins du 9 juin 2024 et du 13 octobre 2024 constitue peut-être un indicateur de l'importance du facteur convictionnel au moment d'émettre son vote. Bien que la Team ait fait campagne avec un programme de gauche relativement classique, en mettant en avant des thèmes comme l'accessibilité du logement, le nouveau parti a été largement perçu comme s'adressant prioritairement aux électeurs musulmans. La communication de Fouad Ahidar, en marge du programme officiel, comprenait par ailleurs de fréquentes références à la foi musulmane. Il est toutefois trop tôt pour affirmer que cette formation politique restera présente dans le paysage politique et qu'elle le sera avec une composante communautariste qui demeurera affirmée.

Ce nouveau clivage philosophique ne remplace pas totalement l'ancien. La question de la réforme du financement des cultes ou des cours dits philosophiques a remobilisé davantage selon les lignes de l'ancien clivage, alors que les nouveaux acteurs étaient relativement peu présents. À l'occasion d'un événement comme le voyage du pape François, les anciennes fractures sont redevenues visibles, même si ce fut aussi l'occasion de prendre la mesure de l'ampleur de la sécularisation et de l'évolution du pilier chrétien. Bref, plutôt qu'une recomposition du clivage philosophique, peut-être convient-il de considérer qu'il y a un « ancien » clivage philosophique, affaibli, et un « nouveau » clivage philosophique, plus acéré ?

6. CE NOUVEAU CLIVAGE EST-IL SUSCEPTIBLE DE CONDUIRE À DE NOUVEAUX COMPROMIS ?

Actuellement, ce nouveau clivage philosophique s'est plutôt révélé comme un facteur de blocage de la décision politique, avec par exemple l'impossibilité de légiférer sur le port de signes convictionnels, notamment parce que dans un paysage politique éclaté et un système de représentation proportionnelle les coalitions gouvernementales sont fréquemment composées de partenaires issus des deux pôles du clivage ; c'est particulièrement le cas du gouvernement bruxellois. Historiquement, les périodes de conflit politique intense autour du clivage philosophique (1857-1878 ou 1950-1958) ont toutefois pu se solder par la conclusion de compromis entre les deux camps... Si l'époque contemporaine connaît une polarisation forte du débat politique, en matière de clivage philosophique les périodes précédentes ont été marquées par des conflits tout aussi intenses. Les deux guerres scolaires ont largement mérité ce nom guerrier tant par leurs conséquences sur la vie politique (songeons à la rupture des relations avec le Saint-Siège en 1880) que par la forte mobilisation de l'ensemble des citoyens (rappelons les manifestations de plusieurs centaines de milliers de personnes entre 1955 et 1958 pour défendre l'enseignement catholique). L'intensité du conflit ne permet donc pas de présumer d'une impossibilité de conclure un compromis ; toutefois, il est pour cela nécessaire que l'ensemble des acteurs puissent y trouver un intérêt. Le nouveau clivage philosophique autour de la laïcité s'articulant essentiellement autour de principes, sans que des conséquences financières y soient attachées (contrairement à la question scolaire, ou au financement des cultes), il est malaisé de trouver des incitants susceptibles de faire renoncer les protagonistes à des positions susceptibles de leur assurer un gain électoral.

Si le renouveau du clivage philosophique autour du thème de la laïcité a fait évoluer les partis, il n'a jusqu'à présent suscité ou encouragé la création d'une nouvelle offre politique que de façon marginale et éphémère. Le parti Islam, un parti musulman intégriste, a brièvement obtenu deux postes de conseillers communaux en 2012 (à Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean) avant de sombrer. Quant à la Team Fouad Ahidar, évoquée plus haut, si elle défend une position de laïcité inclusive, elle n'en a pas fait le

point central de son programme ; sa création répond également à d'autres logiques que le clivage philosophique.

Notons enfin que si le renouveau du clivage philosophique autour du thème de la laïcité recoupe le nouveau clivage identitarisme/cosmopolitisme, le premier ne peut être rabattu sur le second : on retrouve au sein des partisans d'un renforcement de la laïcité tant des universalistes ouverts à la diversité culturelle (plus que culturelle) que des traditionalistes opposés au changement sociétal. Parmi ces derniers on observe également des catholiques traditionalistes ralliés au principe de laïcité politique. Il faut remarquer toutefois que la Belgique est, à cet égard, dans une situation bien différente de la France⁴⁷. Il n'y existe pas de fort mouvement de catholicisme identitaire proche de l'extrême droite. En outre, le mouvement souverainiste trouve la plupart de ses adeptes en Flandre, où il est caractérisé par un attachement fort à une identité régionale (ou peut-être « nationale en devenir »), et une faible volonté de renforcer des valeurs communes au niveau de l'État belge. Par ailleurs, la laïcité, héritage des Lumières, tend à être regardée avec méfiance comme étant une importation française, étrangère à une culture flamande qui ne traduit d'ailleurs que malaisément le mot.

Le nouveau clivage philosophique se superpose aux autres clivages ; dans la Région de Bruxelles-Capitale au moins, il est très présent dans la vie politique. La transformation de la laïcité en un enjeu électoral s'appuie sur et alimente une émotion populaire qui peut prendre sa source dans une inquiétude liée à la mondialisation et au changement, ou dans une réaction de rejet des autres cultures, éventuellement teintée de xénophobie ou de racisme. Alors que les enjeux réels liés à l'apparence des fonctionnaires ou au mode d'abattage du bétail sont relativement mineurs pour le bien-être de la société, ils apparaissent souvent d'une importance principielle cardinale aux yeux des protagonistes. Et ce d'autant plus que ces derniers paraissent en proie à une forme de polarisation affective : l'attachement à une laïcité approfondie ou à un modèle de société plus ouvert à la multiculturalité repose de plus en plus sur une adhésion principielle voire émotionnelle, et de moins en moins sur la défense des intérêts d'un groupe. Les débats autour de questions en lien avec les faits religieux, abon-

.....
 47 Voir O. DARD et B. DUMONS, *Droites et catholicisme en France et en Europe des années 1960 à nos jours*, Lyon, LARHA, 2021.

dants sur les réseaux sociaux, s'éloignent fréquemment de la discussion des faits ou des dispositifs à l'examen pour glisser vers des accusations à caractère personnel. On observe des réactions extrêmement polarisées dont l'intensité nuit à la qualité du débat démocratique et peut même l'entraver. S'éloignant de la recherche du compromis, les acteurs paraissent mener davantage un combat dont l'enjeu est l'hégémonie de leurs valeurs et non l'apaisement du conflit. Ce combat fait par ailleurs écho à des sentiments forts chez les citoyens, liés à l'identité. La polarisation des positions qui rend, pour le moment, inatteignable la formation de compromis, attise un débat qui, très souvent, dégénère sur la forme (invectives) ou sur le fond (accusations de racisme à l'égard des tenants d'une laïcité exclusive et de fondamentalisme à l'égard des partisans d'une laïcité inclusive). Cette polarisation affective autour du nouveau clivage philosophique de la laïcité, parce qu'elle entrave le débat démocratique autour des thématiques liées à l'identité religieuse, influence négativement la cohésion sociale.

CLIVAGE ET CONFLITS AUTOUR DES ENJEUX LGBTQIA+

Romain Biesemans

(ULB)

INTRODUCTION

Les enjeux de genre et plus spécifiquement les enjeux LGBTQIA+ sont vecteurs de tensions, conflits et polarisations au sein de nombreux contextes nationaux à travers l'Europe. La Belgique ne fait pas figure d'exception. En effet, les dynamiques inhérentes aux multiples dimensions des questions liées aux droits et aux personnes LGBTQIA+ amènent à des débats et ce notamment au sein du système partisan. Ce chapitre propose de mieux saisir la complexité de ces enjeux et les clivages et conflits structurant ceux-ci. Dans un premier temps, nous situons les enjeux LGBTQIA+ et la polarisation dans la littérature relative aux clivages. Dans un deuxième temps, nous revenons sur l'évolution législative relative ainsi que sur les positionnements des partis belges. Enfin, nous étudions la présence (saillance) et le cadrage des enjeux LGBTQIA+ dans les programmes de partis belges entre 2007 et 2024. Ce chapitre met en évidence la diffusion progressive des droits LGBTQIA+ dans la compétition partisane belge, tout en montrant que ces enjeux relèvent moins d'une polarisation généralisée que d'une dynamique de dépolarisation relative. Les divergences entre partis persistent, mais elles se déplacent davantage vers les degrés de saillance, les cadrages programmatiques et certaines zones de résistance. La conflictualité autour des enjeux LGBTQIA+ ne disparaît donc pas, mais se recompose. Elle ne s'exprime plus uniquement à travers une opposition explicite aux droits des personnes LGBTQIA+, mais également par la mobilisation de cadrages anti-*woke*, notamment par la Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA) et le Mouvement

réformateur (MR). Ces cadrages déplacent le débat vers une critique plus large des politiques d'égalité, de diversité et d'inclusion, présentées comme idéologiques, excessives ou déconnectées des préoccupations majoritaires. Cette dépoliarisation demeure toutefois partielle. Le Vlaams Belang (VB) se distingue en effet par des positionnements plus explicitement anti-genre et par une opposition plus frontale à certaines avancées, en particulier concernant les droits des personnes trans*, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, la reconnaissance de la diversité familiale et les politiques d'égalité.

1. CONFLITS ET ENJEUX LGBTQIA+

Les enjeux liés aux personnes LGBTQIA+ s'ancrent dans une transformation des questions de morale, de la conception de la famille et plus largement des structures sociales. Ces questions morales s'inscrivent dans des conflits historiques comme celui identifié par S. M. Lipset et S. Rokkan¹ dans le cadre du clivage Église/État (voir Chapitre 1). Ce clivage oppose les mondes religieux et séculaire, où les valeurs et les doctrines entrent en compétition. La batterie d'enjeux questionnant les valeurs et la morale peut être classée comme faisant partie des *morality issues*². Ces questions incluent des débats sur l'avortement, l'euthanasie, le mariage entre personnes de même sexe, la recherche sur les cellules souches, ou les techniques de procréation assistée. Ces sujets mettent en lumière les tensions entre croyances religieuses et valeurs séculières.

En étudiant ces questions dans plusieurs pays européens, il est possible de distinguer deux types de contextes : les « religieux » et les « séculaires ». Dans les contextes religieux, les conflits moraux sont hautement politisés et structurés autour de partis religieux (souvent sociaux-chrétiens ou conservateurs). Ces partis jouent

1 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, 1967, New York et Londres, The Free Press et Collier-MacMillan Limited.

2 I. ENGELI, C. GREEN-PEDERSEN et L.-T. LARSEN, *Morality Politics in Western Europe*. Palgrave Macmillan, Londres, 2012; SCHIFFINO N., « Morality Policies : How Religion and Politics Interplay in Democratic Decision-Making », M. Weiberg-Salzmann, U. Willems, *Religion and Biopolitics*, Cham, Springer International Publishing, 2020, p. 331-354.

un rôle central en définissant les enjeux et en mobilisant leurs bases autour de la défense des valeurs dites « traditionnelles ». À l'inverse, dans les contextes séculaires, dépourvus de clivages religieux marqués, la politisation de ces questions reste limitée³.

Pour les droits LGBTQIA+, le rôle des doctrines religieuses est particulièrement visible. Mala Htun et Laurel Weldon⁴ soulignent que la polarisation autour de ces enjeux dépend de la capacité des partis ou des acteurs politiques à cadrer ces questions en termes de conflit entre droits individuels et normes collectives. Ils montrent aussi comment les pays où la religion conserve une influence au sein de la société voient émerger des résistances plus prononcées, souvent articulées autour de la protection des « valeurs familiales » traditionnelles. Les droits LGBTQIA+ sont donc au carrefour de tensions doctrinales : ils mobilisent des acteurs qui revendiquent une modernisation des normes sociales contre ceux qui défendent une vision immuable, souvent ancrée dans des principes religieux. L'existence et la force de partis définissant ces conflits dans une perspective religieuse ou séculaire influencent de manière décisive la politisation et l'évolution des débats.

Les enjeux liés aux personnes LGBTQIA+ sont également abordés dans la littérature sur les nouveaux clivages politiques. Leur politisation, dans le contexte européen, s'inscrit aux côtés d'autres thèmes comme la migration et l'environnement, contribuant à l'émergence de nouveaux clivages décrits comme libertaire *versus* autoritaire ou vert/alternatif/libertaire (GAL) *versus* traditionnel/autoritaire/nationaliste (TAN)⁵. Ce clivage, qui s'ajoute à la traditionnelle division socioéconomique, prend une dimension socio-culturelle en intégrant des questions comme celles des droits LGBTQIA+.

L'inclusion des questions LGBTQIA+ dans cette typologie s'avère pertinente car elles illustrent bien ce nouveau clivage

3 I. ENGELI, C. GREEN-PEDERSEN et L.-T. LARSEN, *op. cit.*

4 M. HTUN et S.-L. WELDON, *The Logics of Gender Justice : State Action on Women's Rights Around the World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

5 L. HOOGHE, G. MARKS et C.-J. WILSON, « Does Left/Right Structure Party Positions on European Integration ? », *Comparative Political Studies*, vol. 35, n° 8, 2002, p. 965-989 ; H. KRIESI, E. GRANDE, R. LACHAT, M. DOLEZA, S. BORNSCHIER et T. FREY, *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, vol. 10.

culturel, souvent corrélé à l'essor des partis d'extrême droite en Europe et à une polarisation accrue. Dans une perspective semblable, Ronald Inglehart⁶ évoque, via le concept de *silent revolution*, une opposition entre les post-matérialistes, qui bénéficient de la mondialisation et des transformations des valeurs, et ceux n'en bénéficiant pas. Piero Ignazi⁷ a quant à lui identifié une *counter silent revolution*, portée par les « perdants » de ces changements. Ces derniers perçoivent les politiques en faveur des personnes LGBTQIA+ comme une menace, notamment en raison de leur dimension transformatrice. En effet, ces politiques redéfinissent les relations de pouvoir et les normes liées au genre, au sexe, à l'intimité, à la parenté et à la sexualité, remettant en question les modèles traditionnels de la famille⁸.

Dès lors, une opposition et un antagonisme se sont développés et ont été portés par une série d'acteurs politiques cherchant à délégitimer les droits LGBTQIA+. Cette opposition ne constitue pas un phénomène isolé, mais plutôt un continuum pouvant prendre des formes directes, indirectes, visibles ou invisibles, incluant l'absence de décision, l'absence d'événements, la non-application des politiques, ainsi que le privilège masculin de se soustraire au soutien des projets d'égalité de genre⁹.

Dès lors, les résistances aux politiques d'égalité de genre se manifestent par des discours émanant d'acteurs qui s'y opposent et qui peuvent être classés au sein du mouvement anti-genre. Ces discours se caractérisent par leur opposition à la sexualité, à la citoyenneté, aux droits reproductifs, aux droits LGBTQIA+ et à l'éducation sur le sexe et le genre et défendent une vision tradi-

.....
6 R. INGLEHART, *Culture Shift in Advanced Industrial Society*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1990; R. INGLEHART, *Modernization and Postmodernization : Cultural, Economic and Political Change in 43 Societies*, Princeton, Princeton University Press, 1997.

7 P. IGNAZI, « The Silent Counter-Revolution : Hypotheses on the Emergence of Extreme Right-Wing Parties in Europe », *European Journal of Political Research*, vol. 22, n° 1, 1992, p. 3-34.

8 P. NORRIS et R. INGLEHART, *Cultural Backlash : Trump, Brexit, and Authoritarian Populism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019; C. MÖSER, J. RAMME et J. TAKÁCS, « Paradoxes That Matter : Introducing Critical Perspectives on Right-Wing Sexual Politics in Europe », *Paradoxical Right-Wing Sexual Politics in Europe*, Cham, Springer International Publishing, 2021, p. 1-24.

9 M. VERLOO, *Varieties of Opposition to Gender Equality in Europe*, New York, Routledge, 2018.

tionnelle et hétéronormative de la famille¹⁰. Ces acteurs ne se limitent pas à la sphère religieuse mais incluent également des organisations conservatrices de la société civile, des groupes d'extrême droite et des partis politiques. Les acteurs opposés au genre partagent des caractéristiques communes et utilisent un lexique spécifique comprenant des termes tels que « théorie du genre » ou « idéologie du genre ». Ces concepts fonctionnent comme des signifiants vagues et vides, favorisant un antagonisme entre un « nous » et un « eux ». Cette fluidité permet à divers acteurs, notamment les partis d'extrême droite, de former des alliances et de construire une contre-stratégie visant à délégitimer les théories féministes et queer sur le genre¹¹. Après avoir présenté les lignes de conflit structurant les conflits autour des enjeux LGBTQIA+, nous proposons d'aborder le contexte belge afin d'examiner la manière dont ces conflits se traduisent dans le système partisan.

2. DYNAMIQUES ET ÉVOLUTIONS AU SEIN DU SYSTÈME PARTISAN BELGE

La Belgique figure parmi les pays pionniers dans l'évolution des problématiques liées au genre et à la reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+. La majorité des partis du spectre politique belge a progressivement adopté une orientation post-matérialiste à l'égard de ces enjeux, contribuant ainsi à leur intégration dans l'agenda politique national¹². Aujourd'hui, la Belgique dispose de l'une des législations les plus avancées au monde, comme en témoignent l'adoption du mariage pour tous en 2003, le droit à adopter des enfants par tous en 2006 et l'établissement d'un

10 R. KUJAR et D. PATERNOTTE (dir.), *Anti-Gender Campaigns in Europe : Mobilizing Against Equality*, Londres / New York, Rowman & Littlefield International, 2018 ; A. GRAFF et E. KOROLCZUK, *Anti-Gender Politics in the Populist Moment*, New York, Routledge, 2021.

11 E. KOVÁTS et M. PÖIM, *Gender as Symbolic Glue*, Budapest, Foundation for European Progressive Studies, 2015 ; S. CORREDOR E., « Unpacking "Gender Ideology" and the Global Right's Antigender Counter-movement », *Signs : Journal of Women in Culture and Society*, vol. 44, n° 3, 2019, p. 613-638.

12 B. EECKHOUT et D. PATERNOTTE, « A Paradise for LGBT Rights? The Paradox of Belgium », *Journal of Homosexuality*, vol. 58, n° 8, 2011, p. 1058-1084.

cadre juridique progressiste concernant les personnes trans^{*13}. Cette section propose d'examiner l'évolution législative des droits LGBTQIA+ et les débats qui en découlent au sein du système partisan belge.

2.1. La période pré-1999

La polarisation de la société belge s'articule principalement autour du clivage Église/État. Le processus de sécularisation se traduit par un affaiblissement progressif de l'influence du monde catholique, marqué par une transition d'une culture religieuse dominante vers une valorisation accrue de l'individualisme. En Belgique, ce processus s'amorce dès la fin du XIX^e siècle, mais connaît une intensification significative au cours des cinquante dernières années¹⁴. Les piliers socialiste et libéral se sont distingués par leurs positions plus séculaires, en opposition au pilier catholique, incarné sur le plan politique par les partis sociaux-chrétiens¹⁵. La sécularisation progressive de la société belge, accompagnée de profondes mutations politiques et sociales, a permis de faire émerger des questions sociales auparavant marginalisées. Cette évolution a conduit à une transformation des représentations sociales, notamment en faisant passer les rapports entre personnes non hétéronormées d'une perception pathologisante à une reconnaissance de leurs droits. La question des droits des personnes LGBTQIA+, et plus particulièrement des personnes lesbiennes, gays et bisexuelles, a profondément influencé les fondements éthiques et moraux de la société belge à la fin du XX^e siècle. Elle est intrinsèquement liée à une remise en question des modèles hétéropatriarcaux et de la famille traditionnelle, notamment à travers la redéfinition institutionnelle du mariage¹⁶.

.....
13 P. MEIER et J. MOTMANS, « Trans Laws and Constitutional Rulings in Belgium : The Ambiguous Relations Between Sex and Gender », *Politics and Governance*, vol. 8, n° 3, 2020, p. 242-252.

14 L. BRUYERE, A.-S. CROSETTI, J. FANIEL et C. SÄGESSER (dir.), *Piliers, dépoliarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019.

15 N. SCHIFFINO, « Morality Policies : How Religion and Politics Interplay in Democratic Decision-Making », *op. cit.*

16 P. MEIER, « E comme émancipation, égalité et éthique : la société belge en évolution », *La Belgique en mutation. Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 253-285.

Dès la fin des années 1980, la question d'un partenariat juridique, qu'il s'agisse du mariage ou d'une forme alternative, a commencé à émerger dans les débats publics¹⁷. Dans ce contexte, plusieurs initiatives législatives modestes ont marqué les prémices d'une politisation progressive des enjeux liés aux droits des personnes LGBTQIA+. En particulier, des députées et députés issues et issus principalement des partis socialistes et écologistes ont tenté d'introduire des législations en faveur de la reconnaissance légale des couples de même sexe. De l'autre côté du spectre politique, libéraux et sociaux-chrétiens (partis du gouvernement Dehaene), se sont opposés à toute forme de reconnaissance légale des unions entre personnes de même sexe et ont empêché toute formation de majorité alternative afin de légiférer à ce propos¹⁸. Au-delà des partis traditionnels, le Vlaams Blok (VB, aujourd'hui Vlaams Belang) s'opposait également à toute avancée en faveur de l'union entre personnes de même sexe. En 1999, ce parti déposa notamment une proposition de loi visant à inscrire dans la législation que le mariage ne pouvait être qu'une union entre un homme et une femme¹⁹.

Ainsi, il est possible d'identifier, durant cette période précédant 1999, un clivage marqué sur ces questions opposant socialistes et écologistes face au reste du spectre politique, du centre à l'extrême droite.

2.2. La période 1999-2019

Entre 1999 et 2007, la Belgique a connu une période marquée par des avancées législatives significatives concernant les droits des personnes LGBTQIA+²⁰. Cette période correspond à l'arrivée au pouvoir d'une coalition inédite, qualifiée de « gouvernement

17 D. PATERNOTTE, « Quinze ans de débats sur la reconnaissance légale des couples de même sexe », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 1860-1861, 2004.

18 P. BORGHS et B. EECKHOUT, « LGB Rights in Belgium, 1999-2007 : A Historical Survey of a Velvet Revolution », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 24, n° 1, 2010, p. 1-28.

19 D. PATERNOTTE, « Quinze ans de débats sur la reconnaissance légale des couples de même sexe », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 1860-1861, 2004.

20 P. BORGHS et B. EECKHOUT, « LGB Rights in Belgium, 1999-2007 : A Historical Survey of a Velvet Revolution », *op. cit.*

arc-en-ciel », regroupant libéraux, socialistes et écologistes. Après quarante ans de participation ininterrompue au gouvernement, les partis sociaux-chrétiens se sont retrouvés dans l'opposition, entraînant une réorientation de leurs positions programmatiques et idéologiques, notamment vis-à-vis des directives du Vatican²¹.

Sous l'impulsion de cette coalition, une loi modifiant le Code civil pour autoriser le mariage entre personnes de même sexe a été adoptée en 2003. Ce texte a bénéficié d'un large soutien des socialistes et des écologistes dans les deux chambres parlementaires. Du côté des libéraux, la liberté de vote a été laissée à leurs membres, ce qui a conduit à une divergence notable entre les libéraux flamands (VLD), favorables à la loi, et les libéraux francophones (MR) qui ont été profondément divisés, la plupart s'abstenant ou s'y opposant. Les partis sociaux-chrétiens, quant à eux, ont affiché des divisions internes. Alors que le CD&V a majoritairement soutenu le projet en se limitant au cadre civil du mariage, le CDH s'y est opposé, refusant tout amendement en faveur de la filiation ou de l'adoption. Le VB et le Front National (FN), fidèles à leur ligne conservatrice, ont voté contre cette réforme dans les deux chambres²². On observe ainsi, dans l'espace politique, une diminution de la prépondérance du clivage entre catholiques et laïques, avec des positionnements divergents selon les partis : le CD&V se montre favorable, tandis que le CDH et le MR adoptent une position respectivement opposée et divisée. Cette dynamique est également influencée par les spécificités des espaces linguistiques qui jouent un rôle déterminant dans les décisions politiques²³.

La question du droit à l'adoption pour les couples de même sexe a émergé sous le second gouvernement Verhofstadt (2003-2007, coalition libérale et socialiste), bien que cette thématique ait initialement été exclue de l'accord de gouvernement en raison

.....
21 P. MEIER, « E comme émancipation, égalité et éthique : la société belge en évolution », *op. cit.*

22 D. PATERNOTTE, *Revendiquer le « mariage gay » : Belgique, France, Espagne*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011 ; C. AREND-CHEVRON, « La loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1780, 2003, p. 5-41 ; N. SCHIFFINO, « Morality Policies : How Religion and Politics Interplay in Democratic Decision-Making », *op. cit.*

23 L. BRUYERE, A.-S. CROSETTI, J. FANIEL et C. SÄGESSER (dir.), *Piliers, dépoliarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019.

des réticences de certains libéraux francophones. Malgré cela, des initiatives législatives ont vu le jour, notamment la proposition de loi déposée par Guy Swennen (SP.A, socialiste flamand). Amendée et adoptée en 2006, cette loi permet non seulement aux couples homosexuels d'adopter des enfants en Belgique et à l'étranger, mais également au partenaire d'adopter l'enfant biologique de son conjoint. Ce texte a recueilli un soutien majoritaire parmi les socialistes, les écologistes, les libéraux flamands et certains membres du CD&V, tandis que la majorité du MR et les partis d'opposition s'y sont montrés défavorables²⁴.

La loi réformant la situation des personnes trans* en ce qui concerne la modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets a été adoptée en 2017 sous le gouvernement Michel I (2014-2018) réunissant la N-VA, le MR, le CD&V et l'Open VLD. Elle visait à corriger les insuffisances de la législation de 2007. Cette nouvelle loi permet désormais à tout adulte souhaitant modifier son état civil de le faire sans être soumis aux exigences médicales précédentes, par le biais d'une simple déclaration auprès de l'état civil. Ces évolutions éthiques ont progressivement bénéficié du soutien de nouveaux acteurs politiques, autrefois opposés ou ambivalents sur ces questions, tels que les libéraux francophones et la N-VA. Toutefois, ce soutien, à l'exception notable de l'Open VLD, reste limité en termes de prise en compte des réalités vécues par les personnes trans*. Cette législation a davantage été le résultat des efforts et du plaidoyer des organisations LGBTQIA+ et des influences exercées par les cadres internationaux en matière de droits humains que d'un engagement profond de ces partis pour ces problématiques²⁵.

2.3. La période 2019-2024

Le gouvernement De Croo (2020-2024), rassemblant une coalition inédite de sept partis (PS/MR/Écolo/CD&V/Open VLD/SP.A/Groen) a vu plusieurs dossiers liés aux personnes LGBTQIA+ être débattus et votés. Ce fut notamment le cas de la loi interdi-

.....
24 P. BORGHS et B. EECKHOUT, « LGB Rights in Belgium, 1999-2007 : A Historical Survey of a Velvet Revolution », *op. cit.*

25 D. TOMSEJ et D. PATERNOTTE, « L'adoption de la "loi Trans" du 25 juin 2017 : de la stérilisation et la psychiatisation à l'autodétermination », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2505, 2021.

sant les pratiques de conversion. Ce type de pratique implique un registre de pression psychique et/ou portant atteinte à l'intégrité physique et visant à supprimer ou modifier l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre. L'interdiction des pratiques de conversion a été soutenue par l'ensemble des partis mais a vu le VB s'abstenir. Les lois, amendements et résolutions adoptés à la Chambre des représentants en lien avec les enjeux liés aux personnes LGBTQIA+ ont vu dans leur ensemble une abstention ou une opposition du parti d'extrême droite. La N-VA s'est également abstenue à plusieurs reprises et ce notamment autour de la loi concernant la réduction de la période d'abstinence du don de sang pour les hommes homosexuels et bisexuels ainsi que lors du vote concernant la résolution visant à renforcer le travail de mémoire relatif au sort des personnes LGBTQIA+ en Belgique durant la Deuxième Guerre mondiale. Enfin, la N-VA et le VB ont voté contre l'amendement de la loi belge sur les personnes trans*, critiquant une réforme qu'ils jugeaient insuffisamment encadrée. Ils ont reproché à cette loi de ne pas avoir intégré une approche globale combinant la fin de l'irrévocabilité des changements de sexe à l'état civil et la reconnaissance des identités non-binaires, conformément aux recommandations de la Cour constitutionnelle²⁶. Par ailleurs, ils ont exprimé des inquiétudes sur de supposés abus de cette loi, exprimant des propos à caractère transphobes présentant les personnes trans* comme instables et alimentant des paniques morales autour de questions telles que le sport, les urgences médicales et l'administration publique²⁷.

3. MÉTHODOLOGIE

Dans les prochaines sections, nous proposons d'étudier comment les partis se sont saisis des enjeux LGBTQIA+ dans leurs programmes. Pour cela, nous analysons l'évolution de la saillance

26 R. BIESEMANS et A. GUSTIN, « Different party families, similar opposition to gender equality? A comparative analysis of conservative and far-right parties in parliamentary debates in Belgium and Spain », *European Journal of Politics and Gender*, 2026, publication en ligne avant impression.

27 R. BIESEMANS et A. GUSTIN, « Different party families, same opposition to gender equality? A comparative analysis of conservative and far right parties in Belgium and Spain », *op. cit.*

et le positionnement des questions LGBTQIA+ dans les programmes électoraux belges.

Les programmes électoraux constituent un outil empirique pertinent pour étudier la saillance et le cadrage. Ils permettent aux partis de se distinguer en mettant en avant certains enjeux et en revendiquant la propriété de thématiques spécifiques²⁸. Cette fonction est particulièrement significative dans le contexte de l'analyse des engagements politiques envers certains groupes sociaux²⁹.

Concernant la collecte des données, une collecte des programmes de partis belges francophones et néerlandophones a été menée en utilisant la *Comparative Manifesto Database*, une base de données en libre accès comprenant un vaste corpus de programmes de partis segmentés en quasi-phrases, codés thématiquement, et permettant une large gamme d'approches analytiques et comparatives³⁰. Une quasi-phrase est définie comme une phrase ou une partie de phrase se référant à une seule déclaration politique³¹. Les programmes électoraux de 2024 n'étant pas disponibles dans cette base de données, une segmentation en quasi-phrases a été menée sur ces derniers pour rendre possible la comparaison avec les autres périodes électorales.

Il n'existe à ce jour que très peu de recherches sur les positionnements de partis et l'évolution autour des enjeux de genre³²

.....
28 N. ALLEN et J. BARA, « Marching to the Left? Programmatic Competition and the 2017 Party Manifestos », *The Political Quarterly*, 2019, vol. 90, n° 1, p. 124-133.

29 S. CHILDS, P. WEBB et S. MARTHALER, « Constituting and Substantively Representing Women : Applying New Approaches to a UK Case Study », *Politics & Gender*, vol. 6, n° 2, 2010, p. 199-223; A. SANDERS, F. GAINS et C. ANNESLEY, « What's on offer : how do parties appeal to women voters in election manifestos? », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 31, n° 4, 2021, p. 508-527; R. CAMPBELL et S. CHILDS, « 'To the left, to the right' : Representing conservative women's interests », *Party Politics*, vol. 21, n° 4, 2015, p. 626-637.

30 <https://manifestoproject.wzb.eu/>

31 A. WERNER, O. LACEWELL et A. VOLKENS, « Manifesto Coding Instructions (4th fully revised edition) », 2011.

32 L. CABEZA PÉREZ, S. ALONSO SÁENZ DE OGER et B. GÓMEZ FORTES, « Ideology and Party Positions on Gender Issues in Spain : Evidence from a Novel Data Set », *Politics & Gender*, vol. 19, n° 4, 2023, p. 1204-1230; E. BELKNAP et M. KENNY, « 'The first, but not the last' : Women's descriptive and substantive representation in the 2021 Scottish Parliament election », *British Politics*, vol. 19, n° 3, 2024, p. 430-449;

et encore moins de manière spécifique sur les enjeux liés aux personnes LGBTQIA+. Par conséquent, un *codebook* original et abductif a été développé et appliqué à notre corpus de programmes électoraux. Ce *codebook* a été conçu de manière originale, en s'appuyant sur la structure du schéma de codage du *Comparative Manifesto Project*, avec cinq catégories distinctes : égalité de genre, violence et discrimination, famille, éducation, bien-être et santé. Au-delà de cette catégorisation des quasi-phrases, nous avons également codé le type de relation (positive ou négative). La description des catégories et des types de relations se trouve dans le tableau présent en annexe.

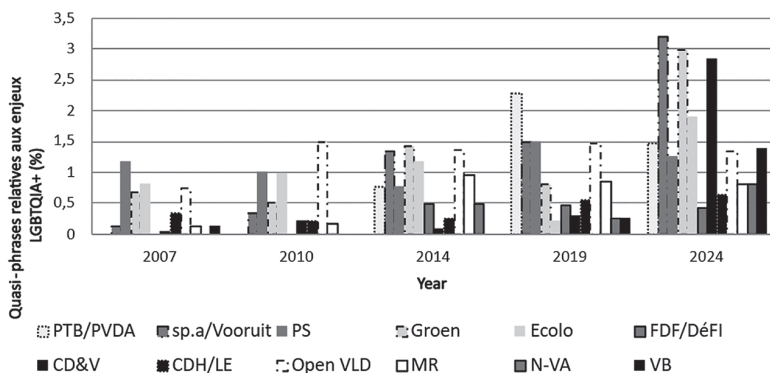
4. UN GAIN EN SAILLANCE DES ENJEUX LGBTQIA+ AU FIL DU TEMPS

.....

La saillance, mesurée sur base du pourcentage de quasi-phrases référant les enjeux LGBTQIA+ au sein des programmes de partis, est la première question que nous souhaitons traiter dans cette analyse de programmes de partis. Sur la base de celle-ci, nous pouvons distinguer plusieurs tendances. Tout d'abord, il est possible d'observer une visibilisation progressive mais non linéaire des enjeux LGBTQIA+ dans les programmes de partis belges (cf. Tableau 1). La première observation est le gain généralisé en saillance entre 2007 et 2024 avec une distinction claire entre ces deux années électorales et un gain progressif au fil du temps. Cette évolution traduit à la fois une normalisation et visibilisation graduelle des enjeux liés aux personnes LGBTQIA+ dans les agendas de partis belges.

.....
A. SANDERS, F. GAINS et C. ANNESLEY, « What's on offer : how do parties appeal to women voters in election manifestos ? », *op. cit.* ; A.-C. WEEKS, P. CARAVANTES, A. ESPÍRITO-SANTO, E. LOMBARDO, M. STRATIGAKI et S. GUL, « When is gender on party agendas ? Manifestos and (De-)democratisation in Greece, Portugal, and Spain », *South European Society and Politics*, 2024, p. 1-33.

TABLEAU 1. MENTIONS DES ENJEUX LGBTQIA+ AU SEIN
DES PROGRAMMES DE PARTIS BELGES



Au-delà de cette tendance généralisée, l'étude longitudinale nous permet de mettre en évidence des nuances entre les différents partis. En effet, plusieurs partis se démarquent et jouent le rôle d'entrepreneurs moraux autour de ces enjeux. Dans l'ensemble, une distinction émerge entre partis à la gauche du spectre politique (PTB-PVDA, PS, SP.A/Vooruit, Écolo, Groen) avec ceux du centre et de la droite du spectre politique (CD&V, DéFi, CDH/Les Engagés, MR, Open VLD, N-VA, VB). Cette observation confirme le positionnement en faveur de politiques d'égalité et d'inclusivité mis en évidence par la littérature ainsi que dans la première partie de ce chapitre traitant des évolutions des positionnements d'un point de vue législatif. Les formations de gauche sont celles qui mentionnent le plus systématiquement les enjeux LGBTQIA+, confirmant leur positionnement en faveur de politiques inclusives³³.

Le SP.A (1,17 % à 3,19 %) et Groen (0,69 % à 2,99 %) indiquent les gains en saillance les plus clairs à gauche indiquant une consolidation des enjeux LGBTQIA+ dans la batterie d'enjeux d'égalité mis en avant par ces partis dans leurs programmes. Le

33 J. LOVENDUSKI et P. NORRIS, *Gender and Party Politics*, Londres, SAGE Publications, 1993; S. ERZEEL et K. CELIS, « Political parties, ideology and the substantive representation of women », *Party Politics*, vol. 22, n° 5, 2016, p. 576-586; A.-C. WEEKS, P. CARAVANTES, A. ESPÍRITO-SANTO, E. LOMBARDO, M. STRATIGAKI et S. GUL, « When is gender on party agendas? Manifestos and (De-)democratisation in Greece, Portugal, and Spain », *op. cit.*

PS, Écolo et le PTB-PVDA s'ancrent également comme les partis offrant le plus de saillance à ces enjeux. Au niveau des sociaux-chrétiens, le CD&V et le CDH illustrent également un gain en saillance plus important, passant d'un « discours silencieux » à une consécration de l'égalité pour les personnes LGBTQIA+. Cette posture plus vocale sera cependant nuancée plus bas dans le chapitre. Les Fédéralistes démocrates francophones (FDF/DéFI) est le seul parti qui aborde ces enjeux avec une saillance relativement stable au fil des ans.

Quant aux partis libéraux, la tendance est assez intéressante et diverge de manière plus prononcée. En effet, le constat d'une gauche ayant joué le rôle d'initiateur des enjeux LGBTQIA+ au sein des programmes des partis se heurte cependant à une spécificité à savoir que le parti libéral flamand, à l'image de son implication dans les évolutions législatives relatives aux personnes LGBTQIA+, figure comme un acteur apportant plus de saillance à ces enjeux que son pendant francophone et que le reste de la droite (et ce, de manière claire lors des élections de 2007 et de 2010).

Les élections de 2014 marquent un réel tournant pour les partis de centre droit et de droite avec un gain en saillance significatif du côté des libéraux francophones et de la N-VA. L'année 2019 vient amorcer un gain en saillance supplémentaire avec une forte visibilité donnée à ces enjeux dans les programmes du PTB-PVDA ainsi que par un léger gain en saillance chez les partis sociaux-chrétiens.

L'année 2024 marque un deuxième réel tournant dans la saillance que prennent les enjeux LGBTQIA+ au sein des programmes de partis. En effet, il est possible d'observer un gain en saillance quasi-généralisé qui se traduit également par une extension des thèmes et enjeux abordés par les partis (l'objet de la section suivante). Dès lors, il est possible d'observer, sur le plan formel, l'émergence d'un consensus relatif entre partis quant à la saillance accordée aux enjeux LGBTQIA+ au cours de la période étudiée. Cette tendance se manifeste par une croissance généralisée de leur visibilité dans l'ensemble des programmes. Les partis situés à la gauche du spectre politique se distinguent particulièrement par l'importance qu'ils attribuent à ces thématiques, tant en termes de saillance que de diversité des enjeux mobilisés. Ils demeurent, de manière constante, les acteurs les plus enclins à intégrer ces questions dans une perspective transversale. Au centre et à droite, un déplacement progressif s'observe ; les partis

sociaux-chrétiens ainsi que le MR accordent, au fil du temps, une attention accrue à ces enjeux dans leurs programmes. Ces évolutions demeurent toutefois hétérogènes et semblent étroitement liées aux positionnements idéologiques propres à chaque formation.

D'un point de vue intra-partisan, il est également pertinent de noter des divergences au sein d'une même famille politique. Ainsi, les socialistes francophones ont accordé, dans les premières années analysées, davantage de visibilité à ces enjeux que leurs homologues néerlandophones. À l'inverse, du côté libéral, ce sont les libéraux néerlandophones qui ont initialement conféré une saillance plus élevée à ces questions que le MR. Ces constats invitent à appréhender ces enjeux non pas uniquement à travers le prisme des familles politiques, mais bien à partir des partis eux-mêmes. Les logiques de positionnement idéologique et de compétition électorale ne sont en effet pas uniformes. Chez les néerlandophones, les libéraux sont sujets à une compétition à leur droite. Dans l'espace francophone, le MR constitue le parti institutionnalisé le plus à droite du spectre politique.

5. UN CADRAGE QUI ILLUSTRE DES NUANCES ENTRE PARTIS

.....

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'analyse des différentes catégories (cf. Tableau 1). Tout d'abord, il importe de souligner une diversification notable des enjeux liés aux droits et à l'égalité des personnes LGBTQIA+. La variété des thématiques mobilisées s'est nettement accrue, en particulier sous l'impulsion des partis de gauche. Les partis situés à la gauche du spectre politique apparaissent, au regard de cette évolution, comme les acteurs les plus enclins à intégrer ces problématiques de manière transversale, en leur conférant une saillance significative dans l'ensemble des catégories comme l'illustrent les tableaux 2 et 3.

**TABEAU 2. CADRAGE DES ENJEUX LGBTQIA+
PAR LES PARTIS FRANCOPHONES**

Année	Parti	Égalité de genre	Violence et discrimination	Famille	Éducation	Bien-être et santé
2007	PS	+++	+++*	++		N/A
	Écolo	+	+	+	++	++*
	CDH	N/A	N/A	--*		N/A
	MR		*		N/A	N/A
2010	PS	+		*		
	Écolo	++*	+	+		+
	CDH	++*				N/A
	MR	++	+*	+	N/A	
2014	PTB	++	++*	++		
	PS	++*	++	+	++	
	Écolo	+++	+++*	+	+++	+++
	CDH	+	++*			N/A
	FDF		+*	N/A		N/A
	MR	+++	+++*	+++		
2019	PTB	+++*	+++	+++	+++	+++
	PS	+++	++	+++	+++*	++
	Écolo	N/A	N/A	N/A	+	N/A
	CDH	+	+	--*		
	FDF			++	++	N/A
	MR	+++*	++	N/A		
2024	PTB	+++	+++	+	+++	+++*
	PS	+++	+++*	+++	+++	+++
	Écolo	+++	+++	++	+	+++*
	Les Engagés	+++	++	+	+++	+++*
	DéFI		+*	N/A		N/A
	MR	+	++		+	+++*

Légende :

N/A : aucune référence

+: plus de 5 références positives

++: plus de 10 références positives

+++ : plus de 20 références positives

--: plus de 5 références négatives

—: plus de 10 références négatives

*: catégorie dominante dans le programme

**TABEAU 3. CADRAGE DES ENJEUX LGBTQIA+
PAR LES PARTIS NÉERLANDOPHONES**

Année	Parti	Égalité de genre	Violence et discrimination	Famille	Éducation	Bien-être et santé
2007	sp.a	*	N/A	N/A	N/A	N/A
	Groen	++ *		+		N/A
	Open-VLD	+		+	N/A	N/A
	CD&V	N/A	N/A	*	N/A	N/A
	N-VA	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	VB	N/A	N/A	*	N/A	N/A
2010	sp.a	*	N/A	*	N/A	N/A
	Groen	++ *	N/A	+	N/A	N/A
	Open-VLD	++ *	+		N/A	
	CD&V	N/A	N/A			N/A
	N-VA	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	VB	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2014	PVDA	++	++ *	++		
	sp.a	+++ *	++	++	+++	+
	Groen	+ *	+		+	
	Open-VLD	++ *		+	N/A	N/A
	CD&V	N/A	N/A	*		N/A
	N-VA	+			N/A	N/A
	VB	N/A	N/A	N/A	-*	N/A
2019	PVDA	+++ *	+++	+++	+++	+++
	sp.a	+++ *	++	+		+
	Groen				+	
	Open-VLD	+*	+			
	CD&V		+ *		+	N/A
	N-VA	*		N/A	N/A	
	VB		N/A	N/A	- *	N/A
2024	PVDA	+++	+++	+	+++	+++ *
	Vooruit	+++	+++ *	++	++	++
	Groen	+ *	+			+
	Open-VLD	++	+	+	+	+++ *
	CD&V		++ *		-	+
	N-VA	+ -	+	N/A		N/A
	VB	-- *	N/A	N/A		

Légende :

N/A : aucune référence

+: plus de 5 références positives

++ : plus de 10 références positives

+++ : plus de 20 références positives

- : plus de 5 références négatives

— : plus de 10 références négatives

* : catégorie dominante dans le programme

La catégorie « égalité de genre » illustre particulièrement ce mouvement. Le soutien à ces politiques s'est progressivement renforcé, au point d'amener la plupart des partis à en faire l'une des dimensions centrales de leurs engagements programmatiques. Les formations de gauche se distinguent nettement du reste du spectre politique par une fréquence de références beaucoup plus élevée. Les partis libéraux, tant francophones que néerlandophones, affichent également un soutien globalement favorable, quoique d'ampleur moindre. Le CD&V et les partis écologistes témoignent d'une évolution plus lente, passant de l'absence de références à une intégration progressive. À l'inverse, la N-VA demeure peu vocale et exprime même une opposition explicite lors des élections de 2024. Le VB, quant à lui, adopte une position constamment négative.

La thématique de la violence et des discriminations est l'un des thèmes les plus consensuels entre partis; tous (à l'exception du VB) soutiennent une augmentation accrue des moyens de lutte contre les violences et les discriminations sur base de l'orientation sexuelle.

Concernant la famille, la plupart des partis (à l'exception de la N-VA et du VB) entendent soutenir les familles non hétéronormatives via la reconnaissance des familles homoparentales, les processus d'adoption et le soutien à la gestation pour autrui (GPA). Le cas du CD&V et du CDH illustre également une bifurcation claire avec un gain en saillance de ces enjeux. Cependant, plusieurs points de friction apparaissent lorsque l'on aborde les demandes d'évolution législative autour des enjeux LGBTQIA+. Ces partis se sont opposés à l'évolution de la législation relative à la GPA ou s'abstiennent de la soutenir explicitement. Du côté du VB (et dans une moindre mesure de la N-VA), l'absence de reconnaissance de la diversité familiale, voire son rejet, demeure constante. On observe également, pour le MR et Écolo, une perte relative de saillance de cette thématique au fil du temps.

La thématique de l'éducation, quasiment invisible au début de la période étudiée, gagne progressivement en importance dans l'ensemble des partis. Les formations de gauche sont à l'origine de ce mouvement, notamment en intégrant dans les programmes les politiques d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Cette dynamique est nettement moins présente à droite et demeure très marginale au VB comme à la N-VA.

La catégorie « bien-être et santé » connaît également une progression marquée, devenant l'un des thèmes dominants des programmes de 2024. Initialement portée par la gauche, elle est aujourd'hui investie par une grande partie du spectre politique, y compris le MR et Les Engagés. La N-VA et le VB demeurent cependant en retrait, voire absents. Ce domaine apparaît désormais comme un champ d'action relativement consensuel, bien que les positions varient fortement selon les enjeux spécifiques, en particulier ceux relatifs aux droits des personnes trans*.

Une autre observation concerne les silences identifiables via les N/A dans nos tableaux 2 et 3. L'analyse longitudinale permet de distinguer deux groupes de partis. Le premier rassemble les partis sociaux-chrétiens ainsi que les libéraux francophones, qui se caractérisent par une mise à l'agenda lente et limitée, tant en termes de fréquence que de diversité des catégories mobilisées. Le second groupe est constitué de la N-VA et du VB dont les programmes restent cantonnés à un nombre restreint de catégories et réduisent dès lors la diversité des enjeux LGBTQIA+ explicitement abordés (y compris lorsque ces mentions prennent la forme de positions négatives).

CONCLUSION : LES ENJEUX LGBTQIA+ EN BELGIQUE, ENTRE CONSENSUS PARTISAN ET DÉPOLARISATION RELATIVE

En conclusion, la Belgique a connu des avancées substantielles en matière de droits LGBTQIA+ au cours des dernières décennies. Cette progression s'est progressivement traduite dans le système partisan, qui s'est montré de plus en plus disposé à inscrire ces enjeux à son agenda et à en diversifier les thématiques. Dès lors, le cas belge se caractérise par une dynamique de dépoliarisation relative. Les droits LGBTQIA+ ont progressivement été intégrés dans les programmes d'une grande partie du spectre partisan, et ce y compris par des formations qui y étaient initialement réticentes. Néanmoins, lorsque l'on observe du côté de la fréquence (saillance) et du contenu (cadre dans les programmes des partis), les divergences et évolutions du système partisan belge nuancent ce consensus. Par ailleurs, des différences significatives persistent entre formations. Les partis situés à la gauche du

spectre politique restent les plus favorables à une approche large et inclusive, tandis que les partis de droite adoptent des positions plus limitées ou sélectives. Il devient dès lors possible de distinguer les positions des différentes familles politiques vis-à-vis des enjeux LGBTQIA+ lors des dernières décennies. Les partis écologistes, socialistes et libéraux néerlandophones se sont révélés être les principaux promoteurs des droits et des questions relatives aux personnes LGBTQIA+. À l'inverse, les partis sociaux-chrétiens et libéraux francophones ont initialement fait preuve de réticence face à ces thématiques. Cependant, ces derniers ont progressivement évolué vers des positions consensuelles et favorables à ces enjeux. Les partis sociaux-chrétiens sont fortement associés au pilier catholique et au clivage Église/État. Le CD&V se distingue par des postures conservatrices sur le plan moral et une conception traditionnelle de la famille³⁴. De même, les sociaux-chrétiens francophones ont longtemps été marqués par leur conservatisme concernant les questions éthiques³⁵. Toutefois, face à la sécularisation croissante de la société et à la remise en question des modèles familiaux traditionnels, ces partis ont dû adapter leurs positions. Ainsi, le CD&V a modifié ses positions concernant les droits des personnes LGBTQIA+, s'alignant progressivement avec le consensus libéral en Flandre³⁶. La famille libérale présente des positions contrastées entre francophones et néerlandophones. Du côté néerlandophone, les libéraux ont adopté très tôt une attitude relativement progressiste, votant en faveur de grandes réformes éthiques³⁷. En revanche, les libéraux francophones ont initialement montré plus de réserves et d'oppositions mais ont évolué vers des positions plus favorables aux droits LGBTQIA+ au fil du temps. Cette situation révèle des différences de positionnement des partis libéraux dans des sous-systèmes partisans aux spécificités propres. Cependant, l'énonciation d'un consensus au

.....
 34 É. VAN HAUTE et P. DELWIT, « Le CD&V (Christen-Democratisch & Vlaams) », *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2021.

35 J.-B. PILET et S. RANGONI, « Le Centre démocrate humaniste (cdH) », *Les partis politiques en Belgique*, *op. cit.*, p. 169-194.

36 S. BRACKE, W. DUPONT, D. PATERNOTTE et R. KUCHAR, « "Personne n'est prophète en son pays" : le militantisme catholique anti-genre en Belgique », *Campagnes anti-genre en Europe : des mobilisations contre l'égalité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2020.

37 J. LUYPAERT, B. DE VET et B. WAUTERS, « L'Open VLD », *Les partis politiques en Belgique*, *op. cit.*, p. 253-273.

niveau des programmes de partis doit être nuancée. En effet, ce type de matériau empirique présente un biais important, lié à l'existence de « zones aveugles ». Les programmes de partis, malgré leur réelle plus-value pour l'analyse comparative, ne permettent pas de saisir les *negative group appeals* : ils ne reflètent pas les prises de position explicites ou implicites visant à délégitimer un groupe social.

Dès lors, le silence et l'absence de mise à l'agenda de la part de certains partis au fil de notre période étudiée peuvent être perçue comme des formes indirectes d'opposition aux droits des personnes LGBTQIA+ ou du moins à progresser sur ces enjeux. Les partis ayant longtemps été silencieux sur ces enjeux (MR, CDH devenu Les Engagés, CD&V et N-VA) ont modifié leurs positions via la pression sociétale et institutionnelle. Au-delà du silence observable chez certains partis et du gain de saillance chez d'autres, la visibilité de ces enjeux demeure faible au sein du système partisan belge. Dans une recherche menée par R. Biesemans et L. Kins portant sur la communication des partis ainsi que des présidentes et présidents de partis, il apparaît que les enjeux LGBTQIA+ sont principalement mobilisés dans le contexte de la *Pride* et du mois des fiertés. La communication relative à ces enjeux le reste de l'année n'est que sporadique voire nulle³⁸.

De plus, la Belgique qui a relativement été épargnée par les mouvements anti-genre³⁹ voit des discours et acteurs associés à l'extrême droite illustrer une menace pour les politiques de genre et d'égalité. À l'instar d'autres partis d'extrême droite en Europe, le VB adopte une approche conservatrice des enjeux liés au genre et à la sexualité, fondée sur une conception traditionnelle des rôles sociaux de sexe et de la famille. Cette orientation s'inscrit dans un écosystème militant plus large au sein duquel des acteurs comme Schild & Vrienden contribuent à la diffusion d'un discours antiféministe et anti-genre, articulant une critique des politiques⁴⁰.

.....

38 R. BIESEMANS et L. KINS, « LGBTQIA+ issues in the social media communication of Belgian parties », *Social Media Lab @ ULB, Bruxelles*, Université Libre de Bruxelles, 2026.

39 R. VERLOOY, « Anti-Gender Mobilizations and Transgender Rights : Unpacking Recent Evolutions in Belgium », *Tijdschrift voor Genderstudies*, vol. 27, n° 4, 2024, p. 351-374.

40 T. AKKERMAN, « Gender and the radical right in Western Europe : A comparative analysis of policy agendas », *Patterns of Prejudice*,

De plus, on observe depuis quelques années l'émergence d'un cadrage anti-*woke* qui vient concurrencer ces avancées en matière de progressisme culturel. Ce déplacement du débat vers une polarisation autour des valeurs morales se reflète dans les prises de position de responsables politiques comme Bart De Wever (ex-président de la N-VA et Premier ministre belge depuis le 3 février 2025), ainsi que dans divers rapports et interventions issus du centre d'étude du MR (le Centre Jean Gol) ou de figures du mouvement nationaliste flamand. Cette dynamique traverse aussi des partis comme le MR et la N-VA, qui mobilisent de plus en plus ce registre rhétorique dans leurs discours publics⁴¹.

Ainsi, les enjeux LGBTQIA+ apparaissent aujourd'hui largement consensuels dans la compétition partisane belge sans pour autant être pleinement « déconflictualisés ». Le consensus observé dans ce chapitre doit donc être compris comme un consensus relatif et situé, traversé par des résistances indirectes, des silences stratégiques et de nouvelles formes de conflictualité discursive, notamment autour des cadrages anti-genre et anti-*woke*.

.....
2015, vol. 49, n° 1-2, p. 37-60; A. GUSTIN, « Doing gender at the far right : A study of the articulations of nationalism and populism in Vlaams Belang's gender discourses », *Journal of Language and Politics*, vol. 23, n° 4, 2024, p. 544-564; R. BIESEMANS et A. GUSTIN, « Different party families, similar opposition to gender equality? A comparative analysis of conservative and far-right parties in parliamentary debates in Belgium and Spain », *op. cit.*; B. BIARD et S. GOVAERT, « Schild & Vrienden », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2566-2567, 2023.

41 A. GUSTIN, « La contagion anti-genre : de l'extrême droite à la droite », *La Revue Nouvelle*, vol. 6, n° 6, 2024, p. 51-56; R. BIESEMANS, « Quand les nuages tentent de s'entremêler à l'arc-en-ciel : l'extrême droite et les personnes LGBTQIA+ », *Les Cahiers du libre examen*, vol. 1, n° 1, 2024, p. 53-56.

ANNEXE : **CODAGE DES PROGRAMMES POLITIQUES** **SUR LES ENJEUX LGBTQIA+**

Catégorie	Relation	Description
Égalité de genre	Positive	Cette catégorie inclut des positions positives soutenant l'égalité des individus LGBTQIA+. Elle englobe des efforts pour combattre la discrimination systémique, des appels pour des droits égaux, et la défense des droits LGBTQIA+. Elle couvre aussi le soutien public et le financement pour les organisations de la société civile LGBTQIA+, le traitement égal pour les personnes trans*, la promotion de l'intersectionnalité, et le soutien pour les organes et institutions d'égalité de genre.
	Négative	Cette catégorie inclut des positions négatives concernant l'égalité des individus LGBTQIA+. Elle englobe l'opposition à la reconnaissance de droits égaux, des récits qui renforcent la discrimination systémique, et le rejet des droits LGBTQIA+. Ces positions contribuent à maintenir ou renforcer les inégalités et la discrimination contre les communautés LGBTQIA+.
Violence et discrimination	Positive	Cette catégorie inclut le soutien pour des mesures visant à combattre la violence, la discrimination, et l'insécurité auxquelles font face les individus LGBTQIA+. Elle couvre le plaidoyer pour la protection de leurs droits, ainsi que des initiatives ou déclarations qui promeuvent la sécurité, la dignité, et l'égalité de traitement.
	Négative	Cette catégorie inclut des positions négatives concernant la violence, la discrimination, et l'insécurité affectant les individus LGBTQIA+. Elle inclut l'opposition à la reconnaissance ou à la protection de leurs droits, ainsi que des discours ou actions qui augmentent leur vulnérabilité ou perpétuent des pratiques discriminatoires.
Famille	Positive	Cette catégorie inclut des positions positives sur les questions de famille liées aux LGBTQIA+, comme le soutien à la parentalité, aux droits d'adoption, à la reconnaissance des structures familiales non hétéronormatives, et aux politiques permettant ou facilitant la gestation pour autrui (GPA).
	Négative	Cette catégorie inclut des positions négatives sur les questions de famille liées aux LGBTQIA+. Elle englobe l'opposition aux droits d'adoption ou de parentalité pour les individus LGBTQIA+, le rejet des modèles familiaux non hétéronormatifs, et la résistance aux politiques de GPA impliquant des personnes LGBTQIA+.

Éducation	Positive	Cette catégorie inclut des positions positives liées aux questions LGBTQIA+ dans des contextes éducatifs. Elle couvre le soutien pour aborder les disparités et défis dans l'accès à l'éducation, la promotion de campagnes de sensibilisation sur les stéréotypes de genre, l'intégration de programmes d'études sensibles au genre, et des initiatives pour autonomiser les groupes marginalisés.
	Négative	Cette catégorie inclut des positions négatives envers les questions LGBTQIA+ dans l'éducation. Elle englobe la négation des inégalités de genre dans les environnements éducatifs, l'opposition aux efforts de sensibilisation sur les stéréotypes de genre et le rejet de contenus éducatifs sensibles au genre.
Bien-être et santé	Positive	Cette catégorie inclut des positions positives soutenant le bien-être et la santé des individus LGBTQIA+. Elle inclut des mesures pour réduire les inégalités de santé, comme lever les restrictions sur le don de sang pour les personnes LGBTQIA+, assurer un accès équitable aux soins psycho-médicaux, et promouvoir des services de santé inclusifs et affirmant les personnes trans*.
	Négative	Cette catégorie inclut des positions négatives concernant le bien-être et la santé des individus LGBTQIA+. Elle couvre l'opposition à l'accès égal aux soins de santé, y compris des politiques restrictives de don de sang, la stigmatisation dans le traitement médical, et la discrimination dans les services de santé liés aux personnes trans*.

DES TRACTEURS DANS LA RUE DE LA LOI : POLARISATION ET CONTESTATION SOCIALE DANS LE MONDE AGRICOLE WALLON

Noé Hiernaux

(ULiège)

Bruno Frère

(ULiège)

INTRODUCTION

Loin de se limiter à leurs implications techniques, les disputes fréquentes à propos du glyphosate, de l'épuisement des sols ou des mauvais traitements animaux montrent combien l'agriculture reflète les contradictions sociales et politiques qui traversent notre société. Ressources à exploiter pour les uns, écosystèmes à cadenas pour les autres, la politisation des enjeux agraires est d'autant plus vibrante qu'elle s'inscrit dans une dynamique de polarisation où différents clivages s'entrecoupent : le clivage urbain/rural se superpose souvent à ce que l'on pourrait appeler un clivage écologie/productivisme¹, lui-même sous-tendu par des rapports de classe entre possédants et travailleurs.

Ces clivages sont compliqués par l'affinité qu'entretient une droite identitaire et traditionnaliste² avec l'exaltation du caractère authentique de la campagne, en opposition à une ville qui serait cosmopolite et déconnectée de la valeur travail. Aux Pays-Bas, la résurgence du clivage urbain/rural a vu la constitution du

1 A.-P. FROGNIER, « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », *Revue internationale de politique comparée*, 2007, vol. 14, n° 2, p. 281-302.

2 S. FRANÇOIS, *La nouvelle droite et ses dissidences : identité, écologie et paganisme*, Bordeaux, Le Bord de l'Eau, 2021.

parti agrarien BBB (*BoerBurgerBeweging*), qui participe au cabinet Schoof, gouvernement de droite radicale en fonction entre 2024 et 2026. Le parti essaime ensuite en Flandre, bien que de façon très marginale. En France, les élections agricoles de 2025 voient un succès historique de la Coordination Rurale, le syndicat soutenu par le Rassemblement National (RN).

En Wallonie, au contraire, l'influence du mouvement ouvrier et une faible identité ethno-nationale ont empêché l'institutionnalisation de l'extrême droite³, même dans les milieux ruraux. Pour autant, le monde agricole wallon n'est pas exempt de rivalités internes, comme le montre l'opposition d'une ligne agrarienne classique à une ligne plus agroécologique, chacune trouvant leur écho dans des groupes d'intérêt spécifiques (syndicats agricoles) et dans les partis politiques cherchant à s'attacher ces groupes d'intérêts. À partir du vécu des agriculteurs eux-mêmes, nous nous demandons dans ce chapitre comment se construisent ces antagonismes, et quelle influence ils ont sur la cartographie que les agriculteurs font spontanément du champ politique. Des perspectives d'intégration politique sont-elles possibles dans la ruralité malgré la polarisation d'identités rivales ? Si oui, portées par quels acteurs ?

Pour répondre à ces questions, nous revenons sur les résultats d'une enquête menée en 2024. Nous y investiguons la conflictualité sociale des agriculteurs et des agricultrices wallonnes, c'est-à-dire la manière dont ces derniers vivent, se représentent et instrumentalisent l'adversité qui les oppose à d'autres groupes sociaux. Pour cette enquête, nous avons conduit 20 entretiens sociologiques avec des exploitants, recrutés proportionnellement à leur filière et à leur région d'exercice, mais aussi avec les responsables politiques des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) de Wallonie et d'une coopérative foncière. Nous avons également suivi les mobilisations du secteur agricole, qui ont été particulièrement intenses en 2024, et le traitement médiatique de celles-ci, à travers un dossier de presse constitué par nos soins. Tous les extraits de terrain brièvement exposés dans ce chapitre proviennent donc de cette base de données⁴.

.....
 3 B. BIARD, « Le Parti Chez Nous. Échec d'une nouvelle offre d'extrême droite en Wallonie », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, disponible sur www.crisp.be, 15 janvier 2025.

4 Pour plus d'informations à propos de l'enquête de terrain, cf. N. HIERNAUX, « À la recherche de la classe écologique. Analyse de la

Après avoir présenté les trois OPA actuelles, nous verrons comment une polarisation urbain/rural se construit à partir des conflictualités sociales vécues par les agriculteurs, principalement sur le terrain de la politique locale et des interactions avec les agents de contrôle sanitaire, environnemental, fiscal, etc. À ces antagonismes s'arrime un discours d'inspiration agrarienne, porté par des structures corporatistes comme la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), qui loue la spécificité culturelle d'espaces ruraux perçus comme dominés ou envahis par des « néoruraux » qui viennent rejouer l'opposition urbanité / ruralité. Les dissensions entre de telles structures et les lignes plus progressistes comme celle de la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) seront ensuite analysées dans le cadre des mobilisations agricoles de 2024 qui prirent pour cible à la fois la baisse du revenu agricole et la tuméfaction normative de la Politique Agricole Commune (PAC). Enfin, nous verrons quel syndicat agricole ouvre le plus de perspectives de débat démocratique avec la société civile, dialogue aux effets possiblement dépolariants, mais qui peine à faire succès auprès des agriculteurs eux-mêmes.

1. LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES AGRICULTEURS WALLONS HIER ET AUJOURD'HUI

En Belgique, le clivage urbain/rural n'a donné naissance à aucun parti politique spécifiquement dévolu à la représentation du monde agricole. En effet, si la paysannerie belge ne s'est pas historiquement sentie en situation de domination structurelle vis-à-vis de pôles urbains tels que Bruxelles, Liège, Anvers ou Gand, c'est parce que ses intérêts ont été pris en charge par d'autres camps sociaux, particulièrement les versants « Église » et « périphérie » de leurs clivages respectifs⁵. À la fin du XIX^e siècle, pour ravir le pouvoir occupé par les libéraux, les dirigeants de ce qui

conflictualité sociale des enquêteurs wallons », mémoire de master en sociologie (Faculté des Sciences Sociales), Université de Liège, 2024. Promoteur : B. Frère.

5 V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2000, 2008.

deviendra le Parti Catholique orientent en effet leur stratégie électorale sur la question des campagnes, soucieux de faire de celles-ci des « forteresses cléricales atténuant le poids politique des villes »⁶. Les catholiques mettent en place une véritable politique de modernisation agricole et sont divisés par de profonds débats relatifs aux barrières douanières; les premières lois protectionnistes sont obtenues par des députés catholiques en 1887, sous la pression d'agriculteurs du Brabant⁷. Au début du siècle suivant est créée l'Alliance Agricole Belge (AAB), fédération agricole du pilier catholique en Wallonie, largement subventionnée par le *Boerenbond*, le puissant lobby agricole et catholique flamand⁸. À côté de l'AAB, les agriculteurs qui ne se retrouvent pas dans le cléricalisme se fédèrent au sein des Unions Professionnelles Agricoles (UPA), associées au pilier libéral. Ces deux tendances, libérale et catholique, dominent l'agriculture wallonne tout au long du XX^e siècle. Le socialisme, pourtant puissant dans d'autres sections du monde social (syndicats, mutualités, etc.), ne pénètre nullement les organisations agricoles.

En 2001, suite aux accords du Lambermont, la 5^e réforme de l'État transfère la plupart des compétences agricoles aux Régions⁹. Le *Boerenbond* cesse tout appui financier à l'AAB, ce qui met la structure en péril. De leur côté, les UPA ont appris à fonctionner sur fonds propres. La régionalisation, conjuguée à des dynamiques plus profondes de sécularisation et de diminution du nombre de fermes, pousse finalement les organisations catholique et libérale à fusionner en 2001. Ce mariage forcé enfante la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) qui va devenir le syndicat majoritaire ainsi que la maison-mère de la plupart des organisations wallonnes de la ruralité¹⁰. Aujourd'hui, à la FWA, la

.....
6 P. WYNANTS, « L'influence du clivage villes/campagnes sur le système des partis. Deux études de cas (1884-1888) », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, disponible sur www.crisp.be, 23 janvier 2018.

7 *Ibid.*, p. 7.

8 L. VAN MOLLE, *Chacun pour tous. Le Boerenbond belge 1890-1990*, Leuven, Leuven University Press, 1990.

9 Certaines matières spécifiques restent toutefois dans le giron du gouvernement fédéral, qui conserve par exemple une tutelle sur l'AFSCA.

10 Située dans un gros bâtiment à Gembloux, la « Maison de l'Agriculture et de la Ruralité » héberge aux côtés de la FWA divers services et associations : l'association des propriétaires terriens, un centre de gestion technique, un réseau de fiscalistes spécialisés, l'association des forestiers, etc.

polarisation chrétiens-libéraux s'est largement émoussée, sachant que d'anciens membres de l'AAB reprochent aux libéraux d'avoir monopolisé les fonctions dirigeantes de l'organisation. Néanmoins, cette dernière reste structurellement proche des Engagés, ex-PSC et ex-CDH, comme elle le déclare dans son journal syndical, et comme le traduit sa participation à des événements à caractère chrétien tels que les soupers de la Saint-Éloi. De plus, la Fédération a hérité de l'AAB une certaine proximité avec les OPA flamandes : elle travaille aux côtés de celles-ci au sein de l'Agrofront, le lobby agricole belge au niveau fédéral¹¹. À l'image d'une ferme bien tenue, la FWA intègre deux autres structures : l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW) et la récente Assemblée des Jeunes (AJ). Branche féminine du syndicat, c'est notamment au sein des UAW que se sont noués les combats pour la reconnaissance du statut de conjointe-aidante. L'AJ est quant à elle le mouvement de jeunesse de la FWA depuis que son ancienne mouture, la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA), a fait sécession en 2022.

La FJA a été fondée en même temps que la FWA sur la réunion des Jeunes Alliances Paysannes et des Services Professionnels de la Jeunesse Agricole, mouvements de jeunesse respectifs des UPA et de l'AAB. La FJA était la branche « jeunes » de la FWA jusqu'en 2022, date où elle se sépare de cette dernière et se dote de ses propres statuts et de sa propre direction politique. Motivé par des dissensions sur la question de l'accès au foncier et sur le fonctionnement paternaliste du syndicat majoritaire, ce divorce est amèrement vécu par les anciens de la FWA. Organisation professionnelle et mouvement de jeunesse, la FJA assure désormais les mêmes services que ses aînés. Trois missions particulières fondent son identité : l'animation, la formation et l'aide à l'installation. Il s'agit, pour l'animation, d'organiser des fêtes, des journées de rencontre, des fermes en ville, etc., qui désenclavent les jeunes agriculteurs de l'entre-soi professionnel et ouvrent la profession au grand public. Soucieuse de se démarquer de la FWA, la FJA puise cependant son discours syndical dans les mêmes ressources idéologiques que cette dernière et peine à asseoir une identité politique propre.

.....

11 La FUGEA et la FJA – *cf. infra* – ne rejoignent l'Agrofront qu'au début de l'année 2025.

À côté de la FWA et de la FJA, la FUGEA, autre syndicat généraliste, campe une position progressiste, favorable à une agriculture paysanne et peu productive. Cette organisation plante ses racines dans la Fédération Unie des Jeunes Agriculteurs (FUJA), une dissidence des Jeunes Alliances Paysannes née dans les années 1970, dans un contexte de luttes locales contre l'accaparement de terres agricoles (la FUJA avait alors dans le viseur un projet d'extension de la prison de Marche-en-Famenne). La FUGEA s'est ensuite développée autour de jeunes agriculteurs du Hainaut, où les exploitations sont historiquement plus petites et plus diversifiées, en phase avec le modèle paysan que défend la structure. Membre fondateur de Via Campesina, mouvement mondial de lutte paysanne pour la souveraineté alimentaire, la FUGEA travaille aux côtés de collectifs comme le Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne, l'organisation internationale pour le droit à l'alimentation FIAN ou encore la coopérative foncière Terre-en-Vue. Minoritaire dans l'arène agricole wallonne, la FUGEA sert de courroie de transmission entre les professionnels du secteur et les mouvements citoyens écologistes.

2. LA CONSCIENCE TRIANGULAIRE DES AGRICULTEURS WALLONS : ENTRE ÉLITES ÉCONOMIQUES ET ÉLITES CULTURELLES

Les conflictualités sociales dans lesquelles sont pris les exploitants wallons peuvent être vécues avec un sentiment de légitimité positif. Ce sentiment s'enracine dans la conviction qu'ont les agriculteurs d'exercer des fonctions indispensables à la reproduction de la société, d'être en quelque sorte les « hommes premiers » de la nation¹². L'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes les présente en citoyens exemplaires, durs à la tâche et respectueux de l'ordre social.

Cependant, à rebours d'une telle fierté, les antagonismes peuvent aussi donner lieu à des affects plus négatifs, se jouant sur le registre de la persécution. La notion courante d'*agribashing*,

12 É. LYNCH, « Les usages politiques du soldat laboureur : paysannerie et nation dans la France et l'Europe agrariennes 1880-1945 », J.-L. Mayaud et R. Lutz (dir.), *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Collin, 2006, p. 427-449

qui désigne les critiques illégitimes adressées aux agriculteurs, montre combien ces derniers s'estiment fragiles sur le plan économique, mais aussi culturel. Ce sentiment victimaire les pousse à adopter une posture défensive à l'égard du « progrès des villes », qu'il s'agisse du libre-échange, du végétarisme ou des mesures agro-environnementales. L'enquête sociologique a montré que les relations où les agriculteurs expérimentent les antagonismes sociaux les plus aigus sont celles, d'une part, qui les confrontent aux *instances de contrôle* et celles, d'autre part, qui se jouent sur le terrain de la *politique locale*¹³. Ces conflictualités vécues nous permettent de comprendre comment se construisent des polarisations politiques, investies et renouvelées ensuite par les organes de représentation du monde agricole wallon.

Dans sa mouture actuelle, la politique agricole de l'Union Européenne – la Politique Agricole Commune (PAC) – est essentiellement une politique de soutien conditionnel au revenu¹⁴. Cependant, les conditionnalités ne sont pas qu'incitatives : pour certaines matières, l'agriculteur est réglementairement tenu de mettre son exploitation aux normes, sans quoi il sera sanctionné. Le revenu d'une exploitation dépend donc directement de sa conformité à ces nouvelles normes, dont l'ex-cadre de la Confédération Paysanne Yannick Ogor¹⁵ nous donne un aperçu de la diversité : « un label, une mesure agro-environnementale, un cahier des charges "bio", la connexion Internet permanente pour signaler en temps réel tout mouvement d'animaux, les passeports et laissez-passer pour les vaches, la tenue de cahiers d'épandage, le contrôle hebdomadaire de la qualité du lait, le contrôle du génotype des mâles reproducteurs, la certification de la "qualité" de l'alimentation des animaux (avec ou sans hormones, avec ou sans farines animales, avec ou sans antibiotiques, etc.), l'archivage de l'usage des pesticides, des engrais, et enfin, la traçabilité et l'étiquetage comme gages du respect des pratiques de "bonne gestion"... »

.....

13 I. BRUNEAU et N. RENAHY, « Une petite bourgeoisie au pouvoir. Sur le renouvellement des élus en milieu rural », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°s 191-192, 2012, p. 48 -67; LAFERTÉ G., « Du notable à la petite bourgeoisie. Sociologie des élus ruraux du Châtillonnais (XIX^e-XXI^e siècle) », *Études rurales*, n° 204, 2019, p. 42-64.

14 J.-M. BOUSSARD, « Une brève histoire de la PAC », *Agronomie Environnement & Sociétés*, vol. 3, n° 1, 2013, p. 15-23.

15 Y. OGOR, *Le Paysan impossible*, Le Mas-d'Azil, Les Éditions du bout de la ville, 2023.

Cette inflation réglementaire a pour conséquence qu'une « foule d'inconnus » s'invite dans la ferme pour mesurer l'effectivité des normes. Ces agents de contrôle ne sont jamais attendus avec enthousiasme, quand ils ne se font pas accompagner par la police pour se prémunir de l'hostilité des agriculteurs. La colère de ces derniers est d'autant plus vive que les agents sont les figures caricaturales de l'*out group*. Dépourvus de capital d'autochtonie¹⁶, c'est-à-dire de réseaux relationnels ancrés de longue date dans la localité, les fonctionnaires ne partagent pas les mêmes lieux de sociabilité que les exploitants. En d'autres termes, les agriculteurs ont le sentiment d'être soumis à des cols blancs qui ne comprennent rien, ou presque, à leur travail concret.

En même temps, lorsque nous les interrogeons, nos interlocuteurs ont l'intuition que les « agaçantes » instances de contrôle sont quand même légitimes pour une bonne partie de l'opinion publique. Les agriculteurs ne peuvent pas se prononcer contre les normes sanitaires, le respect de l'environnement, le bien-être animal... sans miner leur propre légitimité à porter des revendications politiques. Dès lors, les affrontements avec les agents de contrôle doivent être ennoblis en affrontements politiques, idéologiques, voire civilisationnels, à travers l'éternel combat de la ville et de la campagne. Ainsi, pour certains exploitants, leur profession est dominée par toutes sortes de tyrans de nuisances égales : non seulement les banques, l'industrie, l'Europe, etc., mais aussi les écologistes, la ville, les associations de protection de l'environnement. L'enjeu est de pointer les responsables de leurs maux sans pour autant se décrédibiliser aux yeux de l'opinion publique par des discours ouvertement hostiles à la protection de l'environnement et au respect des animaux.

Un autre terrain habituel de la conflictualité agricole est la politique locale, qui permet de comprendre les racines sociologiques de la polarisation sociale dans la ruralité wallonne. À ce titre, l'histoire de Bertrand Bils, agriculteur laitier dans l'Est du pays illustre combien de banales questions d'aménagement du territoire construisent et renforcent des identités politiques qui se polarisent.

M. Bils dispose de terrains le long d'une rivière, où il fait pâture ses troupeaux, mais il ne s'opposerait pas à ce que ces

.....
 16 N. RENAHY, « Classes populaires et capital d'autochtonie », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010, p. 9-26.

pâtures voient leur fonction changer. En effet, le propriétaire de la parcelle voisine a pour projet d'y faire bâtir un nouveau lotissement. Mais cette initiative suscite une levée de bouclier de la part d'habitants du village : une pétition est lancée pour s'opposer au projet immobilier, et les pétitionnaires plaident pour rendre les terrains non-bâtissables (la région a récemment connu des inondations dévastatrices qui ont frappé les mémoires). M. Bils voit rouge : si les prairies sont déclarées non-bâtissables, leur valeur foncière risque de décliner de manière critique et les projets immobiliers évoqués tomberaient à l'eau. Il contacte alors son frère, agriculteur également et échevin des travaux pour la coalition communale, d'obédience libérale et chrétienne, afin que ce dernier fasse tout ce qu'il peut pour que les terrains restent constructibles. Dans le chef de M. Bils, les liens sont vite faits : structurés autour de quelques personnalités remarquables, les pétitionnaires sont « toujours les mêmes », c'est-à-dire les mêmes qui se sont mobilisés contre l'extension d'une carrière voisine, et les mêmes qui s'indignent des sangles anti-fractionnement qu'il pose sur ses vaches, c'est-à-dire une clique de riverains qui ne connaissent rien à la valeur du travail.

Les campagnes wallonnes sont en effet habitées par des « néoruraux » qui, citadins d'origine, emménagent au vert pour y trouver un cadre de vie paisible, ou à tout le moins par des gens travaillant en ville et y entretenant leur sociabilité¹⁷. Entre ces derniers, qui se caractérisent par un plus faible capital d'autochtonie¹⁸, et les agriculteurs, la définition fonctionnelle de la ruralité est tout simplement différente : il s'agit d'un espace de loisir pour les uns, d'un outil de travail pour les autres. Les villages sont parfois de simples dortoirs dans lesquels les fermiers sont les seuls à exercer une activité économique locale. Ainsi, quand ils évoquent leurs relations avec le voisinage, nos interlocuteurs ne manquent pas d'anecdotes de querelles, parfois légères, parfois plus véhémentes, à propos de leurs activités : on leur reproche les épanchages, les troupeaux qui détériorent la voie publique, le bruit des machines en soirée ou le dimanche... Plus que l'exploitation exercée par les structures capitalistes à l'œuvre sur le marché des

.....

17 M.-F. GODART et Y. HANIN, « Défis des espaces ruraux », *Conférence Permanente du Développement Territorial*, 1^{er} octobre 2015, www.cpd.t.wallonie.be.

18 N. RENAHY, « Classes populaires et capital d'autochtonie », *op. cit.*

denrées agricoles, ce genre de micro-conflits alimente les dynamiques de polarisation dans le monde agricole wallon.

Ainsi, si la conflictualité à l'égard de « méta-acteurs » qui exploitent effectivement le travail agricole – les banques, les firmes agro-industrielles, les politiques de concurrence, etc. – reste vive, il se noue également une conflictualité, d'ordre culturel, adressée à des adversaires plus flous : les régulateurs de l'Europe, les écologistes, les urbains qui ne savent pas. À ce titre, la conscience agonistique des agriculteurs wallons observe ce que, en sociologie, on nomme une « conscience triangulaire »¹⁹ : l'antagonisme avec les dominants est toujours perçu, mais vécu avec fatalisme et vidé de sa vigueur politique, tandis que la concurrence s'accroît avec des classes moyennes et supérieures urbanisées qui incarnent un progressisme moral supposément incompatible avec la pratique agricole. Les oppositions subjectives dans lesquelles sont pris les agriculteurs balancent donc entre des « élites économiques » – les firmes capitalistes et leur voracité – et des « élites culturelles » – l'opinion publique, ou du moins l'idée qu'on s'en fait, avec son goût pour la régulation éthique et écologique. Ce sont ces élites culturelles que le discours corporatiste agrarien qui prédomine au sein de la FWA prend particulièrement pour cible.

3. COMMENT LE CORPORATISME EST VECTEUR DE CONSERVATISME MORAL ET POLITIQUE

En tant que conception implicite d'organisation et d'action politique, le corporatisme de la FWA s'inscrit dans la descendance du corporatisme chrétien²⁰. La particularité du corporatisme comme projet politique et institutionnel tient au rôle important que jouent les corps intermédiaires (Églises, syndicats, lobbys...) dans les relations entre le citoyen et l'État²¹. Ces corps intermédiaires doivent représenter la diversité des intérêts de la société

19 O. SCHWARZ et A. COLLOVALD, « Haut, bas, fragile : sociologies du populaire. Entretien avec Fabien Jobard, Stany Grelet et Mathieu Potte-Bonneville », *Vacarme*, n° 37, 2006, p. 50-55.

20 N. SCHIFFINO, O. PAYE, V. LEGRAND, J. JAMIN, P. BAUDEWYNS et T. BALZACQ, *Fondements de science politique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2022, p. 461-462.

21 P. SCHMITTER, « Corporatism is Dead! Long Live Corporatism », *Government and opposition*, n° 24, 1989, p. 54.

auprès des dirigeants dont ils sont les interlocuteurs privilégiés. L'intérêt de cette représentation indirecte des corps sociaux est d'éviter le conflit social, puisque leurs relations mutuelles sont pensées sur le mode de l'harmonie et de la complémentarité. Fondée sur une métaphore organiciste qui superpose le corps, la famille, l'entreprise et l'État²², la pensée corporatiste est infusée dans l'organisation de la FWA, qui se considère volontiers comme une famille patriarcale – avec, implicitement, le père FWA, la mère UAW, l'enfant FJA/AJ.

Le modèle corporatiste s'exprime également dans l'attachement à la notion « d'agriculture familiale », qui se trouve dans tous les plaidoyers de la FWA. Cet argumentaire désabuse d'ailleurs la FUGEA, qui souligne que « défendre l'agriculture familiale » ne dit rien du modèle productif que l'on promeut ; ce qui est signalé dans *l'agriculture familiale*, c'est avant tout à qui revient l'autorité c'est-à-dire au père de famille). Pour la FWA, tous les modèles agricoles sont bons, pourvu qu'ils soient familiaux, et peu importe qu'un modèle entrepreneurial – capitaliste élimine finalement les exploitations plus petites, par effet de concurrence²³. L'adhésion massive des agriculteurs à la FWA, y compris parmi les éleveurs pauvres au sud du pays, montre combien les considérations culturelles et morales l'emportent sur les considérations économiques. En outre, l'attachement aux aspects moraux de l'agriculture familiale va de pair avec la promotion d'un agrarisme qui réactive le clivage urbain/rural. En analysant les mouvements de droite paysanne dans la France des années 1930, le ruraliste David Bensoussan²⁴ livre quelques éléments pour comprendre ces ressources idéologiques qui exaltent la spécificité et de l'unité du monde agricole.

Dans la logique agrarienne, l'histoire économique et culturelle du monde rural évoluerait à côté de la société industrielle urbanisée – à côté de celle-ci et donc à côté de ses antagonismes

22 N. SCHIFFINO, O. PAYE, V. LEGRAND, J. JAMIN, P. BAUDEWYNS et T. BALZACQ, *Fondements de science politique*, op. cit., p. 215.

23 F. PURSEIGLE, G. NGUYEN et P. BLANC, *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

24 D. BENSOUSSAN, « Mystique paysanne, agrarisme et corporatisme : les droites radicales dans le monde rural en France au milieu des années trente », P. Vervaecke (dir.), *À droite de la droite. Droite radicale en France et en Grande-Bretagne au XX^e siècle*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 87-105.

de classe²⁵. Les cadres de la FWA prennent ainsi toute critique adressée aux excès de l'agriculture wallonne pour la conséquence regrettable d'un manque de communication avec le milieu agricole. Pourvu que les autorités publiques reviennent à la terre, elles comprendront que leurs exigences – notamment en matière environnementale – marchent sur la tête. La technicisation du politique que performe le corporatisme agrarien de la FWA a donc pour conséquence la dépolitisation des conflits sociaux, mais aussi le discrédit de la voie de la représentativité démocratique au profit de la voie syndicale. Seul un syndicat unique et organisé hiérarchiquement peut permettre à la ruralité de faire front face aux agressions de la « ville », s'élevant par-là au-dessus des petites mesquineries partisans. Dans un esprit corporatiste, on comprend dès lors le souci qu'a la FWA d'assurer le monopole de la représentation des intérêts agricoles, et l'envergure du problème qu'a causé, pour elle, la scission de sa branche « jeunes » en 2022.

De plus, la mise en valeur du « bon sens terrien », qui est un enjeu d'identité et de fierté professionnelle, est susceptible de verser dans l'anti-intellectualisme, ou en tout cas dans une forme de méfiance à l'égard de tout discours sur le milieu agricole qui ne viendrait pas du milieu agricole lui-même. Poussée à son terme, la logique agrarienne finit par prôner une sécession du monde agricole avec le reste de la société : il faudrait tout bonnement qu'on arrête de donner des leçons et qu'on laisse les agriculteurs tranquilles. De nouveau, à la FWA, cela s'exprime en demandant au citoyen de « faire confiance à l'agriculture familiale » ou en prônant « l'agrirespect » (expression construite sur le même mode que *agribashing*) : il s'agit de faire confiance ou de respecter, mais pas de discuter. À cet égard, la colère des agriculteurs à l'encontre des agents de contrôle s'inscrit dans une histoire longue d'hostilité de la ruralité vis-à-vis des fonctionnaires d'État. Ces derniers se mettent à symboliser toutes les vexations que subit un monde agricole ressenti comme dominé.

En outre, bien que la FWA n'atteigne pas le degré de radicalité antiparlementaire des agrariens des années 1930, on y fait

.....

25 C. GIRAUD, « Sous la direction de Pierre Cornu, Jean-Luc Mayaud – Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e siècle à nos jours – La boutique de l'histoire, coll. Mondes ruraux contemporains, 462 p., 2007 – Sous la direction d'Annie Antoine, Julian Misch – Sociabilité et politique en milieu rural – PUR, coll. Histoire, 472 p., 2008 », *Économie rurale*, n° 321, 2011, p. 73.

tout de même état du sentiment qu'ont les agriculteurs d'être abandonnés par « leur » ministre. Au moment de l'enquête, c'est-à-dire au printemps 2024, le ministre wallon de l'Agriculture était Willy Borsus (MR). Ce dernier devait composer avec sa collègue ministre de l'Environnement Céline Tellier (Écolo) dans le cadre d'un gouvernement tripartite (PS/MR/Écolo). D'après notre entretien avec la Présidente de la FWA, le mécontentement des agriculteurs était amplifié par la complexité des discussions entre les deux cabinets, qui devaient souvent s'entendre sur les matières agricoles. Les volontés régulatrices des écologistes, ayant pour but de satisfaire les exigences irréalistes des électeurs des villes, expliquaient les lenteurs de l'administration – c'est en tout cas le récit qui semblait circuler dans les bureaux directeurs de la FWA. Dans le même ordre d'idée, le traitement réservé aux deux ministres dans le cadre des protestations de 2024 (*cf. infra*) met en scène le clivage urbain/rural de manière véhémente : lorsque le ministre de l'Agriculture (un homme, lui-même fils de fermier) se présente au congrès de la FJA du 14 mars 2024, on lui tourne poliment le dos pour marquer son désaccord. Lorsque la ministre de l'Environnement (une femme, docteure en sciences politiques) se rend sur les blocages autoroutiers, elle est accueillie par des huées et des pétards, et doit finalement évacuer les lieux. Cet événement montre combien il est impensable et scandaleux qu'une ministre dévolue aux affaires agricoles ne serve pas directement les intérêts de la profession.

Ainsi, le projet agrarien n'appelle pas à un retrait de l'État ; au contraire, il s'inscrit dans une « exigence de participation politique accrue »²⁶. L'État a un rôle ambivalent : il est perçu à la fois comme le bourreau – puisqu'il impose les normes – et comme le sauveur – lorsqu'il intervient sur les prix. L'élite agricole doit en quelque sorte parvenir à enrôler l'État dans la mise en œuvre de ses projets. Or c'est précisément là que se tisse la nécessité de l'exaltation quelque peu passéiste des valeurs terriennes et de « l'ordre éternel des champs »²⁷, malgré la contradiction avec les

26 D. BENSOUSSAN, « Mystique paysanne, agrarisme et corporatisme : les droites radicales dans le monde rural en France au milieu des années trente », *op. cit.*

27 Nous empruntons l'expression à l'essai publié en 1946 par l'économiste français Roland Maspétiol, « L'ordre éternel des champs, essai sur l'histoire, l'économie et les valeurs de la paysannerie », où l'auteur fait des valeurs traditionnelles de la paysannerie l'essence anhistorique de la nation française.

pratiques entrepreneuriales des exploitations modernes²⁸. Bien qu'elle puisse être dominante à l'échelle locale, la bourgeoisie agraire reste un fragment dominé de la bourgeoisie à l'échelle nationale²⁹. Même s'ils le déplorent, les responsables de la FWA et de la FJA sont conscients que le monde agricole est numériquement trop faible pour peser sur les programmes électoraux. Le récit de la supériorité morale des champs est au final la dernière ressource stratégique d'un camp social ne pouvant plus compter ni sur le poids du nombre, ni sur une influence majeure dans l'économie nationale.

Mais la nostalgie d'un monde agricole autonome, qui n'aurait pas à s'inquiéter de politique autrement qu'en assurant un traitement de faveur à l'égard des « bons pères de famille » que sont les exploitants, ne traduit pas seulement un état de déshérence idéologique dans une civilisation moderne urbanisée et acquise à la cause écologique. Elle a aussi des conséquences concrètes. Ainsi, la colère contre l'*agribashing* et l'instrumentalisation du clivage urbain/rural permet au syndicat majoritaire de faire reculer les pouvoirs publics sur la question des régulations écologiques, sans pour autant faire progresser le revenu des agriculteurs.

4. LES MOBILISATIONS AGRAIRES EN 2024 : QUI VEUT LA FIN DU *GREEN DEAL* EUROPÉEN ?

À partir de l'hiver 2024, les routes d'Europe se couvrent de convois de tracteurs qui, depuis Paris, Madrid ou Varsovie, se dirigent vers Bruxelles pour faire entendre les mécontentements de la population agricole. Les protestations, qui s'étaleront sur toute l'année avant de s'essouffler, offrent un point de vue privilégié sur les clivages qui divisent le monde agricole wallon, mais également sur la traduction des conflits politiques dans la conscience des agriculteurs et des agricultrices.

28 J. RÉMY, « De la célébration de l'agriculture familiale à la promotion de l'agriculteur entrepreneur : succession ou coexistence ? », *POUR*, n° 212, 2011, p. 165-178.

29 G. LAFERTÉ, « Capital économique des agriculteurs et construction relationnelle d'une position de classe », I. Bruneau, G. Laferté, J. Mischi et N. Renahy (dir.), *Mondes ruraux et classes sociales*, Paris, Éditions EHESS, 2018, p. 117-149.

En janvier 2024, les agriculteurs wallons emboîtent le pas aux manifestations qui avaient déjà lieu depuis quelques jours en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Dans ces deux premiers pays, c'est l'expiration d'une dérogation taxatoire sur le diesel non-routier qui fait descendre les tracteurs sur les chemins. Aux Pays-Bas, c'est celle d'une dérogation concernant les mouvements de fumier, ceux-ci devant répondre d'une réglementation plus stricte dans le cadre d'un plan de limitation des émissions d'azote. Mais plus largement, les protestataires ont dans le viseur les réglementations européennes qui les « étouffent » et les prix, trop bas, qui ne leur permettent pas de se rémunérer. En Belgique comme dans les pays voisins, les fédérations de jeunes agriculteurs retournent les panneaux à l'entrée des villages pour signifier que l'agriculture européenne « marche sur la tête ».

À Waremmе, un premier rassemblement est organisé par un éleveur de bovin qui était, à l'époque, candidat pour le parti libéral aux élections législatives. Le lendemain, des particuliers de la filière laitière organisent un cortège à Verviers. Cependant, les OPA reprennent rapidement la main sur un mouvement professionnel rompu à l'exercice de la colère. Ils marchent collectivement sur Bruxelles le 1^{er} février et font rouler les tracteurs sous les fenêtres du Conseil des ministres. Chaque organisation enrôle en quelque sorte son allié naturel : la FWA obtient d'être reçue chez les ministres W. Borsus (Agriculture – MR) et C. Tellier (Environnement – Écolo), la FUGEA mobilise Via Campesina et son réseau associatif. Mais, en dressant des blocages de grandes surfaces et de sorties d'autoroute, c'est la FJA qui récupère l'essentiel de l'attention médiatique. Au terme de la première semaine de mobilisation, le président de la FJA confie dans la presse avoir recruté plus de 400 nouveaux membres, surtout de la part des « moins jeunes » qui ne recevaient pas de directives claires de la FWA.

Face à la pression des fédérations agricoles, la Commission européenne affirme travailler sur un plan de simplification de la PAC et revient sur la directive, édictée dans le cadre du *Green Deal* européen, de laisser 4 % de la surface exploitable en jachère. En Belgique, le ministre fédéral de l'Agriculture David Clarinval (MR) organise à la mi-février la réunion d'un *task force* interministérielle chargée de trouver des solutions à la crise. Cela n'empêche pas la FUGEA d'appeler à une nouvelle action inter-syndicale, projet que rallient très vite la FWA et la FJA.

Entretemps, les OPA ont l'opportunité de préciser leurs revendications. Outre les mesures de simplification administrative, la FUGEA et la FJA se mettent à parler de régulation directe sur les prix, à l'image de la PAC qui a eu lieu entre 1962 et 1992. L'opposition à l'accord de libre-échange UE – Mercosur, des barrières douanières contre le blé ukrainien et la révision du statut d'agriculteur actif entrent également à l'ordre du jour des syndicats. Afin de concentrer ses forces, la FUGEA affine ses combats : ainsi, si au début des insurrections ses ambitions fondamentales sont la simplification administrative et la lutte contre la spéculation foncière, ce dernier thème n'apparaîtra plus dans les discussions ultérieures, ou alors de manière marginale. La FWA et la FJA, elles, ne traitent pas le sujet foncier. En outre, la FUGEA organise une manifestation au pied d'une usine Lutosa (filiale du groupe McCain) pour rappeler que l'ennemie est, aussi, l'agro-industrie. Cependant, le mouvement social, par-delà ses divisions syndicales, ne semble pas disposé à ce genre d'affrontement. Les manifestations contre les sites agro-industriels ne se reproduisent pas.

Un peu avant la deuxième manifestation intersyndicale du 26 février 2024, la *task force* fédérale publie une première proposition de 19 mesures de simplification administrative. Ces dernières sont accueillies chaleureusement par la FWA, pour qui la simplification reste la question clé : en libérant du temps sur leurs tâches administratives, les agriculteurs pourront se montrer plus productifs et donc faire grimper leurs revenus. À la FJA, on s'étonne qu'aucune disposition à l'égard de la régulation des prix ne soit mise à l'ordre du jour. Peu enthousiaste, la FUGEA s'inquiète de ce que « la réaction principale de la Commission a été de mettre en pause les différentes règles environnementales, [pour] apaiser les groupes de pression de l'agro-industrie ». Sur le terrain, les militants constatent également une augmentation de l'intensité confrontationnelle autour des enjeux environnementaux. Ainsi, Stéphane Boiselier, nimaculteur³⁰ paysan de la Fagne-Famenne affilié au Mouvement d'Action Paysanne (situé à gauche de la FUGEA), se rend en manifestation à Bruxelles pour « faire entendre son narratif » sur l'agriculteur, qui est « exactement le

30 Le terme sociolectal de « nimaculteur » souligne l'importance de l'origine familiale et du capital d'autochtonie dans le monde agricole : il désigne les exploitants Non Issus du Milieu Agricole (NIMA).

contraire de ce que veut la plupart des gens là-bas ». Il se munit d'une bannière stipulant de « ne pas opposer agriculture et écologie ». Arrêtés à un café avec quelques amis, des agriculteurs s'emparent de la banderole, puis la détruisent un peu plus loin.

Sur fond de blocage de plateformes commerciales (aéroport de Liège, port de Zeebruges et de Gand), les semaines suivantes sont consacrées à la réconciliation du ministre de l'Agriculture avec les OPA. L'administration et les syndicats concluent finalement un accord de 45 mesures de simplification administrative supplémentaires. La FWA se réjouit. La FUGEA commence à comprendre que la « simplification administrative » n'est qu'une manière de détricoter les régulations écologiques du *Green Deal* et se montre de plus en plus mal à l'aise vis-à-vis des négociations. Le président de la FJA conclut : « On voit que ça avance au niveau des mesures d'un point de vue écologique, mais nous n'avons toujours rien au niveau du revenu ».

Le comportement des OPA au début et à la fin des mobilisations (qui, après le printemps 2024, ne consisteront plus qu'à réclamer vainement des politiques de prix) met en lumière les tendances qui traversent le milieu agricole wallon. Initialement, la FJA porte les mêmes valeurs corporatistes que la FWA : la prédilection pour un syndicat unique, scindé seulement par la barrière naturelle de l'âge, la méfiance à l'égard des conflits de classe, incarnée par le leitmotiv « toutes les agricultures sont bonnes ». Seule la FUGEA porte la conflictualité au cœur du secteur agricole en opposant agriculture capitaliste et paysanne, gros et petits. Toutefois, les mobilisations de 2024 permettent à la FJA de prendre une place laissée vacante par l'attentisme de la FWA. Cet attentisme s'explique à la fois par des remaniements internes au moment des manifestations et par sa stratégie syndicale, davantage orientée vers la cogestion des politiques agricoles. Contrainte par ses accointances avec une administration chapeautée par les libéraux, la FWA ne peut s'engager vivement sur nul autre sujet que celui de la simplification administrative. Puisqu'elle tire une partie de sa légitimité de la défense du petit fermier impécunieux, elle ne pouvait rester muette sur la question des prix, mais cette question est toujours restée marginale par rapport aux fonctionnaires considérés comme sévères et pointilleux.

Ainsi, en juin 2024, la position des trois OPA wallonnes peut se résumer comme suit. La FWA se satisfait du combat contre les normes. La « victoire » sur les normes européennes est aussi une

victoire sur l'*agribashing*, vu que ces normes sont pensées comme le produit des mêmes élites culturelles. La FJA est également soulagée de voir les réglementations environnementales diluées mais ne dépose pas les armes contre les élites économiques. La FUGEA se retrouve à minoriser les revendications initiales, de l'ordre de la simplification administrative, pour concentrer ses efforts sur le combat économique. Ainsi, la conflictualité « triangulaire » que l'on retrouve dans la conscience des agriculteurs est traduite en oppositions dans l'arène syndicale : la FWA lutte pour attirer l'indignation des travailleurs vers les élites culturelles, la FUGEA vers les élites économiques. Entre les deux, la FJA bataille sur deux fronts. Depuis sa scission avec la FWA, le comportement agonistique du syndicat des jeunes s'est décalé vers le pôle économique, mais est loin de recouper l'interventionnisme de la FUGEA.

5. POSSIBILITÉS ET OBSTACLES AU DÉBAT DÉMOCRATIQUE : LA DOUBLE CONSCIENCE DE LA GAUCHE PAYSANNE

Le corporatisme victimaire professé par des organisations telles que la FWA joue surtout sur le terrain de l'exaspération émotionnelle. Son objectif semble être davantage le redressement symbolique et verbal de la profession agricole qu'une amélioration réelle des conditions de vie des agriculteurs. À travers les revendications sur la simplification administrative, pas de promesse de cet ordre ; seulement la satisfaction d'avoir pris sa revanche sur un environnementalisme jugé tyrannique. Cette attitude produit presque automatiquement de la polarisation sociale : la souffrance des agriculteurs est nécessaire à la stratégie politique des organisations de type corporatiste. En outre, cette stratégie repose sur un schéma argumentatif force-faiblesse commun aux discours populistes analysés en leur temps par Leo Löwenthal et Norbert Guterman³¹ : le groupe des agriculteurs doit systématiquement être renvoyé à ce qui le diminue, à son caractère intrinsèquement dominé, pour exalter dans un second temps sa supériorité morale à l'égard d'indispensables adversaires. On peut s'imaginer les

.....
31 L. LÖWENTHAL et N. GUTERMAN, *Les prophètes du mensonge. Étude sur l'agitation fasciste aux États-Unis*, Paris, La Découverte, 2019 [éd. or. 1949].

militants de la FUGEA porter leurs revendications de revenu et de souveraineté alimentaire sans se poser en victimes ; en revanche, retirons la souffrance aux discours de la FWA, et l'antagonisme urbain/rural, qui est censé éveiller tant de passions, s'effondre.

Ceci est solidaire d'un rapport différent à l'État. D'un côté, la FWA a besoin de la participation de ce dernier, mais l'agriculture doit être abstraite du chaos démocratique et du jeu des opinions contraires. Le pouvoir de l'État doit être confisqué au bénéfice de l'organisation corporatiste qui est la seule à avoir un point de vue légitime sur les matières agricoles, quitte à faire taire, autoritairement s'il le faut, les velléités interventionnistes des bobos des villes. D'un autre côté, la FUGEA a besoin de l'État dans un esprit plus délibératif, où les politiques agricoles sont construites dans un partenariat entre l'administration, les organisations professionnelles, les associations de la société civile et les centres de recherche. Corps intermédiaire entre les agriculteurs et l'administration, la FUGEA l'est aussi entre différents camps sociaux : à rebours d'une superposition des clivages « ruraux – possédants – matérialistes » *versus* « urbains – travailleurs – postmatérialistes », la FUGEA permet le dialogue entre différentes sections de la société qui ne se parleraient pas autrement. Ainsi, organisation de (petits) patrons, elle établit le dialogue avec des organisations de gauche radicale telles que le Mouvement d'Action Paysanne, avec des associations environnementales basées en ville, etc. Ce dialogue est vecteur de pacification sociale dans un contexte pourtant favorable à la polarisation. Cependant, au-delà de quelques niches militantes, ce dialogue est empêché par des contradictions internes au camp social de la FUGEA.

Par-delà les frontières de la Belgique, la FUGEA partage des caractéristiques avec ce qu'on pourrait appeler la « gauche paysanne », dont l'équivalent en France est la Confédération Paysanne : un statut minoritaire au sein de la population agricole ; un sentiment de légitimité positif, c'est-à-dire orienté vers la valorisation écologique du savoir-faire paysan ; une adhésion conséquente au *Green Deal* européen, et plus largement à la réglementation publique de bonnes pratiques écologiques, éthiques et sanitaires. Cette gauche paysanne se trouve donc dans une situation d'argumentation politique paradoxale, qui l'empêche d'obtenir des succès durables dans la représentation des intérêts agricoles. Ce paradoxe éclate particulièrement lorsqu'elle porte des revendications d'ordre écologique : chaque revendication,

alors qu'elle s'oppose à l'Europe et à ses lois, implique plus d'Europe et plus de lois.

Pour emprunter l'expression de William Edward Burghardt Du Bois³², cette contradiction engendre ce que nous pourrions appeler une « double conscience écologique ». En effet, du point de vue de l'exploitant, la seule stratégie viable conciliant l'impératif de rentabilité et le souci agroécologique est de jouer des subventions publiques qui encouragent les modes de production dits verts. L'attachement à l'écologie agricole se mue alors en attachement à une écologie d'État, ce qui pose plusieurs problèmes normatifs au travailleur agricole.

D'une part, la rationalité comptable qui prédomine dans les calculs de biodiversité, les cahiers de charge agrobiologiques, etc., dénie un aspect essentiel du métier d'agriculteur, à savoir le rapport sensible au vivant. Ce rapport expérientiel à la bête, au champ, au paysage, est une condition nécessaire pour que le travailleur s'y sente attaché, et intègre des considérations environnementales dans son éthique de travail. L'agriculteur ou l'agricultrice qui veut suivre à la lettre les recommandations de l'Europe se sent rapidement dans une inconfortable position d'il-légitimité vis-à-vis de ses pairs, validant pour ainsi dire la surcharge bureaucratique, qui est imposée à toutes et tous. À cette première mutation de l'identité professionnelle s'ajoute une autre, et non des moindres, qui est le changement de nature du revenu agricole : avec une politique agricole dopée aux aides compensatoires, les agriculteurs ne seraient plus rémunérés pour leur fonction nourricière, mais pour le service rendu à l'administration en entretenant le paysage. Le modèle économique soutenu par la gauche paysanne entre donc en contradiction avec l'éthique de travail de la plupart des agriculteurs, mais également avec les ressources idéologiques qui fondent leur légitimité. La conscience écologique des agriculteurs est donc « double » car, dans le cadre néolibéral de la PAC, porter des revendications écologiques signifie une certaine dénégaration de l'identité et de l'exceptionnalité de la profession agricole.

D'autre part, comme nous l'avons vu dans la troisième partie de ce chapitre, les normes européennes d'ordre environnemental ont un comportement tantôt incitatif, tantôt répressif. Leur évo-

.....

32 M. BESSONE et M. RENAULT, *W.E.B. Du Bois. Double conscience et condition raciale*, Paris, Éditions Amsterdam, 2021.

lution constante nécessite une permanente modernisation de l'exploitation, chaque nouvelle norme impliquant son nouvel appareil de mesure et des infrastructures neuves, adaptées aux exigences publiques. S'ils ont des effets bénéfiques pour l'industrie de l'équipement agricole, ces investissements forcés accroissent la dépendance de l'agriculteur aux produits financiers. Des aides PAC existent pour pallier aux difficultés économiques de l'exploitant dans son travail de régularisation, mais ces aides sont conditionnées à la bonne performance comptable de l'exploitation. *In fine*, les conditionnalités vertes sélectionnent parmi les agriculteurs une élite entrepreneuriale, qui saura s'agrandir pour supporter les coûts d'investissement. Ce sentiment d'être pris au piège est largement partagé par les agriculteurs, comme en témoigne Marine Gillard, éleveuse de bovins dans les Hautes Fagnes :

« Oui, il y a les primes... Mais en un sens, on a amené l'agriculteur à avoir besoin de ces primes pour pouvoir s'en sortir. On est menés... On voudrait ne pas avoir ces primes, être beaucoup plus indépendants, mais on a tout fait – parce qu'il faut savoir que si vous n'êtes pas aux normes, on vous saque dans les primes, si l'AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) vient et a des remontrances ou des trucs, on vous saque aussi. En fait, on nous cadenasse. On nous donne des primes mais en contrepartie, vous devez obéir. On est tout le temps mené, comme un troupeau, quelque part. On a fait en sorte que les agriculteurs aient besoin de ces primes : comme ça, on nous tient. »

Ainsi, le « verdissement » de la PAC soutient indirectement le marché tout en se légitimant auprès d'une partie de la gauche paysanne, qui tient les législations sanitaires et environnementales comme les récompenses de leurs luttes syndicales. Ces législations participent pourtant à l'éradication des « petites fermes » que la gauche paysanne est censée défendre. À ce titre, il est difficile de disconvenir au constat que pose Yannick Ogor³³ : « malgré les apparences, le militantisme écologiste n'est en rien à l'origine de cette “grande inflexion [verte]” de la politique agricole européenne. Il en est l'agent. »

Ainsi, bien qu'elle ait le réseau citoyen et les capacités idéologiques pour animer un mouvement social plus large autour des questions agricoles en Wallonie, la gauche paysanne reste pri-

33 Y. OGOR, *Le Paysan impossible*, op. cit.

sonnière de propositions paradoxales qui peinent à susciter l'adhésion de la base syndicale. En utilisant les cadres normatifs et juridiques des institutions qu'elle prétend combattre, elle reste associée, du point de vue de l'exploitant, à une perte d'autonomie sur la ferme et à une soumission aux directives européennes. Bien entendu, si les exploitants qu'elle est censée défendre continuent de penser que ses combats se livrent contre eux, et non pour eux, les succès politiques et syndicaux de la gauche paysanne risquent de se limiter à la portion congrue. Politiser les enjeux agricoles, au sens d'ouvrir un débat pluriel et soucieux des causes objectives du malaise social, est pourtant la condition indispensable pour sortir ces derniers de la sécession corporatiste et des mythologies agrariennes, vectrices d'antagonismes sociaux. Si la gauche paysanne a les capacités de faire dialoguer différents segments de la société *a priori* hostiles, sa double conscience écologique est un obstacle au débat démocratique.

CONCLUSION

En définitive, la polarisation observée dans le monde agricole wallon est essentiellement alimentée par le corporatisme d'organisations professionnelles soumises à de nombreuses pressions : concurrence, déclin du métier, remise en question du système productiviste. Si, comme le souligne les politologues Kamil Bernaerts et Didier Caluwaerts³⁴, la polarisation peut être l'occasion pour les partis politiques de clarifier et d'affiner leurs positions normatives, elle ne peut ouvrir des perspectives de changement social et de débat qu'à condition de se fonder sur une investigation, certes conflictuelle, sur les causes objectives de la souffrance. C'est au moment où la polarisation s'arrête à ses dimensions affectives qu'elle perd ses effets intégrateurs et met éventuellement le système démocratique sous tension. À ce titre, le ressentiment victimaire à l'encontre d'élites culturelles peu clairement identifiées, qui s'inscrit dans une conscience de classe

34 K. BERNAERTS et D. CALUWAERTS, « Fight or unite ? Exploring the link between consensus institutions, polarization and political violence over 113 democracies over time (1900-2023) », *International Political Science Review*, vol. 47, n° 3, 2025, p. 403-420.

triangulaire, agit comme une « psychanalyse à l'envers »³⁵ qui n'offre aux « petits » agriculteurs que la perspective politique de se poser en perdants héroïques de la mondialisation. Ce ressentiment est pourtant le moteur affectif de l'imaginaire agrarien qui sert de légitimation aux directions syndicales majoritaires.

Au contraire, la FUGEA représente à ce jour l'acteur du monde agricole wallon qui suggère le plus des leviers encapacitant la démocratie à affronter les épreuves de la polarisation. Les protestations de 2024 illustrent ses capacités à ouvrir un débat démocratique sur l'agriculture wallonne, mais également les contradictions dans lequel cette organisation, et plus largement tout mouvement de « gauche paysanne », est empêtré. L'attitude qui fait de la FUGEA une organisation à vocation démocratique tient d'abord à son rapport aux causes de la souffrance agricole mais aussi à sa participation dans les formes de représentations syndicales plus corporatistes de la région, qui lui offre une plateforme d'échanges susceptibles de faire émerger « ce à quoi tiennent » les différents protagonistes³⁶. Son activisme part des problèmes auxquels est confrontée l'agriculture en Wallonie et qui ont égrainé ce chapitre – concurrence étrangère, pression foncière, désertification des sols, etc. – pour remonter le fil de leurs causes objectives. Il désigne les structures socioéconomiques responsables de ces problèmes, et non pas seulement les individus, raison pour laquelle la FUGEA peut trouver en la FJA un allié objectif, sensible à la critique des élites économiques, comme en attestent les blocages de grandes surfaces. Pour reprendre l'exemple de l'usine Lutosa, il ne fait pas de doute que, du point de vue des agriculteurs, le gérant du site ou même les ouvriers qui y travaillent sont moins des « autres » culturels qu'un écologiste lettré et citoyen. Pourtant, l'action syndicale de la FUGEA dépasse la réaction émotionnelle spontanée. Elle cible des structures, peu importe qu'on ait ou non de la sympathie pour les gens qui y travaillent, et se hisse donc d'une conflictualité corporatiste et culturelle vers une conflictualité politique³⁷. Le militantisme de la

35 O. VOIROL et É. MARTINI, « La fabrique discursive de la haine. Affects, agitation fasciste et « politique du ressentiment », *Réseaux*, n° 241, 2023, p. 39-77.

36 B. FRÈRE et M. CERVERA-MARZAL, *Essai de sociologie charnelle*, Paris, La Découverte, 2026.

37 M. LÖWY, « Estrutura e Consciência de classe operária no Brasil », *Caderno CRH*, n° 31, 2019 [éd. or. 1970], p. 229-237.

FUGEA édifie ainsi une intelligence collective de la situation, transformant la souffrance du groupe en problème politique qui peut être résolu par une action de nature institutionnelle ou législative.

Ainsi, à l'entame de ce chapitre, nous posons la question d'une intégration politique possible dans la ruralité, malgré la polarisation d'identités rivales; si un quelconque enjeu pouvait fédérer des nouveaux ruraux sensibles aux questions écologiques et des familles d'exploitants agricoles incorporés depuis plusieurs générations aux circuits corporatistes du monde agricole belge. La capacité de la FUGEA à servir de trait d'union entre les travailleurs et travailleuses agricoles, mais également les deux autres OPA, et l'activisme urbain semble plaider en faveur d'une réponse positive. L'espace dialogique qui se tisse entre elle, la FWA et la FJA permet de saisir l'attachement expérientiel au territoire et au vivant par-delà l'agrarisme réactionnaire. Mais il y a loin encore de passer de ce constat à l'affirmation d'une classe unie dans sa résistance au néolibéralisme technocrate et à ses velléités de développement durable. À plusieurs égards pourtant, et du fait notamment de ses liens avec d'autres mouvements sociaux comme Via Campesina, le Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne, Terre-en-Vue ou le Mouvement d'Action Agricole, on peut avoir le sentiment que la FUGEA incarne à sa façon la « classe écologique » que Bruno Latour appelle de ses vœux³⁸, à savoir des corps éparpillés dans la société, mais unis par une nécessité commune de défendre le vivant dont ils se réclament. Cependant, ce mouvement reste au stade embryonnaire, faute d'une analyse qui permette aux agriculteurs et agricultrices progressistes de s'abstraire de leur dépendance idéologique à l'écologie d'État, et d'un récit historique qui organise les conflictualités vécues.

.....
 38 B. LATOUR et N. SCHULTZ, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, Paris, La Découverte, 2022.

DE LA REPOLITISATION À LA DÉPOLITISATION : SOCIOGENÈSE DE L'ESTOMPEMENT DU CLIVAGE ÉCONOMIQUE EN BELGIQUE (1960-1980)

Zoé Evrard

(UCLouvain)

Damien Piron

(ULiège)

INTRODUCTION

Autrefois perçu comme incontestable, le néolibéralisme suscite une opposition croissante depuis le milieu des années 2000. En Belgique, cette dynamique s'est notamment manifestée par l'opposition vocale à la ratification d'accords internationaux tels que l'Accord économique et commercial global (plus connu sous l'acronyme anglais « CETA » pour *Comprehensive Economic and Trade Agreement*) et le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG), tous deux critiqués pour leur promotion d'une logique de marché restreignant le champ d'exercice de la souveraineté nationale¹.

1 A. GEMANDER, « La stabilité budgétaire en (non-) débat : les discours parlementaires autour de la transposition du TSCG en Belgique », D. Piron et Z. Evrard (dir.), *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique – Cadre macroéconomique, applications sectorielles et formes de résistance*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2023, p. 105-130; Y. BOLLEN, F. DE VILLE et N. GHEYLE, « From Nada to Namur : Sub-federal Parliaments' Involvement in European Union Trade Politics, and the Case of Belgium », J. Broschek et P. Goff (dir.), *The Multilevel Politics of Trade*, Toronto, University of Toronto Press, 2020, p. 256-278.

En parallèle, l'essor du Parti du Travail de Belgique (PTB) est allé de pair avec une repolitisation des enjeux économiques, passant par la réaffirmation du clivage possédants/travailleurs (cf. chapitres 1 et 9 du présent ouvrage).

En renouant avec une conflictualité socioéconomique explicite, ces formes récentes d'action politique s'inscrivent en rupture avec leur relative dépolitisation préalable. Cette tendance, amorcée dans les années 1970 et consolidée lors de la décennie suivante, a eu pour effet de réduire l'espace de délibération publique – et donc de contrôle collectif – sur des politiques (monétaire, financière, commerciale, budgétaire, etc.) autrefois considérées comme éminemment politiques².

À partir de ce constat, ce chapitre revisite l'histoire oubliée de cette dépolitisation des enjeux socioéconomiques – et, par tant, les spécificités du néolibéralisme « à la belge » – sous l'angle de la théorie des clivages³ et de ses développements ultérieurs⁴. Prolongeant une série de travaux⁵, il soutient que la trajectoire belge de néolibéralisation se distingue par son caractère négocié, qui résulte de la situation de veto mutuel propre au régime politique fragmenté de la fin des années 1970. Pour ce faire, il démontre tout d'abord que ce type de négociation est rendu nécessaire par la configuration politique belge – marquée par une fragmentation croissante, un enchevêtrement des clivages ainsi qu'une

2 C. HAY, *Why We Hate Politics*, Cambridge, Polity Press, 2007; M. WOOD et M. FLINDERS, « Rethinking Depoliticisation : Beyond the Governmental », *Policy & Politics*, vol. 42, n° 2, 2014, p. 151-170.

3 S. LIPSET et S. ROKKAN, *Cleavage Structures, Party Systems, and Voter Alignments : An Introduction*, New York, Free Press, 1967.

4 S. BARTOLINI, « The Formation of Cleavages », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 9-34; R. INGLEHART, « The Silent Revolution in Europe : Intergenerational Change in Post-Industrial Societies », *The American Political Science Review*, 1971, vol. 65, n° 4, p. 991-1017; D.-L. SEILER, *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles, Éditions de l'ULB, 2011.

5 Z. EVRARD, « La crise du modèle belge (1979-1981) : révolution silencieuse au pays du syndicaliste, du capitaliste et du Banquier », D. Piron et Z. Evrard (dir.), *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique*, op. cit., p. 49-66; R. PRETER, *De Onzichtbare Hand Boven België : Een Economische Geschiedenis, Invloed van Liberalisering, Globalisering En Europeaanisering*, Antwerpen, Garant, 2016; G. MAISSIN, « La Belgique sur le sentier du néolibéralisme (1977-1994) », *Cahiers Marxistes*, n° 205, 1997, p. 11-33; B. ROGISSART, « 1982, Het Jaar van de Neoliberale Omslag in België », *Samenleving & Politiek*, vol. 31, n° 7, 2024, p. 4-19.

polarisation contribuant, malgré son érosion, à structurer la société jusqu'à la fin des années 1990. Il souligne ensuite la dimension politique de ces négociations, dont l'origine réside dans un double mouvement : d'abord, la *repolitisation* du clivage travailleurs-possédants, amorcée dès la fin des années 1960 (c'est-à-dire *avant* la suspension par les États-Unis en 1971 du régime de « libéralisme encadré » garanti par les institutions de Bretton Woods et les chocs pétroliers de 1973 et de 1979); ensuite, la *dépolitisation* de ce clivage à partir du début des années 1980, notamment au sein du pilier chrétien. Ce faisant, ce chapitre souligne que les piliers ne sont pas uniquement des vecteurs de reproduction, de perpétuation ou d'accentuation de conflits liés aux clivages; ils peuvent aussi, au contraire, être le lieu de leur dépolitisation.

Ce chapitre est composé de trois parties. La première pose les bases théoriques requises pour approcher le(s) néolibéralisme(s) en Belgique à partir de la théorie des clivages. Elle présente la politique économique comme un angle mort des travaux actuels et introduit les notions nécessaires à son analyse empirique dans le cas belge : fragmentation, néolibéralisation négociée et (dé)politisation. La deuxième partie revient ensuite sur la *repolitisation* des enjeux socioéconomiques engagée dès la fin de la décennie 1960, qui se mue en polarisation durant les années 1970. Enfin, la troisième partie résume la *dépolitisation* ultérieure de la politique économique au cours de la décennie 1980. En synthèse, l'approche théorique mobilisée pour mettre au jour les racines oubliées de l'estompement du clivage économique en Belgique s'avère également pertinente pour éclairer sa *repolitisation* récente, qui constitue une dimension cruciale de la dynamique contemporaine de polarisation au centre de cet ouvrage.

1. PENSER LA TRAJECTOIRE BELGE DE NÉOLIBÉRALISATION À PARTIR DE LA THÉORIE DES CLIVAGES : LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE COMME ANGLE MORT

Dans leur ouvrage de référence *Cleavages, Party System and Voter Alignments* (1967), S. M. Lipset et S. Rokkan analysent la genèse et structuration des systèmes de partis à partir des divisions sociales fondamentales – ou clivages. Andrea Römmele définit

les clivages comme des « *long term structural conflicts that give rise to opposing positions that competing political organisations represent* » et insiste sur le caractère organisé de ces conflits⁶. Soulignant l'articulation non-linéaire entre division sociale, clivage et partis politiques, Stefano Bartolini et Peter Mair ajoutent que les clivages ne reposent pas uniquement sur des dimensions observables (ethnies, religion, etc.), mais impliquent également une « conscience identitaire »⁷, traduite en organisations politiques. Écrivant à un moment charnière du régime international d'Après-guerre, les deux politistes avancent l'hypothèse d'un gel des clivages : ils considèrent l'apparition de nouveaux clivages possible, mais néanmoins peu probable (cf. Chapitre 1).

La théorie des clivages a par la suite été élargie afin d'étudier l'évolution des systèmes de partis et de s'appliquer à des contextes politiques situés au-delà de l'analyse pionnière de S.-M. Lipset et S. Rokkan. Deux hypothèses principales émergent de ces travaux ultérieurs. Premièrement, l'apparition de deux nouveaux clivages : l'un résultant de la révolution russe de 1917 (le clivage possédants/travailleurs)⁸ et l'autre, plus débattu, de la « révolution post-industrielle » (le clivage matérialiste/post-matérialiste)⁹. Deuxièmement, une frange de la littérature met en avant des changements de systèmes partisans n'impliquant pas la formation d'un nouveau clivage, mais d'autres mécanismes, tels que l'atténuation de clivages existants (typiquement, le clivage Église/État) ou, à l'inverse, la réactivation « d'un clivage traditionnel par l'entremise d'une rhétorique nouvelle »¹⁰.

Ce chapitre s'inscrit dans ce second axe d'analyse. Partant du constat que la science politique belge contemporaine a accordé peu d'attention à l'évolution de la politisation du clivage socio-économique (possédants/travailleurs), il explore les changements dans le positionnement socioéconomique des partis traditionnels – à savoir ceux qui accèdent effectivement au gouvernement et, à ce titre, façonnent directement la politique socioéconomique –

6 Cité par D.-L. SEILER, *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 81.

7 *Idem*, p. 83.

8 D.-L. SEILER, *Clivages et familles politiques en Europe*, *op. cit.*

9 R. INGLEHART, « The Silent Revolution in Europe : Intergenerational Change in Post-Industrial Societies », *op. cit.*, p. 991-1017.

10 D.-L. SEILER, *Clivages et familles politiques en Europe*, *op. cit.*, p. 93.

ainsi que les transformations institutionnelles qui en résultent, à travers le concept de « trajectoire de néolibéralisation ».

La notion polysémique de néolibéralisme est l'objet de multiples définitions et controverses scientifiques¹¹. Dans le cadre de cette contribution, elle est appréhendée à partir du concept de « néolibéralisation », qui se situe au croisement de la géographie économique¹² et des approches institutionnalistes¹³. Au cœur du concept de néolibéralisation se trouvent deux dynamiques centrales : la discipline de marché et la restructuration réglementaire (ces processus de marchandisation étant activement soutenus par l'État). Le préfixe « néo- » renvoie à son caractère historiquement situé, qui s'inscrit dans un contexte socio-politique et technique différent de celui du libéralisme « originel » de la fin du XIX^e siècle. Le suffixe « - ion » met quant à lui l'accent sur le caractère processuel, tendanciel et nécessairement inachevé de cette dynamique. Ainsi, la notion de néolibéralisation renvoie-t-elle à des processus toujours en cours, confrontés à des forces contraires et se développant de manière inégale selon les territoires et les échelles géographiques. Ce caractère inégal découle des dynamiques (politiques, économiques, sociales, etc.) propres à chaque territoire et de leur héritage institutionnel. En outre, la néolibéralisation est par essence hybride car elle coexiste avec d'autres projets politiques, qui peuvent lui être partiellement contradictoires¹⁴.

.....

11 Pour une introduction à ces débats théoriques, cf. D. PIRON et Z. EVRARD (dir.), *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique*, op. cit.

12 N. BRENNER, J. PECK et N. THEODORE, « Variegated Neoliberalization : Geographies, Modalities, Pathways », *Global Networks*, vol. 10, n° 2, 2010, p. 182-222 ; J. PECK, « Explaining (with) Neoliberalism », *Territory, Politics, Governance*, vol. 1, n° 2, 2013, p. 132-157 ; J. PECK, « Preface : Naming Neoliberalism », D. Cahill, M. Cooper, M. Konings et D. Primerose (dir.), *The SAGE Handbook of liberalism*, Sydney, SAGE Publications Ltd, 2018. ; J. PECK, N. BRENNER et N. THEODORE, « Actually Existing Neoliberalism », D. Cahill, M. Cooper, M. Konings et D. Primerose (dir.), *The SAGE Handbook of liberalism*, ibidem.

13 Voir, par exemple, L. BACCARO et C. HOWELL, *Trajectories of Neoliberal Transformation : European Industrial Relations Since the 1970s*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017 ; C. BAN, *Ruling Ideas : How Global Neoliberalism Goes Local*, Oxford, Oxford University Press, 2016 ; C. HAY, « The Normalizing Role of Rationalist Assumptions in the Institutional Embedding of Neoliberalism », *Economy and Society*, vol. 33, n° 4, 2004, p. 500-527.

14 N. BRENNER, J. PECK et N. THEODORE, « After Neoliberalization ? », *Globalizations*, vol. 7, n° 3, 2010, p. 327-345.

En d'autres termes, la néolibéralisation ne doit, à notre sens, pas être interprétée comme un processus uniforme ou convergent, mais plutôt comme un ensemble de trajectoires de changement institutionnel qui uniformisent certaines politiques territoriales (à l'instar de la politique monétaire centralisée menée par la Banque centrale européenne pour le compte de l'ensemble de la zone euro)¹⁵, tout en accentuant certaines divergences (comme l'illustrent les politiques d'investissement public différenciées menées en Wallonie et en Flandre)¹⁶. Ces trajectoires bigarrées avancent par vagues successives et cumulatives. Elles sont tout d'abord façonnées par des expérimentations successives, qui entretiennent un rapport ambivalent à la crise : d'une part, leur point de départ est souvent inscrit dans la crise d'autres régimes – qu'elles exploitent et exacerbent ; d'autre part, elles sont elles-mêmes génératrices de crises (par le régime instable qu'elles contribuent à mettre en place), portant dès lors en elles les germes de réformes ultérieures¹⁷. Ensuite, ces expérimentations territorialement situées interagissent par le biais de transferts de politiques publiques entre juridictions (également transnationales, comme l'Union européenne) et la consolidation de régimes de règles supranationaux imposant des cadres disciplinaires à l'échelle mondiale, à l'instar de l'intégration commerciale internationale¹⁸.

En conséquence, ces transformations institutionnelles doivent être analysées dans une perspective de long terme et replacées dans le contexte spécifique dans lequel elles s'inscrivent. Dans le cas de la Belgique, cette trajectoire inclut un vaste éventail de changements tour à tour brutaux ou plus graduels, incluant des domaines aussi variés que le gouvernement des finances publiques¹⁹ et le système

.....
15 P. DIETSCH, F. CLAVEAU et C. FONTAN, *Do Central Banks Serve the People?*, Cambridge, Polity Press, 2018.

16 D. PIRON, « Governing public investment in Europe : the politics of off-balance-sheet policymaking, the rise of Eurostat and contrasted regional policies in Belgium », *Competition & Change*, vol. 28, n^{os} 3-4, 2024, p. 494-514.

17 N. BRENNER, J. PECK et N. THEODORE, « Variegated Neoliberalization : Geographies, Modalities, Pathways », *op. cit.*

18 S. GILL et C. CUTLER (dir.), *New Constitutionalism and World Order*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

19 D. PIRON, *Gouverner les régions par les finances publiques. Européanisation, fédéralisation et néolibéralisme en Belgique*, Bruxelles, Larcier, 2019.

de financement des entités fédérées²⁰, l'organisation des marchés boursiers²¹, la protection sociale²², la politique fiscale²³, la planification socioéconomique²⁴ ou encore la dynamique de concertation sociale²⁵.

En comparaison avec d'autres trajectoires plus ouvertement conflictuelles et au caractère idéologique plus marqué, comme celles observées au Royaume-Uni sous Margaret Thatcher (1979-1990) et aux États-Unis sous Ronald Reagan (1981-1989)²⁶, la trajectoire belge de néolibéralisation se distingue par son caractère négocié, ancré dans la structure fragmentée de son régime politique. Cette trajectoire négociée de néolibéralisation reflète l'implication des acteurs socio-politiques traditionnels (partis, gouvernement, etc.), mais aussi des organisations issues des piliers (syndicats, mutualités, etc.) dans la redéfinition des priorités socioéconomiques du pays, notamment au travers de la dynamique de concertation sociale. En conséquence, la trajectoire

.....
20 D. PIRON, « The Special Financing Law : Tax competition and fiscal consolidation at the heart of Belgium's material economic Constitution », G. Grégoire et X. Miny (dir.), *The idea of 'Economic Constitution' in Europe*, Leiden, Brill, 2022, p. 659-686.

21 T. DUTERME, « "Il faut sauver la bourse belge !" : le cabinet Maysadt à la barre de la libéralisation financière (1988-1991) », D. Piron et Z. Evrard (dir.), *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique*, op. cit., p. 67-86.

22 P. VIELLE, P. POCHET et I. CASSIERS (dir.), *L'État social actif : vers un changement de paradigme ?* Bruxelles, Peter Lang, 2005 ; D. ZAMORA-VARGAS, *De l'égalité à la pauvreté : une socio-histoire de l'assistance en Belgique (1895-2015)*, Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 2017.

23 E. LENTZEN, « Les centres de Coordination », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1222, 1986 ; C.-X. TULKENS, « Les centres de coordination : Groupes d'entreprises et avantages fiscaux », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 1602-1603, 1998 ; S. WATTEYNE, *Lever l'impôt en Belgique. Une histoire de combats politiques (1830-1962)*, Bruxelles, Éditions du CRISP, 2023.

24 Z. EVRARD, *Redeploying Planning in Support of a New Neoliberal Consensus. On the Mediating Role of Economic Expertise in the Belgian Negotiated Neoliberalization Process*, Paris, Sciences Po, 2024.

25 E. ARCQ, « La concertation sur la compétitivité », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1326, 1991 ; E. ARCQ, « Existe-t-il encore une démocratie économique et sociale ? », *Pyramides*, vol. 25, 2013, p. 181-209 ; E. ARCQ, « Concertation et démocratie économique (1944-1978) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2237, p. 51.

26 M. FOURCADE-GOURINCHAS et S. BABB, « The Rebirth of the Liberal Creed : Paths to Neoliberalism in Four Countries », *American Journal of Sociology*, vol. 108, n° 3, 2002, p. 533-579.

belge de néolibéralisation fait la part belle à des mécanismes de changement graduels passant par le redéploiement d'institutions établies. Loin de motivations explicitement idéologiques, il s'agit bien souvent plus de répondre à ce qui est perçu comme un contexte économique nouveau, fait de contraintes et de nécessités présentées comme inexorables, retraduit dans les préférences idéologiques d'un large ensemble d'acteurs, dépassant largement le cénacle restreint des partis libéraux²⁷.

En d'autres termes, dans le domaine socioéconomique, la dynamique de néolibéralisation va de pair avec un mouvement de dépolitisation. Ce concept est ici entendu au sens d'un rétrécissement de l'espace de délibération et de contrôle collectif sur des questions auparavant considérées comme intrinsèquement politiques, mais qui se voient (re)cadrées comme avant tout techniques – et dès lors situées au-delà du champ d'intervention raisonnable du choix démocratique et de la contestation politique²⁸. La particularité du processus de dépolitisation des problématiques économiques observé en Belgique réside dans le fait qu'il ne se limite pas au champ politique partisan, mais touche également une partie non négligeable de la société civile organisée – du fait du lien privilégié établi par les piliers entre les partis politiques et une nébuleuse d'organisations impliquées dans la gestion sectorielle de la conflictualité sociétale²⁹. En conséquence, les piliers – généralement appréhendés comme des vecteurs de perpétuation et d'accentuation des clivages – apparaissent ici comme le lieu de leur dépolitisation, tandis que la trajectoire belge de néolibéralisation s'ancre dans l'interprétation de la crise posée par les élites socioéconomiques belges à la fin des années 1970.

Le restant de ce chapitre développe cet argument à travers l'examen du double mouvement de *repolitisation* du clivage possédants/travailleurs au cours des années 1970 et de sa *dépolitisation* subséquente lors de la décennie suivante.

.....

27 Z. EVRARD, *Redeploying Planning in Support of a New Neoliberal Consensus. On the Mediating Role of Economic Expertise in the Belgian Negotiated Neoliberalization Process*, *op. cit.*

28 C. HAY, *Why We Hate Politics*, *op. cit.* ; M. WOOD et M. FLINDERS, « Rethinking Depoliticisation : Beyond the Governmental », *op. cit.* ; G. CHAMAYOU, *La société ingouvernable : une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La Fabrique, 2018.

29 Sur cette conception des piliers, voir S. ROKKAN, « Towards a Generalized Concept of 'Verzuiling' : A Preliminary Note », *Political Studies*, vol. 25, n° 4, 1977, p. 563-570.

2. DE LA REPOLITISATION DU CLIVAGE POSSÉDANTS/TRAVAILLEURS À LA POLARISATION SOCIOÉCONOMIQUE DES ANNÉES 1970 : UNE CRISE DE « GOUVERNABILITÉ »

Dans les analyses qui mobilisent la théorie des clivages, l'évolution du clivage socioéconomique, et donc la question du néolibéralisme, est souvent abordée indirectement : soit par le prisme des autres principaux clivages, soit par celui de la crise – comme nous le verrons dans la partie suivante. Par contraste, cette partie montre que le clivage économique a connu une *repolitisation* dès la fin des années 1960 en Belgique. Cette repolitisation s'est progressivement muée en polarisation, conduisant au dysfonctionnement, puis à l'arrêt de la concertation sociale interprofessionnelle au cours des années 1970. Cette partie met donc en exergue les origines *politiques* de la « crise » de la fin des années 1970 – souvent réduite dans la littérature à une question de chocs exogènes et de dysfonctionnements macroéconomiques. Elle pose en outre les bases empiriques nécessaires pour analyser les négociations intra-piliers qui conduiront au changement paradigmatique néolibéral de décembre 1981 (qui est l'objet de la partie suivante).

Les analyses de l'évolution du champ partisan belge soulignent une double dynamique à partir des années 1960 : la lente pacification du clivage Église/État et l'intensification du clivage communautaire (cf. Chapitre 4)³⁰. Le clivage Église/État continue toutefois de structurer la vie politique jusqu'à la formation d'une coalition dite arc-en-ciel (VLD/ PS/Fédération PRL FDF MCC/ SP/Écolo/Agalev) par Guy Verhofstadt en 1999. Jusque-là, la famille sociale-chrétienne, et en particulier le Christelijke Volkspartij (CVP), demeure un parti pivot, déterminant la nature de la coalition au pouvoir par son choix d'alliance³¹. Néanmoins, la conclusion du Pacte scolaire en 1958 amorce un repositionnement du parti libéral, historiquement défenseur de la laïcité, vers l'axe socioéconomique. *A contrario*, malgré l'adoption de plusieurs lois linguistiques et de la première réforme de l'État en 1970, les

30 V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2000, 2008.

31 P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012.

« contrastes économiques »³² entre le nord et le sud du pays deviennent un moteur central dans l'approfondissement du clivage communautaire, alors que les revendications culturelles initiales du mouvement flamand sont quasiment toutes satisfaites.

Sans contester ces analyses, ce chapitre entend souligner la dynamique de politisation et de dépolitisation du clivage possédants/travailleurs identifiée dans la littérature sur le néolibéralisme³³. Ce processus débute avec l'essor de nouveaux mouvements sociaux aux États-Unis – les événements de Mai 68 en France marquant un point de bascule³⁴. Promouvant des revendications identitaires, d'autodétermination, d'autogestion et écologiques, ces mouvements sont portés par une nouvelle génération, qui n'a pas connu l'expérience de la Deuxième Guerre mondiale. Le rejet des hiérarchies et du productivisme de la société industrielle d'Après-guerre ne doit toutefois pas occulter la composante socioéconomique de ces mouvements. Dans ce contexte, l'essor du néolibéralisme apparaît comme une réponse des élites économiques face à la montée des revendications sociales et des grèves, perçues comme les marqueurs d'une « crise de gouvernabilité »³⁵ qui requiert la reconquête de l'autorité sur les travailleurs.

Cette analyse trouve également un écho en Belgique, où le mouvement étudiant de Louvain (janvier-février 1968) incarne la

.....
32 V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *op. cit.*, p. 55. Cf. également D. PIRON, *Gouverner les régions par les finances publiques européennes, fédéralisation et néolibéralisme en Belgique*, *op. cit.*

33 J. ANDERSSON, « The Great Future Debate and the Struggle of the World », *The American Historical Review*, vol. 117, n° 5, 2012, p. 1411-1430 ; G. CHAMAYOU, *La société ingouvernable : une généalogie du libéralisme autoritaire*, *op. cit.*

34 Sur sa dimension internationale, et en particulier, le mouvement des non-alignés pour l'établissement d'un « nouvel ordre économique international », et la contre-réaction qu'elle suscite, voir, par exemple, J. BOCKMAN, « Socialist Globalization against Capitalist Neocolonialism : The Economic Ideas behind the New International Economic Order », *Humanity : An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, vol. 6, n° 1, 2015, p. 109-128 ; J. ANDERSSON, « The Future of the Western World : The OECD and the Interfutures Project », *Journal of Global History*, vol. 14, n° 1, 2019, p. 126-144 ; J. ANDERSSON, « Ghost in a Shell : The Scenario Tool and the World Making of Royal Dutch Shell », *Business History Review*, vol. 94, n° 4, 2020, p. 729-751.

35 G. CHAMAYOU, *La société ingouvernable : une généalogie du libéralisme autoritaire*, *op. cit.*

contestation des piliers et des structures d'autorité traditionnelles. Rejetant le conservatisme de l'épiscopat, alors à la tête de l'université et appelant au retour à l'ordre catholique, ce mouvement combine d'emblée des revendications linguistiques flamandes à une dénonciation des inégalités sociales. Au nord du pays, il s'inscrit dans un courant nationaliste flamand porté par une nouvelle génération, éloignée à la fois du passé collaborationniste et du conservatisme de ses prédécesseurs³⁶. En outre, la révolte des étudiants flamands de Louvain adopte d'emblée une dynamique socioéconomique et de classe, comme l'explique l'un de ses protagonistes, France Blanmailland³⁷ : depuis 1966, des étudiants (souvent issus de milieux populaires) réclament le transfert vers la Wallonie de l'aile francophone de l'Université car ils perçoivent les francophones comme une bourgeoisie condescendante à leur égard.

À mesure que le mouvement se radicalise, ses dirigeants adoptent un syndicalisme étudiant d'inspiration marxiste, qui prône une solidarité active avec les ouvriers d'usine³⁸. Ce mouvement trouvera une expression politique dans la création de Tout le Pouvoir aux Ouvriers - Alle Macht Aan De Arbeiders (TPO-AMADA), l'ancêtre de l'actuel Parti du Travail de Belgique (PTB). Il contribue à une recrudescence des grèves sauvages – par exemple dans les charbonnages limbourgeois ou dans l'usine de l'entreprise Citroën à Forest – menées par des travailleurs peu intégrés dans les structures syndicales, notamment des personnes immigrées et des ouvriers peu qualifiés³⁹. Après une première phase d'indifférence syndicale et de répression policière⁴⁰, les syndicats organisés et les partis de gauche apparentés s'efforcent ensuite,

.....
36 P. GOOSSENS, « La fin de la Belgique démarra à Louvain en 1968 », *Politique*, n° 54, 2008.

37 F. BLANMAILLAND, « Mai 68 en janvier à Louvain », *Politique*, n° 103, 2018. Sur les particularités de mai 68 en Belgique, cf. R. HEMMERIJCKX, « In de geest van mei 68. Arbeidersprotest en radicaal militantisme in België », *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, n° 18, 2007, p. 163-182.

38 *Ibid.*

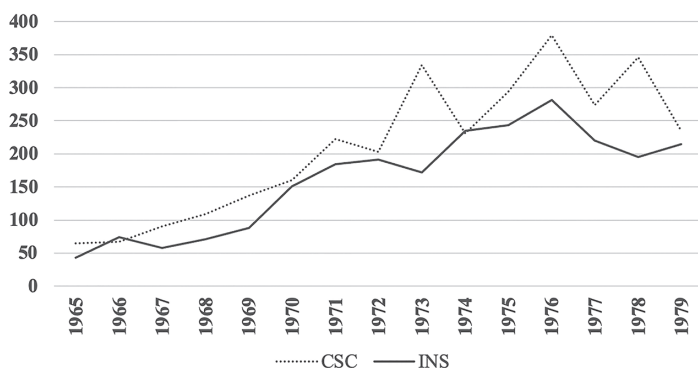
39 D. SHIN, « Main d'œuvre immigrée et revendications "qualitatives" », *Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. XLII, n° 1, 2012, p. 104-138; E. TEICHER, « Une brèche dans le système belge des relations collectives ? Les grèves à Citroën-Forest (1969-1970) », *Le mouvement social*, n° 1, 2022, p. 89-113.

40 D. SHIN, « Main-d'œuvre immigrée et revendications "qualitatives" », *op. cit.*

souvent avec succès, de ramener ces mouvements dans le cadre du dialogue social⁴¹.

Le Graphique 1 illustre l'augmentation de la conflictualité sociale, à partir du nombre de grèves par an, dès la fin des années 1960. Ces grèves, spontanées ou non, traduisent une radicalisation ouvrière croissante. Elles intensifient la conflictualité autour du clivage travailleurs/possédants, qui affectera tant la concertation sociale que le champ partisan.

GRAPHIQUE 1. FRÉQUENCE ANNUELLE DES GRÈVES
EN BELGIQUE (1965-1979)



Source : T. BOUCKE, K. VANDAELE, *Het Sociale Overleg in België : De Loonnorm Als Fetisj?*, Gent, Academia Press, 2003, p. 38. Ces données sur les grèves sont issues de deux sources complémentaires : d'une part, la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) qui documente les actions de manière détaillée via ses réseaux; d'autre part, l'Institut National de Statistique (INS) qui collecte des données administratives. Ces statistiques ne distinguent pas les grèves dites « sauvages ». Pour une discussion fine des statistiques de grève, cf. K. VANDAELE, « Les statistiques de grèves et leur exploitation », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2079, 2010.

En réponse à cette radicalisation ouvrière, le patronat belge se restructure. En 1973, la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) naît de la fusion des fédérations industrielles et non indus-

.....

41 Notons également que la réponse apportée s'est généralement limitée à des concessions quantitatives, telles que l'octroi de nouveaux avantages matériels, alors que les revendications formulées étaient, au moins en partie qualitatives (par exemple, bénéficier de davantage d'autonomie au travail), ce qui produira à son tour une augmentation des « coûts » salariaux.

trielles, dans l'optique de renforcer le poids du patronat dans les négociations et les débats politiques⁴². Jacques Moden et Jean Sloover⁴³ rappellent qu'avant même l'apparition de la « crise économique », les employeurs dénoncent une « crise de société », caractérisée par une perte d'autorité sur les travailleurs, une déstabilisation des relations industrielles et une remise en cause du rôle de l'État. Les grèves sauvages – souvent liées à des mouvements prônant la décroissance et l'autogestion – incarnent cette crise, que le patronat perçoit comme une attaque contre la propriété privée et les bases du capitalisme, ainsi qu'une remise en question générale de l'autorité (corporatiste, étatique et syndicale). Selon les associations d'employeurs, cette situation « rend le pays ingouvernable »⁴⁴.

Les positions de Fabrimétal sont à la fois illustratives et motrices de cette évolution. Dans son rapport annuel de 1969, l'association patronale de la métallurgie critique la conclusion d'un accord national sur les salaires – qui prévoit des majorations fixes (exprimées en francs belges), plutôt qu'en pourcentage – comme une pratique qui « ne peut être qu'exceptionnelle car elle tend à écraser la hiérarchie des salaires au détriment des travailleurs les plus qualifiés »⁴⁵. L'organisation dénonce également le non-respect de la clause de paix sociale, « perturbée (...) par des revendications souvent sans mesure »⁴⁶, produisant une situation qu'elle qualifie d'« inquiétante car elle risque de mettre en cause la notion même de programmation sociale et les accords nationaux qui en découlent »⁴⁷. Ce rapport met également en lumière les difficultés rencontrées par le patronat pour imposer des heures supplémentaires, dans un contexte de pénurie de main d'œuvre liée à la haute conjoncture économique. L'année suivante, le conseil d'administration de Fabrimétal ouvre son rapport annuel sur le slogan suivant : « L'entreprise, notre fierté ! »⁴⁸. L'entreprise

.....
42 Plus spécifiquement, les fédérations fusionnées sont la Fédération des Entreprises Industrielles de Belgique (FIB) et de la Fédération des Entreprises Non Industrielles de Belgique (FENIB).

43 J. MODEN et J. SLOOVER, *Le patronat belge : discours et idéologie (1973-1980)*, Bruxelles, Éditions du CRISP, 1980.

44 *Ibid.*, p. 29.

45 Fabrimétal, *Rapport annuel 1969*, Bruxelles, Belgique, 1970, p. 37.

46 *Ibid.*

47 *Ibid.*

48 Fabrimétal, *Rapport annuel 1970*, Bruxelles, Belgique, 1971, p. 7.

privée y est décrite comme « attaquée » et minée par des revendications sociales « innombrables et désordonnées »⁴⁹ contre lesquelles les accords paritaires (sectoriels) ne garantissent plus une protection adéquate.

Dès 1972, Fabrimétal appelle à modérer la hausse des « coûts » salariaux qui découle de ces concessions, jugées disproportionnées par rapport à l'évolution de la productivité et menaçant dès lors la rentabilité et la compétitivité des entreprises belges. La critique portée par l'organisation patronale métallurgique belge est multiforme. Elle dénonce tant les modalités de la concertation sociale – en particulier la superposition des niveaux de négociation, où des accords d'entreprise s'ajoutent aux augmentations sectorielles ou nationales prévues – que le rapport entre les organisations syndicales et leur base, ainsi que l'illustre l'extrait suivant :

« La formule actuelle, avec ses trop nombreux niveaux de négociations, ne peut être conservée. (...) Tout aussi significatif peut-être est l'accent mis au cours de ces trois dernières années sur le phénomène des grèves spontanées et sur la crise des relations industrielles : signe de l'évolution sociale, sans conteste, mais surtout prémisses d'une profonde évolution à la base, au niveau des travailleurs et de leurs rapports avec leurs syndicats. (...) Indubitablement, des petites minorités de travailleurs contestent en ce moment l'autorité syndicale malgré les avantages qu'elle leur a apportés »⁵⁰.

Le rapport annuel portant sur l'année 1972, publié en mai 1973 – c'est-à-dire avant le choc pétrolier d'octobre 1973 – contient un dossier entier consacré à l'inflation. Le ton y est sans équivoque : « les hausses de coûts salariaux ne peuvent plus (...) être compensées par l'accroissement de la productivité »⁵¹. En conséquence, « [l]es charges nouvelles que les entreprises auront à supporter pèseront donc immanquablement sur les prix; elles seront nettement inflationnistes »⁵² et risquent également, par effet de ricochet, d'exercer une influence négative sur le taux d'emploi. Dès juin 1973, Fabrimétal en appelle donc à la conclusion d'un

.....

49 *Ibid.*, p. 8.

50 Fabrimétal, *Rapport annuel 1971*, Bruxelles, Belgique, 1972, p. 10.

51 Fabrimétal, *Rapport annuel 1972*, Bruxelles, Belgique, 1973, p. 9.

52 *Ibid.*

« nouveau pacte social »⁵³, en référence à l'accord historique de décembre 1944. Cet appel – qui trouvera des échos au cours des décennies suivantes – vise à renégocier les termes de la concertation sociale, dans un contexte où les relations sociales deviennent de plus en plus conflictuelles.

En d'autres termes, après un travail de réarticulation idéologique, que J. Moden et J. Sloover qualifient de « repolitisation de l'organisation patronale »⁵⁴, le discours des élites patronales regagne à ce moment une confiance qui ne cessera de croître au cours des années 1970. Dès le milieu de cette décennie, les mécanismes de concertation sociale sont présentés par les organisations d'employeurs comme dysfonctionnels et sclérosés. Le gouvernement central cherche, en vain, à faire négocier ceux qui ne se perçoivent désormais plus comme des « partenaires sociaux », mais plutôt comme des « interlocuteurs sociaux » – selon la célèbre formule de Georges Debunne, alors secrétaire général de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB). Dès 1975, la concertation sociale interprofessionnelle cesse de produire des accords – une situation qui se prolongera jusqu'en 1986, lorsqu'elle sera rebâtie sur des nouvelles bases⁵⁵.

En Belgique, comme dans d'autres pays européens, la question au cœur de la politique économique devient alors la suivante : qui du capital, du travail ou des pouvoirs publics sera amené à supporter le poids des transformations économiques globales en cours ?

3. LA DÉPOLITISATION DU CLIVAGE POSSÉDANTS/TRAVAILLEURS À PARTIR DES ANNÉES 1980 ET LA TRAJECTOIRE NÉGOCIÉE DE NÉOLIBÉRALISATION DE L'ÉTAT BELGE

La repolitisation du clivage possédants/travailleurs au sein du patronat belge décrite dans la partie précédente trouve également son expression dans le champ politique. Dans un paysage

53 J. MODEN et J. SLOOVER, *Le patronat belge : discours et idéologie (1973-1980)*, op. cit.

54 *Ibid.*, p. 277.

55 Nous faisons ici abstraction du court accord interprofessionnel (AIP) de modération salariale imposé par le gouvernement en 1981.

partisan fortement fragmenté, marqué par la superposition uniquement partielle des clivages, la polarisation résultant de cette repolitisation économique contribue, dès la fin des années 1960, à une instabilité politique croissante – qui deviendra extrême une décennie plus tard⁵⁶. C'est dans ce contexte que s'amorce, au tournant des années 1980, un réaligement politique majeur, qui débouchera sur la formation d'un consensus néolibéral « à la belge »⁵⁷.

La troisième et dernière partie de ce chapitre revient sur les similarités, mais aussi sur les singularités de cette trajectoire belge de néolibéralisation au regard d'autres dynamiques étrangères davantage étudiées dans la littérature. Elle soutient que ce consensus, forgé dans la négociation entre les acteurs gouvernementaux et les piliers sociétaux repose moins sur une confrontation idéologique explicite que sur une reconfiguration présentée comme pragmatique des priorités socioéconomiques. Elle insiste de la sorte sur le lien entre les arènes dites corporatistes et la politique gouvernementale, par le truchement du pilier social-chrétien, qui devient à la fois un lieu de négociation et de dépolitisation de la politique socioéconomique à partir du début des années 1980⁵⁸.

Si l'on se concentre sur les recompositions directement liées au clivage socioéconomique, les années 1970 sont marquées par deux réaligements politiques majeurs, qui reflètent tant l'intensité des conflits que la répartition des forces dans un système politique où aucun parti n'est en mesure de l'emporter seul. Ils soulignent les importantes dissensions qui traversent le CVP tout au long de cette décennie : le principal parti pivot est tiraillé entre son aile droite (capital), incarnée par Léo Tindemans, et son aile gauche (travail), représentée par Wilfried Martens.

Dans un premier temps, la formation d'une coalition de centre-droit (partis sociaux-chrétiens et partis libéraux néerlandophones et francophones : CVP, parti social-chrétien (PSC),

56 P. DUMONT, L. DE WINTER et R. DANDOY, « Démissions gouvernementales et performances électorales des majorités sortantes (1946-1999) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1722, 2001.

57 Cf. D. PIRON et Z. EVRARD (dir.), *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique*, op. cit.

58 La suite de cette section s'appuie très largement sur : Z. EVRARD, « La crise du modèle belge (1979-1981) : révolution silencieuse au pays du syndicaliste, du capitaliste et du banquier », D. Piron et Z. Evrard (dir.), *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique*, op. cit., p. 49-66.

Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PVV), Parti de la Liberté et du Progrès (PLP)) dirigée par Léo Tindemans en 1974 constitue une réponse directe du patronat et de l'aile droite des partis sociaux-chrétiens aux ambitions d'initiative industrielle publique dans le secteur énergétique portées par les socialistes wallons autour du projet de raffinerie pétrolière du nom d'IBRaMCo (pour *Iranian-Belgian Refining and Marketing Company*)⁵⁹. Entre 1974 et 1977, les gouvernements L. Tindemans ambitionnent un « retour à la normalité économique », sans toutefois rompre avec l'héritage keynésien – en particulier l'objectif de plein emploi. Tout en avalisant l'élargissement des prépensions⁶⁰, alors conçues comme une solution au problème du chômage croissant dans les régimes d'État providence de type bismarckien, le gouvernement tente de limiter l'intervention de l'État dans le financement de la sécurité sociale et de modérer la croissance des salaires par une suspension partielle et temporaire de l'indexation. Mis sous pression par le front commun des organisations syndicales, le gouvernement de centre-droit chute en février 1977 sur la question du « plan d'Egmont », visant à dégager de nouvelles économies budgétaires⁶¹.

Dans un second temps, l'échec des gouvernements L. Tindemans à imposer une politique de rigueur économique conduit à un réalignement des alliances gouvernementales vers le centre-gauche, sous la forme d'un changement du principal partenaire de coalition. La formation du gouvernement Tindemans IV (juin 1977-octobre 1978) – qui réunit le CVP, le Parti Socialiste belge PSB-BSP, le PSC et les partis ethno-régionalistes Front Démocratique des Francophones (FDF) et la Volksunie (VU) – initie une séquence au cours de laquelle la famille socialiste se maintiendra au pouvoir jusqu'à l'été 1981. Ce retour au centre-gauche est notamment motivé par la conviction que les socialistes seraient mieux placés pour contenir les revendications de la FGTB – tandis que la base syndicale, galvanisée par son rôle dans la chute du précédent gouvernement, appelle à des politiques

.....
59 CRISP, « L'entreprise publique en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 630, 1974.

60 T. CLAES, « La prépension conventionnelle (1974-2012) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2154-2155, 2012; T. CLAES, « La prépension conventionnelle (1974-2012) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2154-2155, 2012.

61 L.-E. TROCLET, « Front commun syndical et nouveau pacte social », *Res Publica*, vol. 19, n° 2, 1970, p. 255.

plus radicales. Sa tentative de restaurer un consensus keynésien prend toutefois des allures de chant du cygne, en raison notamment du caractère contradictoire de sa politique économique, où des politiques industrielle et d'emploi volontaristes et de relance budgétaire contracyclique côtoient de nouveaux efforts de consolidation des finances publiques.

En octobre 1978, le gouvernement L. Tindemans IV chute sur une question communautaire : le « pacte d'Egmont ». S'ouvre alors un « moment de crise », au sens philosophique du terme : celui d'un monde social qui perçoit la possibilité de sa disparition et en conclut « qu'une intervention décisive peut, et même doit, être faite »⁶². La crise représente ainsi un moment de politisation et de transformation profondes, au cours duquel s'affrontent différents récits et interprétations de ses causes et de ses solutions, unifiant les différents secteurs perçus comme étant en crise. En parallèle, le déraillement du fonctionnement « normal » des institutions offre une marge de manœuvre inhabituellement grande aux acteurs capables de se saisir de ce « moment critique »⁶³. Ces « entrepreneurs de crise » se retrouvent alors en position de participer à l'amorce d'une transformation fondamentale de l'État qui, en Belgique, suivra des modalités particulières en raison de la fragmentation du champ partisan et de la polarisation.

Par sa position centrale dans le champ partisan, les dynamiques internes au pilier social-chrétien sont particulièrement importantes pour comprendre la trajectoire de changement. En janvier 1980, le Commissaire au Plan et ancien chef de cabinet PSC, Robert Maldague, fait circuler de manière informelle le *Scénario de l'impossible*. Ce document souligne la sévérité de la crise et annonce notamment l'« effondrement » possible du franc belge⁶⁴.

.....

62 C. HAY, « Crisis and the Structural Transformation of the State : Interrogating the Process of Change », *The British Journal of Politics and International Relations*, vol. 1, n° 3, 1999, p. 317.

63 G. CAPPOCIA et D. KELEMEN, « The Study of Critical Junctures : Theory, Narrative, and Counterfactuals in Historical Institutionalism », *World Politics*, vol. 59, n° 3, 2007, p. 343.

64 H. BOGAERT, T. DE BIOLLEY et R. MALDAGUE, « Between Theory and Policy : Is the Planner a Necessary Go-Between? », A. Steinherr et D. Weiserbs (dir.), *Employment and Growth : Issues for the 1980s*, Dordrecht, Springer Netherlands, 1987, p. 223. H. BOGAERT, T. DE BIOLLEY et R. MALDAGUE, « Between Theory and Policy : Is the Planner a Necessary Go-Between? », A. Steinherr et D. Weiserbs (dir.), *Employment and Growth : Issues for the 1980s*, Dordrecht, Springer

Plus important encore : à la fin de cette même année, Paul-Willem Segers, figure influente du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) et du CVP-PSC, constitue un groupe de travail chargé d'élaborer un programme de redressement économiquement crédible, mais socialement acceptable⁶⁵ – c'est-à-dire en capacité de réconcilier les deux ailes (capital et travail) du pilier social-chrétien. Outre P.-W. Segers, ce groupe réunit également Hubert Detremmerie (alors président de la caisse d'épargne du pilier chrétien – BAC-COB), Theo Peeters (un économiste de la KU Leuven proche du CVP) et deux dissidents du service d'études de la Banque nationale de Belgique (BNB) : Fons Verplaetse et Jan Smets (tous deux futurs gouverneurs de cette institution).

Le « groupe Detremmerie », qui sera élargi par la suite, conduit initialement des activités de recherche et de vulgarisation scientifique au sein du pilier social-chrétien⁶⁶. Les échanges (confidentiels) en son sein dessinent les contours d'un projet de politique économique de relance par les exportations ayant vocation à accompagner une dévaluation du franc belge ainsi qu'un repositionnement en faveur d'un futur gouvernement de centre-droit. Pour porter ce programme, le groupe mise sur Wilfried Martens. Ex-premier ministre démissionnaire depuis le 2 avril 1981, W. Martens est jugé plus apte à maintenir l'unité du pilier que L. Tindemans, plus à droite mais également plus critique de la pilarisation⁶⁷. *A contrario*, Martens bénéficie du soutien de la gauche chrétienne⁶⁸. Sous le gouvernement social-chrétien et socialiste dirigé par Mark Eyskens entre le 6 avril 1981 et le 21 septembre 1981, W. Martens sera exposé aux considérations du monde patronal par le groupe Detremmerie, qui entend ainsi lui « enseigner (...) les concepts élémentaires d'économie d'entreprise »⁶⁹.

.....
Netherlands, 1987, p. 223. Sur le Scénario de l'Impossible, cf. également Z. EVRARD, « The Belgian 'Impossible Scenario' of 1980 : Reinventing Planning in Times of 'Crisis' », *Science in Context*, à paraître.

65 H. DE RIDDER, *Omtrent Wilfried Martens*, Tielt, Lannoo, 1991, p. 125.

66 Z. EVRARD, « La crise du modèle belge (1979-1981) », *op. cit.*

67 H. DE RIDDER, *Omtrent Wilfried Martens*, Tielt, Lannoo, 1991, p. 125.

68 W. MARTENS, *De memoires – luctor et emergo*, Tielt, Lannoo, 2006, p. 277.

69 H. DE RIDDER, *Omtrent Wilfried Martens*, *op. cit.*, p. 130. Martens, lui-même, juge ces visites particulièrement instructives mais les présente

La séquence de l'été 1981 cristallise ces dynamiques. Dès juillet 1981, W. Martens est informé de l'existence du groupe Detremmerie et des contacts informels sont pris avec le parti libéral flamand, le PVV⁷⁰. Les désaccords autour de la confection du budget pour 1982, en particulier autour d'un soutien financier supplémentaire à la sidérurgie wallonne, provoquent une nouvelle crise gouvernementale. Les socialistes sont publiquement accusés d'irresponsabilité financière, notamment à travers la figure du ministre du Budget Guy Mathot. En septembre, le gouvernement M. Eyskens tombe et de nouvelles élections sont convoquées. Un mois plus tard, à l'occasion d'une croisière sur l'Escaut organisée en l'honneur de P.W. Segers, toutes les personnalités influentes du syndicat chrétien (Algemeen Christelijk Werkersverbond, ACW) sont sensibilisées aux travaux du groupe Detremmerie, qui souligne l'« effort de conviction » qui leur sera demandé dans les semaines à venir⁷¹. En parallèle, W. Martens et Frans Grootjans (pressenti à la présidence du PVV) négocient un accord pré-électoral qui, bien que court-circuitant leurs présidences de parti respectives, sera pourtant honoré après les élections⁷².

En décembre 1981, le gouvernement Martens V (1981-1985), dit Martens-Gol, amorce une réorientation majeure de la politique économique belge. Dans la foulée de la dévaluation du franc belge de février 1982, cette coalition sociale-chrétienne et libérale (au pouvoir de plein exercice jusqu'en 1987) engage une série de réformes destinées à renforcer la compétitivité externe (gel des salaires, saut d'indexation) et à maîtriser la dette publique⁷³. Cette première « vague de néolibéralisation » en Belgique sera consolidée durant les années 1990 sous l'impulsion de gouvernements de centre-gauche, au nom de l'intégration monétaire et financière européenne⁷⁴. Si la trajectoire belge de néolibéralisation connaît

.....
ces visites comme l'initiative de son collaborateur (W. MARTENS, *De memoires*, op. cit., p. 276).

70 W. MARTENS, *De memoires*, op. cit., p. 277.

71 H. DE RIDDER, *Omtrent Wilfried Martens*, op. cit., p. 133.

72 W. MARTENS, *De memoires*, op. cit., p. 282.

73 Z. EVRARD, « La crise du modèle belge (1979-1981) : révolution silencieuse au pays du syndicaliste, du capitaliste et du Banquier », op. cit. ; G. MAISSIN, « La Belgique sur le sentier du néolibéralisme (1977-1994) », op. cit.

74 D. PIRON et Z. EVRARD (dir.), *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique*, op. cit.

de nouvelles expressions à partir du tournant du siècle (telles que l'attractivité fiscale, l'État social actif ou encore la réforme administrative)⁷⁵, aucune n'altère la primauté désormais accordée au renforcement de la compétitivité économique – tant du point de vue de la politique économique que de l'ordre juridique, où elle se taille une qualification dite d'ordre public et légitime des entorses au droit fondamental à la négociation collective⁷⁶.

L'accent placé depuis lors sur la compétitivité interne et externe, la crédibilité vis-à-vis des marchés financiers et l'ouverture commerciale et financière permet de caractériser de « néolibéral » ce nouveau régime institutionnel – en dépit de son hybridation avec d'autres logiques politiques. Citons, par exemple, la persistance du principe de l'indexation automatique des salaires, – malgré d'importantes tensions et une révision de l'indice des prix utilisé pour son calcul⁷⁷. Comme le souligne Cornel Ban⁷⁸, ce trip-tyque modifie drastiquement les effets politiques de nombreuses institutions préexistantes (telles que la concertation sociale interprofessionnelle ou la sécurité sociale), en les soumettant à une discipline de marché. Relevons enfin l'ambivalence des syndicats dans cette trajectoire de néolibéralisme négocié : ces derniers apparaissent autant comme des « agents du conflit » (certainement à leur base) que comme des « instruments d'intégration » (en particulier le sommet de la CSC, qui soutient certaines mesures phares des gouvernements Martens-Gol, ici aussi non sans désaccords).

CONCLUSION : DU DÉSENCHANTEMENT À LA POLARISATION

Ce chapitre s'est attaché à éclairer les spécificités de la trajectoire belge de néolibéralisation à partir de la théorie des clivages, en mettant en lumière un double mouvement : la repolitisation

75 *Ibid.*

76 J. CLESSE et F. KEFER, « Le contrôle des normes relatives à la modération des rémunérations au regard du droit de négociation collective », *Revue de droit social*, n°s 1-2, 2017.

77 Z. EVRARD, T. DOUILLET et M. DELORME, « Est-il nécessaire et juste de modérer les bas revenus pour être compétitif? Une lecture critique de la loi du 26 juillet 1996 ».

78 C. BAN, *Ruling Ideas : How Global Neoliberalism Goes Local*, *op. cit.*, p. 10-11.

du clivage possédants/travailleurs dès la fin des années 1960, suivie de sa *dépolitisation* progressive au cours de la décennie 1980. L'originalité de l'analyse proposée réside dans le fait qu'elle s'écarte des lectures dominantes de ce phénomène, tour à tour centrées sur la seule action gouvernementale, le mouvement intellectuel néolibéral ou encore le rôle autonome de chocs exogènes (tels que les crises monétaires ou pétrolières)⁷⁹. L'argument ici soutenu est que l'histoire de la néolibéralisation en Belgique ne peut se résumer à la transposition linéaire d'expériences anglo-saxonnes (même si elle interagit avec celles-ci), ni à une forme d'histoire des vainqueurs, qui domine encore largement l'historiographie socioéconomique belge.

A contrario, ce chapitre a proposé de se décentrer de ce récit éprouvé en rappelant, tout d'abord, que la *repolitisation* du mouvement patronal – qui conduira au dysfonctionnement, puis à la mise en crise de la concertation sociale – précède le premier choc pétrolier et répond bien davantage à une radicalisation, par le bas, de la gauche, elle-même consécutive à l'émergence de « nouveaux mouvements sociaux » durant les années 1960. La décennie 1970 correspond alors à une ouverture du champ politique, qui peut également être qualifiée de polarisation, au sens où de nombreuses stratégies économiques alternatives clairement différenciées sont délibérées dans l'espace public. Enfin, les années 1980 marquent l'amorce d'un processus de néolibéralisation négocié, au sein duquel les piliers – et, plus particulièrement, le pilier social-chrétien – jouent un rôle structurant, qui n'est pas celui de l'accentuation, mais bien plutôt de la *dépolitisation* des conflits socioéconomiques.

À rebours de déclinaisons nationales du néolibéralisme se revendiquant ouvertement d'un nouveau projet de société, le processus belge de néolibéralisation sera pour l'essentiel presque immédiatement dépolitisé. Il se caractérise en effet d'emblée par l'enrôlement d'une partie du centre-gauche (politique comme syndical au sein du pilier social-chrétien, avant de s'étendre en

79 Sur ce dernier point, voy. par exemple : I. CASSIERS et L. DENAYER, « Concertation Sociale et Transformations Socio-Economiques en Belgique de 1944 à nos Jours », *Institut de Recherches Économiques et Sociales de l'Université Catholique de Louvain*, 2009 ; A. HEMERIJCK et J. VISSER, « Change and immobility : three decades of policy adjustment in the Netherlands and Belgium », *West European Politics*, 2000, vol. 23, n° 2, p. 229-256.

partie au sein du pilier socialiste ensuite), au nom de la « responsabilité », de la « nécessité » et du « pragmatisme ». Cet enrôlement contribue à naturaliser les contraintes économiques et à évacuer la conflictualité inhérente aux choix socioéconomiques adoptés en leur nom. En d'autres termes, il s'agit là d'une dynamique de désenchantement de la politique par l'économie⁸⁰. Sortir de « ce cauchemar qui n'en finit pas »⁸¹ passera donc, à notre sens, par le réenchantement de l'une comme de l'autre.

.....
80 W. DAVIES, *The limits of neoliberalism : authority, sovereignty and the logic of competition*, Londres, Sage, 2014.

81 P. DARDOT et C. LAVAL, *Ce cauchemar qui n'en finit pas : comment le néolibéralisme défait la démocratie*, Paris, La Découverte, 2016.

LA CLASSE PLUTÔT QUE LE PEUPLE : LE RÉINVESTISSEMENT DU CLIVAGE POSSÉDANTS/TRAVAILLEURS PAR LE PARTI DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Arthur **Borriello**

(UNamur)

Arthur **Groz**

(UNamur)

INTRODUCTION

Au lendemain des élections du 9 juin 2024 en Belgique, un quatuor composé de Raoul Hedebouw, Peter Mertens, Sofie Merckx et Jos d'Haese se présentait, tout sourire, devant la presse : le Parti du Travail de Belgique (PTB) était « l'un des gagnants de ces élections¹ », puisque le parti, passant de 566.000 à 763.340 voix, devenait le quatrième parti en nombre de voix à l'échelle nationale (9,9 %, soit + 1,2 %). Comme toute auto-évaluation par un parti de ses résultats électoraux, celle-ci comportait sa part de vérité et de fanfaronnade. Si le président du parti Raoul Hedebouw mettait autant en avant l'impressionnante progression de sa formation en Flandre et à Bruxelles, c'était aussi pour masquer le surprenant², quoique léger, revers en terres wallonnes, attribué à un tassement généralisé de la gauche face au coup d'éclat du Mouvement

1 « 763 340 voix : "Le PTB est l'un des gagnants de ces élections" », *PTB*, 8 août 2024, www.ptb.be.

2 D'autant plus surprenant que d'importantes erreurs dans les sondages avaient projeté le PTB premier parti en Wallonie, provoquant un ascenseur émotionnel important chez les militants (M. GEORGES et J. PAGACZ, « Drôle de grand soir pour l'union des gauches », *Politique*, n° 126, 2024, p. 88-89).

Réformateur (MR) et des Engagés. À l'échelle de la durée de vie du parti, cependant, force est de donner raison à ses porte-paroles : il s'agit de loin du meilleur résultat de son histoire, témoignant d'une progression constante depuis ses premières percées aux élections communales de 2012 et fédérales de 2014, et d'une couverture de plus en plus complète du territoire national. Pour un parti ayant longtemps méprisé l'enjeu électoral et ayant occupé une position fortement marginale durant ses trente premières années d'existence (de 1979 à 2008), l'évolution est tout simplement spectaculaire.

À première vue, la *success story* du PTB ne constitue pas un cas isolé. Depuis la crise financière de 2008, les systèmes partisans européens ont été profondément bouleversés, en particulier dans le Sud du continent. La compétition politique s'est polarisée et fragmentée, avec le recul de partis dits traditionnels, la progression de formations autrefois marginales et/ou l'apparition de nouvelles. Hormis la montée de l'extrême droite, les années 2010 ont également vu le renforcement d'acteurs porteurs d'une position de gauche radicale et/ou d'un populisme « inclusif³ » ou « populisme de gauche⁴ ». La France insoumise, Podemos en Espagne, Syriza en Grèce, ou les mouvements organisés autour des candidatures de Jérémy Corbyn au Royaume-Uni et de Bernie Sanders aux États-Unis, ont tous été associés à cette tendance générale.

Pourtant, à y regarder de plus près, la ressemblance du PTB avec ces partis pourrait n'être que le résultat d'un effet d'optique. En effet, l'essor de ces autres formations et mouvances politiques s'est appuyé sur la promesse de renouvellement des pratiques politiques et de dépassement des clivages historiques. Procédant à une mise à distance de la symbolique traditionnelle de la gauche radicale pour privilégier des appels plus indifférenciés au peuple ou au sens commun, elles ont également critiqué la forme-parti pour se revendiquer comme mouvements porteurs d'un renouveau des répertoires d'action, de la participation et de l'éthique politique⁵.

3 C. MUDDE et C. ROVIRA KALTWASSER, « Exclusionary vs. Inclusionary Populism : Comparing Contemporary Europe and Latin America », *Government and Opposition*, vol. 48, n° 2, 2013, p. 147-174.

4 C. MOUFFE, *Pour un populisme de gauche*, Paris, Albin Michel, 2018.

5 Voir notamment : D. DELLA PORTA, J. FERNANDEZ, H. KOUKI, L. MOSCA, *Movement parties against austerity*, Cambridge & Malden, Polity Press, 2017 ; P. GERBAUDO, *The Digital Party. Political Organisation and*

En revanche, le PTB semble avoir privilégié une approche beaucoup plus traditionnelle, axée sur la forme-parti et sur un discours de gauche très classique. Nous faisons ici l'hypothèse que la progression récente du PTB ne se fonde pas sur une stratégie de *dépassement* des clivages existants, mais procède plutôt d'un réinvestissement massif du clivage possédants/travailleurs.

Pour tester cette hypothèse, nous procéderons en plusieurs temps. Après avoir développé le cadre théorique, nous passerons en revue les principales caractéristiques du PTB sur les trois plans qui définissent la position sur un clivage : la sociologie électorale, l'organisation et l'idéologie. Nous nous bornerons à dégager quelques éléments remarquables en nous appuyant à la fois sur la littérature secondaire et sur des sources primaires (enquêtes électorales, données du Service Public Fédéral de l'Intérieur, textes de Congrès, littérature grise du parti, etc.). Enfin, nous nous efforcerons d'interpréter, sur la base de ces résultats, la nature et les causes potentielles de « l'exception » constituée par le PTB dans le paysage politique européen.

1. LA THÉORIE DES CLIVAGES ET LE « MOMENT POPULISTE » DE LA GAUCHE EUROPÉENNE

Comme toute grande théorie, celle de S.-M. Lipset et S. Rokkan sur les systèmes de clivages dans les démocraties occidentales⁶ s'est distinguée par sa capacité à intégrer progressivement des phénomènes nouveaux au sein de son schéma explicatif initial. Le lent dégel des systèmes partisans à partir des années 1960-1970 appellera ainsi une série d'amendements à la théorie, sans en bouleverser les fondements. Le relatif déclin des partis historiques et la montée en puissance de nouvelles formations – écologistes,

.....
Online Democracy, Londres, Pluto Press, 2019; H. NEZ, *Podemos. De l'indignation aux élections*, Paris, Les petits matins, 2015; M. CERVERA-MARZAL, *Le populisme de gauche. Sociologie de la France insoumise*, Paris, La Découverte, 2021; D. VITTORI, « Membership and members' participation in new digital parties : Bring back the people ? », *Comparative European Politics*, vol. 18, 2020, p. 609-629; I. SAINSAULIEU, F. SAWICKI et J. TALPIN, « Du discrédit des partis à la discrétion partisane », *Politix*, vol. 2, n° 138, 2022, p. 7-18.

6 Les principales caractéristiques de cette théorie sont développées dans le chapitre 1 de cet ouvrage.

d'abord, et d'extrême droite, dans un second temps – seraient le signe d'un nouveau clivage à l'œuvre sur les enjeux dits post-matérialistes⁷, voire d'un nouveau clivage opposant « gagnants » et « perdants » de la mondialisation⁸.

Moyennant certains amendements, la théorie a donc admirablement résisté au temps. Pourtant, derrière leur surface demeurée intacte, les clivages s'érodaient lentement dans leur substance. Si la structure du système partisan restait largement tributaire des clivages historiques, la compétition politique ne semblait plus exactement de même nature. Comme l'a admirablement montré Peter Mair⁹, le double désistement des masses et des élites a généré un « vide représentatif » en coupant le lien qui unissait fortement chaque groupe social à son organisation partisane de référence. Déclin et « cartélisation » des partis de gouvernement, affaiblissement de la loyauté partisane, recul de la pratique religieuse et du sentiment d'appartenance à une classe, augmentation généralisée de l'abstention : les clivages s'évidaient tant par leur base que par leur sommet. C'est ce qui fait dire à certains auteurs ou autrices que la logique animant la compétition politique par clivages, qui avait connu son acmé au moment de l'apogée de la « démocratie de partis » durant les décennies d'après-guerre, se serait transformée. À la logique « politico-idéologique », dans laquelle des organisations fortement structurées mobilisent des groupes sociaux cohésifs à travers une vision particulière de l'intérêt général, se serait petit à petit substituée une logique « technopopuliste »¹⁰, dans laquelle des entrepreneurs politiques à la tête d'organisations plus souples fondent leur prétention à exercer le pouvoir sur des appels indifférenciés au « peuple » ou à la « compétence ». À cet égard, le fait marquant des dernières décennies réside peut-être moins dans la multiplication des lignes de clivages que dans la lente désagrégation de leurs trois dimensions consti-

7 R. INGLEHART, « The Silent Revolution in Europe : Intergenerational Change in Post-Industrial Societies », *The American Political Science Review*, 1971, vol. 65, n° 4, p. 991-1017.

8 H. KRIESI, E. GRANDE, R. LACHAT, M. DOLEZAL, S. BORNSCHIER et T. FREY, « Globalization and the transformation of the national political space : Six European countries compared », *European Journal of Political Research*, vol. 45, n° 6, 2006, p. 921-956.

9 P. MAIR, *Ruling the Void. The Hollowing out of Western Democracy*, London, Verso, 2013.

10 C. BICKERTON et C. INVERNIZZI-ACCETTI, *Technopopulism. The New Logic of Democratic Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2021.

tutives : des groupes sociaux relativement homogènes, une organisation forte, une idéologie affirmée.

Les années 2010 ont, semble-t-il, confirmé et accéléré cette tendance. Les transformations des systèmes partisans qui ont suivi la crise économique et ses soubresauts, particulièrement prégnantes dans le sud de l'Europe¹¹, ont été marquées par la fragmentation de l'offre politique, la volatilité accrue du comportement électoral et le recul des partis de gouvernement appartenant aux familles politiques traditionnelles. Dans ce contexte, mise à part la montée en puissance régulière et massive de l'extrême droite dans la plupart des systèmes partisans, ceux-ci ont également vu l'irruption d'*outsiders* d'un type nouveau, affichant un profil idéologique et organisationnel volontairement en rupture avec la grammaire des clivages historiques. Ces formations ont ainsi privilégié des formes d'organisation légères, faiblement structurées, peu ancrées dans les territoires, proposant des modes d'adhésion peu contraignants, et valorisant la participation en ligne – comme en atteste une vaste littérature vouée à l'étude du profil organisationnel de ces partis, tantôt qualifiés de « partis-mouvements », « partis-plateformes » ou « partis digitaux ».

C'est le cas des promesses de « dépassement » prononcées par des acteurs centristes désireux de fondre le centre-gauche et le centre-droit dans un projet politique commun, avec des succès variables : parmi les principaux, on peut citer Renaissance en France, Ciudadanos en Espagne, ou encore Italia Viva en Italie. C'est aussi le cas d'acteurs progressistes et/ou protestataires, qui ont basé leurs percées électorales (à tout le moins dans leur phase initiale) sur une identité volontairement vague et ambiguë, parfois qualifiée de « post-idéologique », en appelant au « sens commun » populaire et opposant l'universalité des « bonnes solutions » à la logique de compétition gauche-droite. Pour rester dans les mêmes contextes nationaux, la France insoumise, Podemos et le M5S ont, chacun à leur manière, construit leur irruption au sein du système partisan à partir d'une telle approche.

L'émergence de cette seconde catégorie d'acteurs dans les années 2010 a été interprétée par de nombreux auteurs comme la

.....

11 Voir par exemple M. LISI et E. TSATSANIS, « Southern Europe and the Eurozone Crisis Political Representation, Party System Characteristics and the Impact of Austerity », A. Freire, M. Barragán, X. Collier, M. Lisi et E. Tsatsanis, *Political Representation in Southern Europe and Latin America*, Londres, Routledge, 2020.

marque d'un « moment populiste » de la gauche européenne¹². Il est tentant d'assimiler la percée récente du PTB dans le système partisan belge au même phénomène. Celle-ci n'a-t-elle pas été réalisée dans le même intervalle temporel ? N'est-elle pas le résultat d'un tournant communicationnel et stratégique majeur opéré par le parti, mettant l'accent sur sa posture anti-système au détriment de son référentiel marxiste-léniniste historique¹³ ?

Une telle lecture ne peut cependant fonctionner qu'en s'en tenant à des définitions minimales du populisme¹⁴, à l'instar de celles qui l'assimilent à un « style politique » ou à une « idéologie fine ». Une critique appropriée de ces approches dépasse de loin le cadre de ce chapitre. Nous nous bornerons ici à signaler qu'une autre lecture est possible et que, si l'on théorise, à la suite de Bickerton et Invernizzi-Accetti, le populisme comme une logique politique antithétique par rapport à celle des clivages, le PTB se prête assez mal à cette étiquette. De ce point de vue, le PTB naviguerait plutôt à contre-courant des formations politiques auxquelles il est parfois comparé : loin de prêcher le dépassement des clivages historiques, celui-ci préconiserait leur revigoration en réinvestissant le versant « travailleurs » du clivage socioéconomique classique, tant sur le plan idéologique que sur le plan organisationnel. C'est en tout cas la thèse qui sera défendue dans ce chapitre. Pour la soutenir, et conformément à la définition des clivages de Stefano Bartolini qui guide cet ouvrage¹⁵ (cf. Chapitre 1), il faudra montrer (1) que la base sociale du parti est caractérisée

12 Pour une théorisation du populisme comme « moment » de la démocratie, voir F. TARRAGONI, *L'esprit démocratique du populisme*, Paris, La Découverte, 2019. Pour l'application de cette approche au populisme de gauche en Europe dans les années 2010, voir A. BORRIELLO et A. JÄGER, *The Populist Moment. The Left after the Great Recession*, Londres, Verso, 2023.

13 P. DELWIT, *Les gauches radicales en Europe. XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, Éditions de l'ULB, 2016.

14 Les approches minimales du populisme – à l'instar des deux approches aujourd'hui dominantes dans le champ d'études correspondant, l'approche « idéationnelle » (C. MUDDE, « The Populist Zeitgeist », *Government and Opposition*, vol. 39, n° 4, 2004, p. 541-563) et « stylistique » (B. MOFFITT, *The global rise of populism : Performance, political style, and representation*, Stanford University Press, Stanford, 2016) – ont pour principale caractéristique de définir le populisme à partir d'un nombre de critères très restreint afin d'étendre le champ d'application du concept.

15 S. BARTOLINI, « La formation des clivages », *Revue internationale de politique comparée*, 2005, vol. 12, n° 1, p. 9-34.

par une certaine homogénéité sur le plan du statut socio-professionnel, (2) que celle-ci est interpellée *en tant* que classe sociale, et (3) que celle-ci fait l'objet d'une stratégie d'encadrement particulière du parti visant, à travers l'organisation, à en renforcer le sentiment d'unité. Ainsi, considéré du point de vue de sa base électorale, de son idéologie et de son organisation, le PTB se veut et se vit comme le « parti des travailleurs » à part entière, ce qui répond à une logique toute autre que celle qui caractérise le populisme.

2. SOCIOLOGIE ÉLECTORALE

Le PTB entend représenter dans l'arène électorale les salariés, et particulièrement les ouvriers. Sa sociologie électorale tend à valider cette prétention : suite aux scrutins fédéraux des 26 mai 2019 et 9 juin 2024, les enquêtes menées en Wallonie par le Centre d'Étude de la vie Politique (Cevipol) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) indiquent une tendance claire. En 2019, alors qu'il réalise un score de 13,68 % au parlement wallon, le PTB surperforme parmi les ouvriers. Il y obtient 30,5 % des voix dans cette catégorie socioprofessionnelle, contre 7,7 % chez les cadres et 6,5 % parmi les professions libérales. Ses bons scores se retrouvent également chez les demandeurs d'emploi (23,3 %).

La répartition du vote selon le niveau de diplôme suit alors une dynamique similaire, avec 23,2 % des voix des diplômés du secondaire supérieur technique, 22,5 % du secondaire inférieur général, 19,8 % des bénéficiaires d'un diplôme primaire, mais seulement 6,9 % des voix des universitaires. La variable d'âge est également évocatrice : en 2019, le parti réalise ses meilleurs scores dans la tranche d'âge des 25-34 ans (20,5 %). Les jeunes salariés issus d'études courtes et professionnalisantes constituent le cœur de l'électorat PTB durant cette élection. Quant aux variables de genre et de croyances, l'électorat du parti est pratiquement paritaire, quoique légèrement plus masculin, et touche toutes les croyances, en surperformant parmi les musulmans (24,6 %).

Ces caractéristiques sociologiques se confirment dans leurs grandes lignes lors du scrutin de juin 2024, bien que le parti recule légèrement en Wallonie : le PTB y obtient 12,10 % au parlement wallon (-1,58 pp par rapport à 2019) et 11,64 % à la Chambre, avec

un taux de rétention de 66,1 %. Le différentiel de genre comme la structure par âge de cet électorat restent stables : la meilleure performance du parti se situe toujours dans la tranche des 24-39 ans (17,9 % en 2024, contre 19,7 % en 2019), et le parti performe moins bien chez les plus de 55 ans (7,8 %, contre 9,7 % en 2019).

Une sociogéographie du vote PTB illustre certaines caractéristiques. Parti originellement flamand dans un champ politique pourtant faiblement nationalisé, le PTB entend s'adresser également à l'ensemble des travailleurs et travailleuses du royaume. Durant ses premières décennies de participation aux élections, ses résultats modestes ne permettent guère d'évaluer l'efficacité régionale de cette stratégie. Le PTB participe ainsi régulièrement à diverses élections, d'abord selon son implantation locale, puis à l'échelle nationale, jusqu'aux progrès des années 2010 : le parti triple ses élus communaux en 2012 (passant de 14 à 47), obtient 4 conseillers provinciaux et, en 2014, fait élire deux parlementaires fédéraux (12 en 2019, puis 15 en 2024), 4 au parlement bruxellois et 2 au parlement wallon.

Après avoir dépassé en 2010 le 1 % des voix valablement exprimées en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, le PTB progresse plus rapidement en Wallonie à partir de 2014 jusqu'au scrutin de 2024, région où ses résultats sont également en léger recul. De mai 2019 à juin 2024, ses principaux bastions se maintiennent ; ils se situent à Charleroi (avec un léger recul de 22,01 % à 18,78 %), La Louvière (recul de 22,1 % à 20,69 %), Herstal (de 27,55 % à 24,82 %), Seraing (de 23,56 % à 19,86 %), et Liège où le PTB améliore même son score de 2019, passant de 19,1 % à 20,37 % des voix. Ces villes ont pour point commun un important bassin industriel, comprenant les entreprises de la sidérurgie et le port autonome de Liège, dans un contexte de déclin de l'encadrement socialiste¹⁶. Si le PTB remporte aussi un quart des votes dans les cantons ouvriers de l'ouest de Bruxelles, il perd cependant cinq points en moyenne dans les territoires ruraux entre les deux derniers scrutins.

Les résultats du parti par communes wallonnes et bruxelloises lors du scrutin de juin 2024 indiquent une sociologie électorale particulièrement proche de celle des socialistes : les communes

.....

16 C. PIRET, « Comprendre l'émergence du PTB à Liège : penser l'héritage social-démocrate à partir du cas des ouvriers de la sidérurgie », *Travail, Emploi, Formation*, vol. 1, n° 18, 2024, p. 69-84.

les plus densément peuplées, aux plus faibles niveaux de revenus, avec la population la plus jeune, la moins diplômée et avec le plus haut pourcentage de résidents issus de l'immigration donnent leurs meilleurs scores au PS puis au PTB. Ces cinq variables présentent un électorat PTB modeste, jeune, urbain et multiculturel, à la physionomie proche de celle du Parti Socialiste (PS)¹⁷.

Plus lente qu'en région francophone, la progression du PTB en Flandre est constante mais fortement archipélisée¹⁸ : l'implantation s'opère principalement dans la région d'Anvers, où le PTB réalise certaines de ses meilleures performances électorales (il obtient dans cette circonscription 10,52 % des voix en 2024, contre 7,65 % en 2019), suivi ailleurs de Genk et de Gand. En périphérie de Gand, la petite ville de Zelzate constitue son bastion avec 21,67 % des suffrages dès 2006 (soit 6 sièges sur 23), score confirmé aux élections de 2012 et 2018. Plus encore qu'en Wallonie, l'avancée du PTB dans ces endroits est particulièrement liée à la présence de bassins ouvriers (port d'Anvers, industries des grandes villes flamandes) où le parti réalise un travail d'implantation, plus qu'à une captation d'un électorat de gauche, traditionnellement limité : dans la circonscription d'Anvers, les socialistes flamands progressent entre 2019 et 2024 (de 8,05 % sous l'étiquette sp.a à 10,74 % sous le label Vooruit). Les bons scores locaux du PTB ne peuvent donc être attribués à un siphonage de ce parti. Pas plus qu'à un effondrement de l'offre protestataire d'extrême droite, représentée en Flandre par le Vlaams Belang (VB), qui progresse.

Considéré dans sa dimension nationale, le remarquable développement du PTB au cours de la décennie écoulée correspond assez nettement à la carte du vote socialiste historique, particulièrement après la scission de 1978 : bien plus fort en Wallonie qu'en Flandre, particulièrement implanté à Bruxelles ainsi que dans les grandes villes ouvrières, marginal dans les villes flamandes de taille petite et moyenne ainsi que dans les campagnes. Par ailleurs, si avant lui le Parti Communiste de Belgique (PCB) n'avait jamais dépassé les 5 % des scrutins à la Chambre des représentants au cours des années 1950, son implantation cor-

.....
17 C. CLOSE, P. DELWIT, A. VANDELEENE et É. VAN HAUTE, « Les dynamiques du vote en Wallonie le 9 juin 2024. Premiers éléments », *Centre d'étude de la vie politique de l'Université Libre de Bruxelles*, 21 juin 2024, www.cevipol.phisoc.ulb.be.

18 P. DELWIT, *Les gauches radicales en Europe. XIX^e-XX^e siècles*, op. cit.

respondait à une dynamique similaire. Il se caractérisait par des scores médiocres en Flandre, quatre fois moins importants qu'en Wallonie durant les années 1970, où ses meilleurs résultats se situaient déjà dans les provinces de Liège et du Hainaut.

Au cours des derniers scrutins, la répartition du vote PTB se situe donc assez nettement dans la continuité du vote pour les partis du mouvement ouvrier belge¹⁹ : l'activation continue du clivage entre possédants et travailleurs, la défense des intérêts économiques des seconds, correspond à la sociologie électorale du parti. Cette activation s'opère en parallèle d'un refus systématique d'investir le clivage régional entre Flandre et Wallonie, qui structure pourtant historiquement certaines mutations des mouvements syndicalistes et socialistes en Belgique : l'unité nationale des travailleurs prime. À rebours de partis contemporains tentant de sortir de la représentation par clivages, le PTB constitue un contre-exemple frappant, réinvestissant un clivage historique en mots comme en actes. S'il peut s'agir également d'un vote protestataire²⁰, sa caractérisation laisse à penser qu'il s'agit d'un vote de classe. Or le parti ne se contente pas de ce plébiscite électoral : il entend interpeller et organiser les travailleurs.

3. IDÉOLOGIE

Le PTB ne fait jamais mystère de sa volonté de « réveiller la conscience de classe »²¹. D'ailleurs, dans les quelques débats qui ont émaillé la dernière décennie au sujet des bienfaits potentiels d'une approche « populiste » pour la gauche, le PTB, tout en prê-

19 D. W. URWIN, « Social Cleavages and Political Parties in Belgium : Problems of Institutionalization », *Political Studies*, vol. 18, n° 3, 1970, p. 320-340.

20 M. GALLINA, P. BAUDEWYNS et J. LEFEVERE, « Political sophistication and populist party support : the case of PTB-PVDA and VB in the 2019 Belgian elections », *Politics of the Low Countries*, vol. 3, 2020, p. 265-288 ; I. GOOVAERTS, A. KERN, É. VAN HAUTE et S. MARIEN, « Drivers of support for the populist radical left and populist radical right in Belgium : an analysis of the VB and the PVDA-PTB vote at the 2019 elections », *Politics of the Low Countries*, vol. 3, 2020, p. 228-264 ; J.-B. PILET, P. BAUDEWYNS, K. DESCHOUWER, A. KERN et J. LEFEVERE, *Les Belges haussent leur voix. Une analyse des comportements électoraux du 26 mai 2019*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2020.

21 L. RISS et W. BOUCHARDON, « En Belgique, le PTB veut "réveiller la conscience de classe" », *Le Vent se Lève*, 13 octobre 2024, www.lvsl.fr.

tant une oreille attentive à ses homologues de gauche ayant fait le choix d'une telle stratégie (Syriza, La France Insoumise (LFI) et Podemos, principalement), se gardait bien de l'adopter lui-même. Son président actuel, Raoul Hedebouw, s'en expliquait d'ailleurs dans une interview publiée en novembre 2023, où il distinguait fermement la stratégie de son parti, centrée sur la mobilisation de la « classe travailleuse », de celle du populisme de gauche²².

Si l'on en croit ses propos, le PTB n'aurait aucune volonté d'en appeler au peuple comme entité relativement indéfinie, indivise et plus ou moins mythifiée, mais bien à des groupes sociaux déterminés et conçus *en tant que classes*, c'est-à-dire définis par leur relation avec le capital dans la sphère de la production. Cette stratégie s'accompagne d'une nécessaire reconnaissance des changements survenus au sein de ces groupes sociaux, qui imposent au parti d'éviter tout « ouvriérisme » – une tendance, miroir inversé de « l'élitisme », dont les effets nocifs sont condamnés dans le texte du congrès de 2021 – et de parler le langage, réputé plus inclusif, de la « classe travailleuse », permettant d'agréger différents groupes sociaux subalternes. La matrice, néanmoins, reste inchangée : ce n'est pas en leur qualité de « citoyens », « peuple », « gens raisonnables » ou « Belges de souche » que les électeurs sont interpellés, mais bien en rapport à leur condition de *salariés*.

On peut tenter d'objectiver cette stratégie en étudiant les textes des trois derniers congrès du parti, dont on peut raisonnablement considérer qu'ils constituent un *proxy* valable de l'identité idéologique sur la période récente : le « congrès du renouveau » (2008), le « congrès de la solidarité » (2015) et le « congrès de l'unité » (2021). Ces textes ont fait l'objet d'un traitement lexicométrique à l'aide du logiciel TXM, afin d'en dégager les grandes caractéristiques lexicales. L'analyse produite ici se fonde sur trois outils en particulier : le comptage des fréquences d'apparition de certaines formes lexicales, la mesure de la force de leur association avec d'autres formes via l'étude des indices de co-occurrence, et l'analyse plus fine de leur(s) signification(s) à travers l'examen de leur cotexte *via* les concordances²³.

.....
22 R. HEDEBOUW, L. RISS et W. BOUCHARDON, « Raoul Hedebouw sur l'État, l'organisation et la stratégie du changement », LAVA, 30 novembre 2023, www.lavamedia.be.

23 L'indice de co-occurrence est construit sur la base de la co-fréquence des formes concernées – c'est-à-dire le nombre de fois où elles apparaissent à intervalle rapproché – rapportée à leurs fréquences respec-

**TABEAU 1. FRÉQUENCE ABSOLUE ET RANG
DES PRINCIPALES FORMES PLEINES DES CONGRÈS DU PTB
(2008, 2015, 2021)**

Forme	Fréquence	Rang	Forme	Fréquence	Rang
Parti	1075	3	Cadre	159	50
Social	508	7	Crise	159	51
Société	426	12	Secteur	158	52
Travail	419	13	Besoin	156	53
Classe	414	14	Travailler	155	56
Jeune	405	15	Action	153	57
Membre	404	16	Guerre	153	58
Pays	402	17	Congrès	151	59
Travailleur	395	18	États-Unis	150	60
Groupe	385	19	Économique	147	61
Monde	385	20	Population	141	65
Politique	371	21	Marché	140	66
Lutte	357	22	Plan	139	69
Mouvement	320	23	Service	139	70
Entreprise	312	24	Ensemble	136	72
Ouvrier	312	25	Mondial	135	74
Droit	311	26	Union	133	77
Organisation	309	27	Démocratique	130	80
Base	298	28	Actif	126	83
Gens	292	29	Formation	125	84
Organiser	226	30	Emploi	121	86
Ptb	204	36	Solidarité	121	87
Socialisme	190	38	Grève	118	88
Européen	184	39	Capitalisme	115	89
Production	173	42	Économie	115	90
National	171	43	Système	115	91
Personne	162	45	Peuple	114	93
État	161	46	Public	111	98
Développement	160	48	Syndicat	111	99
Développer	160	49	Chine	110	100

.....

tives d'utilisation dans le corpus et en tenant compte de la distance moyenne qui les sépare. Le concordancier, quant à lui, reprend l'ensemble des occurrences d'une forme lexicale ou d'un groupe de formes choisi par le chercheur, dans la phrase où ils apparaissent, avec la possibilité de classer ces apparitions en fonction du contexte gauche ou droit afin d'observer des régularités plus fines dans les associations lexicales.

À l'examen des cent premières formes pleines du corpus (Tableau 1), un premier élément saute aux yeux : la présence massive des lemmes²⁴ « classe », « travailleur » et « ouvrier » pour désigner la base sociale du parti, qui prévalent sur des lemmes plus indéfinis et neutres tels que « gens », « population » et « peuple ». Les trois premières formes qui nous intéressent sont d'ailleurs également associées de façon très systématique dans le corpus, comme il ressort des indices de co-occurrence de « classe » : « travailleuse » (138), « la » (62), « ouvrière » (54) et « travailleurs » (21) comptent parmi les six formes qui lui sont le plus fortement associées, ce qui laisse peu de doute sur l'identité du sujet principal mis en avant par le PTB²⁵.

Comme il apparaît à l'examen des concordances, la récurrence de ces formes indique bel et bien une stratégie visant à raviver le sentiment d'appartenance à la « classe travailleuse », qu'il s'agit à la fois « d'unifier », de rendre consciente de son « identité de classe », et de représenter dans l'arène électorale : « Comme parti, nous avons une identité de classe. Le parti veut être le représentant de la classe travailleuse et le moteur du large mouvement d'émancipation pour le socialisme 2.0. » (congrès 2021). Cette volonté du parti se marque dans la forte cooccurrence du lemme « travailleur » et de la forme « parti » (11), ainsi que dans la répétition de segments semblables, avec de légères variations : « parti de la classe des travailleurs » (4), « parti de la classe travailleuse » (12), « parti de(s) travailleurs » (23), sans compter toutes les formules plus complexes dans lesquelles le parti s'affirme comme tel. La « classe travailleuse » est le plus souvent conçue comme une catégorie englobant celle des ouvriers – la première étant définie comme « l'ensemble de la population qui travaille pour un salaire », la seconde comme « la couche des salariés au sein de la classe travailleuse qui n'a pas de diplôme de l'enseignement supérieur », ne se réduisant donc pas aux salariés ayant le statut d'ouvrier (congrès 2021). Cependant, d'autres formulations laissent à penser qu'il s'agit de quasi-synonymes, dès lors que la « classe travailleuse » est assimilée à « la classe ouvrière au sens large »

.....

24 Les lemmes représentent la forme canonique d'un mot variable (masculin singulier ou infinitif) ; le lemme « travailleur » englobe donc les variantes au singulier, pluriel, masculin et féminin de cette même forme.

25 Par convention, les indices de co-occurrence sont indiqués ici en caractères italiques, tandis que les fréquences absolues d'utilisation des formes sont indiquées en caractères normaux.

(congrès 2015). Cette classe est amenée à jouer un rôle central en agrégeant d'autres groupes à elle, en particulier la « classe moyenne indépendante » – ce segment étant répété, à lui tout seul, à bien 13 reprises – à qui il s'agit de « tendre la main » pour « l'attirer » et la « gagner ».

Cette construction de la classe travailleuse comme sujet politique tranche avec les usages qui sont faits de formes alternatives comme « gens » et « peuple ». La première apparaît comme une forme de désignation relativement indifférenciée et désidéologisée des personnes, entrant généralement dans des constructions descriptives et/ou passives ; typiquement, le discours s'emploiera à dénoncer les effets produits par le capitalisme ou l'impérialisme sur « les gens ». Rares sont les constructions visant à ériger « les gens » en sujet de l'action politique que le parti aurait vocation à incarner : les trois occurrences du segment « le parti des gens » et les deux du slogan « les gens d'abord, pas le profit » pèsent peu de choses comparées à celles du « parti des travailleurs » et de ses variantes. Quant au lemme « peuple », l'examen de ses principaux cooccurents révèle bien vite le rôle qu'il joue dans le discours : celui de la mise en avant du réseau de maisons médicales lié au parti. Six des huit premières formes cooccurentes y sont directement liées : « médecine » (52), « pour » (12), « le » (11), « maisons » (11), « médicales » (9), et « médecins » (5). Là aussi, les associations lexicales les plus susceptibles de renvoyer à un imaginaire populiste sont négligeables d'un point de vue numérique, à l'instar des trois occurrences de « pouvoir au/du peuple ». De façon très révélatrice, la seule occurrence du segment « souveraineté du peuple » (à laquelle on peut ajouter une occurrence de « souveraineté populaire ») est immédiatement suivie de la forme... « travailleur ». Enfin, il est également à noter qu'une occurrence sur six du lemme « peuple » se décline au pluriel, et relève plutôt du champ des relations internationales où elle est associée aux termes « droits » (7) et « indépendance » (5). En définitive, la seule autre forme lexicale massivement fréquente dans le corpus qui soit érigée en sujet de l'action du parti est celle de « jeunes » (405 occurrences), avec la mise en avant des « organisations » (44) qui leur sont consacrées, à l'instar de RedFox (RF) (8) ou Comac (4).

L'analyse de l'idéologie du PTB ne saurait bien évidemment se réduire à cette construction du travailleur-sujet ; elle mériterait une analyse approfondie d'un ensemble de formes particulièrement significatives (« capital », « capitalisme », « socialisme »,

« marché », « entreprise », « État », « marxisme », etc.) afin de mettre au jour les relations qui sont établies entre ces différentes unités. Un tel projet dépasse de loin le cadre de cet article, mais on peut malgré tout d’ores et déjà noter la saillance des enjeux socio-économiques en voyant la proportion des lemmes qui, parmi les cent premières formes pleines, y sont liés (Tableau 1). En dehors des quelques lemmes relatifs à l’organisation (« parti », « membre », « base », « organisation », « ensemble », « union », etc.) et au contexte international (« pays », « monde », « européen », « national », « guerre », « congrès », « États-Unis », « mondial », « Chine »), le reste des lemmes ont peu ou prou partie liée avec le clivage entre possédants et travailleurs. Sur le plan spécifiquement idéologique, notre hypothèse se trouve donc confirmée à ce stade : le PTB se vit comme un parti de classe, agissant comme le représentant des travailleurs sur le clivage les opposant au capital, plutôt que comme l’incarnation d’un « peuple » aux contours mal définis. Reste à voir si cette ambition d’être le parti de la classe travailleuse se marque également sur le plan de l’organisation.

4. ORGANISATION

L’intention d’être un parti des et de travailleurs est au cœur de l’identité du PTB. Comme le rappelle Raoul Hedebouw, son président depuis 2021, le parti poursuit une stratégie active de prolétarianisation de ses cadres, en mettant en place des mécanismes de promotion sur la base de la catégorie socioprofessionnelle : « Lors de notre dernier congrès, nous avons fait l’analyse que le « Parti du Travail » n’était pas « le parti des travailleurs » dans sa composition sociologique. [...] Pour pallier cette difficulté, nous essayons de corriger ces inégalités, issues de la société et qui se reproduisent dans le parti, en faisant le choix d’une promotion ouvrière très forte. Nous avons mis en place des quotas de travailleurs [...]. 20 % des représentants du PTB viennent des entreprises industrielles et n’ont pas de diplôme du supérieur. C’est un moyen de rendre audible des majorités – et non des minorités – qui ne sont habituellement pas présentes dans le paysage politique. »²⁶

26 L. RISS et W. BOUCHARDON, « Raoul Hedebouw : “Nos Parlements sont des institutions fondamentalement anti-populaires” », *Le Vent se Lève*, 20 novembre 2023, www.lvsl.fr.

Parti constitué initialement autour d'un noyau principalement flamand, puis national, le PTB évolue progressivement vers un parti de masse (ou « de membres »). Il assume cependant un fonctionnement où s'imbriquent plusieurs cercles concentriques, selon une logique de *multi-speed membership*²⁷. Ces cercles s'organisent autour de la direction, puis des « militants », entourés des « membres de groupe » et des « membres consultatifs » (trois statuts formalisés en 2008), jusqu'aux sympathisants d'organisations thématiques annexes²⁸. L'objectif est de répondre à un double impératif : préserver l'homogénéité de la structure à travers le temps, autour d'un noyau de cadres disciplinés et loyaux, tout en recrutant et en engageant un nombre croissant de travailleurs au sein de la structure partidaire.

Or, au seuil des années 2000, le parti connaît une crise interne, donnant lieu à l'exclusion de plusieurs dirigeants historiques (telle l'ex-secrétaire générale Nadine Rosa-Rosso)²⁹. En effet, les élections législatives fédérales de 2003, lors desquelles le PTB subit un net recul, conduisent à un *aggiornamento* stratégique inspiré des succès du Socialistische Partij néerlandais³⁰. La ligne « anti-impérialiste » est abandonnée au profit d'une patiente évolution organisationnelle visant à étendre la base du parti parmi les travailleurs, formalisée lors du congrès de 2008, durant lequel le dirigeant historique Ludo Martens est remplacé. Autour de la structure du parti lui-même, les diverses organisations générées par le PTB évoluent également, donnant un aperçu des priorités stratégiques du PTB au cours des dernières décennies.

.....

27 S.-E. SCARROW, « Multi-Speed Parties and Representation : The Evolution of Party Affiliation in Germany », *German Politics*, vol. 28, n° 2, 2018, p. 162-182.

28 P. DELWIT, « Le Parti du travail de Belgique – Partij van de Arbeid (PTB-PVDA). Redéploiement de la gauche radicale en Belgique », É. Van Haute et P. Delwit, *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2021, p. 350-375.

29 P. DELWIT, *PTB : nouvelle gauche, vieille recette*, Bruxelles, Luc Pire, 2014.

30 P. LUCARDIE et G. VOERMAN, « The Dutch socialist party : from maoist sect to social democratic mass party with a populist style », G. Katsambekis et A. Kioupkiolis (dir.), *The Populist Radical Left in Europe*, Londres, Routledge, 2019, p. 113-128 ; G. VOERMAN, « Du maoïsme à la social-démocratie. Le potentiel d'adaptation du Parti socialiste néerlandais », J.-M. De Waele et D.-L. Seiler (dir.), *Les partis de la gauche anticapitaliste en Europe*, Paris, Economica, 2012, p. 108-124.

Concernant la jeunesse, des structures d'encadrement par tranche d'âge et bilingues sont désormais proposées dès l'adolescence : les Pionniers – de Pioniers (PIO), de 6 à 16 ans, puis RF, destiné aux jeunes du secondaire de 14 à 18 ans. La principale structure est cependant Comac, « mouvement étudiant du PTB ». Dans les universités francophones, l'organisation tente un temps de présenter des listes indépendantes telles que Priorité Étudiante, jusqu'en 2017, avant de faire le choix de s'investir au sein de la Fédération des Étudiant-e-s Francophones. Une autre organisation sectorielle est destinée aux femmes du parti : Marianne, rebaptisée Zelle en 2023. Au-delà de la participation à des activités revendicatives et contre-culturelles telles que le festival annuel Manifiesta (depuis 2010), ces différentes structures constituent un espace de formation et de promotion des futurs cadres du parti. Le recrutement de profils diplômés, passés par Comac plutôt qu'issus de mouvements revendicatifs, tend à faire évoluer la sociologie de l'organisation.

Les activités de front les plus significatives se déclinent autour d'un second volet, portant sur l'aide directe aux travailleurs. Celle-ci est tout d'abord médicale, avec le réseau de santé Médecine Pour Le Peuple – Geneeskunde Voor Het Volk, fondé dès 1971. Ce réseau revendique actuellement onze maisons médicales, principalement en Flandre et à Bruxelles puis, plus récemment, en Wallonie. Il jouit très rapidement d'une grande popularité et constitue historiquement la colonne vertébrale de l'implantation du parti. D'autre part, les services solidaires proposés par le PTB se déclinent au travers d'un réseau d'avocats militants, le *Progress Lawyers Network* réunissant aujourd'hui deux cabinets. Enfin, un service d'études produit des notes d'analyse sur la situation socio-économique belge. La capacité de ces organisations à incarner en pratique les prétentions du parti à construire une contre-société socialiste est déterminante pour légitimer son discours. Hors des séquences électorales, leur investissement sectoriel joue également un rôle clé dans la pérennisation de l'activité des militants et leur montée en compétences.

Vis-à-vis des syndicats enfin, les liens historiques privilégiés entre centrales et partis socialistes dans le cadre de la pilarisation tendent à s'affaiblir conjointement à la capacité d'encadrement socialiste³¹. Un espace s'ouvre donc à gauche pour renégocier les

.....
 31 J. FANIEL, C. GOBIN et D. PATERNOTTE, « Les mouvements sociaux en Belgique, entre pilarisation et dépilarisation », *Bulletin de liaison électronique de l'éducation permanente*, n° 2, 2017, p. 6-9.

liens partis-syndicats en faveur d'un parti émergent. La stratégie du PTB est marquée par deux objectifs entrant régulièrement en contradiction : d'une part, la direction du parti valorise l'engagement syndical et tente de se positionner en partenaire politique crédible pour les centrales, avec une insistance particulière sur la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB). D'autre part, le PTB entend maintenir une capacité d'implantation et de revendication autonome dans le monde du travail pour politiser les revendications économiques. L'héritage maoïste hostile à la cogestion syndicale entre donc en tension avec les nécessités pratiques de l'activité du PTB sur le plan économique, entraînant de régulières réorientations (orientation plutôt pro-syndicale à partir du congrès de 1988, antisyndicale après celui de 1998...).

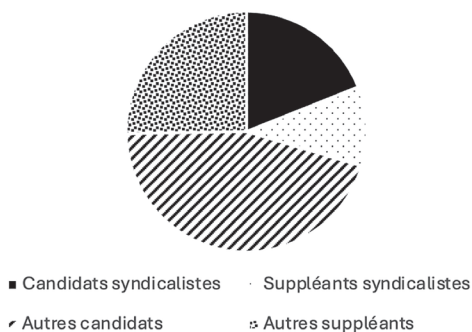
Depuis 2008, le parti évitait ainsi de nouveau de concurrencer directement les syndicats, auxquels il semblait déléguer les revendications économiques. Avec pour résultat une présence croissante dans certains secteurs de la FGTB et, dans une plus faible mesure, de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) ou même de syndicats libéraux, selon les configurations locales (dès les années 1980, le PTB soutient les « courants combatifs » dans les syndicats de toute obédience). La progression électorale du parti et la pression accrue de la direction de la FGTB à partir de 2014 pour que celui-ci accepte d'occuper des postes de responsabilité politique pour devenir un interlocuteur institutionnel se heurtent à la réticence du PTB. Les principales difficultés semblent désormais correspondre aux régions où la FGTB reste la plus puissante (notamment en Wallonie), dans les espaces où elle entretient les liens organiques les plus marqués avec les socialistes (particulièrement la région liégeoise). Les militants multipositionnés bénéficiant de la double appartenance PVDA (nom flamand du PTB) et ABVV (nom flamand de la FGTB) sont ainsi plus nombreux en Flandre, où l'implantation du parti est plus ancienne, et la concurrence des socialistes de Vooruit pour capter le vote des travailleurs, moindre³².

Ces éléments sont globalement corroborés par une analyse, même sommaire, de la présence d'affiliés syndicaux sur les listes du parti lors des dernières élections – fédérales, régionales et euro-

.....
 32 P. MOENS et N. BOUTECA, « Vooruit (le sp.a). Entre triomphe et déclin », É. Van Haute et P. Delwit, *Les partis politiques en Belgique, op. cit.*, p. 195-224.

péennes – de juin 2024 (cf. Graphique 1), présence fortement mise en avant par le parti, qui en fait un signe de sa crédibilité en matière d’engagement concret pour les travailleurs, au plus proche de leurs réalités quotidiennes³³. Sur l’ensemble des 696 candidats présents sur les listes PTB-PVDA lors de ces scrutins, près de 206 affichent une affiliation syndicale présente ou passée, soit 29,6 % du total³⁴. Cette proportion de syndicalistes sur les listes reste par ailleurs relativement stable d’un scrutin à l’autre, où elle varie entre le minimum de 24,2 % aux élections du parlement wallon et le maximum de 35 % pour le parlement fédéral (les autres chiffres sont de 28,6 % aux élections européennes et 30,5 % aux élections flamandes).

GRAPHIQUE 1. PROPORTION TOTALE DE SYNDICALISTES
DÉCLARÉS SUR LES LISTES DU PTB AU FÉDÉRAL,
AU RÉGIONAL/COMMUNAUTAIRE ET À L’UNION EUROPÉENNE



Source : Élaboration des auteurs

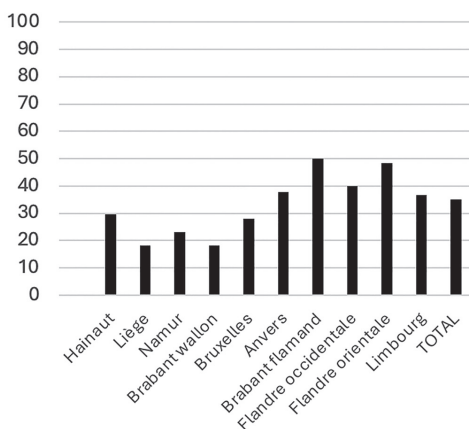
La ventilation de cette proportion par région montre une constante : quel que soit le scrutin considéré, la présence de syndicalistes est toujours plus importante sur les listes flamandes

33 « 206 syndicalistes renforcent les listes du PTB », *PTB*, 6 août 2024, www.ptb.be. À noter que ces chiffres incluent régulièrement d’anciens syndicalistes, désormais retraités – le passage à la retraite facilitant d’ailleurs dans certains cas l’officialisation d’une obédience partisane par cette candidature.

34 Dans de nombreux cas, des syndicalistes sont présents à des places éligibles. À l’issue du scrutin fédéral de juin, le groupe parlementaire du PTB-PVDA compte ainsi cinq syndicalistes sur les quinze députés qui le composent : Annik Van den Bosch, Farah Jacquet, Nadia Moscufo, Greet Daems et Robin Tonnaïu.

que sur les listes wallonnes, tandis que le cas bruxellois est intermédiaire. En zoomant sur les circonscriptions pour les élections fédérales et wallonnes (cf. Graphiques 2 et 3), on remarque une autre constante intéressante en Wallonie : la proportion de syndicalistes est systématiquement supérieure à la moyenne régionale dans le Hainaut, et systématiquement inférieure à Liège. De telles observations appellent évidemment des analyses approfondies, territoire par territoire, centrale par centrale, afin de comprendre les raisons de ces disparités³⁵. À première vue, elles semblent corroborer ce que la littérature signale : une capacité de recrutement du PTB dans les syndicats inversement proportionnelle à la force du lien entre la FGTB et son parti frère³⁶.

GRAPHIQUE 2. POURCENTAGE DE SYNDICALISTES
DÉCLARÉS SUR LES LISTES DU PTB AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES,
PAR CIRCONSCRIPTION



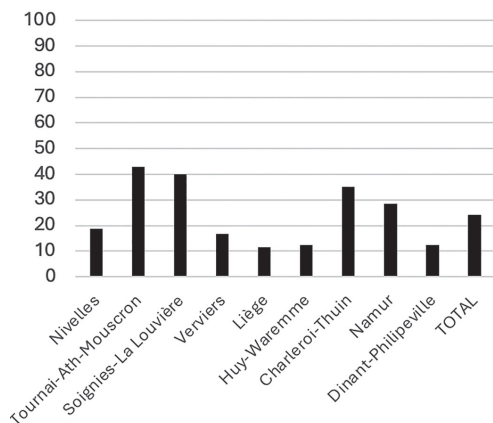
Source : Élaboration des auteurs

.....

35 Ces questions feront l'objet d'un traitement approfondi dans le cadre du projet PDR « Rapports politiques au syndicalisme en Belgique : des échanges privilégiés à l'épreuve de la dépoliarisation ? » (2024-2028) (Isil Erdinç, ULB et Arthur Borriello, UNamur).

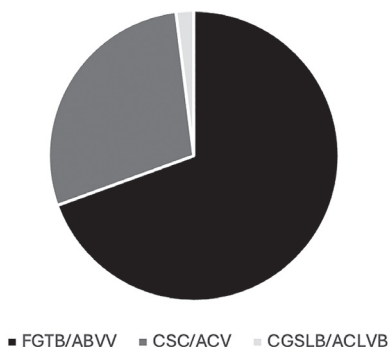
36 On sait que, très tôt, la FGTB s'est divisée en interne à Charleroi sur les consignes de vote à apporter, entre l'option du PS et du PTB, alors que c'était moins le cas à Liège où l'Action commune se révélait plus solide (Voir notamment X. VAN OPPENS, « La FGTB de Charleroi pour un parti à la gauche du PS », *RTBF Actus*, 30 avril 2012, www.rtb.be; L. DE COSTER, « La FGTB soutient-elle le PS et le PTB, contrairement à ce qu'indiquent ses statuts ? », *La Libre Belgique*, 1^{er} mai 2019, www.lalibre.be).

GRAPHIQUE 3. POURCENTAGE DE SYNDICALISTES
DÉCLARÉS SUR LES LISTES DU PTB AU PARLEMENT WALLON,
PAR CIRCONSCRIPTION



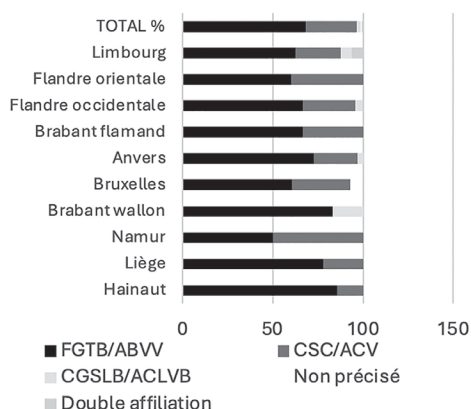
Source : Élaboration des auteurs

GRAPHIQUE 4. PROPORTION D'AFFILIÉS
DES TROIS GRANDS SYNDICATS SUR L'ENSEMBLE
DES LISTES DU PTB, TOUTES ÉLECTIONS CONFONDUES



Source : Élaboration des auteurs

GRAPHIQUE 5. PROPORTION D'AFFILIÉS
DES TROIS GRANDS SYNDICATS SUR LES LISTES DU PTB



Source : Élaboration des auteurs

Les données publiées par le parti permettent également d'évaluer la présence des différents syndicats sur les listes du PTB-PVDA : 69,5 % pour la FGTB-ABVV, 28,5 % pour la CSC-ACV (homologue flamand du syndicat francophone), et 2 % pour la CGSLB-ACLVB (syndicats libéraux francophone-néerlandophone), avec une variation parfois importante de ces proportions d'une province à l'autre (cf. Graphiques 4 et 5). Deux constats très généraux peuvent être tirés de ces observations. D'une part, le PTB-PVDA entretient une relation privilégiée, mais loin d'être exclusive, avec la FGTB-ABVV. D'autre part, la part de chaque syndicat sur les listes semble être liée à leurs forces respectives d'un territoire à l'autre : la FGTB est surreprésentée dans le Hainaut et à Liège, la CSC l'est dans le namurois, tandis que les quelques représentants de la CGSLB correspondent à des zones où le syndicat obtient de bonnes performances lors des élections sociales³⁷.

37 Les taux de syndicalisation ne sont malheureusement pas disponibles par province dans le cas de la CGSLB (E. ARCQ et M. AUSSEMS « Implantation syndicale et taux de syndicalisation », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1781, 2002, p. 5). En revanche les résultats aux élections sociales de 2016 et 2020 peuvent fournir un bon indicateur de ses zones de force, situées principalement à Bruxelles, dans le Brabant wallon, en Flandre orientale et à Anvers (P. BLAISE, « Les élections sociales de mai 2016 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2333-2334, 2017, p. 26-30; P. BLAISE, « Les élections sociales de novembre 2020 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°s 2519-2520, 2021, p. 32-34).

Cette synthèse des particularités organisationnelles comme des structures générées par le PTB indique donc une stratégie de développement à la confluence des « organisations de front », typiques du courant maoïste (avec un front assumant publiquement le lien organique entre parti et organisations thématiques), et de l'héritage du socialisme belge pilarisé (cf. Chapitre 1). Si le PTB n'est pas en mesure de proposer un encadrement complet de la vie sociale des travailleurs, faute de disposer d'une centrale syndicale propre ou de structures mutuellistes complémentaires, ses actions dans le secteur de la santé comme dans l'organisation de la jeunesse constituent des pas dans cette direction.

CONCLUSION

Que ce soit sur le plan de la base électorale, du corpus idéologique ou du modèle organisationnel, le PTB s'affirme en tous points comme un parti de classe, ancré dans le second versant du clivage possédants/travailleurs. Sa base est celle de la gauche historique, à en juger par les catégories de population et les zones géographiques dans lesquelles il s'implante. Surtout, cette base est systématiquement interpellée *en tant que* « classe travailleuse ». Tout en reconnaissant que la nature et les contours de cette classe ont fortement changé, rendant difficile le travail de conscientisation et d'unification, le parti persiste à considérer que l'agrégation de différentes catégories socio-professionnelles autour de la classe ouvrière, entendue dans un sens large, constitue la clé pour la constitution d'une majorité de rupture. Sur le plan organisationnel aussi, le parti entend bien être le « parti des travailleurs », à la fois en s'implantant sur le lieu de travail (soit directement, soit via les principales organisations syndicales), en encadrant la jeunesse et en fournissant des services via son réseau de maisons médicales. Bien qu'il soit encore très loin des performances des grands partis de masse du XX^e siècle en matière de nombre de membres, le PTB est l'une des rares formations en croissance de ce point de vue : il prête une grande attention à se constituer une base d'adhérents et à favoriser la présence ouvrière parmi ses cadres – à la différence, par exemple, de la voisine LFI.

Par conséquent, si le diagnostic des enjeux auxquels la gauche fait face est largement partagé avec ses homologues européens de gauche radicale, le choix de la stratégie populiste en réponse à

ces enjeux ne l'est pas forcément³⁸. Il faut peut-être admettre que le qualificatif de « populiste » est particulièrement inadapté dans le cas de ce parti. S'il met l'accent sur une certaine rhétorique protestataire que cultive le PTB, il surestime largement ses composantes les plus superficielles au détriment des éléments les plus centraux de son identité partisane. Si le populisme est bien un phénomène politique relativement vague et désidéologisé, mode de mobilisation d'un électorat atomisé et désenchanté, il prospère généralement dans un contexte de désagrégation des clivages institués ; il est, en tout point, antithétique à cette logique de compétition politique. De ce point de vue, le PTB incarne bien plus la logique de compétition « politico-idéologique » des clivages que la logique « techno-populiste ».

Reste à comprendre pourquoi le PTB se démarque autant des tendances à l'œuvre dans les autres partis de gauche radicale européens. À ce stade, on ne peut que poser une hypothèse à ce sujet, en guise d'ouverture à la réflexion et d'invitation à des recherches futures. Selon cette hypothèse, la spécificité du PTB tiendrait à la fois à des caractéristiques internes et externes. D'une part, contrairement aux principaux acteurs du tournant populiste de la gauche, le PTB est un parti de création plus ancienne, qui procède d'une histoire plus longue et plus contraignante pour ses choix stratégiques actuels – en d'autres termes, il est difficile de se démarquer radicalement de l'héritage marxiste pour un parti qui a passé les trente premières années de son existence à se présenter comme le gardien d'une orthodoxie en la matière. D'autre part, le paysage politique belge continue d'être fortement marqué par la présence des clivages historiques traditionnels, d'autant plus résilients qu'ils se sont institutionnalisés dans des piliers. Dans un tel contexte, il est à la fois plus « naturel » et plus pratique pour une formation partisane émergente d'investir des groupes sociaux déjà habitués à voter de façon relativement homogène, à être interpellés sur la base de leur identité de classe, et pour la mobilisation desquels le parti peut se reposer sur des structures et des réseaux déjà existants. Autrement dit, le « tournant populiste » cadre assez mal à la fois avec le profil historique du parti et avec les nécessités stratégiques induites par le système partisan dans lequel il évolue.

.....

38 « Raoul Hedebouw : "Le PTB est un parti marxiste, pas populiste" », *Le Club de Médiapart*, 12 janvier 2018, <https://blogs.mediapart.fr>.

LA POLARISATION SUR LES QUESTIONS ÉCOLOGIQUES : DÉPOLITISATION, MATÉRIALITÉS ET AFFECTS

Louise Knops
(ULB)

INTRODUCTION

Alors que, au cours des 50 dernières années, les problèmes écologiques ont progressivement gagné les positions de tête dans les agendas politiques, les populations occidentales n'ont jamais été autant divisées sur ces questions : entre déni climatique qui progresse¹ et mobilisations environnementales qui se sont intensifiées ces dernières années, entre celles et ceux qui défendent l'écologie des « éco-gestes » et d'autres qui n'en voient pas l'utilité ; entre, d'une part, un militantisme environnemental aux tactiques de plus en plus variées, d'autre part, un tournant autoritaire et répressif de la part des gouvernants à l'égard de ces mouvements² ; entre les classes dominantes qui bénéficient des cadrages hégémoniques sur l'écologie et les classes populaires qui en sont

1 A. ROCCL, « Assiste-t-on vraiment à une montée du climatoscceptisme en France? », disponible sur *The Conversation*, 6 février 2025, <https://theconversation.com/assiste-t-on-vraiment-a-une-montee-du-climatoscceptisme-en-france-249035>.

2 N. BOCQUET, S. DEL FA, G. HAYES, L. KNOPS et F. VRYDAGH, « Role Reversal : When Activists Are Treated Like Criminals. Conversations on the Criminalization of Environmental Activism in Belgium, France, and the UK », *Surveillance & Society*, vol. 23, n°4, 2025, p. 466-484 ; BOCQUET N. et KNOPS L., « Social movements in Belgium », M. Reuchamps *et al.*, « Actors », M. Reuchamps, M. Brans, P. Meier et E. Van Haute, *The Oxford Handbook of Belgian Politics*, Oxford Handbooks, 2026 ; C. ROSSDALE, O. BERGLUND, C. PANTAZIS, R. PESSOA CAVALCANTI et T. FRANCO BROTTTO, « The global criminalisation and repression of climate and environmental protest-a repertoire of repression », *Environmental Politics*, publié en ligne, 2025, p. 1-26.

exclues ; entre fatigue et anxiété, colère, désespoir ou indifférence totale, les questions écologiques sont aujourd'hui le théâtre d'une polarisation affective intense entre différents groupes sociaux à travers la société.

Dans ce chapitre, je développe l'argument qu'une des origines de cette polarisation affective est à trouver, en partie, dans l'histoire de la politisation et de la dépolitisation des questions écologiques. Cette histoire est liée, entre autres, aux théories politiques dominantes en sciences politiques qui ont progressivement cadré ces enjeux comme des questions « post-matérialistes ». Après avoir esquissé, dans une première partie, les limites des lectures classiques sur les clivages en matière environnementale et leurs effets dépolitisants, je discute deux phénomènes de polarisation plus précisément. Premièrement, j'aborde la polarisation affective qui s'exprime aujourd'hui sous la forme d'un *backlash* (c'est-à-dire un ensemble de réactions hostiles) contre les politiques publiques environnementales. Sur la base des travaux de Jean-Baptiste Comby, je montre en quoi la dépolitisation des politiques publiques environnementales, dans le sens d'un aveuglement en faveur des enjeux matérialistes de classes sociales qui les soutiennent, permet de saisir plus finement ce phénomène. J'attire également l'attention sur l'importance des sentiments d'abandon et d'exclusion plus larges, qui dépassent les seules questions écologiques et s'expriment à travers le *backlash* environnemental. Deuxièmement, je discute l'émergence d'une conflictualité « hors-sol *versus* terrestre » sur base des travaux de Bruno Latour³, et d'autres qui s'inscrivent dans le même courant de pensée⁴, qui émerge également à partir d'une dépolitisation, mais ici au sens de l'invisibilisation de l'agentivité politique des acteurs non-humains. Je m'intéresse ici au rôle essentiel joué par la peur et l'anxiété pour comprendre ce nouveau paysage de conflictualités.

Cette discussion s'inscrit dans la lignée de l'approche sur la polarisation affective présentée dans le premier chapitre du présent volume, que je complète avec les apports du tournant

3 B. LATOUR, *Où atterrir ? : comment s'orienter en politique*, Paris, La Découverte, 2017.

4 K. WANNEAU, E. FABRI et V. ARANTES, « Après la nature », *Politiques de communication*, 2023, 2(HS2), p. 147-176 ; J. BENNETT, *Vibrant matter : A political ecology of things*, Duke University Press, 2020.

émotionnel en sciences sociales⁵. En effet, ce chapitre répond à la fois aux invitations récentes à s'intéresser à la complexité spécifiquement *affective* de la polarisation⁶, et à considérer les affects et les émotions comme piste de re-politisation⁷ des questions écologiques.

1. L'ENVIRONNEMENT COMME ENJEU « POST-MATÉRIALISTE » : LES FONDATIONS THÉORIQUES D'UNE DÉPOLITISATION SYSTÉMIQUE ?

Selon une lecture théorique classique des clivages politiques⁸, les enjeux environnementaux émergent comme problèmes publics dans les années 1960-1970 suite à l'essor socioéconomique des sociétés occidentales et les impacts de plus en plus visibles de l'industrialisation sur l'environnement. Dans le sillage des théories sur les clivages, l'argument principal développé par les auteurs tels que Ronald Inglehart, entre autres, est *matérialiste*, au sens socioéconomique du terme : à mesure que le niveau socioéconomique des sociétés augmente, d'autres intérêts et préoccupations émergent, dont font partie la protection environnementale, le respect des minorités de genre, la lutte contre les discriminations et les revendications de liberté d'expression⁹. Ces « nouvelles » préoccupations sont alors qualifiées de post-matérialistes pour les distinguer des préoccupations matérialistes socioéconomiques

5 P. CLOUGH et J. HALLEY, *The Affective Turn : Theorising the Social*, Duke University Press, 2007 ; J. SLABY et C. VON SCHEVE, *Affective societies*, Londres, Routledge, 2019.

6 B.-N. BAKKER et Y. LELKES, « Putting the affect into affective polarisation », *Cognition and Emotion*, 2024, vol. 38, n° 4, p. 418-436 ; C. VON SCHEVE, « Putting emotions into affective polarisation », *Cognition and Emotion*, vol. 38, n°4, 2024, p. 437-441.

7 L. KNOPS et L. SILBERZAHN, « Travailler (sur) les émotions écologiques, entre psychologisation du politique et désobéissance épistémique », *Émulations*, 2025, n°s 53-54.

8 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, New York et Londres, The Free Press et Collier-MacMillan Limited, 1967.

9 R. INGLEHART, « The Silent Revolution in Europe : Intergenerational Change in Post-Industrial Societies », *The American Political Science Review*, vol. 65, n° 4, 1971, p. 991-1017.

portées, entre autres, par les mouvements et partis ouvriers, ou des valeurs plus conservatrices défendues par les partis démocrates chrétiens¹⁰. Comme l'expliquent Olivier Paye, Nathalie Schiffino et Benjamin Biard dans le premier chapitre de cet ouvrage, ce clivage, tel que posé par Ronald Inglehart, a été ensuite étendu et réactualisé sous le clivage productivisme *versus* écologie qui opposerait, comme le décrivent les auteurs et autrice, un pôle incarné par le climato-scepticisme et un autre occupé par l'activisme environnemental radical (avec des mouvements récents tels que Extinction Rebellion, les Soulèvements de la Terre, le mouvement *Just Stop Oil* au Royaume Uni, entre autres). Malgré ces extensions et les évolutions théoriques qui ont tenté de décrire l'évolution de la conflictualité politique autour des questions écologiques, la lecture initiale de R. Inglehart situant les enjeux environnementaux sur un pôle post-matérialiste reste toujours influente aujourd'hui. À titre d'exemple, si non de cette influence, du moins de la similitude entre la manière dont les problèmes écologiques sont pensés aujourd'hui et le cadrage post-matérialiste hérité des sciences politiques, pensons à l'existence, dans nos imaginaires collectifs, d'une opposition encore prégnante entre « la fin du monde » et la « fin du mois ». Une opposition qui se matérialise d'ailleurs à différents niveaux : que ce soit au niveau de la sectorisation des politiques publiques (séparées en politiques environnementales d'une part, et en politiques socio-économiques d'autre part), ou encore de la difficulté pour les mouvements environnementaux de converger avec des mouvements mobilisés en priorité par des questions de justice sociale.

Dans ce chapitre, je défends l'idée que si la lecture post-matérialiste a fourni, dans un premier temps, une hypothèse explicative pour l'émergence des mouvements et partis de défense de l'environnement, elle a également contribué, en tant que théorie explicative du monde politique, à une certaine dépolitisation des questions écologiques¹¹ qui se déploie encore

.....

10 L. HOOGHE et G. MARKS, « Cleavage Theory Meets Europe's Crises : Lipset, Rokkan, and the Transnational Cleavage », *Journal of European Public Policy*, vol. 25, n° 1, 2018, p. 109-135.

11 A. KENIS et M. LIEVENS, « Greening the economy or economizing the green project ? When environmental concerns are turned into a means to save the market », *Review of Radical Political Economics*, vol. 48, n° 2, 2015, p. 217-234 ; E. SWYNGEDOUW, « Depoliticized environments : The end of nature, climate change and the post-political condition », *Royal Institute of Philosophy Supplements*, n° 69, 2011, p. 253-274.

aujourd'hui¹². Par dépolitisation, j'entends ici surtout la dissociation des enjeux écologiques des rapports sociaux et en particulier des rapports de classe, bien que la dépolitisation puisse prendre une multitude d'autres visages, comme celui de l'invisibilisation des minorités de genre, l'étouffement des discriminations raciales ou la sous-représentation structurelle des nonhumains en démocratie, sur laquelle je reviendrai brièvement.

La dépolitisation comprise dans le sens d'une occultation des rapports de classe permet en tous cas de saisir une partie des phénomènes de polarisation affective qui se dessinent actuellement sur les questions écologiques¹³. En effet, la lecture des enjeux environnementaux comme post-matérialistes cristallise l'idée erronée que ces problèmes – pollutions, dégradations, contaminations, disparitions des espèces, réchauffement climatique – se situeraient « en dehors » ou plutôt « au-delà » des enjeux socioéconomiques, considérés encore à ce jour comme prioritaires par rapport aux questions environnementales¹⁴. Or, la sociologie de l'environnement nous montre bien aujourd'hui à quel point cette distinction est désuète. La défense de l'environnement, telle qu'elle se pratique au niveau institutionnel, c'est-à-dire surtout à travers un arsenal de mesures techniques et individuelles, est parfaitement compatible avec la défense des intérêts économiques capitalistes¹⁵. Par ailleurs, bien qu'invisibilisée, la défense de l'environnement des classes populaires, où les questions socio-économiques saturent les préoccupations, se pratique bel et bien¹⁶ elle aussi. Continuer à traiter les enjeux environnements comme post-matérialistes est dépolitisant précisément parce que cela occulte les questions politiques liés aux rapports de pouvoir, aux inégalités et discriminations qui sous-

.....
12 J.B. COMBY, « Dépolitisation du problème climatique », *Idées économiques et sociales*, n° 190, 2017, p. 20-27.

13 J. PICKERING, K. BÄCKSTRAND et D. SCHLOSBERG, « Between environmental and ecological democracy : theory and practice at the democracy-environment nexus », *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 22, n° 1, 2020, p. 1-15.

14 R. KEUCHEYAN, *Hémisphère gauche*, 2017, Paris, La Découverte.

15 J.B. COMBY, *Écolos, mais pas trop... : les classes sociales face à l'enjeu environnemental*, Paris, Raisons d'agir, 2024.

16 C. SAUNIER, J. TALPIN, A. DELFINI, « Les conditions sociales d'une écologie populaire : Mobilisation environnementale et rapports de classe au sein d'une ferme urbaine en quartier populaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 256, 2025, p. 42-59.

tendent nos relations à l'écologie. Cette lecture invisibilise par ailleurs les formes d'écologie qui émergent depuis des positions subalternes au sein de la société.

Plusieurs phénomènes illustrent cette dépolitisation. Premièrement, la dissociation entre questions environnementales et enjeux socioéconomiques trouve une parfaite extension dans l'émergence, puis l'hégémonisation, d'une forme d'écologie gouvernementale centrée sur l'idéologie néolibérale des « éco-gestes » et qui a débouché sur des politiques publiques environnementales essentiellement techno-solutionnistes¹⁷. Ces politiques, comme l'expliquent aujourd'hui beaucoup de chercheurs et chercheuses¹⁸, peuvent être vues comme « dépolitisées » car elles proposent des mesures et des solutions techniques qui n'incarnent ni de réelle alternative idéologique au modèle de société capitaliste fossile – largement reconnu aujourd'hui comme responsable des problèmes environnementaux¹⁹ – ni encore moins de remise en cause de l'ordre social existant. Traiter la question des émissions de CO₂ à travers un marché d'échange de quotas d'émission, comme c'est le cas actuellement au sein de l'Union européenne, ne remet pas (ou peu) en question les responsabilités différenciées entre le Nord et le Sud Global dans le changement climatique, et ne résout pas le problème à sa source, c'est-à-dire depuis les activités de production. De la même manière, imposer des restrictions d'accès à certains véhicules polluants à la ville (à travers les nombreuses initiatives de zone de basse émission) pour améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, occulte les questions politiques et sociologiques liées à la mobilité et, par ailleurs, ne répond en rien à la demande d'amélioration des réseaux de transports publics. De manière générale, les questions environnementales et sociales restent traitées de manière largement distincte. Lorsque des tentatives existent pour les relier, elles restent souvent à l'état

.....
17 J.-B. COMBY, « Dépolitisation du problème climatique : Réformisme et rapports de classe », *Idées économiques et sociales*, n° 4, 2017, p. 20-27 ; J.-B. COMBY, *Écolos, mais pas trop... : les classes sociales face à l'enjeu environnemental*, *op. cit.*

18 A. KENIS et M. LIEVENS, « Greening the economy or economizing the green project? When environmental concerns are turned into a means to save the market », *op. cit.* ; E. SWYNGEDOUW, « Depoliticized environments : The end of nature, climate change and the post-political condition », *Royal Institute of Philosophy Supplements*, n° 69, 2011, p. 253-274.

19 T. MITCHELL, « Carbon democracy », *Economy and Society*, vol. 38, n° 3, 2009, p. 399-432.

de discours, comme en attestent les initiatives institutionnelles de faire advenir des formes de « transition juste »²⁰.

Au sein des mouvements sociaux environnementaux de masse qui ont émergé ces dernières années²¹, les questions sociales sont faiblement représentées. L'environnement y est construit comme une problématique qui s'élève au-dessus de la conflictualité gauche-droite, c'est-à-dire « au-delà de la politique », comme l'exprime bien le mouvement Extinction Rebellion²² dans leur slogan « *Beyond politics* » proclamé au nom de subjectivités apolitiques telles que « l'humanité » ou « les générations futures »²³. Un cadrage qui rend la convergence entre les préoccupations pour la « fin du monde » et la « fin du mois » difficile, comme en témoignent d'ailleurs les sociologies des mouvements écologistes qui restent largement distinctes des sociologies de mouvements populaires pour la justice sociale, tels que les mouvements des gilets jaunes des années 2018-2020²⁴. La dépolitisation s'opère donc à travers une éviction de la conflictualité politique²⁵ au sens de l'absence de contestation de l'ordre social et de la configuration existante des rapports de pouvoir. Comme le résume bien le géographe Erik Swyngedouw²⁶, nos sociétés occidentales sont plongées dans une situation paradoxale où l'environnement est

20 E. MORENA, D. KRAUSE et D. STEVIS, *Just Transitions Social Justice in the Shift Towards a Low-Carbon World*, Pluto Books, 2019 disponible sur <https://www.plutobooks.com/product/just-transitions/>.

21 J. DE MOOR, M. DE VYDT, K. UBA et M. WAHLSTRÖM, « New kids on the block : Taking stock of the recent cycle of climate activism », *Social Movement Studies*, vol. 20, n° 5, 2021, p. 619-625.

22 L'idée de « au-delà de la politique », en anglais « *Beyond Politics* » est un slogan et une idée largement utilisée et diffusée par Extinction Rebellion pour revendiquer une autre forme de démocratie (en l'occurrence plus directe) pour répondre aux problématiques environnementales.

23 J. DE MOOR, G. HAYES, A. KENIS et L. KNOPS, « Running Out of Time? Critical Reflections on the Politics of Time in Recent Waves of Climate Activism », *The South Atlantic quarterly*, vol. 122, n°1, 2023, p. 172-214.

24 M. GABORIT et T. GREMION, *Jaunes et verts. Vers un écologisme populaire?*, La Vie des Idées, disponible sur <https://laviedesidees.fr/Jaunes-et-verts>, 20 décembre 2019.

25 Je propose une discussion plus complète des notions de politisation et de dépolitisation dans L. KNOPS et L. SILBERZAHN, « Travailler (sur) les émotions écologiques, entre psychologisation du politique et désobéissance épistémique », *op. cit.*

26 E. SWYNGEDOUW, « Depoliticized environments : The end of nature, climate change and the post-political condition », *op. cit.*, p. 253-274.

fortement politisé au sens d'approprié et publicisé par les acteurs institutionnels, sans que, pour autant, la dimension à proprement parler politique – ici au sens de la visibilisation des rapports de force et des inégalités qui mèneraient à l'expression d'une vraie conflictualité – ne soit réellement mobilisée.

La dépolitisation des enjeux écologiques liée au cadrage post-matérialiste a également pris un autre visage : celui de la « dématérialisation » des problèmes environnementaux au sens de ce qu'il y a de plus matériel dans nos relations humaines et sociales : le manque d'attention politique pour la terre sous nos pieds, l'air que nous respirons, les relations que nous entretenons individuellement et collectivement au sein de cette fine couche terrestre où la vie humaine et sociale est possible²⁷. Pour le dire autrement, à force de penser les problèmes environnementaux comme post-matérialistes, une double dépolitisation des enjeux environnementaux s'est progressivement installée. Non seulement à travers l'invisibilisation de l'articulation entre écologie et classes sociales, mais aussi à travers une négation des réseaux matériels dont nos existences – individuelles et collectives – dépendent viscéralement. Cette deuxième dépolitisation s'illustre, entre autres, à travers l'impossibilité structurelle d'intégrer la représentation politique des non-humains, rendant par la même occasion nos démocraties représentatives libérales largement obsolètes face aux effondrements écologiques en cours : incapables de penser au-delà du court-termisme électoral et incapables de sortir de l'imaginaire et des institutions anthropocentriques²⁸. Elle s'illustre également à travers des formes de déni collectifs à travers lesquels nous maintenons des styles de vie qui ne respectent pas les limites physiques de la planète, alors même que nous en sommes parfaitement conscients²⁹.

27 B. LATOUR, *Où atterrir ? : comment s'orienter en politique*, op. cit.

28 J. PICKERING, K. BÄCKSTRAND et D. SCHLOSBERG, « Between environmental and ecological democracy : theory and practice at the democracy-environment nexus », op. cit. ; I. BLÜHDORN, « The governance of unsustainability : ecology and democracy after the post-democratic turn », *Environmental Politics*, vol. 22, n° 1, 2013, p. 16-36 ; R. ECKERSLEY, « Ecological Democracy and the Rise and Decline of Liberal Democracy : Looking Back, Looking Forward », *Environmental Politics*, vol. 29, n° 2, 2019, p. 214-234.

29 M.K. NORGAARD, *Living in Denial : Climate Change, Emotions, and Everyday Life* ; *Living in Denial : Climate Change, Emotions, and Everyday Life*, MIT Press, 2011.

Ces différentes formes de dépolitisation ne sont pas sans conséquences pour la démocratie. L'éviction ou l'étouffement de la conflictualité politique – cette dernière étant une condition *sine qua non* pour le débat démocratique³⁰ – et l'invisibilisation des relations d'interdépendance que les humains entretiennent avec le vivant peut mener à des formes de relations antagonistes qui recoupent en partie le phénomène de polarisation affective au cœur de cet ouvrage. Si la notion de polarisation affective a surtout été mobilisée dans la littérature américaine en sciences politiques³¹ pour désigner les divisions idéologiques et affectives entre un bloc républicain d'une part et un bloc démocrate d'autre part, elle peut également prendre le sens de divisions profondes entre différents groupes – en dehors des groupes électoraux³² – qui expriment des sentiments intenses d'animosité entre eux. Des sentiments qui, *in fine*, peuvent remettre en cause le socle minimum de cohésion sociale nécessaire au fonctionnement d'une démocratie³³.

C'est à la lumière de ce constat que je propose d'examiner différentes manifestations de la polarisation affective qui s'exprime aujourd'hui sur les questions écologiques, en interrogeant deux phénomènes précis : 1) celui de la polarisation affective qui s'exprime en partie sous la forme d'un *backlash* contre les politiques publiques environnementales ; 2) une forme de polarisation qui s'articule selon un axe « terrestre » *versus* « hors-sol »³⁴ et revisite le clivage classique écologie/productivisme. Pour chacune de ces formes de polarisation affective, je propose de nous tourner vers les affects³⁵ pour mieux saisir la complexité des

30 C. MOUFFE, *On the Political*, Londres, Routledge, 2005.

31 S. IYENGAR, G. SOOD et Y. LELKES, « Affect, Not Ideology : A Social Identity Perspective on Polarization », *Public Opinion Quarterly*, vol. 76, n° 3, 2012, p. 405-431.

32 H. MAES, A. VERWEE, L. SMETS, V. VAN INGELGOM et L. KNOPS, « Affective polarisation in citizens' own words : Understanding group construction beyond party lines », *Politics of the Low Countries*, vol. 6, n° 3, 2024, p. 166-193.

33 P. DIMAGGIO, J. EVANS et B. BRYSON, « Have Americans' social attitudes become more polarized ? », *American Journal of Sociology*, vol. 102, n° 3, 1996, p. 690-755 ; E.-H. KENNEDY et P. MUZZERALL, « Morality, Emotions, and the Ideal Environmentalist : Toward a Conceptual Framework for Understanding Political Polarization », *American Behavioral Scientist*, vol. 66, n° 9, 2021, p. 1263-1285.

34 B. LATOUR, *Où atterrir ? : comment s'orienter en politique*, *op. cit.*

35 L. KNOPS et L. SILBERZAHN, « Travailler (sur) les émotions écologiques, entre psychologisation du politique et désobéissance épistémique », *op. cit.*

affrontements qui s'y jouent et sortir de l'impasse cognitive, intellectuelle et politique qu'a générée la catégorisation des enjeux environnementaux comme post-matérialistes.

Dans ce chapitre, je mobilise la définition de polarisation affective telle que posée dans le chapitre 1 de cet ouvrage, inspirée des travaux de Shanto Iyengar et Sean J. Westwood, et qui insiste sur la nécessité de voir dans la polarisation affective une forme de distanciation sociale où s'expriment sentiments de haine, de peur et de dénigrement des groupes identifiés comme ennemis, plutôt qu'une simple forme de distance idéologique. Par ailleurs, je considère la polarisation comme un phénomène multiple qui peut s'exprimer à la fois de manière horizontale – entre différents groupes sociaux, différemment situés – mais aussi de manière verticale – entre gouvernants et gouvernés.

2. **BACKLASH ET CONFLITS DE CLASSE** **SUR LES QUESTIONS ÉCOLOGIQUES**

.....

Dans un ouvrage récent intitulé *Qui veut la peau de l'écologie*, Laure Teulière, Steve Magimont et Jean-Michel Hupé reviennent sur les manifestations de plus en plus criantes de résistance et d'opposition vis-à-vis des projets de politiques environnementales qui ont émergé ces dernières années³⁶. Alors que les conflits environnementaux, ainsi que les voix d'opposition sur des mesures gouvernementales ont toujours existé, ce qui distingue le contexte actuel, expliquent les autrice et auteurs, c'est l'ampleur et l'intensité des pressions actuelles³⁷. Si ces résistances s'expriment à la fois depuis la société civile vers les politiques publiques (du bas vers le haut) – à travers, par exemple, des collectifs de riverains ou des mouvements citoyens qui s'opposent à l'application de politiques environnementales – elles prennent également la forme d'une répression (de haut en bas) de plus en

.....

36 L. TEULIERES, S. HAGIMONT et J.-M. HUPE, *Greenbacklash. Qui veut la peau de l'écologie ?*, Ecocène, Paris, Seuil, 2025.

37 L. TEULIERES, *L'écologie est devenue une cible : enquête sur le « green backlash »*, ce vent contraire à la transition écologique, disponible sur <https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/l-ecologie-est-devenue-une-cible-enquete-sur-le-green-backlash-ce-vent-contre-a-la-transition-ecologique-3248047.html>, 13 novembre 2025.

plus dure à l'encontre des défenseurs et défenseuses de l'environnement³⁸.

Que ce soit la mise en œuvre d'un nouveau plan de mobilité durable en milieu urbain, ou encore l'imposition de nouvelles normes environnementales sur les pratiques agricoles en milieu rural, de nombreuses politiques environnementales se sont heurtées à de vives résistances, voire à des révoltes, ces dernières années. Les collectifs de quartier qui ont émergé suite à l'introduction du plan *Good Move* dans certains quartiers pauvres de la capitale belge (2020-2022) – un plan de mobilité pour réduire l'utilisation de la voiture à Bruxelles – ou les manifestations des agriculteurs et agricultrices qui ont paralysé les négociations sur le *Green Deal* au niveau européen à plusieurs reprises, voire les manifestations intenses qui ont émergé au Royaume-Uni contre l'extension d'une zone d'ultra-basse émission à Londres (*London's Ultra Low Emissions Zone (ULEZ)*), sont autant d'exemples de ce qui est aujourd'hui nommé sous l'appellation de *backlash*³⁹. Désignant l'interruption et ensuite le recul de la progression de la protection environnementale au sein d'une société⁴⁰, le terme de *backlash* se distingue d'autres formes de résistance ou de contestation par les moyens qui sont déployés non pas pour empêcher l'adoption de telle ou telle mesure, mais bien pour abroger des lois et réglementations existantes.

Ces phénomènes peuvent s'apparenter à des formes de polarisation affective car ils témoignent d'un affrontement intense entre des groupes qui s'opposent non seulement sur le plan des idées et des positions sociales, mais également sur le plan des affects et des sentiments d'animosité qui circulent entre eux. Une bonne illustration à cet égard est l'expression d'agressivité, parfois violente et allant jusqu'à des accidents mortels, de certains automobilistes vis-à-vis des cyclistes⁴¹ en milieu urbain. Des sen-

38 N. BOCQUET et L. KNOPS, « Social Movements & Democracy in Belgium », *The Oxford Handbook of Belgian Politics*, op. cit.

39 J. PATTERSON, C. KAISER, J. LOGG-SCARVELL et K. ANISIMOVA, « Climate policy backlash : taming an unruly concept ? », *Journal of Environmental Policy & Planning*, 2026, vol. 28, n° 1, p. 197-224.

40 J. PATTERSON, « Backlash to Climate Policy », *Global Environmental Politics*, vol. 23, n° 1, 2023, p. 68-90.

41 T. STAFFORD, *The psychology of why cyclists enrage car drivers*, disponible sur <https://www.bbc.com/future/article/20130212-why-you-really-hate-cyclists>, 12 février 2013 ; L.-S. FRUHEN, I. ROSSEN et

timents qui, quand ils virent à la haine, consacrent une forme d'irréconciliabilité et d'intolérance qui mettent à mal le socle minimal de cohésion sociale nécessaire au fonctionnement de nos démocraties. La violence des heurts survenus suite à l'introduction du plan *Good Move* à Bruxelles, les échauffourées qui éclatent entre militants environnementaux et usagers de l'espace public, par exemple dans le cas de blocages de la voirie à des fins de protestation environnementale⁴², mais aussi la répression de plus en plus explicite qui s'exprime à l'égard des activistes environnementaux⁴³ sont autant d'illustrations de l'intensité affective des différents visages de la polarisation écologique en cours.

Une des lectures dominantes qui est proposée dans la littérature académique et non-académique pour expliquer certains de ces phénomènes de résistance résonne avec le constat de dépolitisation dressé en première partie. En particulier, certaines expressions de résistance face aux politiques publiques environnementales pourraient trouver leurs origines, en partie, dans la dissociation des problématiques environnementales des enjeux socioéconomiques. Comme le documentent les travaux du sociologue Jean-Baptiste Comby⁴⁴, les politiques publiques environnementales invisibilisent les rapports de classe qui les sous-tendent en favorisant majoritairement les classes dominantes. À travers un arsenal d'instruments qui se concentrent surtout sur des changements de consommation (alimentation, énergie, logement, mobilité) – des changements qui sont majoritairement à la portée de celles et ceux qui bénéficient d'un capital socioéconomique élevé – les politiques publiques environnementales finissent par consolider l'ordre social existant plutôt que de le contester. Cette écologie qui favorise les classes dominantes s'explique en partie par la

.....
M.-A. GRIFFIN, « The factors shaping car drivers' attitudes towards cyclists and their impact on behaviour », *Accident Analysis & Prevention*, vol. 123, 2019, p. 235-242.

42 O. BERGLUND et G. HAYES, *Insulate Britain : blocking roads will alienate some people – but it's still likely to be effective*, disponible sur <https://theconversation.com/insulate-britain-blocking-roads-will-alienate-some-people-but-its-still-likely-to-be-effective-168021>, 20 septembre 2021.

43 N. BOCQUET et L. KNOPS, « Social Movements & Democracy in Belgium », *op. cit.*

44 J.-B. COMBY, « Dépolitisation du problème climatique : Réformisme et rapports de classe », *op. cit.*; J.-B. COMBY, *Écolos, mais pas trop... : les classes sociales face à l'enjeu environnemental*, *op. cit.*

sociologie des décideurs politiques (issus précisément de ces mêmes groupes sociaux) et produit un sentiment de distance et d'exclusion d'une partie de la population dont les représentations sociales et environnementales se trouvent invisibilisées. En effet, les sociologues parlent ici d'une triple inégalité subie par les classes populaires face aux problèmes environnementaux et les politiques publiques qui sont menées pour y répondre : « une plus grande exposition aux nuisances⁴⁵ ; une plus faible contribution aux pollutions⁴⁶ ; ainsi qu'une plus grande distance par rapport aux récits écologiques dominants »⁴⁷. Comme l'expliquent les auteurs : « Paradoxalement, les classes populaires glanent moins de profits symboliques de la valorisation publique de l'enjeu environnemental que les catégories sociales privilégiées, alors même qu'elles contribuent moins aux pollutions et en souffrent plus »⁴⁸. « Une situation qui crée une « double peine écologique » qui se voit accentuée lorsque les politiques environnementales leur demandent des efforts plus importants⁴⁹, par exemple en faisant peser sur elles une pression à l'écologisation du mode de vie plus forte que sur le reste de la population »⁵⁰.

Il est aisé, sur la base de cette situation de triple inégalité et de double peine écologique de saisir une partie des raisons pour lesquelles certaines parties de la population contestent aujourd'hui avec force et passion des politiques publiques environnementales perçues comme les affectant injustement. C'est bien

.....

45 C. EMELIANOFF, « Enjeux et figures d'un tournant urbanistique en Europe », *Responsabilité & environnement*, n° 52, 2008 ; V. DELDRÈVE, « L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 23, n° 3, 2015, p. 301-318.

46 L. CHANCEL, *Insoutenables inégalités : pour une justice sociale et environnementale*, Paris, Les Petits Matins / Institut Veblen, 2017 ; D. IVANOVA et R. WOOD, « The unequal distribution of household carbon footprints in Europe and its link to sustainability », *Global Sustainability*, vol. 3, 2020, p. 1-12.

47 J.-B. COMBY et H. MALIER, « Les classes populaires et l'enjeu écologique », *Sociétés contemporaines*, 2021, vol. 124, n° 4, p. 37-38 ; J.-B. COMBY et M. GROSSETÊTE, « “Se montrer prévoyant” : une norme sociale diversement appropriée », *Sociologie*, vol. 3, 2021, p. 251-266.

48 J.-B. COMBY et H. MALIER, « Les classes populaires et l'enjeu écologique », *op. cit.* ; J.-B. COMBY, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, chapitre 5, Paris, Raisons d'agir, 2015.

49 V. DELDRÈVE et J. CANDAU, « Produire des inégalités environnementales justes ? », *Sociologie*, vol. 5, 2014, p. 255-269.

50 J.-B. COMBY et H. MALIER, « Les classes populaires et l'enjeu écologique », *op. cit.*

sur la base de ce sentiment d'injustice que le mouvement des gilets jaunes a émergé en 2018. Bien que la mobilisation ait largement dépassé la réaction initiale face à la taxe sur le carburant proposée par le Président Emmanuel Macron, et malgré le côté « inclassable » de cette révolte⁵¹, le mouvement a été impulsé, entre autres, par la prise de conscience que cette « éco-taxe » ferait exploser des inégalités sociales en faisant porter de manière disproportionnée les coûts de transition écologique sur les épaules des classes moyennes et populaires.

La perspective des affects et des émotions permet d'épaissir en partie la compréhension des multiples directions à travers lesquelles s'exprime cette polarisation, en particulier à travers la notion affective de reconnaissance. La reconnaissance et le besoin de reconnaissance plus précisément sont l'une des dimensions centrales du paradigme de justice environnementale⁵² et font intervenir un ensemble de sentiments – d'exclusion, d'appartenance, d'invisibilité, d'attachement, de représentation symbolique, entre autres. Cette notion permet de saisir une partie des situations d'injustice environnementale qui sous-tendent le *backlash* environnemental ambiant.

C'est entre autres ce sentiment de ne pas être vu, d'être invisibilisé et de ne pas être reconnu qui permet de comprendre la portée politique du port d'un symbole aussi visible que le gilet jaune ; c'est bien aussi ce sentiment de ne pas avoir été vu et entendu qui ressort des quelques entretiens récoltés dans la presse⁵³ lors des résistances des comités de quartier face au plan *Good Move*, alors même que le processus menant à l'adoption de ce plan avait inclus différentes étapes de consultation citoyenne.

.....

51 Q. RAVELLI, J. SIMÉANT-GERMANOS, L. BONIN et P. LIOCHON, *Les Gilets jaunes. Une révolte inclassable*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2024.

52 D. SCHLOSBERG, « Reconceiving environmental justice : global movements and political theories », *Environmental Politics*, vol. 13, n° 3, 2004, p. 517-540 ; B. COOLSAET, *Environmental Justice : Key issues*, Londres / New York, Routledge, 2020.

53 Par exemples : BX1, « *Jamais on nous a demandé notre avis* » : le comité « *Non au plan Good Move* » interpelle le Parlement, disponible sur <https://bx1.be/categories/news/jamais-on-nous-a-demande-notre-avis-le-comite-non-au-plan-good-move-interpelle-le-parlement/>, 3 octobre 2023 ; BruxellesToday, *En pleine nuit, des habitants rouvrent le pont de Cureghem pour dire stop au plan GoodMove (VIDEO)*, disponible sur <https://www.bruxelvestoday.be/mobilite/rouvrent-pont-Cureghem-stop-goodmove.html>, 19 novembre 2025.

Une hypothèse émergeant alors comme significative est celle du renforcement des formes de polarisation affective en tant que *backlash* environnemental à travers un ensemble de sentiments qui sont plutôt issus de l'expérience de l'exclusion et du manque de reconnaissance en démocratie et de l'écart grandissant qui sépare citoyens, citoyennes et élus, élues. Cette hypothèse est renforcée par la littérature empirique qui documente, entre autres comment le ressentiment exprimé et vécu au sein de certains groupes vis-à-vis des institutions de démocraties représentatives renforce la polarisation affective au sein de la société de manière horizontale. C'est du moins ce que démontre le travail de Arlie Russel Hochschild dans son analyse du ressentiment exprimé dans certaines zones rurales aux États-Unis, mais aussi un des résultats saillants d'une étude empirique récente sur la polarisation affective verticale – le ressentiment démocratique – qui s'exprime à l'encontre des institutions politiques en Belgique⁵⁴. La défiance à l'égard des institutions, et liée à l'expérience de l'exclusion et d'un manque de reconnaissance, peut renforcer les sentiments d'hostilité entre différents groupes sociaux.

Si la polarisation affective verticale s'exprime depuis le bas vers le haut (des gouvernés vers les gouvernements), elle s'exprime également dans l'autre sens. C'est ici qu'intervient un *backlash* d'une tout autre nature et néanmoins essentiel à la compréhension de la polarisation affective sur les enjeux écologiques : celui du tournant répressif et policier emprunté par un nombre croissant de gouvernements occidentaux à l'encontre de citoyens et citoyennes qui contestent, non pas la mise en œuvre de politiques publiques environnementales, mais bien les injustices systémiques et structurelles liées au fonctionnement capitaliste des démocraties libérables. Ceci s'illustre à travers l'adoption d'un arsenal grandissant de dispositifs institutionnels, policiers, juridiques et discursifs mis en œuvre aujourd'hui à des fins de répression et de criminalisation des activistes environnementaux, en Belgique⁵⁵

54 A.R. HOCHSCHILD, *Strangers in their own land : anger and mourning on the American right*, The New Press, 2016 ; L. KNOPS, K. CELIS, V. VAN INGELGOM et H. MERCENIER, *Bitter-Sweet Democracy? : Analyzing citizens' resentment towards politics in Belgium*, OpenBook Publishers, 2024 disponible sur <https://www.openbookpublishers.com/books/10.11647/obp.0401>.

55 N. BOCQUET et L. KNOPS, « Social Movements & Democracy in Belgium », *op. cit.*

mais également dans d'autres pays occidentaux qui connaissent un tournant illibéral et autoritaire⁵⁶.

Pour autant, la mise en perspective par les affects, ainsi que la recontextualisation en temps d'illibéralisme n'explique évidemment pas l'ensemble du paysage de polarisation. Réduire l'explication de ces formes de polarisation à une réaction populaire face au mépris de classe dont les politiques publiques environnementales seraient l'incarnation ne permet pas, par exemple, de comprendre pourquoi certaines résistances et formes de polarisation s'expriment également depuis les classes relativement « épargnées » par ces mêmes politiques environnementales. Dans le cas du *backlash* face au plan de mobilité durable *Good Move* en Belgique, un plan qui visait à réduire l'utilisation de la voiture (et donc améliorer la qualité de l'air) dans la capitale, une résistance féroce s'est également exprimée depuis certaines communes les plus privilégiées de Bruxelles où les habitus sociaux sont réfractaires à l'abandon de la voiture au profit du vélo et d'autres formes de mobilité moins polluantes⁵⁷. Il se pourrait dès lors qu'au lieu de cristalliser tout simplement des conflits sociaux existants – en l'occurrence des conflits de classe – le *backlash* environnemental exprime également d'autres types de conflictualité que celles prévues par les théories classiques – que ce soient celles sur les clivages ou sur la polarisation affective. C'est le cas par exemple du clivage, voire du gouffre, qui sépare aujourd'hui des positions « terrestres » des positions « hors-sol »⁵⁸ et qui trouve ses origines dans un profond sentiment de trahison, de peur et de déni.

.....

56 L. TOMINI, G. SANDRI, A. SZYMANSKI. « First survive, then thrive : major urban centres and resistance against autocratisation », *Contemporary Politics*, vol. 31, n° 4, 2025, p. 501-521.

57 B. EECKHOUT et G. LEJEUNE, *Plan Good Move : un imbroglio qui vire à la lutte des classes*, disponible sur <https://daardaar.be/rubriques/societe/plan-good-move-un-imbroglio-qui-vire-a-la-lutte-des-classes/>, 28 octobre 2022.

58 Y. CITTON et J. RASMI, *Génération collapsonautes. Naviguer par temps d'effondrements*, Paris, Le Seuil, 2020 ; B. LATOUR et N. SCHULTZ, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, Paris, La Découverte, 2022.

3. DU RENOUVELLEMENT DES CONFLITS POLITIQUES ENVIRONNEMENTAUX : TERRESTRES VERSUS HORS-SOL

Dans l'un de ses derniers ouvrages⁵⁹, le philosophe et sociologue Bruno Latour proposait une lecture du paysage des conflictualités politiques renouvelant en profondeur les théories classiques sur les clivages. Il disait ceci. À mesure que l'illusion de la croissance économique infinie devient de plus en plus évidente – à travers, notamment, l'épuisement des ressources, la perte vertigineuse de biodiversité, l'intoxication des sols et des océans ou l'explosion des inégalités sociales – des positions politiques de plus en plus polarisées se dessinent au point de ne *plus habiter les mêmes mondes* : entre celles et ceux qui habitent encore une terre imaginée comme infinie, berçés par l'illusion d'une croissance infinie, d'autres qui se replient sur la sécurité de l'État-nation, d'autres qui souhaiteraient échapper aux contraintes matérielles par l'exploration spatiale, et d'autres encore qui prennent conscience de la terre qui se dérobe sous leurs pieds. Le retrait des États-Unis des Accords de Paris est une illustration parlante du constat que tire le philosophe : ce geste n'est pas un signe du recul de l'importance des questions écologiques mais précisément l'inverse, à savoir la montée en puissance de l'importance géo-politique de ces questions et de l'intensité des conflits politiques qui s'y affrontent. Pour le dire autrement, selon la lecture de Bruno Latour, les questions écologiques ne sont plus des enjeux post-matérialistes relégués à une position subalterne par rapport aux thématiques matérialistes socioéconomiques, mais plutôt des questions matricielles qui redessinent dorénavant l'ensemble de la conflictualité politique⁶⁰.

Depuis cette perspective, deux axes politiques structureraient les positions politiques actuelles. D'une part, le politique serait ré-agencé autour d'un axe qui oppose des positions autour d'un pôle « global » *versus* « local ». Ce premier axe reprend des conflits relativement classiques entre positions libérales, en faveur d'un capitalisme néolibéral mondialisé, et positions protection-

59 B. LATOUR, *Où atterrir ? : comment s'orienter en politique*, *op. cit.*

60 P. GUILLIBERT et F. MONFERRAND, *Camarade Latour ?*, disponible sur <https://www.terrestres.org/2022/07/18/camarade-latour/>, 18 juillet 2022.

nistes, nationalistes. Un affrontement déjà conceptualisé dans la littérature et qui s'exprime notamment à travers la montée en puissance des idées et des partis d'extrême droite et nationalistes dans de nombreux pays occidentaux (France, Italie, Allemagne, États-Unis, entre autres).

Pour l'objet qui nous intéresse, c'est le deuxième axe politique qui se révèle être le plus pertinent : un axe qui opposerait des positions autour d'un pôle « hors-sol », ici incarné par des figures telles que Donald Trump ou Elon Musk et leurs projets de dépassement posthumaniste des limites planétaires à travers la technologie, et un pôle « terrestre », occupé, par les acteurs et actrices mobilisées dans des luttes pour la défense de l'environnement, des territoires, et des conditions d'habitabilité de la planète. Ce nouvel axe de conflictualité étend, en partie, celui de Liesbet Hooghe et Gary Marks⁶¹ qui décrit les conflits croissants entre les partis « Verts, Alternatifs, Libéraux » (GAN) et les partis « Traditionnels, Autoritaires, Nationalistes » (TAN) mais les renouvelle de deux manières : d'une part en y incluant des figures et acteurs qui n'appartiennent pas au système électoral et d'autre part en donnant une dimension ontologique à ce clivage. En d'autres termes, la conflictualité politique qui se joue ici concernerait donc non seulement les positionnements en tant que tels mais aussi les coordonnées politiques selon lesquelles ces positions sont définies.

« Il faut bien se confronter à ce qui est littéralement un problème de dimension, d'échelle et de logement : la planète est bien trop étroite et limitée pour le Globe de la globalisation ; elle est trop grande, infiniment trop grande, trop active, trop complexe, pour rester contenue dans les frontières étroites et limitées de quelque localité que ce soit. Nous sommes tous débordés deux fois : par le trop grand comme par le trop petit ».⁶²

Le pôle terrestre n'est donc pas simplement le pendant « écologie » qui s'opposerait au pôle du productivisme dans la définition des clivages classiques. Il désigne plutôt une nouvelle destination d'atterrissage politique à partir de laquelle toutes les autres positions politiques doivent, matériellement et inévitable-

61 L. HOOGHE et G. MARKS, « Cleavage Theory Meets Europe's Crises : Lipset, Rokkan, and the Transnational Cleavage », *op. cit.*

62 B. LATOUR, *Où atterrir ? : comment s'orienter en politique*, *op. cit.*, p. 27.

ment, se redéfinir, en dehors d'une relation (même d'opposition) au paradigme du productivisme.

Dès lors, si les travaux du sociologue Jean-Baptiste Comby nous permettent de rappeler l'importance des appartenances de classe pour comprendre une partie de la polarisation affective écologique et du *backlash* en cours, ceux de Bruno Latour complètent le diagnostic en re-situant l'ensemble de ces conflits dans un cadre ontologique renouvelé. Les phénomènes de polarisation affective actuels ne seraient donc pas uniquement l'expression d'un ré-agencement des intérêts matériels et des identités selon des catégorisations politiques revisitées, mais témoigneraient également d'une lutte ontologique pour ou contre des visions du monde qui débordent matériellement le monde terrestre qu'elles prétendent nous faire habiter. Une position que défendent également des autrices et auteurs issus d'autres courants, telles les perspectives féministes sur l'environnement ainsi que les approches décoloniales qui, dans les deux cas, remettent profondément en cause les fondations ontologiques de la pensée moderne occidentale qui hiérarchise et structure le monde en binarités⁶³.

À la lumière de cette lecture, on comprend dès lors plus aisément pourquoi ce ne sont pas uniquement les classes populaires qui s'expriment contre certaines politiques publiques environnementales perçues comme injustes, mais également des membres des classes plus privilégiées, fermement attachés, matériellement et affectivement, à des visions du monde hégémoniques mais précaires, et des modes de consommation qui dépendent d'un déni systématique des limites bio-physiques de la planète. Le bouleversement ontologique qui serait à l'œuvre à travers l'émergence du terrestre comme pôle d'identification politique se traduit, dès lors, dans la remise en cause de paradigmes fondateurs et structurant des conflictualités politiques classiques, en particulier celui du productivisme au sens de la quête capitaliste orientée des objectifs de « production pour la production »⁶⁴.

.....

63 M. GOLDMAN et A. SCHURMAN, « Closing the "great divide" : New social theory on society and nature ». *Annual review of sociology*, vol. 26, n° 1, 2000, p. 563-584 ; D. HARAWAY, « Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, vol. 14, n° 3, 1988, p. 575-599 ; W.D. MIGNOLO. « Epistemic disobedience, independent thought and decolonial freedom », *Theory, culture & society*, vol. 26, n° 7-8, 2009, p. 159-181.

64 P. GUILLIBERT et F. MONFERRAND, *Camarade Latour ?*, op. cit.

La lecture par les affects et les émotions permet à nouveau de mieux comprendre, à la fois la force d'attraction du pôle hors-sol et du pôle local, ainsi que le relativement faible pouvoir d'attraction, du pôle terrestre, en dehors des espaces activistes et de contestation non-institutionnelle sur les questions écologiques. En effet, l'une des hypothèses transversales qui traverse les travaux de B. Latour à cet égard est le rôle central joué par le besoin d'attachement et le sentiment de panique qui traverse l'ensemble de ces positions politiques à l'heure où la terre cède sous nos pieds et où nos croyances, visions de mondes et repères occidentaux sont bouleversés : « se sentir rassuré et protégé, surtout au moment où les anciennes protections sont en train de disparaître. (...) comment retisser des bords, des enveloppes, des protections. (...) comment rassurer ceux qui ne voient d'autre salut que dans le rappel d'une identité nationale ou ethnique »⁶⁵. À ce besoin de protection et de sécurité, les différents pôles politiques apportent des réponses plus ou moins rassurantes ; celle du déni de la matérialité biophysique de nos comportements et du maintien coûte-que-coûte d'une vie hors-sol et celle du repli offerte par le local. Celle du terrestre par contre, peine à advenir, car peu d'affects joyeux y sont associés. Une situation qui produit, en retour, de nouvelles peurs et anxiétés : « si l'angoisse est si profonde, c'est que chacun d'entre nous commence à sentir le sol se dérober sous ses pieds (...). On ne peut pas éviter de se demander quel est l'effet sur notre état mental des nouvelles sur l'état de la planète que nous entendons tous les jours. Comment ne pas se sentir intérieurement détruit par l'anxiété de ne pas savoir y répondre ? »⁶⁶.

Plus que des états d'âmes individuels, ces affects de peur et d'anxiété racontent, d'une autre façon, nos relations socio-environnementales en dehors des clivages matérialistes *versus* post-matérialistes, ou écologie *versus* productivisme. Agissant comme points de rencontre entre nos identités sociales et l'environnement bio-physique⁶⁷, nos peurs et anxiétés jouent un rôle

.....
65 B. LATOUR, *Où atterrir ? : comment s'orienter en politique*, op. cit., p. 21.

66 B. LATOUR, *Où atterrir ? : comment s'orienter en politique*, op. cit., p. 14-16.

67 L. KNOPS et L. SILBERZAHN, « Travailler (sur) les émotions écologiques, entre psychologisation du politique et désobéissance épistémique », op. cit.

central dans l'émergence d'identités politiques terrestres. C'est en tous cas ce qu'expriment bien Yves Citton et Jacopo Rasmi lorsqu'ils affirment que « nous ne nous découvrons 'terrestres' que pour nous en trouver aussitôt atterrés – terrifiés de nos attachements à une Terre que la plupart de nos gestes rendent inhabitable »⁶⁸. Nous pouvons tirer le même constat au sujet de l'éco-anxiété. Alors qu'elle a été documentée dans la littérature de psychologie environnementale comme émotion grandissante chez les jeunes et les enfants⁶⁹, cette émotion défie également certaines hypothèses sociologiques et catégorisations usuelles. Plutôt qu'affect de distinction sociale (témoignant d'une forme de privilège – celui du temps et de l'espace de se soucier de l'état de la planète) – l'éco-anxiété, comme le montrent les études psychosociologiques récentes, traverse les divisions de classe, de race, d'âge et de genre. Bien que très largement différenciées, les expériences affectives liées à la vulnérabilité climatique existent à travers les espaces socio-culturels de la planète, ce qui en ferait, par ricochet, un puissant point de départ à l'émergence de nouvelles subjectivités politiques⁷⁰.

Ces dernières années ont vu un nombre grandissant d'études s'intéressant précisément aux « nouveaux » affects écologiques. Dans un article récent, je questionne cette terminologie et interroge de quoi cet engouement est l'expression. Néanmoins, force est de constater que, qu'il s'agisse de la notion d'émerveillement⁷¹, de solastalgie⁷² ou de deuil écologique⁷³, de nombreux travaux insistent sur le rôle fondamental que jouent les émotions, non

68 Y. CITTON et J. RASMI, *Génération collapsonautes. Naviguer par temps d'effondrements*, op. cit., p. 17.

69 C. HICKMAN, E. MARKS, P. PIHKALA, S. CLAYTON, E. LEWANDOWSKI, E. MAYALL, B. WRAY, C. MELLOR et L. VAN SUSTEREN, « Climate anxiety in children and young people and their beliefs about government responses to climate change : a global survey », *The Lancet Planetary Health*, vol. 5, n° 12, 2021, p. 863-873.

70 J.-S. RAY, *Who Feels Climate Anxiety*, *The Cairo Review of Global Affairs*, 2021, disponible sur <https://www.thecairoreview.com/essays/who-feels-climate-anxiety>, consulté le 29 août 2025.

71 B. MORIZOT, « Baptiste Morizot : politiser l'émerveillement et armer l'amour du vivant », *Socialter*, 28 décembre 2022.

72 G.A. ALBRECHT, « Negating solastalgia : An emotional revolution from the Anthropocene to the Symbiocene », *American Imago*, vol. 77, n° 1, 2020, p. 9-30.

73 L. HEAD, *Hope and grief in the Anthropocene : Re-conceptualising human-nature relations*, Londres / New York, Routledge, 2016.

seulement comme de lecture des conflits et polarisations comme j'ai tenté de l'esquisser ici, mais également comme dépassement de l'inaction et de la dépolitisation.

CONCLUSION : MATÉRIALITÉS ET AFFECTS ÉCOLOGIQUES

Partant d'un constat de dépolitisation paradoxale des enjeux écologiques depuis leur relégation au-delà du matérialisme (sous le paradigme du post-matérialisme), je discute dans ce chapitre deux phénomènes de polarisation affective : celui communément compris comme *backlash* environnemental et qui désigne la résistance grandissante contre les politiques publiques environnementales, et un autre qui est lié à l'émergence de conflictualités politiques liées aux réalités matérielles et bio-physiques en temps d'effondrement écologique. Pour les deux phénomènes, je discute à la fois l'importance de considérer les deux sens de la matérialité et du matérialisme, dans le sens socioéconomique et classiste du terme sur base des travaux de Jean-Baptiste Comby, mais aussi dans le sens d'une attention pour nos attachements terrestres, tel que proposé dans les théories du philosophe Bruno Latour. Ce sont bien les deux lectures et les deux sens des matérialités qui sont conjugués dans le paysage actuel de conflictualité et de polarisation sur les questions écologiques. Comme le décrivent bien Léna Balaud et Antoine Chopot⁷⁴, c'est à l'aune de ces deux matérialismes, et de l'alliance entre les deux, que doivent se penser aujourd'hui les luttes, les résistances, les mobilisations et les conflits qui sous-tendent les problèmes écologiques. Dans le sillage du tournant émotionnel en sciences sociales, je discute également la manière dont certains affects écologiques nous aident à épaissir la compréhension des phénomènes de polarisation affective et repolitiser les questions écologiques.

En effet, si les théories classiques sur les clivages et les catégories politiques usuelles se révèlent insuffisantes, voire contre-productives à certains égards, pour comprendre la conflictualité écologique contemporaine, des apports d'autres disciplines s'avèrent nécessaires. Je pense ici à la littérature récente et émer-

.....
74 L. BALAUD et A. CHOPOT. *Nous ne sommes pas seuls : Politique des soulèvements terrestres*, Paris, Le Seuil, 2021.

gente sur les éco-émotions et les affects écologiques, mais également à l'héritage des pensées féministes et écoféministes qui se révèle être particulièrement pertinent. Non seulement ces recherches permettent de mettre en lumière la politicalité des émotions et des affects⁷⁵, mais également l'intersection entre questions matérialistes au sens socio-économique du terme et au sens de la matérialité biophysique des corps et du vivant. Les autrices féministes telles que Val Plumwood, Carolyn Merchant et Emilie Hache pour n'en citer que quelques-unes pointent depuis des décennies vers la nécessité de prendre au sérieux nos attachements affectifs au vivant, mais aussi de développer des systèmes de coordonnées politiques radicalement renouvelées en dehors des logiques imposées par le productivisme du capitalisme fossile et des pétromasculinités qui y sont associées⁷⁶. En tant que chercheurs et chercheuses en sciences politiques, s'équiper de quelques-uns de leurs enseignements pourraient nous éclairer dans la re-politisation des questions écologiques, la compréhension des conflictualités politiques qui les sous-tendent et du dépassement, *in fine*, des affects qui consolident le système socio-politique existant.

.....
 75 Voir par exemple S. AHMED, *The cultural politics of emotion*, Londres / New York, Routledge, 2014.

76 V. PLUMWOOD, *Feminism and the Mastery of Nature*, London, New-York, Routledge, 1993 ; C. MERCHANT, *The Death of Nature : Women, Ecology and the Scientific Revolution*, San Francisco, Harper & Row, 1980 ; E. HACHE, *Reclaim. Recueil de textes écoféministes*, Éditions Cambroukakis, 2016.

PARTIS POLITIQUES ET RÉSEAUX SOCIAUX EN BELGIQUE : UNE COMMUNICATION POLARISANTE ? ANALYSE DE LA PLATEFORME X

Caroline **Close**
(ULB)

Lucas **Kins**
(ULB)

Laura **Jacobs**
(UAntwerpen)

INTRODUCTION

Ces dernières décennies, de profondes transformations ont affecté la politique et la société, suscitant des inquiétudes quant à la qualité du débat démocratique. La communication politique serait de plus en plus négative voire « incivile »¹. Les sociétés seraient de plus en plus polarisées, à la fois idéologiquement et affectivement². L'usage généralisé des médias sociaux parmi les élites et les citoyens renforcerait et encouragerait ces deux phénomènes, via un effet de « campagnes permanentes »³ et des

1 P. ROSSINI, « Beyond Incivility : Understanding Patterns of Uncivil and Intolerant Discourse in Online Political Talk », *Communication Research*, vol. 49, n° 3, 2022, p. 399-425.

2 P. TÖRNBERG, C. ANDERSSON, K. LINDGREN et S. BANISCH, « Modeling the emergence of affective polarization in the social media society », *PLOS ONE*, vol. 16, n° 10, 2021.

3 M.-K. SEVERIN-NIELSEN, S. KRUIKEMEIER et K. GADE KJELMANN, « From permanent campaign to permanent communication : parliamentarians' cross-media practices in routine and election times », *Journal of Information Technology & Politics*, online first, 2025, p. 1-17.

réseaux de communication « homophiles »⁴. Néanmoins, la recherche est dominée par des perspectives développées à partir du contexte bipartite américain, donnant à voir une polarisation entre deux camps idéologiquement et sociologiquement structurés⁵. Peu d'études analysent les ressorts de la communication politique numérique et de sa polarisation éventuelle dans les démocraties multipartites ou « consensuelles », telles que la Belgique. En outre, les perspectives sont dominées par une conception plutôt négative des effets des réseaux sociaux et de la polarisation qui en découlerait. Or, la polarisation entendue comme opposition entre « camps » participe à la politisation et à la mobilisation des électeurs et électrices dans un cadre démocratique⁶.

Ce chapitre s'intéresse à la communication via les réseaux sociaux des principaux partis politiques en Belgique (et de leurs présidentes ou présidents), et à la manière dont celle-ci véhicule ou construit des oppositions entre groupes sociaux et politiques. Nous distinguons dans les discours deux formes d'opposition ou de polarisation. Premièrement, nous identifions une polarisation horizontale. Celle-ci consiste essentiellement à opposer différents groupes au sein de la société ; groupes qui s'inscrivent dans les identités collectives à partir desquelles ont émergé les partis, selon la théorie des clivages (voir Chapitre 1). Deuxièmement, une polarisation dite verticale, qui réfère à une opposition entre les élites politiques et différents groupes dans la société. Pour ces deux types de polarisation, nous opérationnalisons l'opposition en identifiant les mentions ou « appels » (*appeals*) positifs ou négatifs envers différents types de groupes (groupes politiques, économiques, socio-culturels, etc.) en lien avec les clivages. Nous examinons la communication sur X (anciennement Twitter), une plateforme souvent décriée pour l'agressivité des échanges qui s'y déroulent⁷, mais souvent utilisée par les acteurs politiques

4 J. FIGEAC et G. FAVRE, « How behavioral homophily on social media influences the perception of tie-strengthening within young adults' personal networks », *New Media & Society*, vol. 25, n° 8, 2023, p. 1971-1990.

5 S. IYENGAR, G. SOOD et Y. LELKES, « Affect, Not Ideology : A Social Identity Perspective on Polarization », *Public Opinion Quarterly*, 2012, vol. 76, n° 3, p. 405-431.

6 E. HARTEVELD et M. WAGNER, « Does affective polarisation increase turnout? Evidence from Germany, The Netherlands and Spain », *West European Politics*, vol. 46, n° 4, 2023, p. 732-759.

7 M. YARCHI, C. BADEN et N. KLIGLER-VILENCHIK, « Political Polarization on the Digital Sphere : A Cross-platform, Over-time Analysis of

pour tenter de définir l'agenda politique, atteindre les journalistes et envoyer des « signaux » vers leurs adversaires et vers l'opinion publique. Nous analysons l'ensemble des publications sur X des partis représentés à la Chambre des représentants de Belgique, entre janvier 2023 et janvier 2024 inclus – soit, hors période officielle de campagne électorale. Analyser une période de « routine » nous permet de neutraliser l'effet des campagnes électorales, et d'observer la manière dont les partis politiques et leurs présidentes ou présidents contribuent au quotidien à construire leurs discours envers différents groupes.

Dans un premier temps, le texte ci-dessous présente une revue de la littérature succincte, articulée autour des principaux concepts et phénomènes discutés dans ce chapitre : les réseaux sociaux, la communication politique faisant appel aux groupes, et la polarisation. Dans un deuxième temps, le chapitre dresse un état des lieux des connaissances sur la communication des partis politiques sur les réseaux sociaux en Belgique. Dans un troisième temps, les données collectées (sur X) sont présentées ; et l'opérationnalisation de la polarisation est explicitée. Dans un quatrième temps, nous présentons les résultats de nos analyses : d'une part, en termes de fréquence de communication polarisante sur X, chez les différents partis ; d'autre part, en termes de groupes mentionnés dans ces publications polarisantes. Une dernière section conclut, et met ce chapitre en perspective.

1. LE DISCOURS DES ÉLITES EN LIGNE À L'AUNE DE LA POLARISATION

1.1. *Réseaux sociaux : une communication (idéologiquement) polarisante ?*

La polarisation politique sur les réseaux sociaux est de plus en plus reconnue comme un problème crucial dans la communication politique, en particulier compte tenu de son potentiel à exacerber les divisions au sein des sociétés démocratiques. Des études suggèrent que les plateformes de médias sociaux, grâce à leurs conceptions algorithmiques, créent souvent des « chambres

.....
Interactional, Positional, and Affective Polarization on Social Media », *Political Communication*, vol. 38, n^{os} 1-2, 2020, p. 98-139.

d'écho » (*echo chambers*) et des bulles de filtre qui renforcent les convictions politiques préexistantes des utilisateurs et diminuent l'exposition à des opinions contradictoires, conduisant à des positions idéologiques plus extrêmes⁸. Cependant, ces perspectives sont aussi questionnées : si des bulles de filtre et des chambres d'écho existent sur les réseaux sociaux, l'homophilie qui résulte de l'engagement de leurs utilisateurs ou utilisatrices ne produirait pas nécessairement de la polarisation⁹.

Néanmoins, les acteurs politiques peuvent activement contribuer à cette polarisation, en utilisant les plateformes de médias sociaux pour mobiliser leur base et marginaliser les points de vue opposés¹⁰. Des recherches ont montré que cet environnement favorise une exposition sélective à l'information, réduit le discours politique transversal et peut accroître l'animosité partisane¹¹. En outre, la polarisation est amplifiée par la prévalence de la désinformation et la facilité avec laquelle elle se propage sur ces plateformes¹². Enfin, la propension des réseaux sociaux à valoriser des campagnes négatives, ou du moins à faciliter leur viralité, contribuerait à la polarisation, tant idéologique qu'affective¹³.

Néanmoins, ces dynamiques ou effets polarisants varient considérablement selon les plateformes, en fonction des profils sociodémographiques de leurs utilisateurs ou utilisatrices, de leurs structures et de leurs algorithmes de contenu. Twitter, désormais

8 S. C. RHODES, « Filter Bubbles, Echo Chambers, and Fake News : How Social Media Conditions Individuals to Be Less Critical of Political Misinformation », *Political Communication*, vol. 39, n° 1, 2022, p. 1-22.

9 A. BRUNS, « Echo chambers ? Filter bubbles ? The misleading metaphors that obscure the real problem », dans Pérez-Escolar, M., Noguera-Vivo, J.M. (dir.), *Hate Speech and Polarization in Participatory Society*, Londres, Routledge, p. 34-48.

10 Z.-J. AUTER et J.-A. FINE, « Negative campaigning in the social media age : Attack advertising on Facebook », *Political Behavior*, vol. 38, n° 4, 2016, p. 999-1020.

11 J.-A. TUCKER, A. GUESS, P. BARBERÁ, C. VACCARI, A. SIEGEL, S. SANOVICH et B. NYHAN, « Social media, political polarization, and political disinformation : A review of the scientific literature », *Political Polarization, and Political Disinformation : A Review of the Scientific Literature*, Hewlett Foundation, 2018.

12 A. M. GUESS et B. A. LYONS, « Misinformation, disinformation, and online propaganda », *Social Media and Democracy : The State of the Field, Prospects for Reform*, vol. 10, 2020, p. 10-33.

13 J. A. FINE et M.F HUNT, « Negativity and elite message diffusion on social media », *Political Behavior*, vol. 45, n° 3, 2023, p. 955-973.

rebaptisé X, tend à présenter des niveaux de polarisation (idéologique) plus élevés en raison de l'accent mis sur le discours public en temps réel. La plateforme amplifie souvent les opinions extrêmes à travers des débats controversés et du contenu viral¹⁴. Concernant Facebook, son filtrage algorithmique et sa structure de réseau basée sur les amies ou amis créeraient des chambres d'écho qui renforceraient les croyances existantes, conduisant à une forme de polarisation plus passive où les utilisateurs seraient moins exposés à des points de vue opposés¹⁵. Instagram, avec une approche centrée sur le visuel, influencerait différemment la polarisation. L'accent mis par la plateforme sur les images et les vidéos conduirait à des messages politiques moins directs ; mais pourrait néanmoins renforcer les identités partisans à travers un contenu symbolique¹⁶. La culture « d'influenceurs ou influenceuses » d'Instagram façonne également subtilement les attitudes politiques à travers des contenus orientés *lifestyle*, qui contiennent des connotations idéologiques¹⁷. Ces variations selon les plateformes suggèrent que l'effet des réseaux sociaux sur la polarisation politique n'est pas uniforme, mais varie en intensité et en forme en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque plateforme.

1.2. Les « appels aux groupes » et la polarisation

Les études s'intéressant à l'effet polarisant des réseaux sociaux mettent souvent l'accent sur une forme de polarisation idéologique – en analysant l'expression d'opinions politiques, les confrontations d'idées ou l'exposition sélective à celles-ci (*cf. supra*). Dans ce chapitre, nous proposons d'analyser les contenus des publica-

.....
14 A. GRUZD et J. ROY, « Investigating political polarization on Twitter : A Canadian perspective », *Policy & Internet*, vol. 6, n° 1, 2014, p. 28-45.

15 J. E. SETTLE, *Frenemies : How social media polarizes America*, Cambridge University Press, 2018.

16 M. BOSSETTA, « The digital architectures of social media : Comparing political campaigning on Facebook, Twitter, Instagram, and Snapchat in the 2016 US election », *Journalism & Mass Communication Quarterly*, vol. 95, n° 2, 2018, p. 471-496.

17 Y. SU, X. GUO, C. WEGNER et T. BAKER, « The new wave of influencers : Examining college athlete identities and the role of homophily and parasocial relationships in leveraging name, image, and likeness », *Journal of Sport Management*, vol. 37, n° 5, 2023, p. 371-388.

tions non pas en termes d'enjeux, mais en termes de mentions de ou « d'appels » aux groupes¹⁸. L'appel aux différents groupes serait un outil discursif que les acteurs politiques mobiliseraient dans leur communication afin de s'assurer que les électeurs et électrices ont bien conscience des groupes (et de leurs intérêts respectifs) qu'un parti souhaite représenter¹⁹; mais aussi des groupes vis-à-vis desquels les acteurs politiques se désolidarisent, auxquels ils considèrent ne pas appartenir ou auxquels ils ne s'identifient pas²⁰. En d'autres termes, il est possible de repérer, dans la communication des acteurs politiques, des groupes avec lesquels le parti s'assimile (association positive, *endogroupes*) et des groupes dont le parti se dissocie (association négative, *exogroupe*). Les appels aux groupes (tant positifs que négatifs) participent d'un double processus d'identification et de distanciation vis-à-vis de ces groupes. La mobilisation répétée de mentions positives et négatives de certains groupes par les élites politiques dans leurs publications sur les réseaux sociaux participerait à construire le discours des oppositions entre groupes, et contribuerait à façonner une forme de polarisation entre ces groupes²¹.

Cette approche par les « appels au groupe » s'inspire notamment de la théorie de l'identité sociale²². Elle a été appliquée dans des études portant tant sur la représentation²³ que sur la commu-

18 A. O. DOLINSKY, « Parties' group appeals across time, countries, and communication channels—examining appeals to social groups via the Parties' Group Appeals Dataset », *Party Politics*, vol. 29, n° 6, 2023, p. 1130-1146; F. MASROOR, Q. N. KHAN, I. AIB et Z. ALI, « Polarization and ideological weaving in Twitter discourse of politicians », *Social Media+ Society*, vol. 5, n° 4, 2019.

19 I. GEVERS, A. DE MULDER et W. DALEMANS « Towards a large scale analysis of claims : Developing a machine learning method for detecting and classifying politicians' claims of representation », *Journal of Computational Social Science*, vol. 7, n° 1, 2024, p. 917-961.

20 H. TAJFEL et J. C. TURNER, « The Social Identity Theory of Intergroup Behavior », S. Worchel et W. G. Austin (dir.), *Psychology of Intergroup Relation*, Chicago, Hall Publishers, 1986, p. 7-24.

21 M. WOJCIESZAK, P. SOBKOWICZ, X. YU et B. BULAT, « What information drives political polarization? Comparing the effects of in-group praise, out-group derogation, and evidence-based communications on polarization », *The International Journal of Press/Politics*, vol. 27, n° 2, 2022, p. 325-352.

22 H. TAJFEL, « Individuals and groups in social psychology », *British Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 18, n° 2, 1979, p. 183-190.

23 A. DE MULDER, I. GEVERS et Ž. POLJAK, « Who Deserves Representation, and When? Unpacking the Temporal Dynamics of Politi-

nication politique et la polarisation. Elle s'est particulièrement développée dans le cadre d'études portant sur les partis et leaders populistes²⁴. En effet, l'analyse des « appels aux groupes » permet de mettre en évidence le récit du « nous » contre « eux », au centre de la rhétorique populiste opposant un peuple vertueux à une élite corrompue. Mais au-delà de la question du populisme, l'analyse des appels aux groupes et de l'opposition entre ces groupes construite dans les discours nous semble pertinente pour questionner la prégnance des clivages chez l'ensemble des acteurs politiques, les groupes mentionnés étant souvent associés à des divisions sociales structurant le paysage politique.

1.3. *Polarisation verticale et polarisation horizontale*

En nous inspirant de ces littératures variées, nous proposons de distinguer dans les discours deux formes d'opposition ou de polarisation, sur la base des « appels aux groupes » et des types de groupes mentionnés par les partis. Premièrement, nous identifions une polarisation dite verticale : elle réfère à une opposition construite dans le discours entre les élites politiques et différents groupes dans la société, et s'inspire des études sur le populisme. Cette opposition s'inscrirait dans le discours antisystème de certains acteurs politiques, en particulier aux extrêmes du spectre idéologique – bien qu'il soit discutable d'affirmer l'existence d'un clivage pro-système/anti-système (voir Chapitre 1). Aussi, nous nous attendons à retrouver ce type de communication polarisante principalement chez les partis dits populistes en Belgique : le Vlaams Belang (VB) et le Parti du Travail de Belgique (PTB-PVDA). Néanmoins, la construction d'une rhétorique de défense d'un groupe social vis-à-vis d'un acteur du système politique ne serait pas réservée aux seuls acteurs populistes. Ce type de polarisation se retrouverait tendanciellement plus chez les partis d'opposition que chez les partis de gouvernement²⁵, non pas dans une critique du système démocratique dans son ensemble, mais dans la défense

.....
cians' Claims of Representation on Social Media », *Political Studies*, vol. 74, n° 2, 2025.

24 L. KINS, L. JACOBS et C. CLOSE, « Favoring ingroups, derogating from outgroups : how populist parties in Belgium polarize on social media », *Acta Politica*, vol. 61, n°1, 2026, p. 134-155.

25 *Ibid.*

des intérêts de (groupes de) citoyennes et citoyens contre des décisions émanant du ou des gouvernement(s).

Deuxièmement, nous nous intéressons à la polarisation horizontale. Celle-ci consiste en la mise en opposition de différents groupes au sein de la société ; groupes s'inscrivant dans les identités collectives à partir desquelles ont émergé les partis, selon la théorie des clivages. En s'intéressant aux types de groupes mobilisés – socioéconomiques, identitaires, socioculturels, etc. – nous pouvons questionner la prégnance des clivages fondateurs dans les discours des principaux partis. Si ces clivages sont toujours opérants, les partis socialistes et libéraux, de même que le PTB-PVDA, devraient mentionner de manière plus fréquente des groupes socioéconomiques. Les partis ethno-régionalistes (Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA), DéFI, mais aussi VB) devraient quant à eux mobiliser plus que les autres partis les oppositions entre groupes identitaires ancrés dans le clivage centre/périphérie, ou groupes communautaires. Les partis écologistes, de même que le VB, construits sur des clivages socioculturels plus récents, devraient être moins enclins à mobiliser des groupes socioéconomiques, mais davantage des groupes socioculturels. Quant à la famille sociale-chrétienne, celle-ci est plus difficilement appréhendable – d'autant plus depuis la refondation du parti Centre démocrate humaniste (CDH) en Les Engagés en 2022.

2. LA COMMUNICATION DES PARTIS POLITIQUES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX EN BELGIQUE : ÉTAT DES LIEUX

.....

La présence en ligne des partis politiques belges et de leurs (co-)présidents s'est développée graduellement, de l'émergence des premières plateformes de médias sociaux au milieu des années 2000, à la consolidation observée dans la seconde moitié des années 2010, avec des pics d'adoption coïncidant avec les principales conjonctures électorales²⁶. Dans leur analyse de l'émergence des partis politiques belges sur quatre plateformes (Twitter – main-

.....

26 Voir aussi au niveau local : L. KINS, S. GESHEF et C. CLOSE, « La communication numérique des listes électorales locales lors du scrutin de 2024 », dans C. CLOSE, S. GESHEF, J. BOTTIN et M. REUCHAMPS (dir.), *Les élections locales du 13 octobre 2024 en Wallonie et à Bruxelles : une offre*

tenant X, Facebook, YouTube et Instagram), Émilien Paulis *et al.*²⁷ posent trois constats structurants. D'abord, ils notent une différence nette entre les partis néerlandophones qui ont adopté plus tôt les réseaux sociaux, et les partis francophones plus à la traîne. Cette différence s'expliquerait en partie par la proximité culturelle de la communauté flamande avec le monde anglo-saxon, pionnier de l'utilisation du numérique dans les campagnes électorales.

Ensuite, E. Paulis *et al.* montrent que les partis traditionnels (c'est-à-dire, les partis construits autour des trois piliers : libéraux, sociaux-chrétiens et socialistes) se sont montrés plus prudents dans l'adoption de ces outils, tandis que les partis radicaux et moins institutionnalisés (par exemple, écologistes) s'en sont rapidement emparés pour contourner des médias traditionnels qui leur procuraient alors une visibilité limitée²⁸. Enfin, les auteurs montrent, au moment de la rédaction – c'est-à-dire quelques mois après les élections de 2019 – que l'utilisation des plateformes est différente selon les partis. Twitter (désormais X) fonctionnait alors surtout comme un espace d'interactions entre élites politiques et médiatiques, où les partis de gouvernement tels que la N-VA, le MR ou le PS occupaient une place centrale. Facebook était alors plutôt considéré comme un outil « grand public » et était largement dominé, en termes d'activité et de popularité, par le VB et le PTB-PVDA dans le contexte électoral de 2019. Instagram, alors plus récent et informel, favorisait quant à lui une communication plus personnalisée et « visuelle », pour tenter de toucher un public plus jeune.

Dans les années 2020, les partis et élites politiques sont restés actifs sur ces trois réseaux (*i.e.*, Facebook, X et Instagram), même si l'éventail de plateformes adoptées est entretemps devenu bien plus large : de TikTok à Twitch, en passant par d'autres canaux plus « souterrains » (par exemple, Telegram), mais avec une activité et une popularité qui varient grandement d'un acteur à

.....
politique resserrée face à des dynamiques divergentes ?, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2025.

27 E. PAULIS, M. OGNIBENE et A. BRENNAN, « Les partis politiques belges et l'utilisation des réseaux sociaux », P. Delwit, E. Van Haute et J.-B. Pilet (dir.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2021.

28 B. BIARD, « La lutte contre l'extrême droite en Belgique : II. Cordon sanitaire médiatique, société civile et services de renseignement », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n^{os} 2524-2525, 2021.

l'autre²⁹. En outre, certaines plateformes ont été adoptées puis délaissées au profit d'autres. Par exemple, la transformation de Twitter en X lors du rachat par Elon Musk en mars 2023, a suscité le départ de quelques figures politiques, notamment chez les écologistes francophones, qui ont investi le réseau Bluesky. Les technologies numériques de l'information et de la communication de même que les usages qui en sont fait évoluant constamment, il est difficile de fournir une vue d'ensemble de la communication politique en ligne à un moment donné. De manière générale, les évolutions concernant l'usage de ces outils par les acteurs politiques traduisent à la fois une logique de « contagion » entre concurrents, et une adaptation stratégique aux transformations de l'environnement médiatique³⁰.

Un autre constat important est que la présence des partis belges sur les réseaux sociaux s'est grandement professionnalisée au fil du temps, chaque parti y dévouant désormais du personnel à plein temps, en fonction des moyens financiers dont il dispose³¹. La question des ressources demeure d'ailleurs centrale pour comprendre les différentes stratégies des partis belges en ligne, comme en atteste le classement des dépenses en publicités politiques. En 2024, année record, c'est plus de 11 millions d'euros qui ont été dépensés sur Meta (Facebook et Instagram) par les partis politiques en Belgique, et environ 1,5 million sur Google³², VB en tête. Les partis disposant des ressources financières les plus importantes sont mieux équipés pour garantir la visibilité de leur message en ligne; toutefois, ces ressources ne constituent pas l'unique déterminant de ces dépenses. Les stratégies partisans (et personnelles) jouent un rôle, de même que les réticences, morales notamment, à « investir » de l'argent publique dans ces plateformes dominées par les *big tech*. Il reste à voir si la fin des

29 L. KINS et P. CLAESSENS, « Politieke communicatie 2.0 : Voor elk wat wils ? », *Samenleving & politiek*, vol. 30, n° 8, 2023, p. 61-67.

30 G. SANDRI, F. G. LUPATO, M. MELONI, F. VON NOSTITZ et O. BARBERÀ, « Mapping the digitalisation of European political parties », *Information, Communication & Society*, vol. 28, n° 10, 2024.

31 L. KINS, *Crafting campaigns, messages, and identities : Belgian parties in a digitalized political arena*, Thèse de doctorat, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 2025.

32 AdLens, « Rapport AdLens : nette augmentation des dépenses publicitaires politiques sur les réseaux sociaux en janvier 2024 », *Medium*, 2024.

publicités politiques sur Meta en octobre 2025 (en Europe) rebattra quelque peu les cartes de la communication politique numérique. En tout état de cause, elle a au moins eu le mérite de susciter des débats quant à l'engagement des acteurs politiques sur ces multiples plateformes.

Enfin, les recherches portant sur le contenu des messages diffusés sur les réseaux par les acteurs politiques belges – dans lesquelles s'inscrit ce chapitre – sont moins nombreuses. Certaines ont analysé les contenus en termes de communication politique dite négative³³, de mise à l'agenda de différents enjeux³⁴, de personnalisation de la communication³⁵, ou encore en termes d'« appels aux groupes » ou de « revendications de représentation »³⁶. Ces différentes recherches montrent une diversité de stratégies d'un parti à l'autre, et pointent des différences marquées entre partis situés aux extrémités de l'échiquier politique (surtout à droite) et formations plus « traditionnelles » ou centristes. En termes d'appels aux groupes, les recherches se sont focalisées sur quelques acteurs (*i.e.*, les partis populistes), là où le présent chapitre propose de cartographier ces appels pour l'ensemble du spectre politique, à l'aune de la théorie des clivages.

.....

33 J. LEFEVERE, P. VAN AELST et J. PEETERS, « Campaigning Online and Offline : Different Ballgames ? Presidentialization, Issue Attention and Negativity in Parties' Facebook and Newspaper Ads in the 2019 Belgian General Elections », *Politics of the Low Countries*, vol. 2, n° 3, 2020, p. 380-394.

34 A. MARIÉ, L. KINS, C. CLOSE et L. JACOBS, « All about the economy ? Issue emphasis in Belgian parties' communication on X before and during the 2024 election campaign », *NotLikeUs Consortium*, 2024 ; J. PEETERS, P. VAN AELST et S. PRAET, « Party ownership or individual specialization ? A comparison of politicians' individual issue attention across three different agendas », *Party Politics*, vol. 27, n° 4, 2021, p. 692-703.

35 P. VAN AELST, P. VAN ERKEL, E. D'HEER et R.A. HARDER, « Who is leading the campaign charts ? Comparing individual popularity on old and new media », *Information, Communication & Society*, vol. 20, n° 5, 2017, p. 715-732.

36 I. GEVERS, A. DE MULDER et W. DALEMANS, « Towards a large scale analysis of claims : Developing a machine learning method for detecting and classifying politicians' claims of representation », *Journal of Computational Social Science*, vol. 7, n° 1, 2024, p. 917-961 ; L. KINS, L. JACOBS et C. CLOSE, « Favoring ingroups, derogating from outgroups : How populist parties in Belgium polarize on social media », *op. cit.*, p. 134-155.

3. DONNÉES ET MÉTHODE

3.1. Données

Nous analysons la communication des partis politiques belges et de leurs présidents ou présidentes de janvier 2023 à janvier 2024 (inclus), sur la plateforme X³⁷. Bien que décrite pour le ton agressif qui y est privilégié, la plateforme X est encore utilisée pour exprimer des attitudes politiques dominantes. Si l'audience de X n'est pas nécessairement représentative de la population, et le réseau social peu investi par les électeurs et électrices au quotidien³⁸, les tendances qui émergent sur la plateforme sont souvent reprises dans les médias dits traditionnels selon le processus de « mise à l'agenda intermédiaire »³⁹.

Notre analyse couvre les partis politiques parlementaires au niveau fédéral – mais, en raison de la faible utilisation du réseau social X par Vooruit (parti socialiste flamand) durant la période examinée, nous préférons exclure le parti des analyses. Les autres partis, ainsi que leurs (co-)présidentes ou (co-)présidents, y sont présents et actifs, du moins sur notre période d'étude. Une liste complète des profils inclus est disponible en annexe (cf. Tableau A1 en annexe). Parfois, c'est le compte du président ou de la présidente qui est plus actif (Raoul Hedebouw), parfois celui du parti (N-VA, Les Engagés).

Chaque publication émise par le compte officiel d'un parti ou de son président ou sa présidente a été collectée manuellement, et codée selon un schéma défini au préalable, qui tient compte de toute une série de variables, telles que les enjeux politiques abordés, les attaques envers l'une ou l'autre personnalité politique,

37 Ces données ont été collectées par le *Social Media Lab@ULB*, une initiative conjointe de chercheurs et chercheuses de l'Université de Bruxelles (Caroline Close, Lucas Kins, Awenig Marié) et de l'Université d'Anvers (Laura Jacobs). Cette initiative a reçu le soutien de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'ULB (Crédit de recherche, 2022-2023), du Département Recherche de l'ULB (Fonds d'Encouragement à la recherche, 2024-2025) et est soutenu par un financement Action de Recherche Concertée (2024-2026).

38 C. CLOSE et L. KINS, « Online gewoonten : het socialemediadiet van kiezers », *Samenleving en Politiek*, vol. 31, n° 10, 2024, p. 12-18.

39 F. GILARDI, T. GESSLER, M. KUBLI et S. MÜLLER, « Social media and political agenda setting », *Political Communication*, vol. 39, n° 1, 2022, p. 39-60.

mais également les mentions (positives ou négatives) de différents groupes. Au total, nous analysons 14 402 publications.

3.2. *Mesurer la polarisation : identifier et classer les « groupes »*

Ce chapitre s'intéresse à la mobilisation de groupes dans la communication politique ; ou, plus précisément, à la mise en opposition de ces groupes par les acteurs politiques dans leur communication politique sur les réseaux sociaux. Pour chaque publication, nous avons détecté la présence explicite d'un ou de plusieurs « groupes », en prenant en compte toutes les informations disponibles dans un message, c'est-à-dire l'intégralité du texte, mais aussi tout lien, article ou image directement visible(s) dans la publication via un aperçu (sauf pour les vidéos).

Dans le but de questionner la prégnance ou l'absence des clivages fondateurs dans la communication des acteurs politiques sur les réseaux sociaux, nous nous intéressons aux types de groupes mentionnés (cf. Tableau 1). Via une démarche inductive, nous avons pu détecter deux groupes distincts. D'une part, des groupes que nous labellisons comme « politiques » (ou institutionnels), incluant tout groupe, personnalité, acteur du monde politique ou tout type d'institution ou d'organisation liée au « système » politique. D'autre part, des groupes que nous labellisons comme groupes « sociaux » ou issus « de la société » regroupés en catégories assimilables aux clivages traditionnels. Premièrement, les groupes liés au clivage socioéconomique incluent des groupes qui font référence à l'appartenance socioprofessionnelle, la classe sociale, le pouvoir économique, le revenu, la représentation d'intérêts économiques, etc. Deuxièmement, les groupes labellisés « socioculturels » font référence à l'existence de minorités aux caractéristiques culturelles ou identitaires multiples (ethniques, religieuses ou sexuelles). Troisièmement, les groupes liés au clivage communautaire⁴⁰ ou centre/périphérie contiennent des groupes identifiés sur une base territoriale, linguistique, culturelle

.....
40 M. REUCHAMPS, C. MEULEWAETER, P. BAUDEWYNS et L. DE WINTER, « Les facteurs d'unité en Belgique : Diables rouges, attitudes politiques », J.-F. Caron (dir.), *Conditions de l'unité politique et de la sécession dans les sociétés multinationales*, Presses de l'Université de Laval, 2016.

ou communautaire dans le cadre belge (par exemple, « les Flamands », « les Bruxellois », « notre région », « les francophones », etc.). De manière intéressante, et en lien avec le chapitre 1, l'approche inductive révèle un nombre conséquent de mentions de groupes qui n'entrent pas directement en résonance avec ces clivages, et tend à les transcender : les groupes « sociodémographiques » (par exemple, les femmes, les parents, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap etc.); et les groupes « internationaux », dont la présence dans les publications met en évidence « l'importation dans l'espace politique national d'enjeux internationaux, liés à des conflits à l'étranger, constituant à leur tour une source importante de polarisation » (extrait du Chapitre 1). Lorsque l'un ou l'autre groupe est mentionné dans une publication, nous le codons comme présent (1), si ce groupe n'est pas mentionné, nous le codons comme absent (0)⁴¹.

TABLEAU 1. TYPES DE GROUPES INCLUS DANS L'ANALYSE

Catégories de groupes*	Exemples/description
Politique/institutionnel	Groupes ou personnalités basés sur l'appartenance au monde politique, aux acteurs du secteur public, exerçant une fonction électorale ou non-électorale, ou étant liés aux institutions, aux partis et familles politiques. Exemples : le gouvernement, l'État, nos ministres, les parlementaires, les libéraux, etc.
Socio-économique	Groupes basés sur l'appartenance à différentes catégories socio-professionnelles, aux acteurs du secteur privé commercial, au syndicalisme, ou aux différentes classes sociales. Exemples : les travailleurs et travailleuses, la classe moyenne, les multinationales, l'Union Wallonne des Entreprises, les moyens et bas revenus, la FGTEB, les grévistes, etc.
Socio-culturel	Groupes basés sur l'appartenance à l'une ou l'autre minorité, qu'elle soit ethnique, religieuse ou sexuelle, mais également références aux demandeurs et demandeuses d'asile, ou aux enjeux climatiques. Exemples : la communauté LGBTQIA+, les personnes de confession musulmane, les étrangers, les nouveaux arrivants, notre planète, les pollueurs, etc.
Identitaire	Groupes basés sur l'appartenance à une communauté territoriale, linguistique, à une culture partagée ou sur l'appartenance à une même communauté, appels à des groupes basés sur le nativisme. Exemples : la Belgique, les Flamands, les Bruxellois, les Européens, notre région, les francophones, nos ancêtres, etc.

.....

41 Sachant que les publications peuvent mentionner plusieurs endogroupes et plusieurs exogroupes (NB : un maximum de cinq groupes a été détecté).

Socio-démographique	Groupes basés sur des critères socio-démographiques. Exemples : les parents, les enfants, les personnes âgées, les navetteurs, les étudiants, les malades du cancer, les personnes en situation de handicap, etc.
International	Groupes basés sur une nationalité étrangère, souvent dans le cadre d'une communication sur des événements ou conflits internationaux. Exemples : les Ukrainiens, la Russie, le régime iranien, le peuple marocain, etc.

* les typologies présentées s'appliquent autant aux endogroupes qu'aux exogroupes.

Ensuite, nous tenons compte du lien qui unit le parti au groupe mentionné, également de manière dichotomique⁴². En analysant le ton du message et la construction de chaque publication, nous avons associé les groupes soit à des endogroupes (positivement mentionnés), soit à des exogroupes (négativement mentionnés). En d'autres termes, chaque catégorie de groupe est dupliquée entre ces deux typologies. Donc, en analysant le ton du message et la construction de chaque publication, nous avons associé les groupes soit à des endogroupes (positivement mentionnés), soit à des exogroupes (négativement mentionnés). Les mentions de groupes qui pourraient être qualifiées de neutres (une minorité de cas) sont exclues de l'analyse.

Il est à noter que toutes les publications des partis politiques sur X ne mentionnent pas explicitement d'endogroupes ou d'exogroupes. Dans notre population, 16,6 % des publications ne mentionnent aucun groupe ; 66,6 % mentionnent un (ou plusieurs) endogroupe(s) ; 48,2 % mentionnent un (ou plusieurs) exogroupes ; et 31,5 % mentionnent à la fois un (ou plusieurs) endo- et exogroupe(s)⁴³. Cette dernière configuration est considérée comme une publication polarisante, car opposant clairement un endogroupe à un exogroupe.

Enfin, afin d'opérationnaliser les deux types de polarisation, nous avons créé deux variables dichotomiques : une permettant d'identifier les publications qui érigent une polarisation verticale ; une autre permettant d'identifier les publications amenant une polarisation horizontale. La variable « polarisation verticale »

42 M. THAU, « The Group Appeal Strategy : Beyond the Policy Perspective on Party Electoral Success », *Political Studies*, vol. 72, n° 4, 2023.

43 La majorité de ces publications opposent un endogroupe à un exogroupe.

identifie les publications opposant un endogroupe social (ou non-politique) et un exogroupe politique⁴⁴ – donc, une publication associant une critique des élites ou la dénonciation des institutions avec la défense d'un groupe dans la société. La variable « polarisation horizontale » identifie les oppositions entre un (ou plusieurs) endogroupe social (ou de la société) et un (ou plusieurs) exogroupe social, et procède donc d'une mise en confrontation de différents groupes dans la société.

À titre d'exemple, dans l'illustration 1, Georges-Louis Bouchez (président du MR) déclare que pour lui, « les délinquants étrangers » doivent rentrer chez eux, dissociant son parti de ce groupe, que nous codons par conséquent comme appartenant à l'exogroupe socio-culturel. De plus, il oppose ce groupe d'individus aux « Belges » et à « notre Pays », qui sont ici clairement identifiés comme l'endogroupe, de nature identitaire, dont le président du MR prétend ainsi défendre les intérêts. Par conséquent, dès lors qu'il oppose entre eux un ou plusieurs groupes sociaux, ce post répond à notre définition de polarisation horizontale. La seconde illustration (Illustration 2) mobilise en revanche plutôt la polarisation verticale telle que nous l'avons définie, en ce que le post du parti Les Engagés oppose le parti Écolo, dont il se dissocie en raison d'une décision prise par le parti (exogroupe politique), aux « jeunes de moins de 18 ans » (endogroupe sociodémographique).

ILLUSTRATION 1. EXEMPLE DE POST OPPOSANT ENDOGRUPES À EXOGRUPES

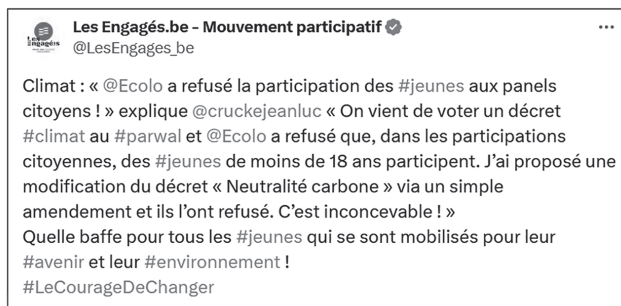


Source : X, 20/03/2024

.....

44 L'occurrence de publications opposant un endogroupe politique et un exogroupe social est très rare : moins de 2 %. La mention d'endogroupe politique est plus souvent accompagnée d'une mention d'un exogroupe politique également. Cette configuration peut être analysée sous le prisme des « campagnes négatives ».

ILLUSTRATION 2. EXEMPLE DE POST OPPOSANT ENDOGRUPES À EXOGRUPES



Source : X, 26/11/2023

Notons que notre démarche comporte plusieurs limites. Premièrement, nous travaillons avec des variables dichotomiques et des catégories très larges, menant à des analyses plutôt « macro » et peu axées sur les termes du discours. Deuxièmement, nous ne sommes pas en mesure de mobiliser le concept de polarisation affective, qui implique l'expression de sentiments « forts » à l'égard de l'endogroupe (sentiments positifs) et de l'exogroupe (sentiments négatifs), notre distinction reposant de manière plus générale sur l'évocation d'un lien positif ou négatif⁴⁵. Cependant, nous estimons que notre manière de procéder offre tout de même un aperçu des dynamiques d'association entre les différents partis et la multitude de groupes qui constituent aujourd'hui nos sociétés fragmentées⁴⁶. Notre opérationnalisation d'une communication dite polarisante relève donc plus simplement de deux différents types d'opposition mobilisés dans la communication des partis politiques sur les réseaux sociaux.

.....

45 I. GEVERS, A. DE MULDER et W. DALEMANS, « Towards a large scale analysis of claims : Developing a machine learning method for detecting and classifying politicians' claims of representation », *Journal of Computational Social Science*, vol. 7, n° 1, 2024, p. 917-961.

46 L.M. HUBER, « Beyond Policy : The Use of Social Group Appeals in Party Communication », *Political Communication*, vol. 39, n° 3, 2022, p. 293-310.

4. ANALYSE

4.1. *X : une plateforme polarisée, mais une communication des partis politiques peu polarisante ?*

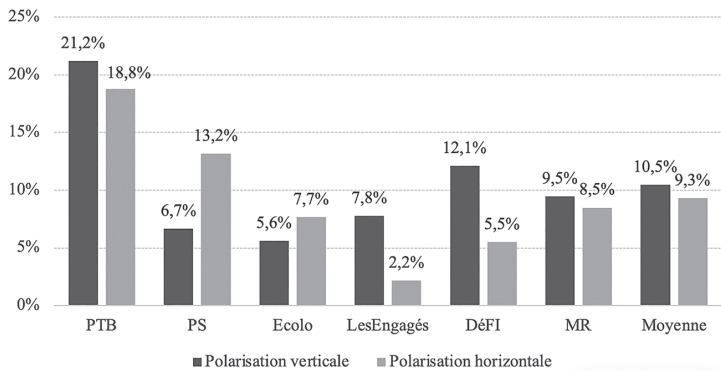
Les partis politiques en Belgique mobilisent-ils des discours polarisant sur la plateforme X ? Les Figures 1 et 2 distinguent les publications qui polarisent verticalement et horizontalement, parmi les acteurs politiques francophones d'une part (Figure 1), et néerlandophones d'autre part (Figure 2). En moyenne, sur la période étudiée, la polarisation horizontale concerne environ 10 % des publications, tant en Belgique francophone qu'en Belgique néerlandophone. En ce qui concerne la polarisation verticale, celle-ci est – toujours en moyenne – légèrement plus présente chez les acteurs politiques néerlandophones (14 % des publications émises) que parmi les acteurs politiques francophones (10 %). Les variations entre partis politiques, au sein des deux communautés, sont davantage marquées que les variations entre communautés.

Côté francophone (Figure 1), le parti qui mobilise le plus, et de loin, les deux types de polarisation dans son discours est le PTB. Un cinquième des publications (21 %) émises par ce parti contient une opposition entre un endogroupe social et un exogroupe politique (polarisation verticale) ; et quasi la même proportion (19 %) confronte des groupes sociaux entre eux. En d'autres termes, le PTB émet proportionnellement deux fois plus de publications polarisantes que la moyenne, et ce tant verticalement qu'horizontalement. Le PS suit de près le PTB en termes de polarisation horizontale, mais mobilise moins la polarisation verticale – probablement du fait de son statut de parti au gouvernement durant la période examinée. Globalement, nous observons que la polarisation horizontale est plus importante chez les partis ancrés plus fortement que les autres sur le clivage socioéconomique : le PTB, le PS, et le MR.

La polarisation horizontale est très peu présente chez Les Engagés (2 % de ses publications) et chez DÉFI (5,5 %). Ces deux partis mobilisent davantage la polarisation verticale (respectivement 8 % et 12 %) que la polarisation horizontale. Le positionnement encore relativement fluide du parti Les Engagés depuis sa refondation semble transparaître dans leur moindre recours à la polarisation horizontale. En tant que partis d'opposition au fédéral, mais aussi en tant que partis plus centristes sur le clivage

socioéconomique, DéFI et Les Engagés, lorsqu'ils mobilisent une rhétorique polarisante, tendent davantage à souligner « l'incompétence » des partis de gouvernement qu'à opposer des groupes sociaux. Notons que Les Engagés mobilisent relativement peu la polarisation verticale, malgré leur statut de parti d'opposition. En tant que partis au gouvernement à différents échelons de pouvoir, Écolo et PS polarisent peu verticalement. La communication du MR, bien que le parti soit au gouvernement à plusieurs niveaux de pouvoir durant la période (gouvernement fédéral, gouvernement wallon, gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), semble plus encline que celle des autres partis au gouvernement à mobiliser une forme de polarisation verticale, en ciblant les institutions et les partenaires de majorité.

FIGURE 1. PART DES PUBLICATIONS POLARISANTES SUR X, PARTIS FRANCOPHONES (JAN 2023-JAN 2024)

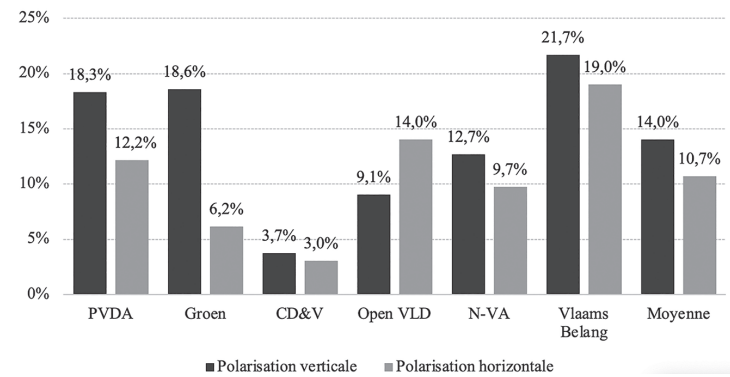


Source : Élaboration des autrices et auteur

Côté néerlandophone (Figure 2), la communication du VB apparaît comme la plus polarisante, dans des proportions semblables à celles du PTB du côté francophone : autour de 20 % de ses publications sur X entre janvier 2023 et janvier 2024 impliquent une polarisation verticale, et la même proportion entraîne une polarisation horizontale. La part de publications impliquant une polarisation verticale est également relativement élevée au PVDA, et chez Groen (18 %) – le parti se distinguant de son parti frère Écolo. Cela s'explique par l'accent mis par Groen sur son opposition farouche à la politique du gouvernement régional flamand

(N-VA/CD&V/Open VLD, aujourd’hui Anders). Le PDVA tend moins fréquemment que le PTB à mobiliser des groupes sociaux contre d’autres groupes sociaux. La proportion de publications qui polarisent horizontalement est plus élevée qu’en moyenne chez les libéraux flamands de l’Open VLD (et cela est principalement le fait d’oppositions entre groupes socioéconomiques, comme nous le verrons plus tard). L’Open VLD, en tant que parti du Premier ministre Alexander De Croo et présent dans les majorités aux différents niveaux de pouvoir, recourt moins souvent que la moyenne à la polarisation verticale, les libéraux flamands ayant pris à cœur leur rôle de « pacificateur » au sein de la coalition Vivaldi⁴⁷. La communication de l’Open VLD est la seule ayant un taux de polarisation horizontale supérieur à son taux de polarisation verticale, et en ce sens, sa communication se distingue donc de celle des autres partis flamands, bien plus enclins à confronter les groupes politiques ou institutionnels à différents groupes dans la société. Une nouvelle fois, c’est le parti le moins ancré sur un clivage, et identifié comme centriste, qui a le moins recours aux deux types de polarisation : le parti social-chrétien flamand (CD&V).

FIGURE 2. PART DES PUBLICATIONS POLARISANTES SUR X, PARTIS NÉERLANDOPHONES (JAN 2023-JAN 2024)



* Vooruit a été exclu de notre analyse en raison du faible nombre de ses publications sur le réseau X.

Source : Élaboration des autrices et auteur

47 L. KINS, L. JACOBS et C. CLOSE, « Favoring ingroups, derogating from outgroups : how populist parties in Belgium polarize on social media », *Acta Politica*, vol. 61, n° 1, 2026, p. 134-155.

4.2. *Polarisation horizontale : confirmation ou diversification des clivages fondateurs ?*

Lorsque nous nous intéressons de plus près aux différents types de groupes mis en opposition dans la communication des partis politiques sur X, les combinaisons entre types d'endogroupes et types d'exogroupes s'inscrivent souvent dans de multiples clivages simultanément. Les Tableaux 2, 3 et 4 ci-dessous donnent un aperçu de la fréquence des combinaisons observées dans notre population (2), puis dans chacune des communautés (3 et 4). Ces tableaux permettent de visualiser les oppositions horizontales les plus fréquentes. Il est important de se rappeler que, les partis ayant des niveaux d'activité sur le réseau X très variés, ces chiffres sont également le reflet de la domination de certains acteurs sur ce réseau. En annexe, des graphiques permettent de saisir les variations entre partis en termes de types de groupes mentionnés (Figures A1 à A4).

Tout d'abord, si nous prenons l'ensemble des publications (Tableau 2), nous constatons que sur la période étudiée, les conflits internationaux se sont fortement importés dans la communication des partis sur X : 28,3 % des publications polarisantes sur la période mentionnent des endo- et exogroupes internationaux. Cette tendance est plus marquée du côté francophone (35 %) que du côté flamand (24 %). La guerre en Ukraine, puis les événements du 7 octobre 2023 en Israël et le déclenchement du conflit à Gaza, ont eu de fortes répercussions dans la communication des partis sur le réseau X. Chez DéFI, l'opposition entre endogroupes sociodémographiques (32 % de ses endogroupes, voir Figure A3) et exogroupes internationaux (50 % de ses exogroupes, voir Figure 4) est très marquée – par exemple pour dénoncer des atteintes aux droits fondamentaux du régime iranien ou du Hamas.

Ensuite, le clivage socioéconomique tend à rester central : 13 % de l'ensemble des publications polarisantes opposent des groupes socioéconomiques (Tableau 2). Mais ce clivage est (le) plus prégnant côté francophone (18 % des publications polarisantes, Tableau 4) que du côté flamand (11 %, Tableau 3). Mis à part dans les publications de DéFI, les groupes socioéconomiques concernent *a minima* 30 % des endogroupes mentionnés chez les partis francophones (Figure A3); autour de 45-50 % pour le PS et le PTB; et entre 32 % (MR) et 68 % (PTB) des exogroupes men-

tionnés. Côté néerlandophone, seuls le PVDA (55 %) et l'Open VLD (32 %) donnent une primauté à ce type d'endogroupes (Figure A1); et PVDA et Groen se distinguent par leur proportion importante d'exogroupes socioéconomiques (respectivement 80 % et 52 %, Figure A2). Les groupes opposés sont régulièrement les « travailleurs » en tant qu'endogroupes, opposés aux exogroupes « inactifs » par les partis de droite (N-VA et MR en tête), et les « ultra-riches », les « épaules les plus larges » ou encore les « grandes fortunes » par les partis à la gauche du spectre politique (PTB-PVDA en tête, suivis par le PS, et dans une moindre mesure les écologistes de Groen et Écolo).

La lecture des résultats en ce qui concerne les clivages identitaire (centre/périphérie) et socio/culturel est un peu plus ardue. Au niveau global, 10 % des publications polarisantes opposent un endogroupe identitaire à un exogroupe socio-culturel. Ce chiffre monte à 13 % parmi les acteurs politiques néerlandophones (Tableau 3), mais n'atteint pas 1 % chez les acteurs politiques francophones (Tableau 4). Ces combinaisons sont principalement mobilisées par le VB. Parmi 223 publications recensées qui opposent un endogroupe identitaire à un exogroupe socio-culturel, 200 proviennent du VB (soit 90 %). On y trouve majoritairement des références aux demandeurs d'asile qui sont mis en opposition aux « Flamands de souche ». Les oppositions claires en termes de clivage centre/périphérie, c'est-à-dire les oppositions entre endo- et exogroupes purement identitaires, concernent 7 % des publications polarisantes au total; mais 9 % des communications polarisantes en Flandre (Tableau 3), et moins de 0,5 % de celles-ci parmi les acteurs francophones (Tableau 4). Ces oppositions sont quasi uniquement présentes dans les publications de la N-VA et du VB (165/173, 95 %), ce qui signifie que ces deux partis incarnent quasiment à eux seuls, dans leur communication, le clivage centre/périphérie. Le parti (historiquement) de défense des francophones de Bruxelles et de sa périphérie se distingue peu des autres partis francophones en termes de défense (ou d'attaque) de groupes identitaires. Les groupes sociodémographiques constituent le premier endogroupe chez ce parti.

Finalement, certaines oppositions fréquentes peuvent également être assimilées à l'un ou l'autre clivage. Par exemple, la confrontation d'endogroupes identitaires et d'exogroupes socio-démographiques caractérise la communication du VB, mais

aussi celle du MR : elles mettent en avant la sécurité des Flamands ou des Belges face aux « criminels », notamment liés au trafic de drogue.

**TABLEAU 2. FRÉQUENCE DES OPPOSITIONS
ENTRE DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPES, BELGIQUE**

		Exogroupes				
		Socio-économique	Socio-culturel	Identitaire	Socio-démographique	International
Endogroupes	Socio-économique	13,3 %	2,6 %	1,7 %	1,6 %	2,6 %
	Socio-culturel	4,5 %	8,4 %	0,6 %	1,8 %	3,0 %
	Identitaire	3,9 %	10,1 %	7,3 %	3,7 %	3,5 %
	Socio-démographique	3,8 %	5,0 %	0,7 %	6,1 %	3,6 %
	International	2,9 %	8,3 %	4,0 %	1,2 %	28,3 %

Source : Élaboration des autrices et auteur

**TABLEAU 3. FRÉQUENCE DES OPPOSITIONS
ENTRE DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPES,
PARTIS NÉERLANDOPHONES**

		Exogroupes				
		Socio-économique	Socio-culturel	Identitaire	Socio-démographique	International
Endogroupes	Socio-économique	10,7 %	3,6 %	2,4 %	1,8 %	2,9
	Socio-culturel	4,8 %	11,6 %	0,8 %	2,2 %	1,2 %
	Identitaire	3,0 %	12,9 %	9,3 %	3,6 %	4,1 %
	Socio-démographique	4,1 %	7,4 %	1,2 %	7,4 %	2,6 %
	International	2,1 %	12,7 %	6,1 %	0,8 %	24,5 %

Source : Élaboration des autrices et auteur

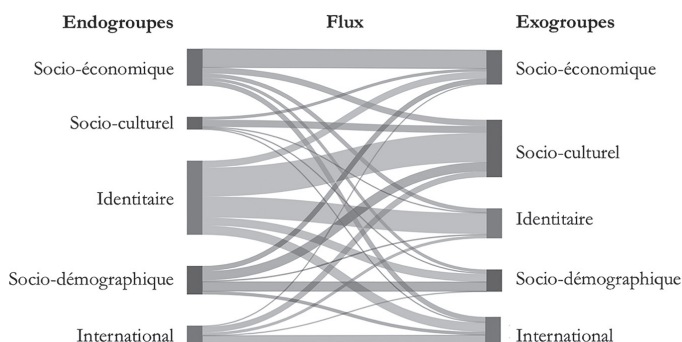
TABLEAU 4. FRÉQUENCE DES OPPOSITIONS ENTRE DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPES, PARTIS FRANCOPHONES

		Exogroupes				
		Socio-économique	Socio-culturel	Identitaire	Socio-démographique	International
Endogroupes	Socio-économique	18,1 %	0,4 %	0,2 %	1,3 %	1,9 %
	Socio-culturel	3,9 %	0,5 %	0,0 %	1,0 %	7,3 %
	Identitaire	7,0 %	0,6 %	0,4 %	4,3 %	1,5 %
	Socio-démographique	3,3 %	0,8 %	0,0 %	4,0 %	5,3 %
	International	4,5 %	0,0 %	0,0 %	2,0 %	35,3 %

Source : Élaboration des autrices et auteur

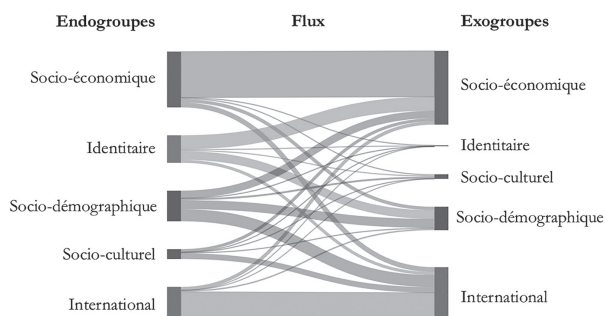
Les figures 3 et 4 donnent un aperçu visuel des dynamiques polarisantes dans les deux communautés. Elles montrent bien la domination du clivage socioéconomique dans la communication sur X côté francophone (Figure 4), mais aussi l'importation de conflits internationaux. Les groupes socio-culturels sont peu présents, tant dans les endo- que dans les exogroupes (Figure 3). En revanche, sur l'« ex-twittosphère » néerlandophone, l'identitaire et le socio-culturel dominant. Les groupes identitaires sont les groupes à « défendre » les plus présents, contre une multitude d'autres groupes, particulièrement des groupes socio-culturels.

FIGURE 3. FRÉQUENCE DES CORRESPONDANCES ENTRE ENDO- ET EXOGROUPES, PARTIS NÉERLANDOPHONES



Source : Élaboration des autrices et auteur

FIGURE 4. FRÉQUENCE DES CORRESPONDANCES
ENTRE ENDO ET EXOGROUPES, PARTIS FRANCOPHONES



Source : Élaboration des autrices et auteur

CONCLUSION

Ce chapitre s'est intéressé à la communication des principaux partis politiques en Belgique (et de leurs présidentes ou présidents sur le réseau social X, et, plus spécifiquement, à la manière dont celle-ci véhicule ou construit des oppositions entre groupes sociaux et politiques. Le chapitre a fourni une analyse des groupes mentionnés positivement ou négativement dans les publications diffusées entre janvier 2023 et janvier 2024, et s'est penché sur deux formes d'opposition ou de polarisation : la polarisation dite verticale, qui réfère à une opposition entre les élites politiques et différents groupes dans la société ; et la polarisation dite horizontale, qui vise à opposer différents groupes au sein de la société, ces groupes incarnant des identités collectives liées aux pôles des clivages.

Les enseignements de nos analyses, menées dans les deux principales communautés linguistiques du pays, sont multiples. Premièrement, la fréquence des publications polarisantes reste limitée. La polarisation horizontale est présente dans environ 10 % des publications sur la période, et ce, dans les deux communautés. La polarisation verticale présente une fréquence similaire dans la communauté francophone (10 %) ; en Flandre, elle est légèrement plus élevée (14 %). Deuxièmement, les variations entre partis, et au sein des communautés, sont particulièrement révélatrices. La communication des partis aux extrêmes de l'axe

gauche-droite inclut plus souvent les deux formes de polarisation que les autres partis. La polarisation verticale est plus marquée chez les partis d'opposition que chez les partis de gouvernement, tandis que la polarisation horizontale est peu fréquente chez les partis centristes. Troisièmement, l'analyse des types de groupes mentionnés est révélatrice de la prégnance des clivages traditionnels, avec des différences entre communautés. Les oppositions entre groupes socioéconomiques sont particulièrement marquées dans la communauté francophone. En Flandre, la polarisation s'exprime davantage entre groupes identitaires et/ou socio-culturels – cela s'explique en partie par la domination, dans les urnes et sur le réseau X, du VB et de la N-VA. Les partis de gauche (PVDA, Groen) en Flandre sont en revanche peu enclins à mentionner des groupes identitaires ou communautaires. Les groupes communautaires sont par ailleurs peu saillants du côté francophone, même chez DéFI. Enfin, l'analyse révèle la prégnance d'oppositions entre groupes non liés aux pôles des clivages traditionnels, tels que les groupes liés à des conflits internationaux (par exemple, Ukraine/Russie, Palestine/Israël), ou à la défense des droits humains contre des régimes autoritaires (par exemple, Iran).

En synthèse, les clivages semblent encore structurer la manière dont les élites politiques communiquent et mobilisent, mais il convient de prendre en considération l'influence du contexte. Ainsi, des analyses ultérieures sur le contenu de la communication des partis belges lors de la campagne électorale de 2024 ont révélé une activation plus forte des enjeux (et des groupes) socio-économiques⁴⁸ ; tandis que la communication du VB s'est adoucie, dans une tentative de rendre le parti plus respectable. En ce sens, les clivages ne produisent pas uniquement des identités figées dans le temps, mais aussi des identités que les partis peuvent activer (ou désactiver) stratégiquement pour (tenter de) gagner une élection.

.....

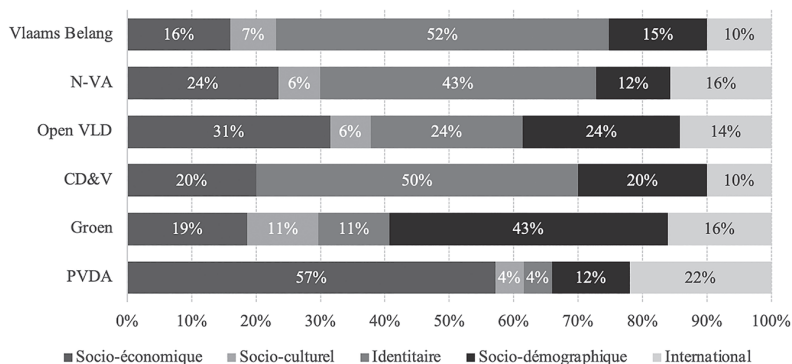
48 A. MARIÉ, L. KINS, C. CLOSE et L. JACOBS, « All about the economy? Issue emphasis in Belgian parties' communication on X before and during the 2024 election campaign », *NotLikeUs Consortium*, 2024.

ANNEXES

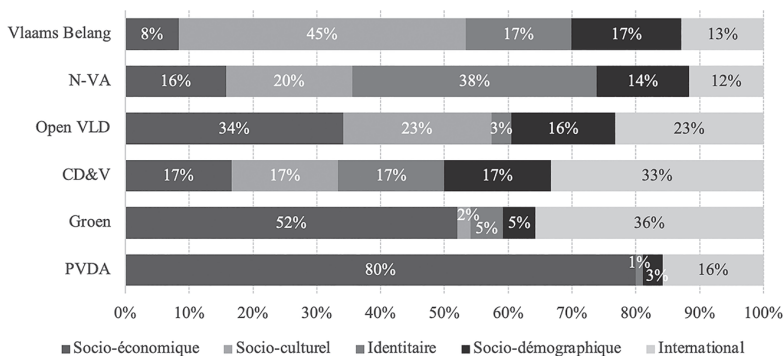
TABLEAU A1. COMPTES INCLUS DANS LA BASE DE DONNÉES
ET FRÉQUENCE DE PUBLICATION

Partis et leurs présidents	Date d'adhésion	@handle	Nombre total de posts	Fré- quence
Flandre				
PVDA Raoul Hedebouw	Octobre 2009 Mai 2009	@pvdabelgie @RaoulHedebouw	150 1145	1,0 % 7,9 %
Groen Jeremie Vaneeckhout Nadia Naji	Août 2007 Avril 2012 Décembre 2011	@groen @JeremieVaneeckh @_nadianaji	859 824 186	6,0 % 5,7 % 1,3 %
CD&V Sammy Mahdi	Août 2008 Août 2011	@cdenv @SammyMahdi	267 160	1,8 % 1,1 %
Open VLD (Anders) Egbert Lachaert Tom Ongena	Février 2009 Juin 2009 Février 2010	@openvld @egbertlachaert @tomongena	660 143 102	4,6 % 1,0 % 0,7 %
N-VA Bart De Wever	Mars 2009 Mai 2010	@de_NVA @Bart_DeWever	2001 95	13,9 % 0,7 %
VB Tom Van Grieken	Mars 2009 Mai 2010	@vlbelang @tomvangrieken	2918 817	20,3 % 5,7 %
Wallonie (Belgique)				
PTB Raoul Hedebouw	Octobre 2009 Mai 2009	@ptbbelgique @RaoulHedebouw	108 1145	0,7 % 7,9 %
Écolo Jean-Marc Nollet Rajae Maouane	Avril 2008 Octobre 2012 Juin 2012	@Écolo @jmnollet @RajaeMaouane	366 34 31	2,5 % 0,2 % 0,2 %
PS Paul Magnette	Février 2011 Février 2009	@Psofficiel @PaulMagnette	204 303	1,4 % 2,1 %
LesEngagés Maxime Prévot	Janvier 2011 Avril 2013	@LesEngages_be @prevotmaxime	589 49	4,1 % 0,3 %
MR George-Louis Bouchez	Janvier 2010 S e p t e m b r e 2010	@MR_officiel @GLBouchez	829 585	5,8 % 4,1 %
DéFI François De Smet	Mars 2010 Octobre 2010	@defi_eu @francoisdesmet	363 593	2,5 % 4,1 %

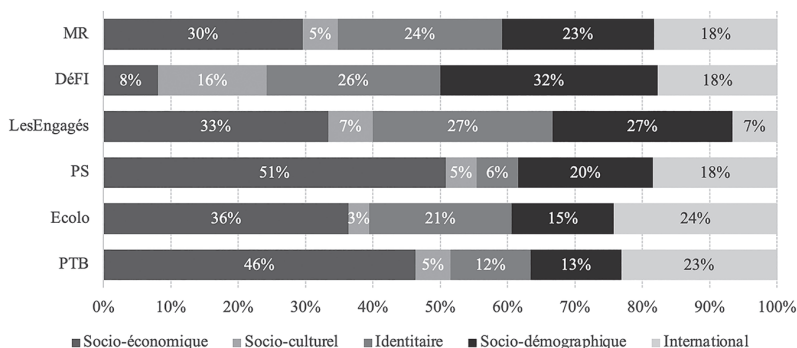
**FIGURE A1. TYPES D'ENDOGRUPPES
DANS LES PUBLICATIONS POLARISANTES, PARTIS NL
(JAN 23-JAN 24)**



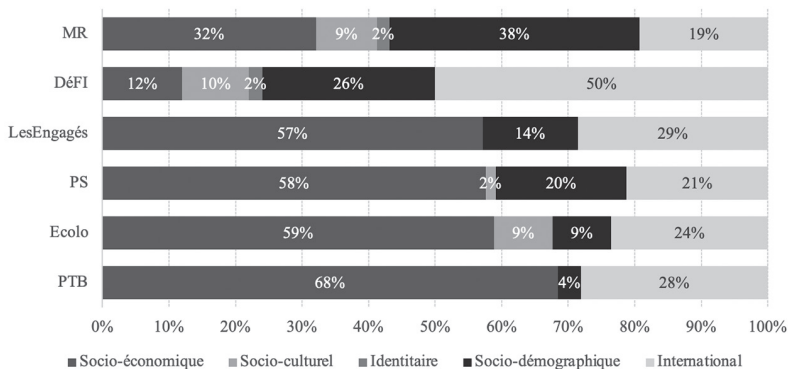
**FIGURE A2. TYPES D'EXOGROUPES
DANS LES PUBLICATIONS POLARISANTES, PARTIS NL
(JAN 23-JAN 24)**



**FIGURE A3. TYPES D'ENDOGRUPPES
DANS LES PUBLICATIONS POLARISANTES, PARTIS FR
(JAN 23-JAN 24)**



**FIGURE A4. TYPES D'EXOGROUPES
DANS LES PUBLICATIONS POLARISANTES, PARTIS FR
(JAN 23-JAN 24)**



LA POLARISATION DES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE MIGRATION ET D'ASILE

Andrea Rea

(ULB)

INTRODUCTION

La migration est un phénomène transversal aux deux révolutions, nationale et industrielle, au principe de la pensée de S. M. Lipset et S. Rokkan sur les clivages¹ (cf. Chapitre 1). Le lien nationalité-citoyenneté exclut les étrangers par définition de l'entière des droits de citoyenneté. Longtemps sujet invisible politiquement, l'immigration devient visible au moment de la décision gouvernementale d'arrêter le recours à l'immigration de travail en 1974. La politisation de l'immigration devient alors une thématique importante des campagnes électorales, d'abord locales et ensuite nationales. Cette politisation s'accompagne d'une polarisation des positions politiques après 1990, particulièrement après les succès électoraux de l'extrême droite en Flandre avec le Vlaams Blok (VB) qui fait de ce sujet l'enjeu central de son programme politique, comme en témoigne le plan en 70 points pour « résoudre le problème des étrangers » de 1992. L'émergence de ce parti conduit à des repositionnements successifs des partis traditionnels sur le sujet faisant émerger selon André-Paul Frogner² le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme, opposant la droite et la gauche. Cependant, l'immigration ne forge pas un nouveau

1 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, New York et Londres, The Free Press et Collier-MacMillan Limited, 1967.

2 A.-P. FROGNIER, « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, n° 2, 2007, p. 281-302.

clivage au sein de la société. Pour Stefano Bartolini³, le clivage émerge de la formation d'une opposition au sein de la société entre un groupe et un autre groupe perçu comme dominant. Dans le cas d'espèce, le groupe majoritaire, les nationaux, impute aux étrangers une extranéité juridique, sociale, culturelle et politique en l'inscrivant dans des rapports de minorisation et de stigmatisation. Depuis les années 2000, les enjeux migratoires ont accentué la polarisation des opinions anti-immigration et celles pro-immigration en Europe⁴. Selon Paul DiMaggio *et al.*⁵, la polarisation des opinions publiques et politiques présente deux caractéristiques : la dispersion et la bimodalité. La dispersion des opinions ne suffit pas, la polarisation suppose que les opinions occupent des positions modales radicalement distinctes. L'immigration est devenue une source de clivage politique qui non seulement polarise les opinions publiques et politiques, mais dépasse les frontières des clivages traditionnels⁶.

Cette contribution propose une analyse historique, concentrée sur quatre périodes, de la politisation et, ensuite, de la polarisation des discours et des politiques publiques en matière de migration et d'asile en montrant comment le clivage traditionnel gauche-droite ne suffit pas pour comprendre les positions des partis politiques sur ce sujet.

1. DE L'INVISIBILITÉ À LA MISE À L'AGENDA

Face à la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs houiller et industriel, la Belgique renoue à partir de 1946 avec la politique d'immigration de l'entre-deux-guerres en concluant des conventions bilatérales d'importation de travailleurs immigrés.

3 S. BARTOLINI, « La formation des clivages », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 9-34.

4 B. MEULEMAN, E. DAVIDOV et J. BILLIET, « Changing attitudes toward immigration in Europe, 2002-2007 : A dynamic group conflict theory approach », *Social Science Research*, n° 38, 2009, p. 352-365.

5 P. DIMAGGIO, J. EVANS et B. BRYSON, « Have Americans' social attitudes become more polarized ? », *American Journal of Sociology*, vol. 102, n° 3, 1996, p. 690-755.

6 H. KRIESI, E. GRANDE, R. LACHAT, M. DOLEZAL, S. BORNSCHIER et T. FREY, « Globalization and the transformation of the national political space : Six European countries compared », *European Journal of Political Research*, vol. 45, n° 6, 2006, p. 921-956.

Ces derniers constituent une variable d'adaptation conjoncturelle sur le marché du travail⁷. La Belgique opte rapidement pour l'autorisation du regroupement familial, un instrument d'attractivité des travailleurs, dont les conditions sont définies dans les conventions bilatérales. Avec la récession économique en 1969, le ministre de l'Emploi et du Travail Louis Major (membre du Parti Socialiste Belge (PSB) et ancien secrétaire général de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB)) propose l'expulsion des travailleurs immigrés au chômage. La mesure est retirée à la suite des vives réactions des syndicats. Le 1^{er} août 1974, le gouvernement arrête l'immigration de travail. Durant cette période, deux législations organisent la migration : l'arrêté royal n°285 du 31 mars 1936 qui instaure le système du double permis (permis de travail et permis de séjour) et la loi du 22 mars 1952 relative à la Police des étrangers fixant les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire des étrangers. Cette loi donne un pouvoir discrétionnaire considérable au ministre de la Justice sur l'octroi ou le refus du permis de séjour. Bien que l'immigration soit un enjeu politiquement invisible avant 1974, la présence des travailleurs immigrés avant cette date fait l'objet d'enjeux de captation entre les organisations des piliers traditionnels du monde ouvrier.

1.1. *Les immigrés et les piliers*

Les syndicats se sont toujours opposés aux travailleurs immigrés de peur que leur présence n'exerce une pression à la baisse sur les salaires. Ils adoptent une attitude à la fois ferme, en exigeant un contrôle strict des mouvements migratoires, et ouverte, en revendiquant l'égalité de droits entre travailleurs belges et immigrés⁸. Pour éviter toute concurrence, très vite ils jugent indispensable leur syndicalisation. Les travailleurs immigrés vont intégrer les piliers existants par les syndicats, d'abord à la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC). Celle-ci conclut un accord en 1947 avec l'*Associazione Cristiane dei Lavoratori Italiani* (ACLI), une

.....
 7 A. MARTENS, *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint*, Louvain, Éditions Vie Ouvrière et Presses Universitaires de Louvain, 1976.

8 *Position de la Commission syndicale*, Congrès syndical extraordinaire tenu le 31 janvier 1926, Bruxelles, Société nationale d'Édition l'Églantine.

organisation italienne issue du monde chrétien⁹ « *afin d'organiser l'affiliation au syndicalisme chrétien belge des émigrants d'Italie* »¹⁰. Cet accord prévoit, notamment, l'assistance sociale et juridique aux travailleurs immigrés. Il constitue une aubaine pour la CSC qui cherche à élargir sa représentation dans le secteur des mines où elle est largement minoritaire¹¹. La CSC crée le Service des Travailleurs Migrants et Réfugiés (STM) en août 1947¹².

La FGTB est plus lente à élaborer un intérêt pour les travailleurs immigrés pour trois raisons. Au niveau politique, les liens entre organisations syndicales et partis politiques sont différents. La FGTB est proche du PSB alors que la *Confederazione Generale Italiana del Lavoro* (CGIL) est liée au Partito Comunista Italiano (PCI). En outre, les deux syndicats n'appartiennent pas aux mêmes organisations internationales. Ensuite, l'organisation de la FGTB repose davantage sur les centrales professionnelles, structuration qui rend plus complexe l'émergence d'intérêts pour des catégories spécifiques de travailleurs. Enfin, « *la matrice culturelle de l'organisation chrétienne la prédisposait davantage à une telle implication* »¹³. La FGTB ne crée un service des étrangers qu'en 1960. Les deux syndicats instituent des services spécifiques pour les immigrés marocains et turcs durant les années 1970. La loi du 17 février 1971 attribuant le droit d'éligibilité aux travailleurs étrangers lors des élections sociales va accroître la représentation de ces travailleurs au sein des structures syndicales.

.....
9 A. MORELLI, « L'appel de main-d'œuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiat après-guerre », *Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. 19, n^{os} 1-2, 1988, p. 93-130.

10 L. DEREAU, *L'activité de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique de 1945 à 1947*, Bruxelles, CSC, 1947, p. 85.

11 « Les élections syndicales de 1971 (III) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n^o 631, 1974, p. 25-29.

12 M. DORAENE, « Communication », *Le Progrès social*, n^o 80, 1964, p. 41.

13 A. BASTENIER et P. TARGOSZ, *Les organisations syndicales et l'immigration en Europe*, Louvain-la-Neuve, Academia, Sybidi Papers, n^o 11, 1991, p. 61.

1.2. Sécurité de séjour et droit de vote

Au début des années 1970, l'immigration devient un enjeu politique autour de deux sujets : la sécurité de séjour et la participation politique. Les mobilisations se multiplient critiquant l'insécurité de séjour des étrangers et le très large pouvoir discrétionnaire de la Police des étrangers. Le collectif Objectif 1982 naît en 1977¹⁴. Il est composé des deux syndicats et de 85 associations belges et immigrées. Il porte trois revendications : la sécurité du séjour, le droit de vote et d'éligibilité aux élections communales et le vote d'une loi réprimant le racisme. Après de nombreuses luttes politiques, la loi sur la Police des étrangers est remplacée par la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, qui est portée par le ministre de la Justice Philippe Moureaux (PS). Une loi « tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie » (dite Loi Moureaux) est adoptée le 30 juillet 1981, basée sur la proposition de loi de 1979¹⁵ du député Ernest Glinne (PSB) transposant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (dite Convention de New York) du 21 décembre 1965.

La participation politique des étrangers connaît une histoire plus sinieuse et longue. Entre 1971 et 1978, deux propositions de loi sont déposées relevant une différence entre les partis de gauche, l'une par E. Glinne (PSB) qui vise à étendre le droit de vote aux élections communales aux ressortissants de la Communauté Économique Européenne (CEE), et l'autre par Marcel Levaux (Parti Communiste Belge, PCB) qui entend accorder le droit de vote et d'éligibilité à tous les étrangers, sans distinction de nationalité. En avril 1979, l'accord de gouvernement de Wilfried Martens I (1979-1980), à la tête d'une coalition rassemblant des sociaux-chrétiens et des socialistes indique : « Le projet de loi sur le statut des étrangers doit être approuvé sans tarder et la législation en vigueur en matière de naturalisation doit être assouplie. L'intégration des immigrés sera favorisée en leur accordant, sous certaines conditions, le droit de vote pour les élections commu-

.....
14 A. REA, « Mouvements sociaux, partis politiques et intégration », *La Belgique et ses immigrés*, M.-T. Coenen et R. Lewin (dir.), Bruxelles, De Boeck/Pol-His, 1997, p. 45-71.

15 Chambre des représentants, *Proposition de loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie* (déposée par Ernest Glinne), 214 (S.E.), n° 1, 28 juin 1979.

nales »¹⁶. La courte durée de vie de ce gouvernement (7 mois) empêche toute concrétisation.

Entre 1978 et 1981, six propositions de loi sont déposées en ce sens. Celles de E. Glinne (PS) et de Irène Petry-Roger Lallemand (PS) limitent ce droit aux ressortissants d'un pays de la CEE, les autres de Marcel Levaux (PC), Joseph Fiévez (Rassemblement Wallon, RW), Georges Liénard (Parti Social-Chrétien, PSC) et Jan Mangelschots (SP) ne contiennent pas de condition de nationalité. Dans son avis du 22 octobre 1980¹⁷, le Conseil d'État rappelle que le droit de vote des étrangers aux élections communales est subordonné à la révision préalable de l'article 4, aliéna 2 de la Constitution. Cet avis freine les initiatives des députés et ouvre une phase où dominent les propositions de déclaration de révision de la Constitution. Comme le relève Xavier Mabilille « au lieu d'initiatives personnelles de parlementaires souvent isolés même dans leur propre groupe politique, il s'agira alors de propositions reflétant chaque fois la position d'un parti comme tel »¹⁸.

Au début des années 1980, l'acceptation mitigée à accorder le droit de vote aux immigrés se transforme en un refus explicite. Les deux partis libéraux, Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PVV) et Parti Réformateur Libéral (PRL), s'opposent catégoriquement à l'octroi du droit de vote et proposent un assouplissement de la loi sur la nationalité. Le Christelijke Volkspartij (CVP) qui y est favorable jusqu'en 1979 préfère ensuite assouplir la nationalité. Le PSC change aussi sa position à la veille des élections communales de 1982, considérant l'octroi du droit de vote comme prématuré. Le SP soutient jusqu'en 1984 la proposition de loi de son député J. Mangelschots du droit de vote pour toutes les nationalités. Ensuite, il soutient l'octroi du droit de vote aux seuls ressortissants de la CEE et le changement du code de la nationalité. Quant au PS, il a toujours soutenu l'octroi du droit de vote aux seuls étrangers membres de la CEE. Cependant, en 1987, la fédération de Bruxelles du PS s'oppose à l'octroi de ce droit en subordonnant l'exercice des droits politiques à la naturalisation.

.....
16 *Accord de gouvernement*, Partie IV, Chapitre II du titre III, point 31, 3 avril 1979, p. 15.

17 Chambre des Représentants, *Documents parlementaires*, s.o. 1985-1986, n° 262/2

18 X. MABILILLE, « Droit de vote et nationalité », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1290, 1990, p. 8.

2. LA POLITISATION DE LA MIGRATION : DU LOCAL AU NATIONAL

Alors que le gouvernement a arrêté l'immigration de travail en 1974, le nombre d'étrangers ne cesse de croître. Ceci s'explique principalement par le recours important au regroupement familial à la suite de la fermeture des frontières et à des taux de natalité élevés parmi cette population. Les nouveaux venus, en particulier les Marocains et les Turcs, s'installent dans les villes (Bruxelles et Anvers). La visibilité des nouvelles immigrations se marque aussi par l'introduction de l'islam en Europe, religion reconnue par l'État belge en 1974. L'arrivée des familles des travailleurs immigrés transforme la physionomie des quartiers investis. Les institutions publiques (communes, écoles, hôpitaux, etc.) doivent s'adapter à ces nouveaux venus de même que la population locale. La visibilisation de la présence immigrée dans les villes amène une explosion de discours xénophobes et racistes parmi des élus locaux. La politique nationale connaît un glissement d'orientation. Le gouvernement Martens-Gol (1981-1985) joue un rôle central à ce sujet porté par la conviction qu'il faut arrêter toute nouvelle immigration pour pouvoir intégrer ceux qui sont présents sur le territoire.

2.1. *Le racisme politique lors des élections communales*

Depuis 1976, des élus communaux bruxellois font de l'immigration un combat politique et électoral. Deux thèmes majeurs, fortement relayés par la presse, mobilisent la « peur des immigrés » et structurent le débat politique : la concentration spatiale (avec la notion de seuil de tolérance) et l'insécurité. Ils sont portés particulièrement par Roger Nols, bourgmestre de Schaerbeek (Front démocratique des Francophones, FDF) et l'Union démocratique pour le respect du travail (UDRT, ancien parti de droite populiste). R. Nols se fait remarquer avec son « Appel aux immigrés » publié dans *Info Schaerbeek*. Il y nie la légitimité de la présence des immigrés sur le territoire et appelle à leur rapatriement¹⁹. En 1980, R. Nols refuse, en toute illégalité, l'inscription de certains immigrés dans sa commune. D'autres bourgmestres lui emboîtent

19 N. NOLS, Appel aux immigrés, *Schaerbeek Info*, n° 6, septembre 1979.

le pas. Celui de Bruxelles, Pierre Van Halteren (PRL), intervient personnellement auprès du ministre de la Justice J. Gol pour qu'il limite les inscriptions des étrangers.

À l'occasion des élections communales du 10 octobre 1982, le racisme politique se répand à Bruxelles. Aucun parti politique démocratique n'échappe à l'usage de discours xénophobes et racistes qui s'emploient à distinguer les immigrés « intégrables » de ceux « inintégrables ». Le « problème immigré » devient un thème électoral central. Le slogan de R. Nols est « stopper l'immigration »²⁰. Un autre élu du FDF, Henry Lismonde, premier échevin à Forest, diffuse un tract raciste intitulé « Lettre ouverte à la canaille », sous lequel figurent les silhouettes de deux jeunes Marocains, qui se termine par « Forest ne sera jamais ni votre Chicago ni votre jungle! Ni votre casbah ». Quant à l'UDRT, elle adopte un programme anti-immigration en prônant le rapatriement de ceux « dont l'intégration s'avère difficile » et voit dans les concentrations urbaines d'immigrés la cause principale à l'insécurité²¹. Dans le bulletin communal *l'Ixellois*, Albert Demuyter (PRL) écrit « dans certaines communes, comme la nôtre, on compte plus de 25 % d'immigrés actifs ou non actifs, alors que l'on considère généralement que le dépassement du seuil de 15 % de non-nationaux engendre des problèmes ». Il déclare dans le journal d'extrême droite *Europe-magazine* d'avril 1982 que beaucoup d'immigrés sont inassimilables. À Saint-Gilles, le bourgmestre Jacques Vranckx (PS) estime aussi que le seuil de tolérance est dépassé. Les solutions politiques proposées sont d'arrêter toute nouvelle immigration, favoriser le rapatriement des immigrés au chômage et favoriser l'intégration des immigrés stabilisés²². Une proposition fait l'unanimité : le rapatriement des délinquants. Cette proposition est soutenue par les sections locales du PRL, du PVV, du VB, la liste Nols, l'UDRT et les listes d'extrême droite. Noël de Burlin, candidat PSC au Sénat lors des élections législatives de 1981, diffuse une brochure²³ dans laquelle il s'honore de ne pas

.....

20 Les références aux tracts que nous utilisons pour les élections communales sont extraites de O. DE BIOLLEY, *La vie politique des communes bruxelloises et l'immigration. L'argument immigré dans les campagnes communales (1970-1988)*, Academia, Sybidi 18, LLN, 1994.

21 UDRT-RAD, Tract électoral, Anderlecht, 1982.

22 PRL, Tract électoral, Élections législatives, 1981.

23 N. de BURLIN, *Les immigrés en Belgique... Toute la vérité*, Bruxelles, le 23 septembre 1981.

avoir voté la loi réprimant le racisme et tente de démontrer chiffres à l'appui les abus des immigrés et leur inassimilabilité. Le 4 mai 1983, la Conférence des bourgmestres de Bruxelles demande que l'article de la loi de 1952 permettant la limitation des inscriptions des étrangers dans les registres communaux soit rétabli dans la loi du 15 décembre 1980.

2.2. *Du local au national : des mesures d'exclusion et d'intégration*

Le projet de loi du 17 octobre 1983 relatif à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de nationalité belge proposé par le ministre de la Justice J. Gol répond à trois objectifs : limiter les flux migratoires, rapatrier certains immigrés et intégrer par la naturalisation. Il contient des dispositions restrictives qui visent à contrôler les flux d'entrée et d'installation (limitation du regroupement familial, limitation de l'établissement d'étrangers dans certaines communes, réduction du droit à l'aide sociale) et d'autres qui facilitent l'accès à la nationalité belge (essentiellement grâce à l'octroi de la nationalité belge aux enfants dont la mère est belge). Le ministre justifie le lien entre migration et nationalité en disant : « On ne pouvait ignorer les deux faces du problème car les restrictions proposées ne pouvaient se concevoir sans favoriser d'autre part l'intégration. De même, faciliter l'acquisition de la nationalité ne pouvait être suggéré sans se soucier du malaise que l'acuité du problème des immigrés soulève actuellement »²⁴. Toutefois, le Conseil d'État demande, pour sa part, de séparer la réforme de la loi du 15 décembre 1980 et l'instauration d'un Code de nationalité.

Ce projet de loi provoque instantanément des oppositions de la part des syndicats et des associations belges et immigrées qui, regroupées au sein de la « Coordination nationale pour la défense des Droits des Immigrés », organisent diverses actions (grèves de la faim, marches, manifestations, etc.). Bien que le ministre de la Justice se défend de toute portée xénophobe du projet, il a politiquement institué une ambiance de suspicion donnant du crédit à certaines prises de position pour le moins xénophobes. Il impose des restrictions qui confortent les demandes d'élus locaux,

.....

²⁴ Sénat de Belgique, *Documents parlementaires*, 1983-1984, n° 660/2, p. 3.

notamment en matière de regroupement familial et de possibilité pour les bourgmestres de refuser l'inscription de certains étrangers dans les registres communaux. Pour le ministre de la Justice, il s'agit de « freiner les phénomènes de concentration nocifs à l'intégration et à l'état de certaines communes et éviter également de provoquer des conflits »²⁵. Cette disposition contribue à crédibiliser la fiction du seuil de tolérance contestée scientifiquement.

Les partis socialistes ne s'opposent pas à la réforme du Code de la nationalité dont l'objectif premier est de faciliter l'acquisition de la nationalité belge si la « volonté d'intégration »²⁶ est réelle. L'opposition vient de la « Coordination nationale pour la défense des Droits des Immigrés » qui y voit une manière de mettre un terme aux revendications sur l'octroi du droit de vote. Face aux critiques émises par le PSC, la définition des aspects plus qualitatifs d'une politique d'intégration est renvoyée au travail de la Commission d'Études de l'Immigration chargée de proposer des solutions. La loi J. Gol est votée le 28 juin 1984, répondant ainsi à l'espoir de désamorcer un courant xénophobe dans une partie de l'opinion politique. Cependant, celui-ci ne désarme pas. En 1984, R. Nols reçoit J.-M. Le Pen à Schaerbeek et rejoint le PRL. En 1987, le ministre de l'Intérieur Joseph Michel (PSC) dit au sujet des immigrants « Nous risquons d'être, comme le peuple romain, envahis par les peuples barbares, qui sont les Arabes, les Marocains, les Yougoslaves et les Turcs (...). Des gens qui viennent de très loin et qui n'ont rien de commun avec notre civilisation »²⁷. La même année, le Congrès de la Fédération bruxelloise du PS adopte un document sur l'immigration, dans lequel sont notamment défendues la politique de retour des immigrants et des propositions visant à lutter contre l'intégrisme musulman. Lors de la campagne pour les élections communales de 1988, les propos xénophobes et racistes sont toujours présents parmi des candidats tant PRL²⁸ que PS²⁹.

.....
25 Chambre des Représentants, *Documents parlementaires*, 1983-1984, n° 756/1, p. 64.

26 Chambre des Représentants, *Documents parlementaires*, 1983-1984, Projet de loi relatif à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la nationalité belge, n° 756/1, p. 23.

27 *Le Monde*, le 1^{er} novembre 1987.

28 O. DE BIOLLEY, *La vie politique des communes bruxelloises et l'immigration. L'argument immigré dans les campagnes communales (1970-1988)*, op. cit., p. 119.

29 H. SIMONET, *Réussir*, PS, Bruxelles, 1988, p. 9.

Au cours des années 1980, la notion d'intégration s'impose dans le débat public et politique. Il prend surtout la forme de l'injonction à l'intégration plus que celle de la définition des politiques publiques visant à lutter contre les désavantages sociaux et les discriminations vécues par les immigrés, et surtout leurs descendants nés en Belgique, mais qui sont toujours des étrangers juridiquement. L'intégration des immigrés, néanmoins privés des droits politiques s'ils n'ont pas la nationalité belge, constitue une réalité à laquelle vont adhérer la plupart des partis traditionnels à la suite du vote de la loi J. Gol.

3. LA POLARISATION POLITIQUE ET LA DISSOCIATION ENTRE MIGRATION ET INTÉGRATION

À la fin des années 1980, les succès électoraux du VB en Flandre produisent un déplacement géographique de la politisation de l'immigration. Une première secousse a lieu lors des élections communales de 1988. Après avoir mené une campagne électorale raciste à Anvers, le VB devient le troisième parti politique et totalise 18 % des suffrages. Considérée jusqu'alors comme un problème spécifiquement bruxellois, l'immigration devient un sujet de préoccupation des partis politiques flamands. En réponse, le gouvernement social-chrétien/socialiste institue le 7 mars 1989, le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés (CRPI) chargé d'élaborer des propositions d'action. Dirigé par Paula D'Hondt (CVP) et Bruno Vinikas (PS), le CRPI produit rapidement des rapports et formule des recommandations politiques. Il suggère une définition de l'intégration³⁰ permettant un consensus entre les deux partis constitutifs du gouvernement. La route de l'intégration est balisée : à droite par le refus du renvoi des immigrés, à gauche par le refus de l'octroi du droit de vote. La politique de l'intégration s'élabore autour de deux principes : inclusion individuelle par naturalisation et traitement social des désavantages sociaux.

Avec les « émeutes de Forest » des 10-11 mai 1991, les jeunes issus de l'immigration rappellent au personnel politique qu'ils souffrent moins d'un manque d'intégration que de discrimina-

30 CRPI, *L'intégration : une politique de longue haleine*, INBEL, Bruxelles, 1989, p. 38-39.

tions structurelles dans divers domaines (éducation, emploi, rapport à la police)³¹. Ceci va accélérer le calendrier de la mise en œuvre de politiques sociales et urbaines luttant contre les processus de marginalisation. Les élections législatives du 24 novembre 1991, qualifiées de « dimanche noir », produisent un véritable séisme politique. Le VB multiplie par 3,5 le nombre de suffrages exprimés en sa faveur et atteint 10 % des suffrages en Flandre. Le dirigeant influent du VB, Filip Dewinter, publie en 1992 un plan en 70 points « pour résoudre le problème des étrangers ». Il propose, notamment, le retour au pays natal des travailleurs non européens, le retour immédiat de tous les immigrés clandestins, chômeurs ou condamnés à des peines correctionnelles ou criminelles et la révision du statut de réfugié politique³². Le programme du Front national est assez similaire sans disposer de la solidité organisationnelle que le VB³³.

Ces deux événements contribuent à la formation d'un nouveau consensus des élites politiques en matière d'immigration qui se divise en deux axes : un répressif visant les nouvelles immigrations, et tout particulièrement l'asile, et un inclusif par l'instauration du *jus soli* en matière de nationalité et un assouplissement des conditions d'acquisition de la nationalité.

3.1. *Durcissement de la politique d'asile*

La guerre en ex-Yougoslavie, le génocide au Rwanda, les conflits au Congo, entre autres, accroissent le nombre de demandes de protection internationale, en particulier en 1993 et en 2000. Néanmoins, seuls 5 à 10 % de ces demandeurs d'asile obtiennent le statut de réfugié. Les autres doivent quitter le pays. Certains le font de leur propre gré, d'autres sous la contrainte des forces de l'ordre. D'autres, encore, choisissent de rester clandestinement et deviennent des sans-papiers. La très longue durée de traitement des demandes d'asile devient aussi une cause institutionnelle de la fabrique des sans-papiers.

Dans un climat croissant de suspicion sur le bien-fondé des demandes d'asile, les gouvernements de 1991 à 1999 composés

31 A. REA, *Jeunes immigrés dans la Cité*, Bruxelles, Labor, 2001.

32 H. GIJSELS, *Le Vlaams Blok*, Luc Pire, Bruxelles, 1993, p. 170.

33 P. DELWIT, J.-M. DE WAELE et A. REA, *L'extrême droite en France et en Belgique*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1998.

des sociaux-chrétiens et des socialistes adoptent des mesures visant à restreindre l'introduction de demandes d'asile. Ainsi, une loi 1991 introduit la possibilité de maintenir un demandeur d'asile dans un lieu situé à la frontière (par exemple, le Centre 127bis de Steenokkerzeel). En 1993, les centres fermés pour les étrangers en séjour irrégulier sont créés et la loi autorise le maintien de personnes dans ces lieux pour une durée de deux mois maximum³⁴. Les lois du 10 et du 15 juillet 1996, dites lois Johan Vande Lanotte (SP)³⁵, réduisent considérablement les modes d'accès et de séjour des étrangers en général, précisent les conditions d'examen des demandeurs d'asile, restreignent les conditions d'accès pour les étudiants étrangers, et allongent la période maximale de détention en centres fermés à huit mois. Elles contiennent également la transposition en droit belge des accords Schengen.

Le traditionnel clivage gauche-droite se reconfigure. Le SP adopte dorénavant un discours et une politique restrictive en matière d'asile et de migration. Le PS ne conteste pas cet objectif de mieux contrôler les mouvements migratoires tout en insistant sur la nécessité d'améliorer l'intégration des immigrés légaux. À la Chambre, le député José Canon (PS) opère une distinction qui va devenir récurrente : « il faut veiller à ce que seuls les étrangers en règle puissent venir s'installer, à ce que seuls les vrais réfugiés politiques (à l'exclusion des réfugiés économiques) puissent revendiquer avec succès le droit d'asile »³⁶. À ce sujet, Pierrette Cahay-André, députée PSC, souligne : « Faux réfugiés, réfugiés économiques, illégaux, la symbolique des mots qui, comme un poison que l'on distille, est entrée dans notre jargon »³⁷. Des critiques émergent de plusieurs associations de la société civile. Deux cents organisations se réunissent autour de la « Plateforme pour le retrait du projet de loi Vande Lanotte ». Malgré ces mobilisations et ces critiques, ces lois sont votées. Lors des débats parlementaires, Filip De Man³⁸, député du VB, intervient ironiquement pour

.....
34 P.-A., PERROUTY, *La mise à l'écart des étrangers : Centres fermés et expulsions*, Bruxelles, Labor, 2004.

35 A. DEVILLE, La réforme de la loi relative aux étrangers, *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1538, 1996.

36 Chambre des Représentants, *Documents parlementaires*, 28 mars 1996, n° 364/7 (1995-1996), p. 11.

37 Chambre des Représentants, *Annales parlementaires*. Parle, 2 avril 1996, 50-1668.

38 Chambre des Représentants, *Documents parlementaires*, 28 mars 1996, n° 364/7 (1995-1996), p. 15.

remercier le ministre de l'Intérieur, tout en l'accusant de plagiat. Selon lui, les lois adoptées mettent en œuvre une douzaine des 70 points du programme de son parti.

La situation des sans-papiers s'empire à la même époque. À partir de 1996, ils se mobilisent avec des occupations d'églises et de bâtiments publics. Des organisations de la société civile, les syndicats et des universitaires soutiennent ce mouvement et s'organisent au sein du « Mouvement national pour la régularisation des sans-papiers et réfugiés ». Il revendique une régularisation des sans-papiers sur la base de critères clairs. La mort de Semira Adamu, le 22 septembre 1998, jeune demandeuse d'asile déboutée, survenue à l'occasion d'une tentative d'expulsion, provoque un émoi important au sein de l'opinion publique. Utilisant la technique du coussin, les gendarmes chargés de son expulsion l'ont asphyxiée. Trois jours plus tard le ministre de l'Intérieur, Louis Tobback (SP) démissionne. Cet événement suscite une vaste indignation et renforce la revendication du mouvement de défense des sans-papiers. Un nouveau gouvernement, dirigé par le libéral flamand Guy Verhofstadt (VLD), se met en place en 1999 (associant les libéraux, les socialistes et les écologistes). Il promeut une politique migratoire « réaliste et humaine » et fait voter une loi régularisant certains étrangers sans titre de séjour³⁹.

3.2. Assouplissement des conditions de nationalité et droit de vote

Le gouvernement G. Verhofstadt est aussi à l'initiative de la réforme la plus libérale en matière de conditions d'acquisition de la nationalité. La réforme du Code de la nationalité du 1^{er} mars 2000 facilite l'acquisition de la nationalité belge tant du point de vue des conditions requises que de la procédure. Dorénavant, tout étranger qui réside légalement sur le territoire belge depuis sept ans, sans aucune autre condition, peut introduire une demande d'acquisition de la nationalité par simple déclaration, à savoir une procédure administrative. Le critère de « la volonté d'intégration » disparaît. Si les juristes francophones⁴⁰ commentent posi-

.....

39 B. VAN DER MEERSCHEN, « Les régularisations selon le gouvernement arc-en-ciel », *L'année sociale 2000*, 2001, p. 80-93.

40 B. LOUIS, « La loi du 1^{er} mars 2000 modifiant certaines dispositions relatives à la nationalité belge : "Une révolution par défaut" », *Admi-*

vement les changements opérés, les flamands⁴¹ se montrent parfois plus critiques. On retrouve ainsi le même clivage linguistique qui est en train de se consolider parmi les parlementaires. Dès le début, la réforme du 1^{er} mars 2000 divise les partis selon l'axe communautaire. Cette loi reçoit la dénomination de « snel-Belg-wet » en Flandre, témoignant la faible appréciation du contenu de cette loi. Les parlementaires flamands de la majorité regrettent l'absence de conditions de maîtrise d'une des langues nationales dans les conditions d'acquisition de la nationalité. Inversement, tous les élus francophones ont soutenu cette loi. Cet assouplissement des conditions résulte aussi du frein mis à la revendication de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité à tous les étrangers. Sur ce sujet, le clivage est à la fois linguistique et partisan.

Avec la directive européenne (94/80/CE) attribuant le droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants des États membres aux élections locales, l'argument du lien irréfragable entre citoyenneté et nationalité devient obsolète. Après de très nombreux débats, l'article 8 de la Constitution est modifié le 11 décembre 1998, instaurant le principe que le droit de vote aux élections communales peut être étendu par la loi aux étrangers. Une loi autorise les étrangers européens à voter aux élections communales de 2000 tout en relançant le débat pour les ressortissants des États tiers. Après quatre ans de débats parlementaires, le 19 février 2004⁴², la Chambre adopte la proposition de loi élargissant le droit de vote, mais pas d'éligibilité, aux ressortissants non-Européens. Cette loi a été votée avec une majorité alternative avec l'appui de partis dans l'opposition (Ecolo, Groen, CDH) et sans le soutien de tous les députés du VLD et du CD&V. À plusieurs reprises, le président du VLD, Karel De Gucht, a menacé de quitter le gouvernement si cette proposition de loi était votée. Cette loi est soutenue par tous les partis démocratiques francophones (PS, MR, CDH et Écolo) ainsi que par le SP-A et Groen contre la majorité de partis flamands (CD&V, VLD, VB et N-VA).

.....
nistration publique, n° 1-1-25, 2001 ; B. RENAULD, « La loi du 1^{er} mars 2000 modifiant certaines dispositions relatives à la nationalité belge, de réformes en réformes... », *Revue belge de droit constitutionnel*, n° 1, 2000, p. 43-53.

41 M.-C. FOBLETS, R. FOQUE et M. VERWILGHEN, *Naar de Belgische nationaliteit-Devenir belge*, 2002, Bruxelles-Antwerpen, Bruylant/Maklu.

42 A. REA, « Le droit de vote des étrangers non-européens : la fin d'un saga belge », *L'Année sociale* 2004, 2005, p. 59-66.

En matière de code de nationalité ou de droit de vote, interpréter le clivage sous le seul angle de conceptions différentes de la nation ou de l'intégration des immigrés serait trop réducteur. Depuis le début des années 1970, les partis flamands relèvent l'enjeu communautaire que représente l'intégration des immigrés, particulièrement à Bruxelles, et leur inclusion dans le corps électoral francophone lorsqu'ils ont acquis la nationalité belge. Il est indéniable que les partis francophones adoptent aussi sur ces questions des stratégies électorales. L'élargissement du corps électoral et l'inclusion de candidats issus de l'immigration accroissent leur représentation politique à Bruxelles⁴³.

4. LES RESTRICTIONS DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE (2011-2025)

Après le Conseil européen de Tampere de 1999⁴⁴ qui met l'accent sur la sécurisation des frontières externes et la lutte contre l'immigration irrégulière, l'orientation restrictive et répressive de la politique migratoire se renforce. L'année 2011 constitue un repère historique permettant de voir comment le clivage linguistique supplante le clivage gauche-droite dans l'orientation coercitive de cette politique. Les partis flamands de droite (Open VLD, N-VA, CD&V) et le parti de droite francophone MR exigent explicitement un durcissement de la politique de migration et d'asile. En Flandre, le ex-SP.A/Vooruit rejoint ces partis sur divers sujets, en ce compris sur la politique d'intégration décidée par les gouvernements flamands auxquels ils participent⁴⁵. Il ne reste plus que Groen pour soutenir une politique ouverte et respectueuse des droits humains au nord du pays. Le PS et Écolo soutiennent cette même ligne, ainsi que le Parti du Travail de Belgique (PTB). Toutefois, l'absence d'une défense effective de leur programme

43 C. TENEY, D. JACOBS, A. REA et P. DELWIT, « Voting Patterns among Ethnic Minorities in Brussels (Belgium) during the 2006 Local Elections », *Acta politica*, vol. 45, 2010, p. 273-297.

44 D. DUEZ, *L'Union européenne et l'immigration clandestine. De la sécurité intérieure à la construction de la communauté politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008.

45 I. ADAM, « Immigrant integration policies of the Belgian regions : Sub-state nationalism and policy divergence after devolution », *Regional & Federal Studies*, vol. 23, n° 5, 2013, p. 547-569.

lorsque les partis francophones de gauche sont au gouvernement va laisser le champ libre à la mise en œuvre d'une politique restrictive de la migration et de l'asile qui se manifeste au moins dans deux domaines : le regroupement familial et l'accueil des demandeurs d'asile.

4.1. *Les restrictions du regroupement familial*

Inscrit initialement dans les conventions bilatérales de l'immigration de travail, le droit au regroupement familial devient un droit commun avec son inscription dans la loi du 15 décembre 1980. En 2006, la Belgique transpose la Directive européenne relative au regroupement familial (CE6/2003/86). À l'inverse de divers pays européens, les conditions économiques ne sont pas retenues comme une exigence pour accéder à ce droit⁴⁶. Cette condition réapparaît lors des négociations pour la formation d'un gouvernement après les élections du 10 juin 2007. Les partis flamands (Open VLD et SP.A) souhaitent adopter une politique plus restrictive en imposant des critères économiques pour le recours au regroupement familial. Cette revendication est englobée dans une négociation plus large qui comprend aussi la nouvelle loi sur l'asile proposée par le SP.A et la demande du PS d'une nouvelle procédure de régularisation. La première est adoptée par le gouvernement Verhofstadt III (2007) alors que la seconde le sera par le gouvernement Van Herman Rompuy (2009). Le droit au regroupement familial ne donne pas lieu à une réforme, les partis francophones (PS et MR) ayant réussi à bloquer cette réforme⁴⁷. Cependant, la résistance est de courte durée.

Le changement législatif survient d'une manière particulière et à un moment singulier. Après les élections du 13 juin 2010, la Belgique connaît ce qui est alors la plus longue crise politique de son histoire, avec 541 jours sans gouvernement de plein exercice. Cette vacance de pouvoir crée une fenêtre d'opportunité. L'Open

.....
46 S. SAROLEA, « Le nouveau visage du droit au regroupement familial après deux années de réforme », *Revue Trimestrielle de Droit Familial*, n° 2, 2008, p. 361-387.

47 I. ADAM et D. JACOBS, « Divided on Immigration, Two models for Integration. The Multilevel Governance of Immigration and Integration in Belgium », *The politics of immigration in multi-level states : governance and political parties*, E. Hepburn et R. Zapata-Barrero (dir.), Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014, p. 65-85.

VLD, le CD&V, la N-VA, le SP-A et le MR déposent une proposition de loi au parlement visant à aligner les conditions d'octroi du regroupement familial en Belgique sur les critères qui prévalent dans des pays voisins⁴⁸. Alors que l'élaboration d'un accord de gouvernement suppose des compromis entre partis en négociation, la réforme portée alors au parlement élude les processus d'atténuation de la fabrique des politiques publiques belges.

La proposition de loi impose, notamment, des exigences de ressources financières (120 % du revenu d'intégration sociale) aux ressortissants des États tiers de l'Union européenne et aux Belges. Toutefois, elle ne s'applique pas aux ressortissants de l'Union européenne. Cette disposition vise à réduire les mariages transnationaux des étrangers non-UE et des Belges d'origine étrangère avec des conjoints venant de l'étranger, singulièrement du Maroc et de Turquie. Cette réforme donne lieu à de nombreux débats parlementaires et judiciaires. Les parlementaires introduisent la condition économique contre l'avis de la Cour de justice européenne qui a condamné, en 2010, les Pays-Bas pour avoir introduit une condition similaire. Cet avis fait l'objet d'un important débat parlementaire⁴⁹. Les partis qui s'opposent à cette réforme relèvent les effets discriminatoires de cette loi dont certains ont été mis en évidence par le Conseil d'État⁵⁰. La loi votée le 8 juillet 2011⁵¹ marque un changement politique par rapport à la décennie passée, l'opposition entre les partis flamands et francophones s'atténue dans la mesure où le MR apporte son soutien aux orientations plus restrictives des partis traditionnels flamands. Cette loi donne lieu à une intense activité judiciaire. Cependant, la Cour constitutionnelle⁵² confirme l'essentiel de la loi.

.....
48 C. MASCIA, *Construire l'indésirable, justifier l'indésirabilité, Administrer le regroupement familial*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2019.

49 Chambre des Représentants, *Rapport*, 19 mai 2011, DOC 53 0443/018.

50 J.-Y. CARLIER et S. SAROLEA, *Droit des étrangers*, Bruxelles, Larcier, 2016.

51 La réforme du 8 juillet 2011 modifiant la loi du 15 décembre 1980.

52 Cour constitutionnelle, Arrêt n° 121/2013.

4.2. De la crise de l'accueil et la politique de non-accueil des demandeurs d'asile

La loi de 2007 organisant l'accueil des demandeurs d'asile prévoit que ceux-ci ont le droit de bénéficier de l'aide matérielle pendant toute la durée de leur procédure. Il suppose l'hébergement et un accompagnement social, juridique, administratif et médical. L'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, Fedasil, est chargée de désigner le lieu d'hébergement. Le réseau d'accueil comporte des centres collectifs (Fedasil, la Croix-Rouge, ONG) et des places individuelles au sein des « Initiatives locales d'accueil » organisées par les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS). Dès 2008, divers acteurs de l'hébergement s'alarment du taux élevé d'occupation. Entre octobre 2009 et mars 2010, Fedasil ne désigne pas de place d'accueil pour plus de 2.000 personnes. Ces dernières se retrouvent à la rue. Des demandeurs d'asile saisissent les tribunaux qui condamnent Fedasil à fournir une place sous astreinte. Fedasil répond avec une solution couteuse et inadaptée : l'hébergement en hôtel. Les astreintes révèlent que le gouvernement n'assure le respect de la loi que sous la contrainte judiciaire.

Début 2011, Fedasil⁵³ affirme que le réseau d'accueil atteint une saturation sans précédent. Ainsi, 30.000 demandeurs d'asile se sont présentés à Fedasil pour y demander une place d'accueil pour un réseau contenant 23.000 places. Des demandeurs d'asile se retrouvent une nouvelle fois à la rue. Le secrétaire d'État à l'Intégration sociale, Philippe Courard (PS), au sein du gouvernement Leterme II (CD&V/MR/PS/Open VLD/CDH), obtient de pouvoir ouvrir des places temporaires d'urgence dans des casernes et des centres de vacances. Bien que la loi accueil de 2007 autorise le déclenchement d'un plan de répartition permettant de distribuer sur tout le territoire l'hébergement des demandeurs d'asile, cette solution est systématiquement écartée, surtout parmi les partis flamands au motif qu'il générerait un appel d'air.

La rhétorique de l'appel d'air a été initiée par le Vlaams Belang (VB, ex-Vlaams Blok). La députée VB, Rita De Bont, considère que les aides financières et sociales aux demandeurs d'asile et les hébergements dans les hôtels constituent un appel d'air,

.....

53 Fedasil, *Rapport annuel 2011, 2012*.

attirant toujours plus de demandeurs d'asile⁵⁴. Cette rhétorique est reprise par la N-VA. Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration de 2011 à 2014, Maggie De Block (Open VLD) l'utilise à diverses reprises alors que l'expression est très peu présente dans les discours des partis francophones, comme au SP.A et chez Groen. Sous le gouvernement Michel I (N-VA/MR/CD&V/Open VLD) (2014-2018), le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Theo Francken (N-VA), mobilise constamment l'argument de l'appel d'air pour justifier sa politique coercitive. Cependant, si son discours est très souvent agressif envers les migrants et les associations qui leur viennent en aide, il consent à ouvrir des centres d'urgence temporaires (casernes, bâtiments publics) à l'occasion de la crise de l'accueil des Syriens en 2015. Le gouvernement tombe en décembre 2018, parce que la N-VA refuse la signature par la Belgique du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (dit Pacte de Marrakech).

Paradoxalement, la politique de non-accueil des demandeurs d'asile connaît son institutionnalisation lorsque la gauche revient au pouvoir avec le gouvernement De Croo (PS/MR/Écolo/CD&V/Open VLD/SP.A/Groen). L'accord de gouvernement du 1^{er} octobre 2020⁵⁵ prévoit une politique migratoire conforme aux engagements internationaux et à la législation européenne. En matière d'asile, il promet l'amélioration de la capacité d'accueil des demandeurs d'asile et un refinancement structurel de Fedasil. Le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Sammy Mahdi (CD&V), qualifie sa politique de « juste et humaine » mais « stricte ». Si le gouvernement semble prendre distance avec la politique répressive de la précédente législature, la réalité est toute autre. La législature est surtout marquée par la mise en œuvre de mesures restrictives portées par les deux secrétaires d'État CD&V, S. Mahdi d'abord, et Nicole de Moor ensuite. Face à ces mesures, PS et Écolo, en résistance au parlement, sont politiquement silencieux au gouvernement, notamment sur la politique de non-accueil.

À partir de l'automne 2021, les files de demandeurs d'asile s'allongent devant le Petit-Château à Bruxelles, lieu d'enregistrement de toutes demandes. À l'inverse de tous les pays européens,

54 Chambre des Représentants, *Documents parlementaires*, CRIV 53 PLEN 052, p. 122.

55 Chambre des Représentants, *Documents parlementaires*, DOC 55 0020/001, 1/10/2020.

la Belgique concentre sur Bruxelles l'enregistrement de toutes les demandes d'asile. La décentralisation sur tout le territoire belge est systématiquement refusée par les partis flamands. Le réseau d'accueil est une nouvelle fois saturé. Fedasil décide de prioriser les familles et les mineurs. Il ne donne plus accès à un hébergement aux hommes et met en place une liste d'attente pour l'accueil en dehors de tout cadre légal. En janvier 2022, des associations introduisent des recours auprès du tribunal de première instance de Bruxelles. Ce dernier impose à Fedasil et au gouvernement de respecter leurs obligations internationales. Cependant, le gouvernement n'exécute pas la décision du tribunal. Les associations retournent devant le tribunal qui décide en avril 2022 d'accroître les astreintes journalières demandées. En janvier 2023, le juge des saisies donne une fois encore gain de cause aux associations, mais l'État refuse de payer les astreintes⁵⁶. De très nombreux demandeurs d'asile introduisent aussi des recours au tribunal du travail. L'État belge est condamné plus de 12.000 fois par les tribunaux du travail et 1.656 par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour avoir manqué à ses obligations d'accueil⁵⁷. Le 18 juillet 2023, la CEDH produit un arrêt sur le fond avec l'arrêt Camara. Elle condamne la Belgique pour ne pas avoir hébergé un demandeur d'asile pendant cinq mois. Elle relève aussi une « carence systémique des autorités belges d'exécuter les décisions de justice définitives relatives à l'accueil des demandeurs de protection internationale »⁵⁸.

L'arrivée au secrétariat d'État de Nicole de Moore (CD&V), le 28 juin 2022, intensifie l'orientation restrictive. En mars 2023, le gouvernement décide d'accroître le nombre de places d'accueil et la sortie de certains demandeurs d'asile du réseau d'accueil. Toutefois, la mise en œuvre de cet accord est lente. N. de Moore impose alors une nouvelle ligne politique : la priorisation de l'accueil des familles et des personnes vulnérables. Le 30 août 2023, elle annonce donner instruction de ne plus accueillir temporairement les hommes seuls demandeurs d'asile. Cette mesure contraire aux obligations nationales et internationales inquiète les partenaires de la coalition ainsi que des instances internationales (la Commission européenne et le Haut-Commissariat aux Réfugiés).

56 CIRE, *Politique de non-accueil : état des lieux*, 2023.

57 CIRE, *Politique de non-accueil : état des lieux*, 2024.

58 CEDH, *Camara c. Belgique*, § 118.

La politique d'accueil des demandeurs d'asile du gouvernement dit Vivaldi a rapidement basculé d'un objectif de stabilité vers une crise chronique du non-accueil inédite dans son ampleur et ses conséquences politiques. D'une part, cette politique de non-accueil illégale vulnérabilise des demandeurs d'asile en les laissant à la rue, et d'autre part, le non-respect explicite des décisions de justice constitue une atteinte grave et assumée à l'État de droit. Cette politique de non-accueil du gouvernement dit Vivaldi tranche considérablement avec les appels à la solidarité et à l'hospitalité qu'il lance à la population au sujet de l'accueil des exilés ukrainiens révélant le double standard en matière de protection internationale⁵⁹.

Cette orientation restrictive et cynique du gouvernement dit Vivaldi conduit des députés socialistes et Écolo/Groen à des interventions au parlement. Le député Hervé Rigot (PS)⁶⁰ dénonce la saturation et l'épuisement du personnel de Fedasil. Il estime que des places d'accueil (plus de 20 %) pourraient être libérées si on accepte d'attribuer aux demandeurs d'asile afghans un statut temporaire. Le député Simon Moutquin (Écolo) va dans le même sens en dénonçant de manière très critique les listes d'attente, la situation humanitaire désastreuse au Petit-Château et la non-exécution des décisions judiciaires. Dans un texte intitulé « Crise de l'accueil : moins de *fake news*, moins de calcul électoral »⁶¹, il accuse les responsables de manquer de courage politique et demande d'augmenter massivement les places d'accueil et de sortir du discours anxiogène sur les migrants. Le PS et Écolo/Groen communiquent aussi dans les médias leur opposition à l'orientation des secrétaires d'État. À partir de 2022, ces partis adoptent une position de plus en plus critique. Des élus soutiennent les demandes des associations qui visent à activer le plan fédéral de crise, supposant la mise en œuvre du plan de répartition dans les communes, et de cesser la politique de triage des publics. Écolo accuse N. de Moor de mener une politique illégale et inhumaine, en violant volontairement le droit à l'accueil. Le député S. Moutquin voit dans le maintien de la crise de l'accueil la volonté de la secré-

59 A. REA, A. ROBLAIN et J. HERTOULT, *Héberger les exilé.es*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2023.

60 Chambre des représentants, *Documents parlementaires*, CRABV 55 COM 877, 21/09/2022.

61 <https://simonmoutquin.ecolo.be/2022/09/22/2934/>

taire d'État de réduire le nombre de demandes d'asile en opérant un *pushback soft*⁶² à visée électoraliste. Le VB n'est jamais trop loin. Leurs députés souhaitent un durcissement des règles relatives au regroupement familial pour les demandeurs d'asile reconnus et à les suspendre pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire. Ces deux propositions sont mises en œuvre par le gouvernement dit Arizona en juillet 2025.

Si les parlementaires PS et Écolo critiquent l'action des secrétaires d'État du gouvernement Vivaldi, au sein de celui-ci ces deux partis n'en font jamais un enjeu de leur participation gouvernementale. La sortie du gouvernement des deux partis a été évoquée une fois à l'occasion de la grève de la faim de sans-papiers à l'église du Béguinage, à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) en juin 2021. Ils soutiennent alors leur revendication d'une régularisation sans pour autant exécuter leur menace de quitter le gouvernement. L'opposition de voix ne se transforme pas en opposition en acte. Il en a été sur d'autres sujets pendant la législature de la Vivaldi. Tout en étant opposés à la politique de coaching pour les retours volontaires et à la loi dite FRONTTEX⁶³, le gouvernement et les élus de ces deux partis ont voté ces deux législations.

CONCLUSION

Au début des années 1990, l'immigration est devenue une source d'un double clivage. Le premier concerne l'opposition gauche-droite au niveau national. Les partis de gauche (PS et SP) et la démocratie chrétienne (au sein du PSC et du CVP) ont tendanciellement moins affirmé leur opposition discursive et programmatique à la légitimité de la présence des immigrés, particulièrement ceux issus de l'immigration de travail (de 1946

62 Chambre des représentants, *Documents parlementaires*, CRIV 55 COM 1169, 20/09/2023.

63 La loi dite FRONTTEX du 16 mai 2024 (*Moniteur belge*, 10 juin 2024) est une loi belge relative aux compétences des garde-frontières et des garde-côtes européens qui travaillent sous l'autorité de l'agence européenne des frontières (FRONTTEX). Elle autorise ses agents à se déployer sur le sol belge, par exemple dans les aéroports, ports et gares, pour renforcer les contrôles aux frontières et les retours forcés d'étrangers en situation irrégulière.

à 1976). À droite, surtout chez les libéraux, l'opposition est plus frontale du moins dans les années 1970-1980. L'émergence du Vlaams Blok/Belang vient bousculer le consensus des années 1990. Deuxièmement, le clivage communautaire se renforce avec le changement de positionnement du SP qui occupe le ministère de l'Intérieur à plusieurs reprises. Le SP quitte la stratégie défensive face à l'extrême droite en acceptant de proposer des mesures restrictives, en particulier dans le domaine de l'asile. Sans nécessairement se référer au *welfare state chauvinism*⁶⁴ qui prend forme au Danemark et en Norvège, le SP cherche à récupérer un électorat populaire qui se déporte vers le VB en soutenant les propositions de limitation des dépenses sociales pour les nouveaux migrants. Le PS opte pour une position passive face aux restrictions tout en reprenant les discours et principes du droit international et des droits humains. Il est vrai aussi que le dernier ministre PS en charge de l'immigration est P. Moureaux en 1980. La famille socialiste se divise fortement sur le sujet. Les libéraux ont eu un moment d'ouverture avec les gouvernements formés par G. Verhofstadt dès 1999. Par la suite, l'Open-VLD comme les autres partis de droite en Flandre (CD&V et N-VA) ont opté pour un programme politique toujours plus restrictif tout en entretenant un discours cherchant à se démarquer du VB. Depuis la création du secrétariat à l'Asile et la Migration, le poste a été occupé presque exclusivement par des élus flamands. Depuis 2011, le clivage communautaire se renforce. Par ailleurs, le MR retrouve sa posture historique sur le sujet et se rapproche de l'orientation coercitive promue par les partis flamands. Toutefois, le clivage communautaire n'est pas le reflet d'opinions publiques opposées. Comme le montrent les travaux de Bart Meuleman *et al.*⁶⁵, les opinions publiques flamandes et francophones sont très similaires en matière d'immigration. C'est le champ de l'offre politique qui diffère principalement des deux côtés de la frontière linguistique.

Une dissociation entre la politique d'intégration et celle d'immigration et d'asile s'opère au fil du temps. Au niveau fédéral,

.....
64 J. GOUL ANDERSEN et T. BJØRKLUND, « Structural Change and New Cleavages : The Progress Parties in Denmark and Norway », *Acta Sociologica*, 1990, vol. 33, n° 3, p. 195-217.

65 B. MEULEMAN, K. ABTS, J. BILLIET, D. DELESPUL, C. MEEUSEN et M. SYNGEDOUW, « L'extrême droite et les positions des électeurs belges sur les questions liées à l'immigration », *L'extrême droite en Belgique*, B. Biard et A. Gustin (dir.), Bruxelles, CRISP, 2025, p. 77-97.

les socialistes, les écologistes et les sociaux-chrétiens ont toujours été favorables à la mise en œuvre de politiques publiques favorisant l'intégration (Code de la nationalité, lois anti-discriminations et mesures promouvant la cohésion sociale). Concernant l'asile, les partis écologistes et le PS font preuve d'une grande dissonance, comme le montre l'expérience du gouvernement dit Vivaldi. Leurs programmes politiques sont toujours principiels et reposent sur la défense des obligations internationales et celle des droits humains. Toutefois, une fois enclenchés les débats pour la rédaction d'un accord de gouvernement ou lors des débats en conseil des ministres, ces partis ne font pas barrage aux mesures coercitives proposées par les autres partis, même si elles vont à l'encontre de leur discours politique. Ils n'en font pas une condition de leur participation au gouvernement. Sur ce même sujet, il convient de relever une division au sein même de la société civile de gauche. Les associations des droits humains et de défense des droits des étrangers, plus puissantes dans la partie francophone, portent les revendications liées à un accueil et un traitement justes des demandeurs d'asile. Par contre, les syndicats sont assez rarement mobilisés sur ce sujet, à l'exception de la situation des sans-papiers parce qu'ils sont souvent des travailleurs exploités. Il s'agit du seul domaine où les syndicats, les associations et les partis de gauche se retrouvent autour d'une revendication commune, celle de la définition de critères clairs de régularisation des sans-papiers.

L'ENQUÊTE QUALITATIVE EN TERRAINS DIFFICILES À L'ÈRE DE LA POLARISATION ET DES CLIVAGES : APPORTS, LIMITES ET ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES

Aurélie **Campana**

(Université Laval)

Émilien **Colaoux**

(UCLouvain)

INTRODUCTION

Comme l'ont montré les chapitres précédents, dans le paysage politique contemporain, la polarisation et la multiplication des clivages, qu'ils soient classiques ou émergents, redéfinissent profondément les conditions du débat démocratique. Ces divisions, qui opposent non seulement des visions du monde mais aussi des rapports antagonistes à la vérité, à la légitimité et aux institutions, affectent autant le fonctionnement des systèmes politiques que les modalités mêmes de la production scientifique. Dans ce contexte, les sciences politiques, à l'instar d'autres disciplines des sciences sociales, se trouvent directement confrontées à ces tensions : les chercheurs et chercheuses doivent composer avec des acteurs ou des groupes qui contestent les fondements de la démarche scientifique, qui instrumentalisent la recherche à des fins stratégiques, qui exercent des rapports de pouvoir ou qui perçoivent le chercheur ou la chercheuse comme un adversaire ou un représentant du « système ».

Ce chapitre propose de déplacer le regard : il s'agit de passer de l'analyse des clivages politiques à celle des conditions d'enquête qu'ils imposent. Bien que les précédents chapitres ne soient pas tous basés sur un terrain de recherche, les méthodes qualita-

tives sont de plus en plus utilisées par les chercheurs et chercheuses qui travaillent sur la polarisation, les clivages et sur les extrémismes. Il y a dès lors lieu d'interroger les apports de telles méthodes et leurs limites dans un contexte dans lequel le statut même du chercheur est fragilisé. Confrontés à des prescriptions normatives et éthiques, à une méfiance de plus en plus grande de certaines catégories d'enquêtés, à une contestation des savoirs, voire un anti-scientisme appuyé, les chercheurs sont contraints d'ajuster leurs pratiques et de les questionner en continu pour ne pas se laisser piéger par ces terrains difficiles.

En nous appuyant sur des enquêtes qualitatives menées par les deux auteur et autrice sur des terrains réputés difficiles, qu'il s'agisse d'acteurs perçus comme illégitimes, d'espaces militants marqués par la méfiance, ou de catégories sociales dominantes, nous interrogeons les défis méthodologiques, relationnels et éthiques auxquels le chercheur est confronté. Ces situations d'enquête, souvent marquées par des asymétries de pouvoir, des logiques d'instrumentalisation ou des risques personnels, exigent une réflexivité accrue sur les rapports entre savoir, positionnalité et pouvoir. L'objectif est de montrer que l'étude des polarisations contemporaines ne peut être dissociée d'une réflexion sur les conditions concrètes de production du savoir scientifique. Comprendre les lignes de fracture qui traversent nos sociétés suppose également d'examiner la manière dont elles affectent les pratiques de recherche, la relation enquêteur-enquêté et, plus largement, la place du chercheur dans l'espace public. En ce sens, ce chapitre prolonge les interrogations précédentes : si les clivages fragilisent parfois l'équilibre démocratique, leur analyse impose elle aussi de repenser les outils, les postures et les cadres éthiques permettant d'en rendre compte dans des contextes de plus en plus sensibles et polarisés.

1. LA RECHERCHE SUR DES TERRAINS DIFFICILES : DÉFINITION ET ENJEUX

L'expression « terrain difficile » renvoie à des situations où les interactions entre enquêteurs et enquêtés sont entravées par des obstacles significatifs, qu'ils soient d'ordre culturel, social,

éthique ou relationnel¹. Ces difficultés ne se limitent pas aux zones de conflit ou de violence ; elles concernent également certains milieux sociaux élitistes, les environnements où les individus sont socialement stigmatisés, ou ceux caractérisés par des comportements hostiles. Dans de tels contextes, le chercheur doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation méthodologique et d'une gestion constante des relations humaines, afin de concilier exigences scientifiques et défis relationnels. Le caractère « difficile » d'un terrain dépend largement de l'expérience et des compétences du chercheur, ainsi que des liens qu'il entretient avec son objet d'étude. Ce qui constitue un obstacle pour l'un peut être perçu différemment par un autre, en fonction de son parcours et de ses capacités à s'adapter à des situations nouvelles. Par exemple, des barrières linguistiques, culturelles ou géographiques peuvent imposer des stratégies d'adaptation spécifiques pour mener à bien l'enquête. Ces ajustements sont essentiels pour assurer la fluidité des interactions et l'accès aux informations nécessaires tout en préservant la rigueur académique. Dans des environnements éloignés ou peu familiers, le chercheur doit faire preuve de flexibilité dans ses méthodes, qu'il s'agisse de négociations relationnelles ou de modifications de ses outils de collecte des données². Il doit se montrer attentif à la situation d'enquête et être prêt à ajuster ses stratégies en fonction des difficultés perçues ou objectives qu'il rencontre.

Un terrain difficile peut ainsi impliquer des dangers physiques ou émotionnels, qui peuvent résulter de l'environnement même du terrain ou de l'hostilité des acteurs étudiés. Raymond Lee³ distingue ainsi les dangers « ambiants », inhérents au contexte (par exemple, un terrain en zone de guerre), et les dangers « situationnels », découlant de l'hostilité ou de la méfiance envers le chercheur. Dans ces conditions, la recherche exige des stratégies de protection, tant pour l'enquêteur que pour les participants. Ces risques sont acceptés comme partie intégrante de la situation, et leur gestion implique une évaluation continue de la sécurité, ainsi que des mesures visant à prévenir les conséquences

.....
1 M. BOUMAZA et A. CAMPANA, « Enquêter en milieu « difficile » : Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 1, 2007, p. 5-25.

2 M. BOUMAZA et A. CAMPANA, « Enquêter en milieu « difficile » : Introduction », *op. cit.*

3 R. M. LEE, *Dangerous fieldwork*, Londres, Sage Publications, 1995.

sociales ou psychologiques négatives. Comme le soulignent Iris Segers *et al.*⁴ au sujet de l'hostilité idéologique ou morale, soit des dangers situationnels, ils ne sauraient être réduits à de simples espaces à risques. Ils engendrent des dilemmes relationnels, émotionnels et éthiques complexes. Leur approche inspirée de l'éthique du *care* invite ainsi à appréhender la recherche comme un processus relationnel et situé, où la réflexivité et la vulnérabilité du chercheur deviennent des composantes de la rigueur scientifique plutôt que des faiblesses.

La recherche sur des terrains difficiles touche souvent à des sujets sensibles, qui peuvent avoir des implications sociales, politiques ou économiques importantes, et qui comportent des risques pour les chercheurs et les participants. Cela rejoint plus largement la notion de recherche sensible, telle que la définit R. Lee⁵ comme impliquant des risques divers, qu'ils soient physiques, sociaux ou politiques. Les méthodes qualitatives, qui privilégient des interactions prolongées et la création de liens de confiance, sont particulièrement adaptées à ce type de terrain, car elles permettent d'aborder des sujets délicats dans un cadre de confiance mutuelle. Cependant, ces recherches nécessitent des stratégies particulières pour minimiser les risques, tant pour les participants que pour le chercheur, et pour respecter les principes éthiques fondamentaux, tels que le consentement éclairé et la confidentialité des données. Si les terrains difficiles imposent des défis considérables, ils offrent également des perspectives uniques pour comprendre des réalités sociales souvent invisibles ou marginalisées. La capacité du chercheur à s'adapter à des conditions imprévues et à gérer les tensions entre distanciation et proximité constitue une compétence essentielle pour mener à bien ce type d'enquête, tout en respectant les impératifs éthiques et scientifiques.

Dans plusieurs contextes académiques nationaux, comme le Canada, le risque doit être évalué, anticipé et apprécié en amont de toute recherche de terrain, lors de la demande de certificat éthique, qu'il est nécessaire d'obtenir avant même de contacter tout participant potentiel. Or, comme le montrent plusieurs colloques, plusieurs écueils attendent le chercheur lors de cette aven-

.....
4 I. B. SEGERS, T. GELASHVILI et A. GAGNON, « Intersectionality and care ethics in researching the far right », *Feminist Media Studies*, vol. 24, n° 5, 2024, p. 1219-1224.

5 R. M. LEE, *Doing research on sensitive topics*, Londres, Sage Publications, 1993.

ture en soi que représente la demande d'un certificat d'éthique⁶. Mauvaises compréhensions des objectifs de la recherche; délais occasionnés par les multiples allers-retours entre le chercheur et le comité d'éthique de son institution; possible altération de l'envergure de la recherche à la suite des modifications exigées; absence de flexibilité face aux nécessaires ajustements à effectuer en cours de recherche, etc.⁷ : autant d'obstacles à franchir alors même que la recherche en elle-même n'est pas débutée.

De plus, Antonia Vaughan⁸ remarque que les membres des comités d'éthique ont en général une mauvaise connaissance des types de dangers auxquels peuvent faire face les chercheurs, en particulier ceux qui travaillent sur des individus ou groupes issus de la mouvance d'extrême droite et les incompréhensions que cela peut engendrer. La focale est en effet le plus souvent mise sur le risque de mettre en danger le chercheur et ses enquêtés. Si la sécurité des participants à une recherche doit sans conteste être et demeurer une préoccupation première du chercheur tout au long de son enquête, il doit aussi veiller à sa propre sécurité à toutes les étapes du processus de recherche. Or les risques sont ici de nature beaucoup plus diverse qu'initialement anticipés. Certes, la nature même de certains groupes, qui versent ouvertement dans la violence symbolique voire physique, peut constituer un péril pour le chercheur au moment de faire son terrain. Ce dernier peut ainsi être vu comme un ennemi, un traître et donc faire l'objet de pressions, d'intimidation voire de stratégies de vengeance. Le chercheur peut aussi être surveillé par ces mêmes groupes, guidés par une méfiance endémique, mais aussi par les agences d'application de la loi, qui elles-mêmes sont susceptibles d'enquêter sur les activités de ces groupes⁹. Le chercheur doit ainsi veiller à la protection des données qu'il a collectées sur le

.....

6 C. WINTER et R. V. GUNDUR, « Challenges in gaining ethical approval for sensitive digital social science studies », *International Journal of Social Research Methodology*, vol. 27, n°1, 2024, p. 31-46; A. VAUGHAN, « Principle versus practice : The institutionalisation of ethics and research on the far right », *International Journal of Social Research Methodology*, vol. 28, n° 1, 2025, p. 29-42.

7 A. DOLNIK, *Conducting Fieldwork on Terrorism*, Londres, Routledge, 2013; A. VAUGHAN, « Principle versus practice : The institutionalisation of ethics and research on the far right », *op. cit.*

8 A. VAUGHAN, « Principle versus practice : The institutionalisation of ethics and research on the far right », *op. cit.*

9 K. BLEE, *Inside Organized Racism : Women in the Hate Movement*, Berkeley, University of California Press, 2002.

terrain, afin qu'elles ne puissent être utilisées pour cibler des individus ou stigmatiser des communautés déjà marginalisées.

Mais le risque aujourd'hui bien plus qu'hier ne se limite pas au terrain en tant que tel ou à l'après. Il se décline aussi lors de la diffusion des résultats de la recherche, puisque le chercheur peut faire l'objet de harcèlement via les outils numériques (*networked harassment*), et des militants d'extrême droite qui se comportent en trolls¹⁰. Or, les institutions ne sont pas préparées à faire face à cette réalité¹¹, qui peut aussi s'imposer à des collègues qui travaillent sur d'autres objets sensibles (questions de genre ; féminisme ; conflits au Moyen-Orient ; etc.). Le chercheur se trouve alors pris en étau, entre prescriptions issues entre autres des comités d'éthique et la nécessaire flexibilité que demande toute recherche sur des terrains dits difficiles ou sensibles.

Si les terrains dits difficiles ou sensibles sont souvent envisagés sous l'angle de l'hostilité ou de la stigmatisation, comme c'est le cas de ce type d'enquêtes sur l'extrême droite, relevons que d'autres contextes peuvent l'être pour des raisons presque inverses : la proximité idéologique et culturelle du chercheur avec son objet. Les recherches sur la gauche radicale ou les mouvements populistes de gauche confrontent certains chercheurs à des dilemmes méthodologiques singuliers. Le possible partage d'un socle théorique commun entre enquêteur et enquêtés peut engendrer une circularité entre raisonnement empirique et raisonnement théorique, où l'on « voit ce qu'on s'attend à voir ». Ces situations invitent à penser une autre forme de difficulté, non pas marquée par la distance, l'hostilité ou le rejet, mais par une proximité réflexive susceptible de brouiller la posture analytique du chercheur. Là où les chercheurs travaillant sur l'extrême droite doivent construire un *rapport minimal*, ceux qui enquêtent sur des espaces militants proches de leurs valeurs risquent au contraire de s'immerger trop profondément¹². Ces (a-)symétries rappellent

.....
10 A. VAUGHAN, « Principle versus practice : The institutionalisation of ethics and research on the far right », *op. cit.*

11 P. DOERFLER, A. FORTE, E. DE CRISTOFARO, G. STRINGHINI, J. BLACKBURN et D. MCCOY, « 'I'm a Professor, which isn't usually a dangerous job' : Internet-facilitated harassment and its impact on researchers », *Proceedings of the ACM on Human-Computer Interaction*, vol. 5, n° CSCW2, article 341, p. 1-32.

12 Voir par exemple : B. DEODHAR, « Inside, Outside, Upside Down : Power, Positionality, and Limits of Ethnic Identity in the Ethnographies of the Far-Right », *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 51, n° 4, 2021, p. 538-565.

que la difficulté du terrain ne se mesure pas uniquement à son degré de dangerosité, mais aussi à la position épistémologique du chercheur dans le champ idéologique étudié.

L'un des défis majeurs reste donc la gestion de la relation avec les acteurs étudiés, qui peuvent percevoir le chercheur comme un intrus, en particulier dans des environnements stigmatisés ou sensibles. Cette méfiance peut constituer un obstacle à l'accès aux informations et données, obligeant le chercheur à ajuster constamment ses stratégies d'enquête. Il doit trouver un équilibre délicat entre distanciation professionnelle et proximité humaine, afin d'établir une relation de confiance qui favorise le recueil de données tout en respectant les conventions éthiques¹³. La recherche sur des terrains difficiles ne se réduit pas à la gestion de contraintes externes ou institutionnelles; elle engage une posture réflexive où la vulnérabilité, l'adaptabilité et la responsabilité deviennent les garantes mêmes de la rigueur scientifique.

2. LE CHERCHEUR FACE AUX ACTEURS POLARISÉS ET POLARISANTS

L'asymétrie de la configuration dans laquelle le chercheur s'engage dans le cadre d'une recherche de terrain sur des groupuscules d'extrême droite peut s'exprimer de multiples façons. Les stratégies de présentation déployées par le chercheur au moment du premier contact par courriel ou par téléphone conditionnent en partie cette relation et la tournure qu'elle est susceptible de prendre par la suite. La question s'est posée de manière accrue au début de la recherche de terrain auprès de membres ou anciens membres de groupuscules identifiés comme appartenant à la mouvance d'extrême droite au Canada. Tirailés entre les prescriptions de plusieurs comités d'éthique¹⁴, le niveau de discours a

13 M. BOUMAZA et A. CAMPANA, « Enquêter en milieu « difficile » : Introduction », *op. cit.*

14 La recherche a été menée par trois chercheurs, rattachés à deux universités québécoises, chacune possédant son propre comité éthique. Un mécanisme de collaboration entre universités québécoises permet d'alléger la procédure liée à la demande éthique dans l'Université B, si un certificat a déjà été émis dans l'Université A. Toutefois, ce mécanisme ne peut être appliqué si la recherche est jugée à « hauts risques ». Notre recherche rentrait dans cette catégorie. Si toutes les chartes et dispositifs

été ajusté aux personnes sollicitées. Trois questions centrales ont animé l'équipe de chercheurs engagés dans cette recherche. Premièrement comment parler d'extrême droite dans un contexte dans lequel ce terme reste extrêmement stigmatisant? En effet, quand cette recherche a été initiée fin 2012, la plupart des personnes composant l'entourage respectif de l'équipe, collègues y compris, ont fait part de leur scepticisme le plus grand. Pour beaucoup, il n'existait pas alors au Canada une extrême droite groupusculaire, à l'image de ce que l'on peut observer en Europe ou aux États-Unis. Les questions que soulevaient l'objet même de cette recherche reflètent une croyance fortement ancrée à l'époque, qui faisait du Canada, pays chanfre du multiculturalisme, un contexte exempt de toute montée de l'extrême droite. Certains de nos interlocuteurs en voulaient pour preuve l'absence, toujours en 2012-2013, de parti fédéral d'extrême droite. Le phénomène, s'il existait, ne pouvait donc n'être que marginal, voire refléter une interprétation un peu farfelue de la part de chercheurs en quête d'un nouvel objet et de nouveaux terrains. Quant aux acteurs que nous avons identifiés comme appartenant à cette mouvance, ils rejetaient et rejettent toujours pour la plupart ce qualificatif dans lequel ils voient une charge accusatoire forte. Ce faisant, ils réfutent toute comparaison avec des groupes américains ou européens, même si le groupe auquel ils revendiquent leur appartenance se révèle être une émanation d'un groupe né dans un autre contexte¹⁵. Beaucoup ont aussi insisté sur la part de

.....
éthiques des universités québécoises sont fortement ancrés dans l'« Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2022) – Introduction », chaque comité éthique a développé ses propres pratiques. Ainsi, les formulaires, les documents à joindre et les injonctions varient sensiblement. Outre la lourdeur administrative que cela peut engendrer et les délais de plusieurs mois avant l'obtention du précieux certificat d'éthique, cela peut amener à des dissonances certes mineures. Ces divergences peuvent cependant avoir des incidences fortes sur les ajustements demandés aux stratégies de présentation du chercheur par exemple.

15 Nous pensons ici aux Soldats d'Odin, apparus en Finlande en 2015 et importés au Québec en 2016, ou encore aux groupes apparentés aux III%, nés en contexte américain, qui ont essaimé dans plusieurs provinces canadiennes. Voir M. GEOFFROY et M. IMBEAU, *La montée de l'extrême-droite au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2025; E. ARCHAMBAULT et Y. VEILLEUX-LEPAGE, « The Soldiers of Odin. The Failure of a Transnational Ideology », *Vigilantism against Migrants and Minorities*, T. Bjorgo et M. Mares (dir.), Londres et New York, Routledge,

stigmatisation contenue dans ce terme, alors que, selon eux, leurs discours et leurs actions ne ressemblent en rien à ce qui se fait ailleurs.

La deuxième question à laquelle les membres de l'équipe ont été confrontés découle de la nature bilingue de la recherche. Travailler sur l'extrême droite extraparlamentaire au Canada signifiait faire du terrain en français (principalement au Québec) et en anglais (en Ontario, Alberta et Colombie-Britannique). Deux difficultés, en apparence anodines, ont émergé. Toutes deux renvoient à la positionnalité du chercheur et à la nécessité de naviguer à travers plusieurs clivages, linguistiques, politiques et identitaires. La première difficulté tient à la traduction du terme et concept d'extrême droite. Devait-on privilégier *right-wing*, *far-right*? Si conceptuellement notre choix s'est arrêté sur le terme de *far-right*¹⁶, encore devons-nous décider comment présenter notre recherche lors des premiers contacts avec des participants potentiels. À l'époque, le terme de *far right* était encore très peu utilisé dans l'espace public. L'intégrer dans nos stratégies de présentation pour décrire notre recherche pouvait ainsi créer une distance encore plus grande avec des enquêtés, qui pour la plupart rejettent *a priori* tout qualificatif soulignant l'adhésion à une forme d'extrémisme politique. La seconde difficulté renvoie à la grande diversité des contextes politiques provinciaux et locaux au Canada. Les contours des extrêmes peuvent ainsi fluctuer en fonction de spécificités provinciales. Dès lors, comment s'assurer de rester crédibles, surtout pour des chercheurs francophones en contexte anglophone? L'équipe de recherche a ainsi, à plusieurs reprises, été accusée à demi-mot de calquer une réalité québécoise ou européenne sur un contexte qui ne s'y prête pas, puisque l'extrême droite serait, aux yeux de certains de nos participants, un produit purement importé.

Pour tenter de contrer ces obstacles, les membres de l'équipe ont opté pour une stratégie de présentation volontairement tronquée, puisqu'ils se sont présentés comme des cher-

.....
2019, p. 272-285; R. SCRIVENS et A. AMARASINGAM, « Haters Gonna "Like" : Exploring Canadian Far-Right Extremism on Facebook », M. Littler et B. Lee (dir.), *Digital Extremisms Readings in Violence, Radicalisation and Extremism in the Online Space*, Palgrave Macmillan Cham, 2020.

16 S. LEMAN-LANGLOIS, A. CAMPANA et S. TANNER, *The Great Right North : Inside Far-Right Activism in Canada*, Montréal, Queen's-McGill University Press, 2024.

cheurs travaillant sur des « groupes oppositionnels » au Canada¹⁷. Cela permettait d'éviter les écueils énoncés plus haut, en insistant dans le courriel de contact sur les discours, revendications et actions déployés par ces groupes et individus. Cela s'est révélé plus facilitant, même si cela n'a pas permis de contourner un dernier obstacle que l'équipe n'avait que trop peu anticipé. Ses trois membres avaient tous une large expérience de la recherche de terrain, mais sur d'autres objets. Deux d'entre eux ont travaillé sur des groupes djihadistes dans différents contextes; le troisième sur des groupes criminalisés en zone de guerre. Ces recherches antérieures se sont avérées être autant de marqueurs assignés par les participants qui avaient pris le soin de faire quelques recherches rapides sur Internet pour retracer les trajectoires respectives des membres de l'équipe. Voilà donc trois spécialistes de la violence politique et de l'engagement radical et extrémiste qui s'intéressent à un phénomène encore peu visible et médiatisé au Canada. Les raccourcis que plusieurs ont fait entre extrémisme, violence, voire extrémisme et terrorisme, ont accentué l'illégitimité des membres de l'équipe et donc de la recherche aux yeux de plusieurs.

L'étau se décline ainsi de plusieurs façons en fonction du contexte et de ses évolutions. Ainsi, au fur et à mesure que la recherche avançait, ses fondements mêmes ont suscité moins de questionnements, alors que le phénomène a pris une ampleur médiatique quasi-inédite à la suite de l'entrée dans l'espace public de plusieurs groupes très présents sur les médias sociaux et qui à l'image de La Meute ou encore de Pegida Canada, étaient porteurs d'un discours anti-immigration décomplexé¹⁸. Cela a donc en partie changé la perception dans le milieu académique de la recherche, devenue en quelques mois beaucoup plus pertinente socialement parlant. Cela n'a cependant que peu affecté la réaction des personnes contactées à des fins d'entretien. Les chercheurs de l'équipe se sont retrouvés pris dans trois configurations principales : ils ont fait face à des tentatives d'instrumentalisation lors de l'entretien ou *a posteriori*; ont été confrontés à des stratégies d'évitement,

17 S. TANNER et A. CAMPANA, « The radicalization of right-wing Skinheads in Quebec », *TSAS Working Paper*, n° 14/07, 2014; C. TILLY, *The politics of collective violence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

18 S. LEMAN-LANGLOIS, A. CAMPANA et S. TANNER, *op. cit.*

qui traduisent à la fois une méfiance et, dans certains cas, une volonté d'intimidation ; et ont agi comme des repoussoirs.

Les tentatives d'instrumentalisation sont courantes dans les recherches de type ethnographique¹⁹. La proximité établie avec les participants autorise certains d'entre eux à formuler explicitement des demandes qui se résument bien souvent à des mises en visibilité des discours dont ils sont porteurs. L'un des participants a ainsi explicitement demandé que ses propos ne soient pas anonymisés et l'enregistrement de l'entretien soit diffusé sur une plateforme Internet ou un média social²⁰. L'instrumentalisation n'est en rien à sens unique puisqu'un chercheur dont les valeurs s'éloignent fortement des valeurs défendues par des militants de groupes d'extrême droite peut être accusé de « profiter » du désir que certains participants ont de répondre à des questions, et pour ce faire feindre le rapprochement. Mais comme le note Hilary Pilkington, ce qui importe n'est pas tant de partager des valeurs ou de développer une forme de camaraderie, mais d'avoir une « compréhension partagée des finalités et des objectifs de la recherche »²¹. C'est finalement ce qui permet de développer et d'ancrer un lien de confiance.

Toutefois, ce lien de confiance peut être complexe à instaurer et à préserver, surtout quand les participants contactés développent des stratégies d'évitement. Ces dernières ont pris plusieurs formes. Dans la plupart des cas, les personnes contactées et avec lesquelles de multiples échanges avaient eu lieu principalement par courriel, ne se sont pas présentées à l'entretien. Certaines ont prévenu les chercheurs après coup, prétextant un empêchement et leur proposant de reprogrammer une rencontre à laquelle elles ne se sont finalement jamais rendues. D'autres n'ont pas donné suite à la relance qui a suivi. D'autres encore observaient de loin les membres de l'équipe qui les attendaient. À au moins une reprise ils et elles ont été suivis dans la rue après avoir quitté le lieu désigné d'un entretien²². Cette dernière action relevait très

.....
19 D. CEFAÏ et V. AMIRAUX, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. Partie 1 », *Culture et conflits*, 47, automne 2002.

20 Entretien avec ED9, 9 août 2015, Toronto.

21 H. PILKINGTON, « Field observer : Simples. Finding a place from which to do close-up research on the "far right." », *op. cit.*, p. 30. Notre traduction de l'anglais.

22 Juin 2015, Hamilton

clairement d'une tentative d'intimidation menée par les membres d'un groupe *skinhead* contre deux femmes²³. Les rapports de genre, les croyances et l'idéologie dont ces individus sont porteurs ont contribué à complexifier toute tentative de créer un lien de confiance. Le fait que deux des membres de l'équipe de chercheurs ne soient pas nés au Canada a ainsi été relevé à plusieurs reprises par des participants en début ou à la fin de l'entretien. Leur origine européenne a été soulignée, ce qui leur a permis de constater qu'ils avaient aux yeux de ces participants une certaine forme de légitimité comme individu. Leur identité de chercheur a quant à elle été mise à mal à plusieurs reprises.

Ainsi, il leur est arrivé de voir l'entretien transformé directement ou indirectement en un moment et un espace de luttes symboliques. Certains participants ont très vite, une fois les présentations effectuées, tenter d'inverser ce qu'il percevait comme un rapport de force, par exemple en imposant leur rythme, en reformulant les questions ou les détournant. D'autres ont essayé d'inverser les rôles, posant beaucoup de questions sur les motivations qui ont guidé cette recherche, ou sur les personnes déjà contactées ou rencontrées. Au moins deux personnes ont donné rendez-vous aux membres de l'équipe dans des lieux publics assez exigus, situés dans des quartiers incarnant différents types de diversités. Tous deux ont adopté une posture de défiance vis-à-vis du chercheur, mais aussi des personnes issues de ces diversités entourant la table, en proférant bien fort des discours anti-immigration et anti-LGBTQIA+²⁴. Puisque les chercheurs ne connaissaient que peu les villes dans lesquelles ils se sont rendus pour réaliser les entretiens, ils demandaient aux participants de choisir un lieu de rencontre. La seule condition posée était que ce lieu soit public. Dans cette configuration, le chercheur peut se retrouver piégé, ne pouvant exprimer son inconfort face à la straté-

.....

23 À plusieurs reprises, Aurélie Campana était accompagnée de l'une des assistantes de recherche ayant travaillé sur le projet aux côtés des chercheurs principaux. Une telle stratégie permettait de minimiser les risques dans des configurations anticipées comme plus difficiles ou sensibles que d'autres. Sur les enjeux genrés liés à la présence de chercheuses sur les terrains liés à l'extrême-droite : T. GELASHVILI et A. GAGNON, « One of the Boys : On Researching the Far Right as a Woman », *Studies in Conflict & Terrorism*, 2024, p. 1-22.

24 Entretien ED5, Mississauga, 26 septembre 2015 ; Entretien ED9, 16 juin 2015.

gie de déstabilisation et de provocation consciemment mise en place pour inférioriser le chercheur et retourner l'asymétrie perçue.

Le chercheur peut aussi agir comme repoussoir. Nombreuses sont les personnes contactées qui ont refusé de nous rencontrer au prétexte qu'ils ou elles ne souhaitaient pas parler à « des personnes assimilées à des marxistes », ou dont les recherches étaient financées par un organisme fédéral. Certains l'ont fait sur un ton relativement neutre, signifiant toutefois leur défiance : « Nous préférons décliner cette invitation. Notre politique est de ne pas travailler avec des groupes financés par le gouvernement du Canada, que nous considérons comme une entité reconnue coupable au criminel »²⁵. D'autres se sont lancés dans des diatribes anti-gauche, nous attaquant sans filtre aucun.

La logique antisystème semble ici l'emporter : le chercheur est vu comme un *outsider*, et comme une incarnation d'un « système » combattu par les militants qui acceptent de mener un entretien²⁶. La posture de défiance qui en découle a pu également prendre la forme de moqueries, mais elle a également consisté en des attaques nominales. Ces dernières sont le plus souvent survénues après la publication d'articles scientifiques. Une salve de courriels, au ton et aux propos à peu près identiques, visait à remettre en cause la crédibilité de la recherche et sa scientificité. L'attaque la plus virulente a eu lieu en 2017 après un colloque auquel les premiers résultats de la recherche ont été explorés. Cette présentation a été relayée dans un article d'un quotidien québécois²⁷, sans toute la nuance requise. Elle a été vilipendée par un créateur de contenu alors proche du groupe anti-immigration aujourd'hui éteint *La Meute*²⁸.

Les médias sociaux jouent un rôle central dans la méfiance exprimée à l'endroit des chercheurs et plus largement de la

.....

25 Courriel de juin 2016, en réponse à une sollicitation pour un entretien. Notre traduction de l'anglais.

26 M. BOUMAZA et A. CAMPANA, « Enquêter en milieu « difficile » : Introduction », *op. cit.*

27 P. TEISCERA-LESSARD, « L'extrême droite québécoise sous la loupe », *La Presse*, 13 mai 2017.

28 LEMAN-LANGLOIS S., CAMPANA A., TANNER S., *The Great Right North : Inside Far-Right Activism in Canada*, *op. cit.*, p. 20. Cette vidéo a depuis été supprimée par YouTube « en raison d'une infraction aux conditions d'utilisation de YouTube ». Voir LEMAN-LANGLOIS S., CAMPANA A., TANNER S., *The Great Right North : Inside Far-Right Activism in Canada*, *op. cit.*, p. 20.

science²⁹. Si la stigmatisation de la science, de la recherche et des chercheurs n'est pas l'apanage d'une seule mouvance idéologique, les mouvements populistes, au-delà de leur grande diversité, développent « une perception alternative de la réalité, insuffisamment fondée sur la raison ou la science »³⁰. Ils produisent parallèlement des interprétations alternatives de ces réalités, qui puisent entre autres dans les théories du complot³¹. Les partis et groupes d'extrême droite alimentent par une posture anti-scientiste³², l'antagonisme moral grandissant « entre des intellectuels corrompus et un peuple vertueux », qui devrait avoir toute la latitude voulue pour décider de l'attribution des ressources pour mener à bien des projets de recherche³³. Les scientifiques sont en effet souvent inclus dans la catégorie fourre-tout des « élites » décriées, voire honnies³⁴. Face à ces élites, abordons à présent les enjeux des recherches en sciences politiques, notamment sur les clivages et la polarisation.

3. LE CHERCHEUR FACE AUX ÉLITES

L'étude des clivages et des dynamiques de polarisation permet de comprendre les principales lignes de division qui structurent nos sociétés et influencent les comportements politiques. Elle invite également à s'intéresser aux acteurs qui contribuent à leur maintien ou à leur transformation, et à examiner comment

29 J.-M. EBERL, R. A. HUBER, M.G. MEDE et E. GREUSSING, « Populist attitudes towards politics and science : how do they differ ? », *Political Research Exchange*, vol. 5, n° 1, 2023.

30 J.-W. VAN PROOIJEN, « Populism as political mentality underlying conspiracy theories », B. Rutjens et M. Brandt (dir.), *Belief Systems and the Perception of Reality*, New York/Londres, Routledge, 2018, p. 93. Notre traduction de l'anglais.

31 *Ibid.*

32 N. G. MEDE et M. S. SCHÄFER, « Science-related populism : Conceptualizing populist demands toward science », *Public Understanding of Science*, vol. 29, n° 5, 2020, p. 473-491.

33 I. HAWKINS et S. CHINN, « Populist views of science : How social media, political affiliation, and Alt-Right support affect scientific attitudes in the United States ». *Information, Communication & Society*, vol. 27, n° 3, 2024, p. 521.

34 E. MERKLEY, « Anti-Intellectualism, Populism, and Motivated Resistance to Expert Consensus », *Public Opinion Quarterly*, vol. 84, n° 1, 2020, p. 28.

leur position dans les hiérarchies sociales conditionne leur pouvoir d'action. Derrière ces structures collectives de conflit et d'alignement se trouvent des individus et des groupes exerçant une influence directe sur les décisions publiques, sur la production de normes et sur les représentations sociales. C'est dans cette perspective que l'attention se porte sur les élites institutionnelles, politiques, administratives et économiques, dont les pratiques et les discours façonnent les rapports de pouvoir. Étudier ces acteurs impose une réflexion sur les conditions d'enquête, en particulier sur les défis méthodologiques et relationnels liés à l'interaction, à la négociation des rapports de pouvoir, ainsi qu'à l'accès et à la collecte de données sur ce type de terrains dits difficiles.

La réalisation de démarches empiriques auprès de ces acteurs soulève des enjeux méthodologiques et techniques relatifs à ce que certains auteurs en sciences politiques et sociales ont qualifié d'enquêtes avec des imposants³⁵, des dirigeants³⁶ ou des élites³⁷. Ce type d'approche permet de comprendre les processus décisionnels et les dynamiques de pouvoir à un niveau où les acteurs influents, comme les dirigeants politiques, les hauts fonctionnaires, les juges, les chefs d'entreprises ou encore les experts, jouent un rôle central. L'étude des élites s'appuie sur l'idée que ces acteurs exercent une influence considérable dans les processus de politiques publiques et permet d'examiner les interactions entre ces groupes et les institutions, les mouvements sociaux ou les classes populaires. La manière dont les élites réagissent aux pressions externes ou influencent les structures sociales et politiques est essentielle pour comprendre l'évolution des régimes politiques, des politiques publiques ou des relations internationales.

En tant qu'acteurs occupant une position restreinte et stratégique au sein de la société, investis de responsabilités majeures, les élites sont souvent difficiles à appréhender par les méthodes

.....
35 H. CHAMBOREDON, F. PAVIS, M. SURDEZ et L. WILLEMEZ, « S'imposer aux imposants : À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n° 16, 1994, p. 114-132; S. LAURENS, « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 69, 2007, p. 112-127.

36 S. COHEN, *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999.

37 W. S. HARVEY, « Strategies for conducting elite interviews », *Qualitative Research*, vol. 11, n° 4, 2011, p. 203-216; F. DENORD, P. LAGNEAU-YMONET et S. LAURENS, *Vers le haut : Enquêter sur l'élite au pouvoir*, La Découverte, 2025.

traditionnelles de la recherche quantitative, qui privilégient des approches fondées sur des échantillons larges et représentatifs. La recherche qualitative, en revanche, permet d'explorer de manière approfondie les perceptions, les croyances et les motivations des individus au sein de ces groupes restreints tout en prenant en considération les aspects subjectifs et contextuels des terrains étudiés. En sciences politiques, l'une des approches les plus courantes consiste à étudier les élites politiques ou administratives à travers des entretiens approfondis. Cette méthode offre aux chercheurs l'opportunité d'accéder à des informations précieuses sur les décisions stratégiques et les logiques sous-jacentes qui orientent l'action publique politique. Dans ce cadre, il est crucial pour le chercheur de prêter une attention particulière à diverses considérations méthodologiques et stratégiques afin d'assurer la validité des résultats et la rigueur de l'enquête. Il doit garder à l'esprit que l'entretien qualitatif, « loin de se réduire à une simple communication de face à face entre A et B, est une relation sociale entre deux personnes qui se différencient par leurs caractéristiques sociales, scolaires, sexuelles »³⁸.

Le chercheur, notamment lorsqu'il mène des enquêtes qualitatives dans des contextes sensibles ou difficiles, peut se retrouver dans une position de domination vis-à-vis des acteurs rencontrés, qui peuvent appartenir à des milieux précaires³⁹. Dans ce cas, l'asymétrie sociale place l'enquêteur dans une situation de pouvoir⁴⁰. Cependant, dans le cadre d'entretiens avec des élites, cette relation de pouvoir peut être inversée, l'acteur interrogé pouvant se sentir en situation de supériorité par rapport au chercheur. Dans tous les cas, il est essentiel de chercher à compenser et à réduire l'écart social entre les interlocuteurs afin d'éviter des situations d'interrogatoire ou des échanges trop rigides. Relevons à cet égard que la littérature féministe récente invite à nuancer la conception classique du rapport de pouvoir entre chercheur et enquêté. Comme le rappellent I. Segers *et al.*⁴¹, la

.....
38 S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *Politix*, vol. 3, n° 35, 1996, p. 238.

39 M. BOUMAZA et A. CAMPANA, « Enquêter en milieu « difficile » : Introduction », *op. cit.*

40 S. LAURENS, « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? », *op. cit.*

41 I. B. SEGERS, T. GELASHVILI et A. GAGNON, « Intersectionality and care ethics in researching the far right », *op. cit.*

relation d'enquête n'est pas unidirectionnelle : elle se reconfigure en fonction du genre, de l'âge, de la classe ou de l'origine perçue du chercheur. Minimiser son propre pouvoir peut, dans certains contextes, accroître la vulnérabilité du chercheur, notamment des femmes et des chercheurs racisés, exposés à des comportements hostiles ou sexualisés sur le terrain. Reconnaître cette dimension conduit à penser une négociation permanente de la relationalité plutôt qu'une simple réduction de l'asymétrie. Le chercheur doit pouvoir négocier son degré d'exposition et de pouvoir selon les contextes, en assumant parfois une posture plus assertive pour préserver son intégrité physique ou symbolique.

S'agissant des élites, l'un des principaux défis consiste à accéder à ces acteurs, dont la disponibilité est souvent restreinte. Aussi, certaines motivations classiques des participants aux enquêtes qualitatives, telles que la visibilité ou le désir de reconnaissance⁴², s'appliquent moins dans le cadre des entretiens avec des élites, en raison de leur statut social déjà valorisé. Une fois l'accès au terrain acquis, le chercheur doit faire preuve de vigilance quant au déroulement des entretiens. En effet, les élites ont tendance à chercher à maintenir le contrôle sur l'entretien, ce qui peut influencer négativement la collecte des données. Ainsi, Stéphane Beaud⁴³ affirme que les enquêtes auprès des élites se caractérisent souvent par une imposition des modalités, telles que le lieu et la durée des rencontres. De plus, lors de l'entretien, ces individus peuvent recourir à divers moyens pour opposer des « petits actes de défiance ou de résistance »⁴⁴. En raison de leur maîtrise du discours oral et de leur expérience des interactions sociales, ils sont en mesure de contourner certains sujets sensibles et de mobiliser des ressources langagières spécifiques, liées à leur domaine d'expertise afin de contrôler la dynamique de l'entretien⁴⁵. Dans ce contexte, les élites adoptent fréquemment des stratégies pour

.....
42 O. SCHWARTZ, *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 2012.

43 S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *op. cit.*

44 S. LAURENS, « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? », *op. cit.*, p. 115.

45 H. CHAMBOREDON, F. PAVIS, M. SURDEZ et L. WILLEMEZ, « S'imposer aux imposants : À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *op. cit.* ; S. COHEN, *L'art d'interviewer les dirigeants*, *op. cit.*

éviter de traiter des sujets sensibles, par exemple la montée en généralité et le laconisme. La montée en généralité⁴⁶ consiste à éluder des opinions ou pratiques personnelles en abordant des thèmes de manière plus globale, souvent en faisant référence à des tendances générales. Le laconisme, de son côté, se traduit par une attitude de réserve, caractérisée par des réponses succinctes et parfois fuyantes. Ces comportements ont un impact considérable sur le déroulement des entretiens, rendant plus complexe l'accès à des informations cruciales et perturbant ainsi le travail empirique du chercheur, en particulier dans un contexte où les relations de pouvoir placent ce dernier dans une position subordonnée. Dans cette situation, la relation de pouvoir étant à l'avantage du répondant, le chercheur peut être amené à recourir à l'autocensure, ce qui constitue également un obstacle significatif pour la recherche⁴⁷.

Pour contourner ces difficultés, diverses pratiques ou stratégies peuvent être mises en œuvre par le chercheur. Il peut être pertinent d'insister sur le statut d'observateur neutre et extérieur du chercheur, dont l'objectif principal est la production de connaissances. Cette approche permet d'établir une relation de confiance avec l'interlocuteur⁴⁸. Le chercheur veille également à offrir au répondant l'opportunité de poser des questions et de demander des précisions si nécessaire et à favoriser le dialogue, en abordant des éléments plus généraux, particulièrement avant de discuter des sujets plus sensibles. Adopter une stratégie de relance permet de garantir une collecte approfondie de données⁴⁹. Cela consiste à reformuler les questions à plusieurs reprises, de manière différente, en les précisant ou en les individualisant, afin de contrer une montée en généralité dans les réponses de l'interlocuteur. Une phase exploratoire, dans la perspective des entretiens approfondis, permet également de mieux appréhender les relations d'enquête, d'identifier les rapports de domination et de mesurer les risques d'autocensure. La promesse de restitution des résultats et la mise en avant de l'utilité de la recherche peuvent

.....
46 S. LAURENS, « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent? », *op. cit.*

47 *Ibid.*

48 W. S. HARVEY, « Strategies for conducting elite interviews », *op. cit.*

49 S. LAURENS, « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent? », *op. cit.*

également permettre de limiter le laconisme, en offrant aux participants une motivation supplémentaire pour s'engager pleinement dans l'entretien.

L'étude des élites en sciences politiques représente un terrain d'enquête à la fois porteur et complexe, où les relations de pouvoir et les dynamiques sociales exigent une approche méthodologique réfléchie et structurée. Les chercheurs confrontés à ces enjeux doivent naviguer avec tact entre l'accès restreint aux acteurs influents et les stratégies discursives déployées par ces derniers pour contrôler le processus d'enquête. Si les difficultés méthodologiques et les asymétries de pouvoir peuvent rendre l'interaction avec les élites plus délicate, elles offrent également une opportunité précieuse d'approfondir notre compréhension des mécanismes décisionnels qui façonnent nos sociétés. En ce sens, la recherche qualitative, se présente comme un outil essentiel pour enrichir les connaissances scientifiques en impliquant ces catégories sociales, tout en prenant soin de respecter la rigueur scientifique nécessaire à la validité des résultats.

CONCLUSION

Ce chapitre a mis en lumière les contraintes méthodologiques, relationnelles et éthiques inhérentes à l'étude des terrains politiquement sensibles, qu'il s'agisse de groupes marginalisés, de mouvements contestataires ou d'élites institutionnelles. Loin de se limiter à de simples obstacles épistémologiques, ces difficultés traduisent les fragmentations sociopolitiques qui traversent nos sociétés et reconfigurent les conditions mêmes de la recherche scientifique. Les résistances rencontrées par les chercheurs, qu'elles prennent la forme d'un refus de coopération, d'une instrumentalisation de la recherche, de rapports de pouvoir ou d'une remise en cause de sa légitimité, révèlent la fragilisation des fondements du débat démocratique, lequel repose sur la circulation de savoirs objectivés et la reconnaissance des faits.

Dans ce contexte, la recherche en sciences politiques n'a pas seulement pour mission d'analyser les clivages, la polarisation et les rapports de pouvoir ; elle doit également interroger ses propres conditions de production et les asymétries qui la traversent. Renforcer la transparence méthodologique, documenter les biais

et les conditions concrètes d'enquête, ou encore institutionnaliser des espaces de confrontation raisonnée entre chercheurs et acteurs sociaux, apparaissent dès lors comme des leviers essentiels pour garantir la robustesse et la légitimité des résultats. De même, la formation des chercheurs aux enjeux éthiques et relationnels des terrains sensibles ou réputés difficiles constitue une exigence croissante pour assurer la rigueur et la sécurité de la pratique scientifique⁵⁰. La recherche collaborative ou participative, lorsqu'elle est encadrée de manière rigoureuse, peut contribuer à réduire certaines asymétries et à restaurer un dialogue constructif entre le monde académique et les acteurs étudiés. En développant des protocoles adaptés à des contextes marqués par la conflictualité ou la méfiance, les sciences politiques assument pleinement leur fonction critique : objectiver les tensions, éclairer les mécanismes de pouvoir et offrir des outils d'analyse indispensables à la compréhension et à la vitalité du débat démocratique.

.....
50 Les *Webinar Series on Researching the Far Right : Methods and Ethics* permettent en cela de structurer une communauté de pratiques autour d'enjeux épistémologiques, méthodologiques et éthiques.

CONCLUSION

LA POLARISATION COMME PILIER DE LA DÉMOCRATIE

Vincent **Jacquet**
(F.R.S.-FNRS, UNamur)

INTRODUCTION

« Comment la polarisation met à mal notre système démocratique »¹. C'est à partir de ce titre d'un article du journal *Le Soir* de 2024 que s'ouvre le premier chapitre de cet ouvrage. Il est révélateur d'un discours répandu dans l'espace public selon lequel les démocraties contemporaines seraient malades du trop-plein de divisions en leur sein. La démocratie est alors implicitement caractérisée comme le lieu de la concorde, de l'échange purement rationnel et dépassionné en vue du bien commun. Comme l'indiquent plusieurs chapitres de cet ouvrage, cette vision irrigue également des travaux de sciences politiques et sociales autour de la notion de polarisation affective. Forcée dans le contexte partisan étasunien, la notion fait référence à la méfiance croissante mutuelle qu'éprouveraient les supporters des partis démocrate et républicain. Cette distance idéologique, mais surtout l'hostilité entre ces deux groupes, engendrerait une spirale de la violence qui minerait le fonctionnement démocratique du pays². Même si la logique binaire étasunienne est parfois difficile à transposer dans d'autres pays, la menace que fait peser la polarisation sur la démocratie peut également être étendue à l'ensemble des régimes

1 M. BUISSON, « Comment la polarisation met à mal notre système démocratique », *Le Soir*, 19 février 2024.

2 S. IYENGAR, Y. LELKES, M. LEVENDUSKY, N. MALHOTRA et S.J. WESTWOOD, « The Origins and Consequences of Affective Polarization in the United States », *Annual Review of Political Science*, vol. 22, n° 1, 2019, p. 129-146.

représentatifs contemporains (voir la présentation de la littérature sur la polarisation dans les chapitres 2 et 11).

À travers une lecture transversale des treize chapitres de ce livre centré sur la Belgique, cette conclusion montre que l'antinomie supposée entre polarisation et démocratie peut largement être remise en question. L'approche par les clivages qui irrigue l'ensemble des contributions est fondée sur le fait que les sociétés modernes sont structurées par des conflits profonds entre groupes sociaux, porteurs d'intérêts et de valeurs en tension. Nous soutiendrons que c'est à partir de ces conflits, et non contre ceux-ci, qu'il s'agit de penser la démocratie.

1. LA POLARISATION, COMPOSANTE DE BASE DU POLITIQUE

Cet ouvrage débute par un chapitre sur la notion de clivage (chapitre 1), leur genèse et transformation dans le cadre du système politique belge (chapitre 2). Il s'agit d'un point de départ qui implique, d'emblée, une certaine posture face aux conflits politiques. Ceux-ci ne sont pas des querelles superficielles propres au champ politique. Les clivages structurent l'ensemble des sociétés modernes des suites de bouleversements majeurs survenus par le passé. Selon la théorie élaborée par S. M. Lipset et S. Rokkan³, les révolutions nationales et industrielles du XVIII^e siècle ont initié des tensions et contradictions, débouchant sur des mobilisations collectives autour de quatre clivages principaux : « Église/État », « centre/périphérie », « possédants/travailleurs », et « urbain/rural ». Ces clivages sont la base de revendications et réactions qui ont, selon les conjonctures propres à chaque système politique, donné naissance à certains partis politiques.

Dans l'histoire politique belge, c'est le clivage Église/État, dit philosophique, qui a dans un premier temps structuré l'essentiel de la compétition électorale dans le cadre du suffrage censitaire. Le parti libéral fut fondé en 1846 afin de défendre la laïcisation de l'État contre ce qui était perçu comme l'emprise de l'Église catholique, notamment en matière d'organisation de l'enseignement.

.....
3 S.-M. LIPSET et S. ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments : Cross-National Perspectives*, New York et Londres, The Free Press & Collier-MacMillan Limited, 1967.

Comme l'explique C. Sägerser dans le chapitre 5, cet enjeu a fait l'objet de mobilisations intenses, témoignant d'une forte polarisation au sein de l'ensemble de la société. Celle-ci était particulièrement visible lors des deux « guerres » scolaires, 1857-1878, puis 1950-1958, avec des manifestations rassemblant des milliers de personnes dans les rues et des tensions vives entre représentants politiques. À la suite du mouvement de sécularisation et des équilibres scolaires trouvés au milieu du XX^e siècle, la polarisation sur ces questions s'est faite moindre. Bien que des enjeux impliquant la religion comme le port des signes convictionnels ou l'abattage rituel font l'objet de controverses, l'autrice n'aperçoit plus dans la situation belge contemporaine une confrontation bloc contre bloc sur cet enjeu. Ce retour historique montre, en tous cas, que sur la dimension « Église/État », c'est plus la dépoliarisation qui caractérise les relations contemporaines sur le clivage.

Notons que toutes les controverses ne font pas l'objet d'un clivage structurant au sein de la société, et encore moins ne donnent naissance à des partis politiques principalement identifiés à un pôle. Certains enjeux font l'objet de revendications de la part de la société civile et sont pris en charge (ou non) dans les institutions représentatives par les partis politiques constitués sur les autres clivages. C'est ce qu'analyse R. Biesemans dans le chapitre 7 sur les droits des personnes LGBTQIA+.

Il est parfois reproché à la polarisation de convoquer les affects en politique, notamment par la construction d'un « nous » qui se distingue du « eux ». Encore une fois, l'approche par les clivages mobilisée à travers cet ouvrage invite à considérer ce processus d'identification comme constitutif de la politique moderne. À partir d'expériences partagées, des personnes se reconnaissent comme semblables. Ce processus mêle à la fois la construction d'un « nous » affectif et l'élaboration de revendications politiques quant à la prise en charge des intérêts et valeurs de ce groupe par la collectivité. C'est comme cela que se sont constitués les différents pôles en Belgique, notamment le pôle « travailleurs » (chapitre 9) ou les mouvements ethno-régionalistes de la « périphérie » (chapitre 3). Cette dimension affective est également à prendre en compte dans la compréhension des alignements politiques sur les questions écologiques (chapitre 10).

Il apparaît également que la polarisation sur les réseaux sociaux analysés, par C. Close, L. Kins et L. Jacobs, dans le chapitre 11, en termes d'appels aux groupes, n'est pas propre à ce

mode de communication. Le fait que des mandataires politiques dissocient dans les communications digitales des groupes auxquels ils ou elles souhaitent s'associer, et d'autres desquels ils ou elles souhaitent se dissocier, est une caractéristique du processus de la construction identitaire politique des pôles. Les résultats de leur enquête empirique sur X, analysant les posts des partis politiques et de leurs présidents et présidentes, indiquent d'ailleurs que le positionnement des mandataires est largement cohérent avec leur positionnement sur les différents clivages : les partis d'extrême droite se dissocient des étrangers, les partis de gauche radicale défendent les travailleurs contre la classe capitaliste, les partis qui se revendiquent du centre tendent à faire appel à l'ensemble de la population...

La polarisation sur les clivages évolue donc à travers le temps. Ceci ne signifie pas que le processus de polarisation procède d'une dynamique symétrique où les deux pôles d'un clivage gagneraient en visibilité de façon concomitante dans les débats publics. Dans le chapitre 12 consacré aux politiques de migration et d'asile depuis les années 1970, A. Rea analyse la position des partis politiques représentés au parlement et leur influence sur les décisions publiques. La description historique donne surtout l'impression du développement grandissant d'un pôle « restrictif » (durcissement de la politique d'asile, restriction de la politique migratoire, non-accueil des demandeurs d'asile) et de la relative absence d'un pôle opposé dans l'espace institutionnel, malgré certaines mobilisations d'associations de terrain. L'auteur note d'ailleurs que les partis de gauche (PS, Écolo, Groen) se montrent peu combatifs sur ces questions lorsqu'ils participent au gouvernement et « ne font pas barrage aux mesures coercitives proposées par les autres partis, même si elles vont à l'encontre de leur discours politique » (chapitre 12). Ce qui ressort de cette analyse est moins une polarisation croissante des positions sur ces enjeux, que la prégnance croissante d'une position « restrictive » dans la conduite des politiques publiques.

2. CLIVAGE, POLARISATION ET DÉMOCRATIE

Si la polarisation, notamment à travers des relations entre pôles des clivages fondamentaux, est au centre du politique, est-elle pour autant, en soi, une menace pour la démocratie ? Ici

encore, les contributions de l'ouvrage invitent à remettre largement en question cette assertion.

La théorie des clivages de S.-M. Lipset et S. Rokkan ne constitue pas une théorie de la démocratie. Elle prend acte du caractère conflictuel des sociétés modernes et se donne surtout pour objectif d'expliquer le maintien ou les évolutions des structures d'opposition ainsi que des alignements partisans qu'ils engendrent. C'est en ce sens qu'il faut analyser les débats sur l'émergence de nouveaux clivages telle que présentée par O. Paye, N. Schifano et B. Biard dans le chapitre 1 autour des oppositions « matérialisme/postmatérialisme »⁴ ou « ethnocentrisme/cosmopolitisme »⁵ qui seraient apparues dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Cependant, une des caractéristiques que S.-M. Lipset et S. Rokkan attribuent aux partis politiques permet de questionner leur fonction démocratique. Les partis sont ambivalents. Ils sont à la fois des agents du conflit et de l'unité. Tout en incarnant la présence d'intérêts divergents au sein de la collectivité politique, l'affirmation des pôles leur donne une place dans l'espace politique. Ils constituent des sujets politiques capables de se reconnaître et d'entrer en interaction les uns avec les autres. Il nous semble que cette ambiguïté peut faire écho à certaines théories normatives qui valorisent le conflit en démocratie. Telle que conceptualisée par Chantal Mouffe, la recherche du consensus, même en tant qu'idéal abstrait, est illusoire compte tenu de la nature fondamentalement contradictoire du politique⁶. Selon elle, les relations de pouvoir ne peuvent pas être éliminées, car elles sont enracinées dans la vie sociale. En conséquence, la démocratie ne devrait pas chercher à établir des procédures qui éliminent les relations de pouvoir. Elle devrait promouvoir des formes institutionnelles qui favorisent les contestations, y compris passionnées, de l'ordre social. L'adversité permet la constitution et la confrontation d'identités collectives. Le conflit ne doit donc

.....
4 R. INGLEHART, « The Silent Revolution in Europe : Intergenerational Change in Post-Industrial Societies », *The American Political Science Review*, vol. 65, n° 4, 1971, p. 991-1017.

5 A.-P. FROGNIER, « Partis et clivages en Belgique : l'héritage de S.M. Lipset et S. Rokkan », *Les partis politiques en Belgique*, P. Delwit et J.-M. De Waele (dir.), Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1997, p. 257-265.

6 C. MOUFFE, *Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism*, Political Science Series, Vienna, Institute for Advanced Studies, 2000.

pas être transcendé, mais encouragé, car les citoyens acquièrent leur autonomie dans la contestation de l'ordre social⁷. Les démocrates agonistiques soutiennent que la polarisation n'est pas l'ennemie de la démocratie, mais qu'elle en est plutôt sa condition même de possibilité.

Dans cette optique, il semble qu'un élément de la constitution des pôles sur les clivages mérite d'être mis en exergue. Dans la définition du clivage que les auteurs et autrice adoptent dans le chapitre 1, inspirée des travaux de S. Bartolini, le clivage est conçu comme « une division persistante dans une société due au fait qu'un groupe a fixé des lignes de démarcation fortes et fermées entre lui et au moins un autre groupe qu'il perçoit comme dominant ». Ce dernier mot est important, car il fait écho à la dimension émancipatrice de la démocratie. Une partie de la théorie politique, et surtout des revendications politiques, ne limite en effet pas celle-ci à la souveraineté populaire dans son sens politique et formel. Comme le prétend Samuel Hayat, « la démocratie comme pouvoir du peuple peut aussi faire référence à un tout autre sens du mot peuple, un sens social. Il s'agit des pauvres, des travailleurs, de la plèbe, c'est-à-dire d'une catégorie spécifique d'habitants (citoyens ou non) caractérisés par une condition sociale et économique dominée »⁸. Selon cette perspective, la polarisation qui résulte des revendications des catégories sociales dominées, et qui se constituent en acteur politique en remettant fondamentalement en question l'ordre social, est donc pleinement en adéquation avec la quête démocratique de l'égalité.

Ce processus de constitution de catégories politiques ne doit pas être considéré comme une activité purement mécanique où les démarcations économiques, ethniques ou religieuses feraient émerger spontanément les principales lignes de partage politique et électorale. L'approche par les clivages permet justement d'analyser le caractère contingent de ces processus. En fonction des contextes et conjonctures politiques, certains conflits prennent le pas sur d'autres, certaines alliances se créent et d'autres se transforment, ce qui engendre des processus d'alignements différen-

.....
 7 V. LOWNDES et M. PAXTON, « Can agonism be institutionalised? Can institutions be agonised? Prospects for democratic design », *The British Journal of Politics and International Relations*, vol. 20, n° 3, 2018, p. 693-710.

8 S. HAYAT, *Démocratie*, Paris, Anamosa, 2020, p. 14.

ciés. Cette thématique a nourri une littérature importante sur l'évolution des clivages politiques, et certains chapitres de cet ouvrage poursuivent ce chantier de recherche.

Le chapitre 7 de N. Hiernaux et B. Frère consacré à la défense des intérêts agraires montre que le positionnement de certains intérêts sociaux peut être sujet à controverses et confrontations. Comme dans nombre d'autres pays européens, les intérêts ruraux belges n'ont pas été défendus par un parti dédié à cette unique cause. Le caractère dominant ou dominé de ce groupe social dépend également de la perspective dans laquelle on se place (niveau local *versus* national). L'étude de terrain auprès d'agriculteurs et agricultrices belges francophones montre que la perception de leurs intérêts et des potentielles alliances avec d'autres entités (par exemple, l'agrobusiness, les militants écologistes urbains, l'Union européenne, les contrôleurs sanitaires) diffère en fonction des enquêtés. Cette ambivalence s'observe également dans la concurrence entre organisations syndicales qui prétendent défendre les intérêts ruraux (Fédération Wallonne de l'Agriculture, Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs). Cette étude indique donc que le débouché politique à donner aux aspirations politiques de ce groupe social fait toujours l'objet d'un travail politique dont la position dépend des rapports de force en présence.

Cette contingence ne signifie pas pure autonomie. L'histoire des affrontements et la façon dont les différents mouvements politiques se sont déployés par le passé influencent le développement des forces politiques ultérieures. C'est en ce sens que A. Borriello et A. Groz interrogent la singulière position du Parti du Travail de Belgique (PTB) dans l'espace belge et européen. À la suite de la crise financière de la fin des années 2000, de nombreuses formations politiques situées à gauche de la sociale-démocratie ont expérimenté un « moment populiste », marqué par la constitution de partis-plateformes, fondés sur une organisation lâche. Le discours de ces formations politiques est généralement axé sur le dépassement des clivages traditionnels autour d'un certain sens commun qui dépasse la division gauche-droite. On peut ici penser à La France Insoumise (LFI), à Podemos, à Syriza ou au Mouvement Cinq Étoiles (M5S). Le PTB n'a jamais pris cette voie, et s'est toujours présenté comme un parti de classe ancré sur le second versant du clivage possédants/travailleurs. Selon les deux auteurs, cette trajectoire s'explique par l'héritage communiste du

parti, mais également par la polarisation du système politique belge et la prégnance relative des organisations syndicales qui font du plat pays un terrain moins fertile aux formes populistes (de gauche).

3. LA POLITISATION COMME PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Selon la perspective que nous défendons ici, la polarisation entre différentes positions est ce qui rend possible les débats démocratiques, c'est-à-dire la délibération collective au sujet d'alternatives politiques qui favorisent certains intérêts et valeurs au détriment d'autres. La démocratie se caractérise ici par la possibilité de poser un choix entre des projets de société concurrents, à l'opposé d'une logique de nécessité, que celle-ci soit basée sur la science, la tradition, ou la religion⁹. Ce processus de confrontation est, là encore, loin d'être uniforme et peut évoluer à travers le temps.

Dans leur chapitre sur le processus de néo-libéralisation belge, Z. Evrad et D. Piron (chapitre 8) analysent comment cette évolution a coïncidé avec une certaine dépolitisation des questions situées sur l'axe économique, débattues dans l'espace public moins comme des choix politiques engageant des modèles différents de société, que comme des choix purement techniques. Cette évolution suit un fort moment de polarisation dans les années 1960 et 1970, comme en témoignent le nombre de grèves et les déclarations patronales appelant à affronter ces vagues de contestations sociales, et ce avant même les chocs pétroliers de 1973 et 1979. Dans ce contexte, la victoire des orientations néolibérales résulte moins d'un affrontement ouvert dans l'espace public entre différentes orientations socioéconomiques, que d'une évolution des rapports de force au sein des piliers, notamment du pilier chrétien flamand, notamment de son parti (CVP) et de son syndicat (ACV) qui ont favorisé ce basculement pendant les années 1970. Selon cette perspective, la technicisation et ses solutions présentées comme étant « nécessaires », « pragmatiques », « de bon sens », sont l'antithèse du débat démocratique ouvert. Sans

9 C. HAY, *Why We Hate Politics*, Cambridge, Polity Press, 2007.

le développer en profondeur, les autrice et auteur du chapitre entrevoient une repolitisation des questions économiques suite aux mouvements de critiques qui ont suivi la crise financière de 2008.

De façon plus prospective, L. Knops (chapitre 10) invite également à repolitiser les enjeux écologiques. Selon elle, le fait de présenter les problématiques environnementales (pollutions, sécheresses, inondations, effondrements de la biodiversité) comme des enjeux « postmatérialistes » témoigne d'une certaine dépolitisation. Ce concept tend à présenter ces enjeux comme étant au-delà des enjeux socioéconomiques et des affrontements politiques. Cette vision est en adéquation avec de nombreuses politiques environnementales qui mettent l'accent sur la responsabilisation individuelle, la consommation durable ou les écogestes. Elle peut également trouver un certain écho dans les positions technosolutionnistes qui proposent de traiter les enjeux environnementaux sans remettre en cause l'organisation sociale. S'appuyant sur les travaux de Bruno Latour et Nikolaj Schultz¹⁰, L. Knops propose de tracer une nouvelle ligne de partage entre « terrestres » et « hors-sol ». Cette opposition prend notamment appui sur les affects, comme le besoin d'attachement ainsi que le sentiment de panique provoqué par les bouleversements écologiques en cours. Que l'on soit convaincu ou non par l'existence de ce nouveau clivage en cours de consolidation, L. Knops montre que les lignes de fracture ne sont jamais données une fois pour toutes, mais dépendent des prises de position des acteurs sociaux concernés.

CONCLUSION

.....

À travers une lecture transversale de l'ouvrage, ce chapitre a défendu que le lien négatif qui est parfois établi entre politisation et démocratie peut être largement renversé. Comme on ne le rappellera jamais assez, la démocratie ne s'identifie pas au régime du gouvernement représentatif, qui a initialement été établi contre la participation de la majeure partie de la population¹¹. Si l'uni-

.....

10 B. LATOUR et N. SCHULTZ, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, Paris, La Découverte, 2022.

11 F. DUPUIS-DERI, *Démocratie. Histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France*, Montréal, Lux, 2013.

versalisation du suffrage a certes participé à rendre plus inclusif ce régime, la théorie politique comme les soulèvements populaires montrent que l'idéal d'autogouvernement va bien au-delà des mécanismes électoraux¹². En nous appuyant sur une approche agonistique, nous avons indiqué que la constitution des clivages, et la polarisation politique qui lui est liée possèdent des vertus démocratiques. Elles donnent la possibilité aux catégories sociales se percevant comme dominées de se constituer en sujet politique pour imposer leur reconnaissance dans l'espace public. La mise en concurrence de différentes politiques publiques, et plus largement de différents projets de société, rend alors possible la délibération collective.

Cette perspective ne signifie pas pour autant qu'il faille glorifier, béatement, toute forme de conflit. Que du contraire. Si l'on épouse une conception de la démocratie¹³ qui associe celle-ci à la quête d'égalité entre citoyens, au refus des dominations et des ordres sociaux qui les soutiennent, il s'agit alors de rester attentif aux substances des lignes de fracture. En d'autres termes, les oppositions et divisions sont-elles portées par une quête d'émancipation et d'autonomie ? Analyser ces éléments est plus délicat que de constater la présence de procédures purement formelles. Il s'agit pourtant d'une activité nécessaire pour rendre compte des processus de démocratisation dans leur ensemble.

.....

12 D. GRAEBER, « La démocratie des interstices. Que reste-t-il de l'idéal démocratique ? », *Revue du MAUSS*, vol. 2, n° 26, 2005, p. 41-89.

13 S. HAYAT, *Démocratie*, Paris, Anamosa, 2020.

LES AUTEURS ET AUTRICES

Benjamin Biard est chercheur en science politique au Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) et chargé de cours invité à l'UCLouvain. Ses intérêts de recherche couvrent notamment la vie politique belge, la démocratie et l'extrême droite.

Romain Biesemans est doctorant-assistant en science politique à l'Université Libre de Bruxelles, rattaché au CEVIPOL et affilié aux centres interdisciplinaires TRANSFO et STRIGES. Sa thèse porte sur le rôle et les dynamiques des enjeux de genre au sein des partis politiques en Belgique et en Espagne. Il travaille également sur les discours des partis d'extrême droite autour des questions de genre et des personnes LGBTQIA+.

Arthur Borriello est professeur de sciences politiques à l'Université de Namur et membre de l'Institut Transitions. Ses intérêts de recherche portent sur le populisme et les transformations idéologiques et organisationnelles des partis politiques de gauche.

Aurélié Campana est professeure titulaire de science politique à l'Université Laval (Québec, Canada). Ses recherches se concentrent sur les violences politiques et les extrémismes.

Caroline Close est chargée de cours en science politique à l'Université Libre de Bruxelles (sur le campus de Charleroi) et chercheuse au Cevipol. Ses travaux s'intéressent aux partis politiques, aux comportements électoraux, à la représentation et à la communication des élites politiques, principalement en Belgique.

Émilien Colaux a été aspirant F.R.S.-FNRS. Il a mené des recherches en sciences politiques à l'UCLouvain centrées sur le management public et le secteur de la justice.

Jérémy Dodeigne est professeur en politique belge et comparée à la Faculté EMCP et à l'Institut de recherche Transitions de l'Université de Namur. Ses agendas de recherche portent sur l'étude du comportement des parlementaires, de la personnalisation de la vie politique et des transformations de la communication politique en Europe.

Zoé Evrard est chargée de recherche (FNRS) à l'UCLouvain (ISPOLE). Ses intérêts de recherche se situent au croisement de l'économie politique du néolibéralisme et de la planification socio-économique.

Bruno Frère est sociologue et philosophe de formation, professeur à la faculté de sciences sociales de l'Université de Liège et directeur de recherche honoraire du FNRS.

Arthur Groz est chercheur postdoctorant à l'Université de Namur et membre de l'Institut Transitions. Ses travaux portent sur le renouveau des modes d'engagement et des structures partisans dans la gauche radicale.

Noé Hiernaux est doctorant en sociologie politique au sein du laboratoire Pragmapolis à l'Université de Liège. Ses recherches actuelles concernent les modes de séduction de l'extrême droite auprès des classes moyennes et employées.

Laura Jacobs est professeure invitée et chercheuse postdoctorale au sein du groupe de recherche Media, Movements & Politics (M2P) et du département de science politique de l'Université d'Anvers. Ses recherches portent sur la droite radicale, le populisme, la communication politique, ainsi que l'usage des réseaux sociaux et les discours des élites politiques.

Vincent Jacquet est chercheur qualifié du F.R.S.-FNRS et professeur de sciences politiques à l'Université de Namur. Ses travaux portent sur les transformations des démocraties, les dispositifs de participation et l'analyse des politiques publiques.

Lucas Kins est chercheur postdoctoral et chargé de cours en science politique à l'Université Libre de Bruxelles (Cevipol). Ses travaux s'intéressent aux stratégies de communication numérique des élites politiques et aux transformations organisationnelles des partis en Belgique.

Rémy Lejeune est titulaire d'un bachelier en science politique et d'un master en sciences économiques à l'UCLouvain. Il poursuit actuellement un doctorat en sciences économiques à HEC Liège consacré au marché de l'énergie. Ses intérêts de recherche portent notamment sur la démocratie, l'économie de l'énergie et l'innovation.

Inès Lequeux est chercheuse doctorante à l'UCLouvain au sein de l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE) et à l'ULiège au sein du Centre de recherche et d'interventions sociologiques (CRIS). Ses intérêts de recherche portent notamment sur les interactions de première ligne dans les tribunaux

de proximité, les enjeux démocratiques, ainsi que sur la mise en œuvre et la réflexion autour des méthodes de collecte de données qualitatives.

Christoph Niessen est chercheur postdoctoral FWO à l'Université d'Anvers. Ses recherches portent sur l'évolution des demandes d'autonomie sous-étatique dans des États multi-nationaux, ainsi que sur l'institutionnalisation de nouvelles formes de participation citoyenne.

Olivier Paye est docteur en sciences politiques de l'Université Libre de Bruxelles et professeur à l'Université catholique de Louvain, site Saint-Louis Bruxelles où il a fondé le Centre de recherche en science politique (CReSPo) qu'il a dirigé jusqu'en 2010. Ses domaines d'étude privilégiés concernent l'analyse de l'action publique, la participation politique et les mobilisations citoyennes.

Damien Piron est chargé de cours à l'Université de Liège. Ses intérêts de recherche se situent au croisement entre l'administration publique et l'économie politique des finances publiques.

Andrea Rea est sociologue, professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles et fondateur du Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Égalité (GERME). Ses intérêts de recherche concernent les inégalités, l'immigration et l'intégration des immigrés.

Min Reuchamps est professeur de science politique à l'UCLouvain. Ses enseignements et ses recherches portent sur le fédéralisme et la gouvernance multi-niveaux, la démocratie et ses différentes facettes, les méthodes participatives et délibératives ainsi que les relations entre langue(s) et politique(s) et en particulier le rôle des métaphores.

Anthony Ricotta est chercheur à l'UCLouvain au sein de l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE). Ses intérêts de recherche portent notamment sur les interactions de première ligne dans les services publics, sur les fardeaux administratifs, ainsi que sur les enjeux démocratiques et la vie politique belge.

Caroline Sägersser est docteure en Histoire (ULB) et chargée de recherches au CRISP.

Nathalie Schiffino est professeure ordinaire de science politique à l'UCLouvain, membre associée au Centre d'Analyse des Politiques Publiques (CAPP) de l'Université Laval (Québec) et professeure invitée en 2025-2026 à l'École Nationale d'Admi-

nistration Publique (ÉNAP, Québec). Ses intérêts de recherche couvrent notamment la démocratie, ses mises sous tension (crises, risque, populisme) et la participation des citoyens et citoyennes.

David Talukder est chercheur postdoctoral au sein de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) où il travaille notamment sur les questions d'inégalités de représentations, d'insatisfaction démocratiques et de réformes de la démocratie.

Emilie van Haute est professeure ordinaire au département de science politique de l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Ses recherches, menées au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), portent sur les partis politiques, la participation politique, et la démocratie.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	5
----------	---

AVANT-PROPOS

La démocratie, le chêne et le roseau	7
<i>Nathalie Schiffino</i>	

CHAPITRE 1

Les clivages : de la théorie classique aux enjeux contemporains de polarisation	21
<i>Olivier Paye, Nathalie Schiffino et Benjamin Biard</i>	

Introduction	21
1. La théorie classique des clivages selon Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan	24
2. L'actualisation de la théorie classique par l'ajout de nouveaux clivages	28
3. Clivages, polarisation, conflictualité : quels effets (dés)intégrateurs sur le système politique ?	32
4. Les clivages à l'épreuve de la polarisation aujourd'hui	36
Conclusion	44

CHAPITRE 2

Polarisation et partis politiques	49
<i>Jérémy Dodeigne, David Talukder et Emilie van Haute</i>	

Introduction	49
1. Polarisation au sein de l'offre partisane	51
2. Polarisation au sein de l'électorat	57
2.1. La polarisation idéologique au sein de l'électorat en Belgique	58

2.2. La polarisation affective au sein de l'électorat en Belgique	60
3. Quand offre et demande sont liées	63
3.1. Une polarisation affective au sein de l'électorat nourrie par le discours des élites	63
3.2. Une polarisation affective guidée par des « camps »	67
3.3. Une polarisation affective qui mine l'acceptation du compromis politique, mais pas (encore ?) la tolérance	69
Conclusion	71

CHAPITRE 3

Parlementaires, clivage communautaire et polarisation en Belgique 75

Rémy Lejeune, Christoph Niessen et Min Reuchamps

Introduction	75
1. Clivage centre/périphérie : une polarisation des relations communautaires ?	77
2. Méthodologie	80
3. Résultats	82
4. Discussion	87
Conclusion	88

CHAPITRE 4

La culture aux prises du populisme et du radicalisme 107

Inès Lequeux et Anthony Ricotta

Introduction	107
1. Le populisme radical et le clivage ethnocentrisme/cosmopolitisme en Belgique	110
2. Démarche méthodologique : analyse comparée des communiqués de presse du VB et du PTB	117
3. La rhétorique des partis populistes radicaux sur la culture : un terrain fertile pour la polarisation	119
3.1. Premier axe : La polarisation culturelle autour des minorités et de la protection de leurs droits	119

3.2. Deuxième axe : La polarisation culturelle autour des droits des artistes	123
3.3. Troisième axe : La polarisation culturelle autour de la vision de la culture populaire	125
Conclusion : la polarisation autour des enjeux culturels, le symptôme d'un danger plus profond pour les démocraties libérales	127

CHAPITRE 5

Vers une résurrection du clivage philosophique ? 131

Caroline Sägerser

Introduction	131
1. Un paysage convictionnel bouleversé	134
2. La laïcité, nouvel acteur du pluralisme actif	137
3. La centralité de l'islam dans le débat	138
4. La recomposition des acteurs politiques autour du (nouveau) clivage philosophique	146
5. Quelle est la portée de cette recomposition du clivage philosophique ?	149
6. Ce nouveau clivage est-il susceptible de conduire à de nouveaux compromis ?	151

CHAPITRE 6

Clivage et conflits autour des enjeux LGBTQIA+ 155

Romain Biesemans

Introduction	155
1. Conflits et enjeux LGBTQIA+	156
2. Dynamiques et évolutions au sein du système partisan belge	159
2.1. La période pré-1999	160
2.2. La période 1999-2019	161
2.3. La période 2019-2024	163
3. Méthodologie	164
4. Un gain en saillance des enjeux LGBTQIA+ au fil du temps	166

5. Un cadrage qui illustre des nuances entre partis	169
Conclusion : les enjeux LGBTQIA+ en Belgique, entre consensus partisan et dépoliarisation relative	173

CHAPITRE 7

Des tracteurs dans la rue de la Loi : polarisation et contestation sociale dans le monde agricole wallon	179
--	-----

Noé Hiernaux et Bruno Frère

Introduction	179
1. La représentation politique des agriculteurs wallons hier et aujourd'hui	181
2. La conscience triangulaire des agriculteurs wallons : entre élites économiques et élites culturelles	184
3. Comment le corporatisme est vecteur de conservatisme moral et politique	188
4. Les mobilisations agraires en 2024 : qui veut la fin du <i>Green Deal</i> européen ?	192
5. Possibilités et obstacles au débat démocratique : la double conscience de la gauche paysanne	196
Conclusion	200

CHAPITRE 8

De la repolitisation à la dépolitisation : sociogénèse de l'estompement du clivage économique en Belgique (1960-1980)	203
---	-----

Zoé Evrard et Damien Piron

Introduction	203
1. Penser la trajectoire belge de néolibéralisation à partir de la théorie des clivages : la politique économique comme angle mort	205
2. De la repolitisation du clivage possédants/ travailleurs à la polarisation socioéconomique des années 1970 : une crise de « gouvernabilité »	211

3. La <i>dépolitisation</i> du clivage possédants/travailleurs à partir des années 1980 et la trajectoire négociée de néolibéralisation de l'État belge	217
Conclusion : du désenchantement à la polarisation	223

CHAPITRE 9

La classe plutôt que le peuple : le réinvestissement du clivage possédants/travailleurs par le Parti du Travail de Belgique	227
---	-----

Arthur Borriello et Arthur Groz

Introduction	227
1. La théorie des clivages et le « moment populiste » de la gauche européenne	229
2. Sociologie électorale	233
3. Idéologie	236
4. Organisation	241
Conclusion	249

CHAPITRE 10

La polarisation sur les questions écologiques : dépolitisation, matérialités et affects	251
---	-----

Louise Knops

Introduction	251
1. L'environnement comme enjeu « post-matérialiste » : les fondations théoriques d'une dépolitisation systémique ?	253
2. <i>Backlash</i> et conflits de classe sur les questions écologiques	260
3. Du renouvellement des conflits politiques environnementaux : terrestres <i>versus</i> hors-sol	267
Conclusion : matérialités et affects écologiques	272

CHAPITRE 11

Partis politiques et réseaux sociaux en Belgique : une communication polarisante ?

Analyse de la plateforme X 275

Caroline Close, Lucas Kins et Laura Jacobs

Introduction	275
1. Le discours des élites en ligne à l'aune de la polarisation	277
1.1. Réseaux sociaux : une communication (idéologiquement) polarisante ?	277
1.2. Les « appels aux groupes » et la polarisation	279
1.3. Polarisation verticale et polarisation horizontale	281
2. La communication des partis politiques sur les réseaux sociaux en Belgique : état des lieux	282
3. Données et méthode	286
3.1. Données	286
3.2. Mesurer la polarisation : identifier et classer les « groupes »	287
4. Analyse	292
4.1. X : une plateforme polarisée, mais une communication des partis politiques peu polarisante ?	292
4.2. Polarisation horizontale : confirmation ou diversification des clivages fondateurs ?	295
Conclusion	299

CHAPITRE 12

La polarisation des enjeux de la politique de migration et d'asile 305

Andrea Rea

Introduction	305
1. De l'invisibilité à la mise à l'agenda	306
1.1. Les immigrés et les piliers	307
1.2. Sécurité de séjour et droit de vote	309
2. La politisation de la migration : du local au national	311
2.1. Le racisme politique lors des élections communales	311

2.2. Du local au national : des mesures d'exclusion et d'intégration	313
3. La polarisation politique et la dissociation entre migration et intégration	315
3.1. Durcissement de la politique d'asile	316
3.2. Assouplissement des conditions de nationalité et droit de vote	318
4. Les restrictions de la politique migratoire (2011-2025)	320
4.1. Les restrictions du regroupement familial	321
4.2. De la crise de l'accueil et la politique de non-accueil des demandeurs d'asile	323
Conclusion	327

CHAPITRE 13

L'enquête qualitative en terrains difficiles à l'ère de la polarisation et des clivages : apports, limites et enjeux méthodologiques	331
--	-----

Aurélien Campana et Émilien Colaux

Introduction	331
1. La recherche sur des terrains difficiles : définition et enjeux	332
2. Le chercheur face aux acteurs polarisés et polarisants	337
3. Le chercheur face aux élites	344
Conclusion	349

CONCLUSION

La polarisation comme pilier de la démocratie	351
---	-----

Vincent Jacquet

Introduction	351
1. La polarisation, composante de base du politique	352
2. Clivage, polarisation et démocratie	354
3. La politisation comme processus démocratique	358
Conclusion	359

LES AUTEURS ET AUTRICES	361
-------------------------	-----

SCIENCE POLITIQUE

LA DÉMOCRATIE EN MUTATION

28

Les sociétés contemporaines semblent de plus en plus traversées par des formes multiples de polarisation, et la Belgique n'échappe pas à cette dynamique. Contestations sociales, mobilisations autour de causes diverses, progression électorale des formations extrêmes ou radicales : autant de phénomènes qui témoignent de transformations profondes des rapports au politique, de l'engagement citoyen et des mécanismes de représentation démocratique.

À partir de quatorze contributions scientifiques originales, cet ouvrage propose une analyse des recompositions contemporaines des conflits politiques et sociaux. Il interroge la résurgence de clivages historiques, l'émergence de nouvelles lignes de fracture et les tensions qu'elles font peser sur les institutions démocratiques et la participation citoyenne.

En croisant approches théoriques et analyses empiriques, ce livre offre des clés de compréhension des mutations qui traversent aujourd'hui la Belgique. Il s'adresse aux chercheuses et chercheurs, aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'à un large public de citoyennes et citoyens désireux de mieux comprendre les transformations du débat public et des dynamiques démocratiques contemporaines.

Benjamin Biard est chercheur au Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP). Ses intérêts de recherche couvrent notamment la vie politique belge, la démocratie et l'extrême droite. **Nathalie Schiffrino** est professeure ordinaire de science politique à l'UCLouvain. Ses recherches portent notamment sur la démocratie, la figure citoyenne et la street-level bureaucracy.



www.editions-academia.be

ISBN : 978-2-8061-4090-6

36 €



9 782806 140906